

9969

EXCLU
du
PRÊT



11/11/11

11

1969

LA
LUMIERE
DE LA
RAISON,

OPPOSEE AUX TENEBRES
de l'Impieté :

OV

*Traitez qui demontrent par raisons natu-
relles ; Premièrement, qu'il y a un DIEU :
Secondement, que l'Ecriture Saincte
est Parole de DIEU.*

Par DAVID DERODON Professeur
en Philosophie à Orange.



A O R A N G E,
Par EDOVARD RABAN, Imprimeur
& Libraire de son Altesse, de la
Ville & Vniversité.

M. DC. XLVII.
Avec Permission des Superieurs.



L V M I E R E

DE LA

R A I S O N

O P P O S E E A V X T E N E R R E S

de l'impie :

○ 7

Toutes qui-dementent par raisons vaines
elles ; Premièrement, qu'il y a des Dieux ;
Secondement, que l'Eternité sainte
est l'effet de DIEU.

Par DAVID DERODON Professeur
en Philosophie à Orange.



N O U V E A U

Par EDOUARD RABAN, Imprimeur

& Libraire de son Altesse, de la

Ville & Université.

M. D C C L X V I I

avec Permission des Supérieurs



L E C T U R E S



P R E F A C E A V X

L E C T E U R S .



A licence débordée qui se trouve en plusieurs Cours des Grands, & es Villes les plus considerables de l'Europe; où quantité d'esprits forts (c'est ainsi qu'ils veulent estre nommez) mais plustot hōmes charnels, vendus sous peché, plongez dans toute sorte de débauche, foulans aux pieds toute Religion; ozent s'en prendre à la Majesté souveraine de nostre Dieu, nians impudemment son existence, & se moquans effrontement de sa sainte Parole. Cette licence (di-je) m'a obligé d'employer ce peu de cognoissance que Dieu m'a donné de sa verité; non tant à la conversion de ces impies, qui est plus

AVX LECTEURS.

à desirer qu'à esperer; qu'à la conviction d'iceux, & à les rendre inexcusables au dernier jour. Mais principalement j'ay donné cet Ouvrage au public, afin que les bonnes ames qui se trouvent par fois dans la compagnie de ces profanes, estans munies de la force des raisonnemens que Dieu m'a inspirez, & que j'ay couchez dans ce Livre; soient preservées de leur contagion, & ayent dequoy rembarrer leur insolence. Je ne me suis servi que des principes que la Nature, ou plustor l'Auteur d'icelle, a mis en tous les hommes, & qui ne peuvent estre niez sans renier l'humanité: afin que les evasions & les subterfuges dont ils se servent estans ostez, toute bouche soit fermée, & tout esprit reconnoisse le Createur de l'Univers. Au reste, si quelques esprits delicats trouvent mauvais qu'en la premiere preuve de la Divinité, je me soy servi de plusieurs raisons semblables, qui pourroient estre estimées des redites

super

AVX LECTEURS.

superflus: Je les prie de considérer que je n'écri pas tant pour les Grands hommes, que ce ne soit aussi pour les mediocres en sçavoirs. Et non seulement contre les Athées raffinez, mais aussi contre les autres; Et que l'experience m'a appris, que tel comprend vne de ces raisons, qui ne comprend pas l'autre. Que si les digressions de Chronologie, ou d'autre sorte, qui sont dans la seconde Partie de cet Ouvrage, ne leur agreent pas; je les conjure de considérer, qu'outre l'utilité particuliere de ces digressions, qui est d'établir des veritez d'Histoire peu cognuës jusqu'à present; elles servent grandement au dessein que je me suis proposés Et que l'accord merueilleux de ces Chronologies tirées des Historiens profanes, montre clairement l'accomplissement de la Prophetie de Daniel au temps que nous l'avons posée. Finalement, si quelqu'un pretend avoir des réponses ou des evasions à mes raisons Et à mes

AUX LECTEURS.

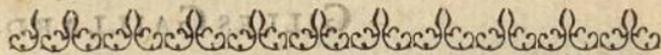
repliques; il me fera plaisir de me les
écrire, afin que je tâche de luy donner la
satisfaction à laquelle je suis obligé par
les loix de la Religion Chrestienne.

XV



AVX ATHEES ET LIBER-
tins, sur le sujet du present
Livre.

ATHEES insenséz, horreur de la Na-
ture!
Disciples malheureux de l'impie Epicure!
Si vous ne profitez du docte enseignement
Que DERODON vous fait pour vostre amen-
dement;
Vous servirez au moins de matiere à sa gloire,
Et suivrez malgré vous le char de sa victoire;
Confessans que les coups d'une si forte main
Vous font sentir l'effort d'un esprit plus qu'hu-
main.



AV PEUPLE IVIE,
Sur le sujet du second Traitté de cet
OEuvre.

PEVPLE jadis bien-aimé du grand Dieu,
Ores maudit & épars en tout lieu!

Inſques à quand de ce change funeſte
Ne peux-tu voir la cauſe manifeſte ?
Quel crime auroit tant de fleaux merité,
Si tu n'avois le Sauveur rejeſté ?
De grace, vien, ô Peuple de col réde !
Vien à tes maux rechercher le remede,
En profitant du ſalutaire don
Que t'offre icy la main de DERODON.
Il y fait voir ſans voile & ſans ombrage,
Du Chriſt predit la vraye & vive image :
Son temps precis par ſemaines compté
Du ſainct Cayer, aux humains confronté.
Si bien qu'apres vne preuve ſi claire,
Tu ne peux plus rejeter ce myſtere,
Quand tu ſerois meſme atteint de l'erreur
De l'inſenſé niant Dieu dans ſon cœur.

GILLES GAILLARD.

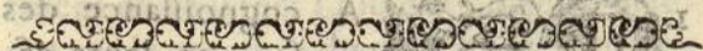
PREM



PREMIER TRAITTE',

Où est démontré par raisons naturelles qu'il y a vn DIEU.

Ce premier Traitté a huit Chapitres: Le premier contient la principale raison qui prouve qu'il y a vn Dieu, laquelle est tirée de ce que le monde n'est pas de toute eternité: Les autres Chapitres contienēt les réponses des Athées avec les repliques, excepté le dernier qui contient les autres raisons dont on se sert communement pour prouver l'existence de la Divinité.



CHAPITRE I.

Les matieres contenues en ce Chapitre sont:

1. L'entrée du discours, où est montré que l'Ecriture Saincte enseigne d'où est ce qu'il faut tirer la preuve de la Divinité. 2. Que le monde n'estant point de toute eternité, il

faut necessairement qu'il y ait un Dieu qui l'ait creé. 3. Que le Soleil n'a pas esté de toute eternité. 4. Que la terre n'a pas esté de toute eternité. 5. Que le jour n'a pas esté de toute eternité. 6. Que le jour ni la nuict n'ont point esté de toute eternité. 7. Que la Lune n'a pas esté de toute eternité. 8. Que la mer n'a pas esté de toute eternité. 9. Que les hommes n'ont point esté de toute eternité. 10. Premiere confirmation de cela mesme. 11. Seconde confirmation. 12. Troisieme confirmation. 13. Que l'alteration, la generation & la corruption ne sont point de toute eternité. 14. Que les choses mobiles ni le temps n'ont point esté de toute eternité. 15. Preuve generale que les corps n'ont point esté de toute eternité, ni par consequent le monde.

I.



A cognoissance des causes par leurs effects, comprend la meilleure & la plus certaine partie de la Philosophie: On cognoit le feu pource qu'il brûle, l'eau pource qu'elle rafraischit & humecte, l'homme par le raisonnement,

le

le lion par le rugissement, & les autres choses par leurs operations. Que si les causes secondes qui tombent pour la plus part sous le sens humain, ne se peuvent mieux cognoître que par leurs effets; à plus forte raison la premiere cause, qui habite vne lumiere inaccessible, doit estre cognuë par ses ouvrages. L'Apostre S. Paul écrivant aux Romains au chap. 1. nous l'enseigne clairement, quand il dit, que *les choses invisibles de Dieu, à sçavoir sa puissance eternelle & sa Divinité, se voyent cōme à l'œil par la creation du monde, estans considerées en ses ouvrages.* Montrant par là, que l'homme naturellement par la contemplation des creatures, peut parvenir à la cognoissance du Createur; & par la consideration de cet Vnivers, estre conduit à l'admiration de son Auteur. Suivant les traces de ce saint Docteur, je demontre-
 ray par la creation du monde, l'existence de la Divinité; contre ceux que la débauche, la mauvaise compagnie, ou le peu de cognoissance des bonnes lettres, a tellement corrompus, qu'ils ozent publiquement nier celuy qui leur a donné l'estre. Je forme mon raisonnement en cette sorte.

2. Si le monde n'a pas esté de toute éternité, il s'ensoit qu'il a eu commencement; & ne l'ayant pas eu de soy-mesme, veu que rien ne se produit soy-mesme, il a fallu necessairement quelcun qui le luy ait donné, & par consequent qui l'ait créé: Or le Createur de l'Vnivers & Dieu, sont vne mesme chose. Que le monde n'ait pas esté de toute éternité, il appert en parcourant ses principales parties: Je commenceray par le Soleil, qui est la plus belle de toutes les creatures inanimées, & que les Astronomes croyét estre cent soixante-cinq fois plus grand que toute la terre.

3. Le Soleil n'a jamais esté sans éclairer la terre, comme advoüent les Athées, qui veulent que le monde ait esté de toute éternité en l'estat qu'il est à present: Or le Soleil n'a pas éclairé la terre de toute éternité: Donc le Soleil n'a pas esté de toute éternité. La deuxieme proposition se demontre ainsi: Si le Soleil a éclairé la terre de toute éternité, ou il a éclairé de toute éternité nostre Hemisphere seulement, ou celuy de nos Antipodes seulement, ou tous les deux: Or le Soleil n'a pas éclairé de toute éternité nostre Hemisphere seulement, ni celuy de nos Antipodes
seulem

seulement, ni tous les deux ; ce qui se ver-
rifie de la sorte. Si le Soleil a éclairé de
toute eternité nostre Hemisphere seule-
ment, il s'ensuit que l'Hemisphere de nos
Antipodes n'a pas esté éclairé du Soleil de
toute eternité, sans que neantmoins il s'en
soit fallu que quelques heures ; veu que le
Soleil ayant éclairé nostre Hemisphere,
s'en va éclairer celuy de nos Antipodes
quelques heures apres. De mesme si le
Soleil a éclairé de toute eternité l'Hemi-
sphere de nos Antipodes seulement, il
s'ensuit que nostre Hemisphere n'a pas
esté éclairé du Soleil de toute eternité,
sans que neantmoins il s'en soit fallu que
quelques heures ; veu que le Soleil ayant
éclairé l'Hemisphere de nos Antipodes,
vient éclairer le nostre quelques heures
apres. Or où est l'homme si dépourueu de
jugement, qui pense qu'entre ce qui est de
toute eternité, & ce qui ne l'est pas, il n'y
ait que quelques heures à dire ; & qu'entre
le fini & l'infini, le temps & l'eternité, il
n'y ait qu'un demi jour de distance ? Fina-
lement, si les deux Hemispheres ont esté
éclairez du Soleil de toute eternité, ou
c'est à la fois, ou l'un apres l'autre : non à la
fois, autrement il eut esté jour par tout à

la fois, & le Soleil eut esté en deux lieux à la fois, ce qui est impossible : non aussi l'un apres l'autre ; d'autant que ce qui a esté éclairé de toute eternité, n'a pas esté éclairé apres vn autre ; veu que ce qui a esté de toute eternité, n'a rien eu devant soy : Or selon les Athées, nostre Hemisphere a esté éclairé de toute eternité : Donc nostre Hemisphere n'a pas esté éclairé apres vn autre, & par consequent n'a pas esté éclairé apres celuy de nos Antipodes. De mesme, selon eux, l'Hemisphere de nos Antipodes a esté éclairé de toute eternité : Donc l'Hemisphere de nos Antipodes n'a pas esté éclairé apres vn autre, & par consequent n'a pas esté éclairé apres nostre Hemisphere : D'où s'ensuit que les deux Hemispheres n'ont pas esté élairez de toute eternité l'un apres l'autre. En vn mot, deux choses eternelles ne peuvent estre qu'ensemble, & par consequent vne ne peut pas estre apres l'autre ; veu que ce qui est eternel, n'a rien devant soy : Partant, si les deux illuminations, à sçavoir celle de nostre Hemisphere & celle de nos Antipodes, ont esté eternelles, il faut necessairement qu'elles ayent esté ensemble, & non pas l'une apres l'autre, ce qui est

est impossible, comme il a esté prouvé cy-dessus. Je conclu donc que le Soleil n'ayât pas éclairé de toute eternité nostre Hemisphere seulement, ni celuy de nos Antipodes seulement, ni tous les deux, soit à la fois, soit l'un apres l'autre; le Soleil (di-je) n'a aucunement éclairé la terre de toute eternité: Et puis que le Soleil (selon les Athées) n'a jamais esté sans éclairer la terre; il s'ensuit que l'illumination n'estant point de toute eternité, le Soleil n'est point aussi de toute eternité, mais a eu cōmencement; & n'ayant pas eu cōmencement de soy-mesme, veu que rien n'est cause de soy-mesme, il s'ensuit que quelqu'un luy a donné cōmencement, & par consequent l'a créé: Or le Createur du Soleil & Dieu sont vne mesme chose. Au reste, ce que disent les Athees de la collectiō eternelle de toutes les illuminations, ou de la succession eternelle d'icelles, fera plus amplement refuté cy-apres, dans les repliques que nous ferons à leurs réponses.

4. La mesme raison qui prouue que le Soleil n'a pas esté de toute eternité, prouue aussi que la terre n'a pas esté de toute eternité en cette sorte: La terre (selō les Athées) n'a jamais esté sans estre éclairée du Soleil;

Or nous avons montré cy-dessus, qu'elle n'a pas esté éclairée du Soleil de toute eternité. Donc elle n'a pas esté de toute eternité: J'ay dit, selon les Athées; d'autant que selon l'Ecriture sainte, laquelle est infallible, la terre a esté créée avant le Soleil, & par consequent n'a pas tousjours esté éclairée du Soleil.

5. Cette mesme raison peut estre confirmée de la sorte. Ou il y a eu quelque jour de toute eternité, ou il n'y en a point eu: S'il n'y en a point eu, il s'ensuit que tous ont eu commencement, & partant que le jour n'a pas esté de toute eternité: Que si le jour n'a pas esté de toute eternité, le Soleil ne l'aura pas esté non plus, veu que le Soleil n'a jamais esté sans lumiere, ni sans jour: S'il y a eu quelque jour de toute eternité, ou il y en a eu vn seul, ou plusieurs: Si vn seul, il s'ensuivra que tous les autres auront eu commencement, & qu'il ne s'en faudra qu'un jour que le second n'ait esté eternal, ce qui est absurde; veu qu'entre le fini & l'infini, entre le temps & l'eternité, entre ce qui a eu commencement & ce qui ne l'a pas eu, il y a plus à dire qu'un jour: S'il y a eu plusieurs jours de toute eternité, ou c'est à la fois, ce
qui

qui repugne au sens commun, veu que les jours succedent les vns aux autres; ou l'un apres l'autre, ce qui repugne à l'éternité; car ce qui est de toute éternité & sans commencement, n'est pas apres vn autre, cōme nous auons prouvé cy-dessus.

6. Cela mesme peut estre encor confirmé de la sorte. Lors que deux hommes ont esté en quelque endroit, pour exemple, en quelque ville; il faut necessairement qu'ils y ayent esté à la fois, ou l'un apres l'autre: De mesme, puis que le jour & la nuict ont esté en cet Hemisphere, il faut necessairement qu'ils y ayent esté ou à la fois, ou l'un apres l'autre: non à la fois, autrement il eut esté jour & nuict en vn mesme endroit à la fois, ce qui est impossible: non aussi l'un apres l'autre; car ou ce seroit le jour apres la nuict, ou la nuict apres le jour: si le jour y a esté apres, il s'ensuit qu'il n'y a pas esté de toute éternité; veu que ce qui a esté de toute éternité, n'a pas esté apres vn autre: & de plus, il s'en sera fallu fort peu que le jour n'ait esté éternel; veu que le jour vient quelques heures apres la nuict, laquelle est posée éternelle par les Athées: Si la nuict y a esté apres le jour, il s'ensuit qu'elle n'y a

pas esté de toute eternité; veu que ce qui est eternal, n'est pas apres vn autre; & de plus, il s'en fera fallu fort peu que la nuict n'ait esté éternelle; veu que la nuict vient quelques heures apres le jour, lequel est posé eternal par les Athées. Partant, je conclu que le jour n'a pas esté de toute eternité, ni par consequent le Soleil qui n'a jamais esté sans le jour. En vn mor, deux choses éternelles ne peuvent estre qu'ensemble, & par consequent vne ne peut estre apres l'autre; veu que ce qui est eternal n'a rien devant soy, côme il a esté dit cy-dessus: Or le jour & la nuict ne peuvent pas estre ensemble: Donc le jour & la nuict ne sont pas des choses éternelles.

7. Par vne semblable raison on peut prouuer que la Lune n'a pas esté de toute eternité, en cette sorte. Si la Lune a esté de toute eternité, ou elle a esté de toute eternité seulement pleine, ou seulement nouvelle, ou tous les deux: Si elle a esté de toute eternité seulement pleine, il s'en suit qu'elle n'a pas esté nouvelle de toute eternité, sans que neantmoins il s'en soit fallu que quelques jours; veu que la Lune apres auoir esté pleine, devient nouvelle peu de jours apres. De mesme, si elle a esté
de

de toute eternité seulement nouvelle, il s'ensuit qu'elle n'a pas esté pleine de toute eternité, sans que neantmoins il s'en soit fallu que quelques jours; veu que la Lune apres avoir esté nouvelle, devient pleine peu de jours apres: Et si elle a esté pleine & nouvelle de toute eternité; ou c'est à la fois, ce qui repugne au sens commun & à l'experience; ou l'une apres l'autre, ce qui repugne à l'eternité; car ce qui a esté de toute eternité, ne peut avoir esté apres vn autre, côme il a esté dit cy-dessus: Doncques la Lune n'ayant jamais esté qu'elle n'ait esté pleine, ou nouvelle, ou à peu pres; & n'ayant point esté pleine ni nouvelle de toute eternité; il est aussi evident que la Lune n'a pas esté de toute eternité. En vn mot, deux choses eternelles ne peuvent estre qu'ensemble, comme il a esté prouvé cy-dessus: Or la pleine & la nouvelle Lune ne peuvent pas estre ensemble: Donc la pleine & la nouvelle Lune ne peuvent estre eternelles.

8. Par vne pareille raison on peut prouuer que la mer n'a pas esté de toute eternité, en cette sorte. Si la mer a esté de toute eternité, ou elle a esté de toute eternité avec le flux seulement, ou avec le

reflux seulement, ou avec tous les deux : Si elle a esté de toute eternité avec le flux seulement, il s'enfuit qu'elle n'a pas esté de toute eternité avec le reflux, sans que neantmoins il s'en soit fallu que quelques heures ; veu que la mer a son reflux six heures ou environ apres qu'elle a commencé son flux. De mesme, si elle a esté de toute eternité avec le reflux seulement, il s'enfuit qu'elle n'a pas esté de toute eternité avec le flux, sans que neantmoins il s'en soit fallu que quelques heures ; veu que la mer a son flux six heures ou environ apres le commencement de son reflux. Et si elle a esté de toute eternité avec son flux & reflux ; ou c'est à la fois, ce qui est impossible, veu qu'elle ne peut pas avancer & reculer à la fois ; ou l'un apres l'autre, ce qui repugne à l'eternité : Car comme il a esté dit cy-dessus, deux eternels ne peuvent estre qu'ensemble, & par consequent ne peuvét pas estre l'un apres l'autre ; veu que ce qui est eternal n'a rien devant soy : Or le flux & reflux ne peuvent estre ensemble : Donc le flux & reflux ne peuvent estre eternels. Partant, puis que la mer n'a jamais esté sans flux ou reflux, & qu'elle n'a eu ni flux ni reflux de

toute

route eternité, il est evident que la mer n'est pas de toute eternité. Quant à la collection eternelle de tous les flux & reflux, ou la succession eternelle d'iceux, elle sera refutée cy-apres.

9. Passons maintenant aux autres creatures, & montrons que les hommes n'ont pas esté de toute eternité, & que par vne generation eternelle ils n'ont pas succédé les vns aux autres; Ma raison est telle. Si les hommes avoient esté de toute eternité, & par vne succession eternelle de generations avoient esté les vns apres les autres; il s'en suivroit que le nombre des hommes qui ont esté par le passé jusques à present seroit infini: car il est evident que si le nombre en estoit fini & déterminé en soy, il y en auroit eu de premiers, de seconds, &c. & aujourd'huy de derniers; & là où il y a de premiers, il y a commencement, & par consequent point d'eternité: Or le nombre des hommes qui ont esté par le passé jusqu'à present n'est pas infini: Donc les hommes n'ont pas esté de toute eternité. La deuxieme proposition se prouve ainsi: Il ne se peut donner vn plus grand nombre que le nombre infini: Or il se peut donner vn plus grand nombre

que celuy des hommes qui ont esté par le passé jusqu'à present; veu qu'il y a eu plus de doigts, de cheveux, & d'animaux, que d'hômes: Donc le nombre des hommes qui ont esté par le passé jusqu'à present, n'est pas infini. La premiere proposition de ce dernier syllogisme, à sçavoir qu'il ne se peut dōner vn plus grand nombre qu'un nombre infini, se verifie de la sorte: S'il se donnoit vn plus grand nombre que le nombre infini, il s'ensuivroit que le nombre infini seroit surpassé par ce plus grand nombre; veu que de deux nombres le plus grand surpasse l'autre: Or le nombre infini ne peut estre surpassé; attendu que ce qui est surpassé, est fini ou terminé là où il est surpassé, & l'infini ne peut estre fini: Donc il ne se peut donner vn plus grand nombre que le nombre infini.

10. D'abondant, ou il y a eu quelque homme de toute eternité, ou il n'y en a point eu: s'il n'y en a point eu, il est evident que les hommes n'ont point esté de toute eternité: S'il y en a eu quelcun, il s'ensuit qu'il n'aura pas esté fait ou engendré d'un autre; veu que ce qui est fait d'un autre, est apres cet autre-là: Or ce qui est de toute eternité, n'est pas apres vn autre;

veu

veu que ce qui est eternal, n'a rien devant soy.

no 11. Derechef, les hommes qu'on dit faussement avoir vescu de toute eternité, n'ont pas neantmoins vescu vne eternité, autrement ils auroiét vescu plus de mille fois cent mille millions de milliers d'années, ce qui choque le sens commun; & partant ils n'ont vescu qu'un temps fini, pour exemple cent ou mille années seulement. D'où j'argumente ainsi: Entre ce qui est de toute eternité, & ce qui ne l'est pas, il y a plus de quelques années à dire, comme nous avons montré cy-dessus: Or entre la vie des hommes qu'on dit faussement avoir vescu de toute eternité, & leur mort qui n'est pas de toute eternité, il n'y a que quelques années à dire: Donques leur mort n'estant point de toute eternité, il est impossible que leur vie soit de toute eternité; & par consequent les hommes n'ont pas esté de toute eternité.

no 12. En outre, ou les hommes qui ont esté par le passé jusqu'à présent, sont tous distans entr'eux d'une distance de temps infinie seulement; ou d'une distance finie seulement; ou les vns sont distans d'une distance finie, & les autres d'une distance

infinie : S'ils sont tous distans d'une distance de temps infinie, il s'en suivra qu'entre Iesus Christ entant qu'hōme, & nous qui vivons aujourd'huy, il y aura vne distance infinie, & par consequent vn temps infini, ce qui est faux; puis qu'il n'y a que mille six cens quarante sept ans, selon la supputation commune : Item, qu'entre Louys XIII. & Louys XIV. il y aura vne distance de temps infinie, &c. ce qui est absurde : S'ils sont tous distans d'une distance de temps finie seulement, il s'en suit que leur durée ne comprend qu'un temps fini, & par consequent qu'ils ne sont pas eternels, ce qui est tres-veritable : Si les vns sont distans d'une distance finie, & les autres d'une distance infinie; & que de tous ceux qui sont seulement distans d'une distance finie, on prene les deux plus éloignez; pour exemple, qu'on prene Pierre qui vit aujourd'huy, & qu'en remontant vers ceux qui ont devancé Pierre, & desquels Pierre est sorti; on prene celuy qui dans vne distance finie en est le plus éloigné, à sçavoir Jean; je di que si on remonte vn peu plus haut, à sçavoir jusques à Guillaume pere de Jean; il s'en suivra que Pierre & Guillaume seront

distans

distans d'une distance de temps infinie, veu qu'ils sont plus distans & éloignez que Pierre & Iean qui sont les plus distans d'une distance finie; de sorte qu'il s'ensuivra qu'entre la distance finie qui est entre Pierre & Iean, & la distance infinie qui est entre Pierre & Guillaume, il n'y aura que quelque peu d'années à dire, à sçavoir autant d'années qu'il y a entre Guillaume & Iean pere & fils, ce qui est entierement absurde.

13. Loignez à cela, que toute generation presuppose quelque alteration, c'est à dire quelque disposition convenable de la matiere pour l'introduction de la forme & la generation du composé. D'où j'argumente ainsi: Ce qui est eternal n'a rien devant soy: Or la generation a devant soy l'alteration, puis qu'elle la presuppose necessairement: Donc la generation n'est pas eternalle; & par consequent les hommes par vne generation eternalle, n'ont point succedé les vns aux autres. Par la mesme raison on prouve que la corruption n'est pas eternalle en cette sorte: Ce qui est eternal n'est pas apres vn autre, veu que ce qui est eternal n'a rien devant soy: Or la corruption est apres la generation;

veu qu'une chose ne peut pas estre en mesme temps engendrée & corrompue, produite & détruite : Donc la corruption n'est pas eternelle. En vn mot, les choses eternelles ne peuvent estre qu'ensemble, & ne peuvent estre l'une apres l'autre, veu que ce qui est eternel n'a rien devant soy : Or l'alteration, la generation & la corruption, ne peuvent pas estre ensemble, mais sont necessairement l'une apres l'autre, à sçavoir la corruption apres la generation, & la generation apres l'alteration : Donc l'alteration, la generatiō & la corruption, ne sont point eternelles; & par consequent les hommes n'ont pas esté engendrez de toute eternité, & par vne generation eternelle n'ont pas succédé les vns aux autres. Outre que la generation de la chose, & la chose engendrée, ne peuvent estre qu'ensemble : Or la chose engendrée n'est pas eternelle, veu qu'elle est apres vne autre, à sçavoir apres celle qui l'a engendrée, à tout le moins aux generations des hōmes, dont il s'agit maintenant : Donc la generation n'est pas eternelle.

14. On peut adjoûter à ce que dessus cette raison generale, qui prouve que toutes les choses mobiles ont eu commen-

cem

cement, & qu'il n'y en a aucune qui ait esté de toute eternité, en cette sorte: Si le temps n'est pas eternal, il s'en suit que le mouvement ne l'est pas aussi; veu que le temps n'est autre chose que la durée du mouvement: Or le temps n'est pas eternal: Donc le mouvement n'est pas eternal; ni par consequent le Soleil, la Lune, & les Astres, qui n'ont jamais esté sans mouvement, à sçavoir sans se mouvoir d'Orient en Occident; ni la mer qui n'a jamais esté sans mouvement, à sçavoir sans flux ou reflux; ni les hommes qui n'ont jamais esté sans mouvement, à sçavoir sans poux & sans respiration, & sans quelque mouvement des esprits vitaux & animaux. Que le temps n'ait pas esté eternal, il appert; d'autant que le temps eternal est vn temps infini; veu que le temps fini a commencement & fin, & que l'eternal n'a ni commencement ni fin: Or le tēps n'a point esté infini: Donc le temps n'a point esté eternal. Que le temps n'ait point esté infini il appert, d'autant que le temps infini comprend vn nombre infini d'années; veu qu'un nombre fini d'années ne peut faire vn temps infini: Or il n'y a pas eu vn nombre infini d'années: Donc le temps n'a

pas esté infini. Qu'il n'y ait pas eu vn nombre infini d'années il appert: d'autant qu'il ne se peut donner vn plus grand nombre qu'un nombre infini ; autrement le nombre infini seroit surpassé par ce plus grand nombre; veu que de deux nombres le plus grand surpassé l'autre ; & si le nombre infini estoit surpassé , il seroit fini & terminé là où il est surpassé , ce qui est impossible ; veu qu'estre infini & fini sont contradictoires : Or il se peut donner vn plus grand nombre que le nombre des années qui ont esté ; veu qu'il y a eu plus de mois & de jours que d'années. D'abondant l'année est tousjours apres le mois, le mois apres le jour, le jour apres l'heure, l'heure apres la minute ; & par cōsequent l'année, le mois, le jour & l'heure en leur entier, ne sont point de toute eternité; veu que ce qui est eternal n'est pas apres vn autre. De plus, nous pouvons dire des années ce que nous auons dit cy-dessus des hommes , à sçavoir que les années qui ont esté par le passé, ou sont toutes distantes d'une distâce de temps infinie, ou sont toutes distantes d'une distance finie , ou les vnes sont distantes d'une distance finie, & les autres d'une distance infinie : Si
elles

elles sont toutes distantes d'une distance infinie, il s'en suivra qu'entre l'année mille six cens quarante & l'année mille six cens quarante-sept, il y a une distance infinie, & par consequent un temps infini, ce qui est absurde: Si elles sont toutes distantes d'une distance finie, il s'en suit qu'elles ne comprennent qu'un temps fini, & par consequent ne sont point éternelles: Si les unes sont distantes d'une distance finie, & les autres d'une distance infinie; & que de toutes celles qui sont seulement distantes d'une distance finie, on prene les deux plus éloignées; pour exemple qu'on prene cette année mil six cens quarante-sept marquée A, & qu'en remontant on prene dans une distance finie celle qui en est la plus éloignée marquée B; je di que si on remonte une année plus haut, laquelle soit marquée C; il s'en suivra que les années C & A seront distantes d'une distance infinie; veu qu'elles sont plus distantes & éloignées que B & A qui sont les plus distantes d'une distance finie; de sorte qu'il s'en suivra qu'entre la distance finie B & A, & la distance infinie C & A, il n'y aura qu'une année à dire; & que l'année C qui est un temps fini, adjouctée à la distance de

B & A qui est aussi vn temps fini, fera vn temps infini, tel qu'est la distance de C & A; & que le temps infini, à sçavoir la distance de C & A, par la detraction d'un temps fini, à sçavoir de l'année C, deviendra fini: toutes lesquelles choses sont absurdes & contradictoires.

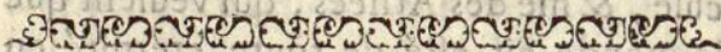
15. Finalement, ou les choses prétendues éternelles, tant permanètes que successives, ont esté de toute éternité sans action, ou avec action: Si elles ont esté de toute éternité sans action, il s'en suivra que le Soleil à esté de toute éternité sans éclairer, le feu sans échauffer, l'homme sans respirer, &c. ce que la plus part des Athées nient, puis qu'ils veulent que le monde ait esté de toute éternité en l'estat qu'il est à present. En outre, ou les choses prétendues éternelles ont esté de toute éternité sans action durant vn temps fini, ou durant vn temps infini: Si elles ont esté sans action durant vn temps fini seulement, il s'en suivra qu'entre la chose qui a esté de toute éternité sans action, & son action qui n'est pas de toute éternité, il n'y aura à dire qu'un temps fini & limité; & par consequent qu'entre ce qui est éternel, à sçavoir la chose sans action, & ce qui n'est pas

pas eternal, à sçavoir l'action d'icelle, il n'y aura qu'un temps fini; & ne s'en faudra qu'un certain temps fini & limité que son action qui n'est pas eternelle, ne soit eternelle; & que le fini, à sçavoir le temps depuis l'action de la chose, adjoué au fini, à sçavoir au temps que la chose a esté sans action, ne fasse un temps infini tel qu'est l'eternité de la chose: toutes lesquelles choses sont absurdes & contradictoires. Si les choses ont demeuré sans action durant un temps infini, il s'en suivra que le Soleil, la Lune, & les autres Astres, ont esté plus de cent mille millions de milliers d'années sans se mouvoir & sans éclairer; les hommes & les bestes ont vescu plus de cent mille millions de milliers d'années sans voir, sans souffler, &c. ce qui est nié des Athées, qui veulent que le monde ait esté de toute eternité en l'estat qu'il est à present. D'abondant, c'est vne maxime receuë de tous, que *Idem quâ idem semper facit idem*, c'est à dire qu'une chose le tout demeurant en mesme estat fait tousjours la mesme chose; pour exemple, le feu qui brûle du bois en brûlera tousjours, moyennant que tout soit en mesme estat, à sçavoir qu'on approche le bois du feu, & qu'il

n'y ait point d'empeschement, &c. Donc si les cieux, les astres, & les elemens, ont esté durant vn temps infini sans action; d'où est venu qu'ils ont agi puis apres? Certes ce ne peut estre d'eux-mesmes, n'estant rien survenu de nouveau, & ayans tousiours demeuré en mesme estat; & si c'est de quelqu'autre, ce ne peut estre que de Dieu. Si les choses ont esté de toute eternité avec action; pour exemple, le Soleil avec le mouvement & l'illumination, l'homme avec la parole ou la ratiocination, le bœuf avec le mugissement, &c. il faut necessairement qu'ils ayent agi sans cesser durant vn temps fini, ou durant vn temps infini: S'ils ont agi durant vn temps fini seulement, il s'en suivra qu'entre leur action qui est de toute eternité, & la cessation de leur action qui n'est pas de toute eternité, il n'y aura à dire qu'un temps fini & limité; & par consequent qu'entre ce qui est eternal & ce qui ne l'est pas, entre l'infini & le fini, il n'y aura à dire qu'un temps fini & limité; & ne s'en faudra qu'un certain temps fini que la cessation de leur action qui n'est pas eternelle, ne soit eternelle; & que le fini, à sçavoir le temps depuis la cessation de leur action,

adjointe au fini, à sçavoir à la durée
 de l'action, ne fasse vn temps infini tel
 qu'est l'éternité de la chose: toutes les-
 quelles choses sont absurdes & contra-
 dictoires. Que s'ils ont agi durant vn
 temps infini sans cesser, il s'ensuivra
 qu'un homme a parlé, vn lion a rugi, &
 vn bœuf a mugi, plus de cent mille mil-
 lions de milliers d'années, ce qui est ridi-
 cule, & nié des Athées, qui veulent que
 le monde ait esté de toute éternité en
 l'estat qu'il est à present. D'abondant, le
 mouvement du Soleil, la parole de l'hom-
 me, le mugissement du bœuf, &c. ont des
 parties lesquelles ne peuvent estre eter-
 nelles; d'autant que les choses éternelles
 ne peuvent estre qu'ensemble, comme il a
 esté prouvé cy-dessus: Or les parties du
 mouvement du Soleil ne peuvent estre
 ensemble, veu qu'elles succedent les vnes
 aux autres: Donc elles ne peuvent estre
 éternelles. Aussi les parties de la parole de
 l'homme ne peuvent estre ensemble; car
 lors que l'homme prononce vn mot, il ne
 prononce pas l'autre, & lors qu'il profere
 vne syllabe, il ne profere pas l'autre. Pour
 exemple, si on suppose que l'homme de
 toute éternité ait parlé, & ait prononcé ce

mot (Seigneur) il est evident que la syllabe (gneur) a esté proferée apres la syllabe (Sei) & par consequent que la prolation de la syllabe (gneur) n'est pas éternelle, veu que l'éternel n'est pas apres vn autre; sans que neantmoins il s'en soit fallu qu'vn peu, à sçavoir autant de temps seulement qu'il en faut pour proferer (Sei) ce qui est absurde & contradictoire.



CHAPITRE II.

De la premiere Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void : 1. La premiere réponse des Athées disans que les choses successives ont pû estre de toute éternité collectivement, & non pas distributivement. 2. En combien de façons vne chose convient à l'autre distributivement ou collectivement. 3. Que les choses successives ne peuvent estre de toute éternité collectivement. 4. Que les vieillards, les jeunes & les enfans, collectivement ou pris ensemble, n'ont pû estre de toute éternité. 5. Que les morts n'ont point esté de toute éternité collecti-

vem

vement, 6. Que tous les hommes collectivement ayans esté engendrez, n'ont pû estre de toute eternité. 7. Que la seule intelligence des termes de la distinction des Athées les refute. 8. Deux comparaisons sur lesquelles les Athées appuyent leur distinction; l'une tirée des nombres finis, & l'autre des divisions du continu. 9. Refutation de la premiere cōparaison. 10. Refutation de la seconde, avec vne digression du continu.

1. **L**A premiere réponse des Athées se void dans la Physique d'Oviedo en la Controverse 19. au point 2. & 3. où ayant dit que le temps, le mouvement, & toutes les choses successives, ont pû estre de toute eternité; & ayant cité pour garands de son assertion, Thomas, Vasquez, & Pererius, & plusieurs autres; en fin il répond à nostre raison, en cette sorte: Toutes les generations & corruptions (dit-il) tous les jours & toutes les nuicts, tous les flux & reflux, toutes les pleines & nouvelles Lunes, tous les hommes & toutes les bestes, &c. si on les prend en particulier, ont eeu commencement, & il n'y a aucune de toutes ces choses en particulier qui soit

de toute eternité: Mais toutes les generations prises ensemble, ou bien la collection de toutes les generations qui ont esté par le passé; tous les jours pris ensemble, ou bien la collection de tous les jours qui ont esté par le passé; tous les hommes pris ensemble, ou bien la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé, &c. toutes ces collections. (dit-il) ont pû estre de toute eternité.

R E P L I Q U E.

12. **C**ontre cette réponse, je di qu'une chose peut convenir à l'autre, principalement en quatre façons. Premièrement, lors qu'elle convient à toutes ensemble, & à chacune en particulier; Et en cette façon on peut dire que tous les hommes sont raisonnables; d'autant que tous les hommes pris ensemble sont raisonnables, & chaque homme en particulier est raisonnable. Secondement, une chose convient à l'autre, lors qu'elle convient à chacune en particulier, & non pas à toutes ensemble: Et en cette façon on peut dire que les hommes occupent un certain lieu, & ne sont pas en divers lieux à la fois; d'autant que

que chaque homme en particulier est en vn certain lieu déterminé, & ne peut estre en plusieurs lieux à la fois; mais tous les hommes pris ensemble sont en divers lieux à la fois, à sçavoir en France, en Espagne, en Italie, &c. En troisieme lieu, vne chose convient à l'autre, lors qu'elle luy convient à cause de quelcune, mais ne convient point à chacune en particulier: Et en cette façon on peut dire que les Rois de France sont dés l'année quatre cens vingt ou environ, à cause que Pharamond qui est censé le premier Roy de France, a commencé de regner environ ce temps-là; mais chaque Roy de France n'est pas dés l'année quatre cens vingt: De mesme, on peut dire que les Romains ont conquis autresfois les Gaules, à cause que Jules César Romain assisté de quelques legions Romaines les a subjuguées; mais chaque Romain n'a pas fait ce grand exploit. En quatrieme lieu, vne chose convient à l'autre lors qu'elle convient à toutes prises ensemble, & non pas à quelcune, ni à chacune en particulier: Et en cette façon on peut dire que les Rois de France ont regné plus de douze cens ans; ce qui ne peut convenir qu'à tous les Rois de

France pris ensemble dans leur succession, & non pas à quelque Roy de France, ni à chaque Roy de France en particulier: De mesme, on peut dire que les Apostres ont presché l'Evangile par tout le monde; ce qui ne convient qu'à tous les Apostres pris ensemble, mais toutesfois dispersez; veu que' chaque Apostre n'a pas presché par tout le monde.

3. Cela posé, il faut voir en quelle de ces quatre façons les Athées peuvent entendre la proposition dont est question; à sçavoir que les generations & les corruptions, les jours & les nuicts, les hommes & les bestes, ont esté de toute eternité. Premièrement, je di qu'elle ne peut estre entenduë es deux premieres façons, qui requierent que la chose qui convient à vne autre, convienne à chacune en particulier, comme il a esté dit cy-dessus: Car chaque generation, chaque jour, chaque homme en particulier, n'a pas esté de toute eternité; autrement nous qui vivons aujourd'huy aurions esté de toute eternité, ce qui est absurde. Secondement, je di qu'elle ne peut estre entenduë en la quatrieme façon: Car lors que quelque chose convient à tous pris ensemble tant
seule

seulement, & non pas à chacun en particulier, ni à cause de quelcun ou de quelques vns, alors tous sont tellement nécessaires pour establir la verité de la proposition, que si on en oste quelques vns, la proposition sera fausse: pour exemple, en cette proposition, les Rois de France ont regné douze cens vingtsept ans, le regne de douze cens vingtsept ans convient tellement à tous les Rois de France pris ensemble, que si on en ostoit quelques vns, ils n'auroient pas tant regné, & par consequent la proposition seroit fausse. De mesme en cette proposition, les Apostres sont au nombre de douze, le nombre de douze convient tellement à tous les Apostres pris ensemble, que si on en ostoit quelques vns, ils ne seroient plus au nombre de douze, & par consequent la proposition seroit fausse. Partant si en cette proposition, *Les hommes ont esté de toute eternité;* avoir esté de toute eternité convient à tous les hommes pris ensemble seulement, & non pas à raison de quelcun qui ait esté de toute eternité; ni à chaque homme en particulier, il s'ensuit que tous les hommes sont tellement nécessaires pour establir la verité de la susdite proposition,

que si on en oste quelques vns, les hommes n'auront pas esté de toute eternité, & par consequent la proposition sera fausse: Or selon la confession des Athées, encor qu'on ostât tous les hommes qui ont esté depuis quatre mille ans, les hommes ne laisseroient pas d'avoir esté de toute eternité ou sans commencement: Donc en cette proposition, *Les hommes ont esté de toute eternité*, avoir esté de toute eternité ne convient pas à tous les hommes pris ensemble seulement. En vn mot, puis que tous les hommes pris ensemble, ou bien la collection de tous les hommes, comprend les hommes qui sont nés aujourd'huy; il est evident que la collection de tous les hommes n'est pas seulement depuis deux jours, tant s'en faut qu'elle soit de toute eternité & sans commencement. Reste donc que la proposition dont est question, à sçavoir que les generacions & les corruptions, les jours & les nuicts, les hommes & les bestes, ont esté de toute eternité; doit estre entenduë par les Athées en la troisieme façon, à sçavoir à cause de quelque generation, de quelque jour, de quelque homme, &c. qui ait esté de toute eternité: Or nous avons prouvé cy-dessus, qu'il
n'y a

n'y a eu aucune generation, ni aucun jour, ni aucun homme, &c. de toute eternité; & les Athées l'advoient par leur premiere réponse: Il faut donc conclurre que les generations & les corruptions, les jours & les nuicts, les hommes & les bestes, &c. n'ont esté en aucune façon de toute eternité. par consequent avec des vieillards
4. D'abondant, ou tous les vieillards qui ont esté par le passé estans pris ensemble, ont esté de toute eternité, ou non: S'ils ont esté de toute eternité, il s'ensuit que leur vieillesse est eternelle, ce qui est impossible; d'autant que ce qui est eternel n'est pas apres vn autre, veu que l'eternel n'a rien devant soy: Or leur vieillesse est apres vn autre, à sçavoir apres leur jeunesse: Donc leur vieillesse n'est pas eternelle; La jeunesse d'un homme peut bien estre avec la jeunesse, ou apres la vieillesse d'un autre homme; mais la jeunesse d'un homme ne peut estre avec ou apres la vieillesse du mesme homme, & faut necessairement que la vieillesse soit apres: Or il s'agit ici des mesmes hommes, à sçavoir des mesmes vieillards; & par consequent il faut necessairement que la vieillesse de tous les vieillards soit apres la jeunesse des mesmes

hommes vieillards qui auparavant ont esté jeunes : S'ils n'ont pas esté de toute eternité, il s'en suivra que les hommes auront esté de toute eternité sans qu'il y ait eu des vieillards, ce qui est nié des Athées, qui veulent que le monde ait esté de toute eternité en l'estat qu'il est à présent, & par consequent avec des vieillards. Et d'abondant, ou les hommes ont esté de toute eternité sans vieillards durant vn temps fini, ou durant vn temps infini : Si durant vn temps fini, il s'en suivra qu'entre ce qui n'est pas de toute eternité, à sçavoir les vieillards ; & ce qui est de toute eternité, à sçavoir les autres hommes pris ensemble, il n'y a qu'un temps fini & limité ; & que le temps fini, tel qu'est le temps depuis lequel sont les vieillards, adjoûté au temps fini, tel qu'est la durée des hommes sans vieillards, fera vn temps infini, tel qu'est l'eternité pretendüe des hommes, ce qui est absurde : S'ils ont esté de toute eternité sans vieillards durant vn temps infini, il s'en suivra que les hommes auront esté sans vieillards plus de cent mille millions de milliers d'années, ce qui est ridicule, & nié mesmes des Athées. Par la mesme raison on peut prouver que tous les
jeun

jeunes hommes pris ensemble qui ont esté par le passé, n'ont pas esté de toute eternité; d'autant que leur jeunesse est apres leur enfance: Et on peut aussi prouver que tous les enfans pris ensemble qui ont esté par le passé, n'ont point esté de toute eternité; d'autant que leur enfance a esté apres leur nativité & leur conception. Que si la collection de tous les enfans qui ont esté, la collection des jeunes hōmes qui ont esté, & la collection de tous les vieillards qui ont esté; si (di-je) toutes ces collections n'ont point esté de toute eternité, il est evident que la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé, n'a pas aussi esté de toute eternité; veu qu'elle ne comprend que les collections des enfans, des jeunes & des vieux qui ont esté,

5. Derechef, ou tous les hommes qui sont morts par le passé estans pris ensemble, sont morts de toute eternité, ou non: S'ils sont morts de toute eternité, il s'ensuit que leur mort est eternelle, ce qui est impossible; d'autant que ce qui est eternel n'est pas apres vn autre, veu que l'eternel n'a rien devant soy & est sans commencement: Or leur mort est apres vn autre, à sçavoir apres leur vie; attendu que la mort

& la vie des mesmes hommes ne peuvent
 estre ensemble; mais il faut nécessaire-
 ment que leur mort soit apres leur vie:
 Donc leur mort n'est pas eternelle: Si les
 hommes qui sont morts pris ensemble ne
 sont pas morts de toute eternité, il s'en-
 suivra que les hommes ont esté de toute
 eternité, sans qu'il y ait eu des hommes
 morts; ce qui est nié des Athées, qui veulent
 que le monde ait esté de toute eternité en
 l'estat qu'il est à present, & par consequent
 avec des hommes morts: Et d'abondant
 ou les hommes ont esté de toute eternité
 sans hommes morts durant vn temps fini,
 ou durant vn temps infini: Si durant vn
 temps fini, il s'en suivra qu'entre ce qui
 n'est pas de toute eternité, à sçavoir les
 hommes morts, & ce qui est de toute eter-
 nité, à sçavoir les hommes vivans pris en-
 semble, il n'y a qu'un temps fini & limité;
 & que le temps fini tel qu'est le temps de-
 puis lequel il y a eu des hommes morts,
 adjouté au temps fini, tel qu'est la durée
 des hommes vivans seulement, fera vn
 temps infini, tel qu'est l'eternité presen-
 due des hommes, ce qui est contradictoi-
 re: Si durant vn temps infini, il s'en suivra
 que les hommes auront esté plus de cent
 mille

mille millions de milliers d'années sans mourir; ce qui est ridicule, & nié mesmes des Athées.

6. Ioignez à cela, que ce qui est engendré est engendré d'un autre, veu que rien ne s'engendre & produit soy-mesme: Or tous les hommes qui ont esté par le passé estans pris ensemble, ont esté engendrez; veu que selon les Athées, dans la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé, il n'y a point d'hommes non engendrez: Donc tous les hommes qui ont esté par le passé estans pris ensemble, ont esté engendrez d'un autre. De cet argument j'en forme un autre en cette sorte: Tout ce qui est engendré d'un autre, est apres cet autre, veu que l'homme qui en engendre un autre, existoit avant qu'il l'engendrat: Or tous les hommes pris ensemble ont esté engendrez d'un autre, comme je vien de prouver: Donc tous les hommes pris ensemble, ont esté apres un autre. De ce dernier syllogisme je tire cet autre: Ce qui a esté de toute eternité, n'a pas esté apres un autre, veu que l'eternel n'a rien devant soy: Or tous les hommes pris ensemble, ont esté apres un autre, comme je vien de prouver: Donc tous les hommes

pris ensemble, n'ont point esté de toute eternité.

7. Finalement, la seule consideration des termes de cette distinction d'Oviedo, la doit faire rejeter comme ridicule: Les hōmes (dit-il) ont esté de toute eternité; mais il n'y a aucun homme qui ait esté de toute eternité: La collection des hommes qui ont esté par le passé, est de toute eternité; mais il n'y a rien dans toute cette collection qui soit de toute eternité: La collection des jours est sans commencement; mais il n'y a aucun jour dans toute cette collection qui soit sans commencement; comme qui diroit que les Rois de France ont esté dès l'an quatre cens vingt; mais qu'il n'y a aucun Roy qui ait esté en cette année-là.

8. Oviedo prevoyant bien que son discours & sa distinction, choqueroit l'esprit des plus entendus, tache à l'appuyer par deux comparaisons, lesquelles pouvant donner achoppement aux infirmes, il ne sera point hors de propos de les proposer, & les refuter en peu de mots. La premiere comparaison est tirée des nombres finis, en cette sorte: Tout ainsi (dit-il) que tous les nombres finis pris à part & en particulier

particulier, ont vn plus grand nombre fini qui les surpasse, & il n'y a aucun nombre fini pour grand qu'il soit, qui ne soit surpassé par vn autre fini plus grand; mais tous les nombres finis pris ensemble, n'ont pas vn autre nombre fini plus grand & qui les surpasse; & la collection de tous les nombres finis, n'est point surpassé par vn autre plus grand nombre fini; veu que hors la collection de tous les nombres finis, il n'y a point d'autre nombre fini: De mesme (dit-il) tous les hommes pris à part & en particulier, ont eu commencement, & il n'y a aucun homme qui n'ait eu commencement, & qui n'ait eu vn autre homme devant soy; & en cette sorte les hommes n'ont point esté de toute eternité; mais tous les hommes qui ont esté par le passé pris ensemble, ou bien la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé, n'a point eu de commencement, ni d'autre hōme devant soy; veu que hors la collection de tous les hommes, il n'y peut avoir vn autre homme; & en cette sorte les hommes ont esté de toute eternité. Item (adjoute-il) chaque generation en particulier presuppose l'alteratiō & la matiere; & par ainsi il n'y a aucune generatiō

en particulier qui ait esté de toute eternité; mais toutes les generations prises ensemble, ne sont point apres la matiere & l'alteration, & par consequent ont esté de toute eternité. La deuxieme comparaison est tirée des divisions d'un continu, en cette sorte: Tout ainsi (dit-il) qu'apres quelle division qu'on ait faite d'un continu en parties, pour petites qu'elles soient, il y a tousjours d'autres divisions possibles; veu que le continu est divisible à l'infini; mais de-là il ne s'ensuit pas qu'apres toutes les divisions d'un continu prises ensemble, il y ait vn autre division possible, veu que hors la collection de toutes les divisions d'un continu, il n'y en peut avoir aucune autre: De mesme, encor que tout hōme en particulier ait eu commencement, & ait esté apres vn autre; neantmoins il ne s'ensuit pas de-là que tous les hommes pris ensemble, ayent eu commencement, & ayent esté apres vn autre: & pareillement, encor que chaque generation presuppōse la matiere & l'alteration; neantmoins il ne s'ensuit pas de-là que toutes les generations prises ensemble, les presuppōsent.

9. Contre la premiere comparaison
d'Ov

d'Oviedo tiré des nombres finis: Je di
premierement, que si par la collection de
tous les nombres finis, il entend la colle-
ction de tous les nombres finis des choses
qui existent actuellement, il est faux qu'y-
ne telle collection ne soit surpassée par
vn plus grand nombre; d'autant que la
collection de tous les nombres finis des
choses qui existent actuellement, jointe
au nombre des choses qui peuvent estre
produites ou qui seront produites, surpasse
la seule collection de tous les nombres fi-
nis des choses qui existent actuellement;
veu que toutes les choses actuelles & pos-
sibles ou futures prises ensemble, sont en
plus grand nombre que toutes les actuel-
les seules prises ensemble. Secondement,
si par la collection de tous les nombres fi-
nis, Oviedo entend la collection de tous
les nombres finis tant actuels que possi-
bles, & par consequent entend la colle-
ction de tous les nombres finis simplement:
Je di que la comparaison est hors de pro-
pos; veu qu'en icelle il compare des cho-
ses qui sont entierement diverses ou dif-
pareilles: Car il compare vne chose réelle
& qui a esté actuellement, à sçavoir la
collection de tous les homes qui ont esté,

& de toutes les generations passées, avec vne chose qui non seulement n'a jamais esté & ne sera jamais, mais aussi qui est entierement impossible, & par consequent qui n'est rien du tout (veu que l'impossible est vn pur rien) à sçavoir avec la collection de tous les nōbres finis simplement; car le nombre a cela de particulier qu'on y peut tousjours adjoûter quelque vnitè; & partant on ne sçauoit jamais prendre tous les nombres ensemble, veu qu'à tous les nombres pris ensemble, on ne peut rien adjoûter: Et en effect toutes les choses possibles ne sont possibles, & ne peuvent estre produites que distributivement, & non pas collectivement; de sorte que la collection de toutes les choses possibles est purement impossible, & par consequent vn pur rien, comme je feray voir cy-apres en la Replique à la troisieme réponse des Athées. En troisieme lieu, si la comparaison d'Oviedo n'est pas recevable en ce qui regarde les sujets des propositions susalleguées, esquelles il compare la collection de tous les nombres finis avec la collection de tous les hommes qui ont esté; je di qu'elle est encor moins recevable en ce qui regarde les attributs des

des

des susdites propositions, lesquelles il compare ce qui est surpassé avec ce qui n'est pas de toute eternité, & ce qui n'est pas passé avec ce qui est de toute eternité & sans commencement; disant que comme chaque nombre fini en particulier est surpassé, & qu'il n'y a aucun nombre fini qui ne soit surpassé, mais que la collection de tous les nombres finis n'est pas surpassé; de mesme chaque homme en particulier n'est pas de toute eternité, & il n'y a aucun homme qui soit de toute eternité ou sans commencement, mais la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé jusqu'à present, a esté de toute eternité & sans commencement. Or je vous prie, quelle convenance y a-il entre vn nombre qui est surpassé par vn autre, & vn homme qui n'est pas de toute eternité? & quelle convenance y a-il entre la collection de tous les nombres finis qui n'est point surpassée, & la collection de tous les hommes qu'il pretend avoir esté de toute eternité? A la verité si par cette comparaison Oviedo ne pretendoit autre chose sinon de montrer que ce qui convient à la collection de tous, ne convient pas toujours à chacun en particulier, voire que

par fois il ne convient à aucun en particulier, je trouve qu'il auroit raison: Mais de là vouloir conclurre, que comme la collection de tous les nombres n'est point surpassée, aussi la collection de tous les hommes a esté de toute eternité, je soutien que cela est tout à fait ridicule. S'il eut fait sa comparaisn de cette sorte, à sçavoir que comme la collection de tous les nombres n'est point surpassée, aussi la collection de tous les hommes n'est point surpassée, & par consequent est infinie, & en suite de toute eternité & sans commencement; je trouve qu'elle seroit à propos en ce qui regarde les attributs des propositions; mais la disparité seroit grande en ce qui regarde les sujets des susdites propositions: Car la collection de tous les nombres comprend la collection generale de toutes choses, laquelle ne peut estre surpassée, & que nous avons montré cy-dessus estre purement impossible; & par consequent vn pur rien; mais la collection particuliere de quelque chose, à sçavoir la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé peut estre surpassée, & par la collection de tous les doigts, & par la collection de tous les cheveux, & par la collect

collection de tous les animaux, ou à tout le moins par la collection de toutes choses; veu que la collection de toutes choses est plus grande que la collection de tous les hommes seulement. Que si la collection de tous les hommes qui ont esté est surpassée, il est evident qu'elle n'est pas infinie, & en suite qu'elle n'a pas esté de toute eternité, comme il a esté prouvé cy-dessus.

10. Contre la deuxieme comparaison d'Oviedo tirée des divisions du continu: Le di premierement, qu'en icelle il compare des choses qui sont tout à fait disparèilles: Car il compare vne chose réelle & qui a esté actuellement, à sçavoir la collection de tous les hommes qui ont esté; & de toutes les generations passées, avec vne chose qui n'a jamais esté, qui ne sera jamais, & qui selon la doctrine d'Aristote (laquelle il embrasse en cet endroit) est entierement impossible & vn pur rien; à sçavoir avec la collection de toutes les divisions d'vn continu; d'autant que le continu, selon la doctrine d'Aristote, a cela de particulier, qu'on y peut tousjours retrancher quelque chose, veu qu'il est divisible à l'infini; & par consequent on ne

ſçauroit jamais prendre toutes les diuifions d'un continu; veu que ſi on auoit fait toutes les diuifions d'un continu, on n'y ſçauroit plus rien diuifer ni retrancher. Secondement, à parler ſelon la verité, & non pas ſelon la doctrine d'Ariſtote, j'eſtime que le continu n'eſt point diuiſible à l'infini, & qu'il a vn nombre fini de parties, eſquelles il peut eſtre diuiſé; & parlant aux Chreſtiens, je di que Dieu qui a créé toutes les parties du continu, & qui les a jointes, eſtant Tout-puiſſant & preſent à icelles, les peut toutes ſeparer; & qu'eſtans toutes ſeparées, elles ſeroient indiuiſibles; autrement la ſeparation de toutes n'auroit pas eſté faite; & par conſequent cette propoſitiõ d'Ouiedo eſt fauſſe, *Apres quelle diuifion qu'on ait faite d'un continu en parties, pour petites qu'elles ſoient, il y a tousiours d'autres diuifions poſſibles; car apres la diuifion du continu en atomes ou en parties indiuiſibles, il n'y peut auoir aucune autre diuifion. Mais pource qu'on pourroit nier que le continu fut compoſé de parties indiuiſibles, j'eſtime qu'il ne ſera point hors de propos de faire ici vne petite digreſſion, & prouuer que le continu eſt compoſé de parties indiuiſibles,*

par

par vn argument tiré du temps & du mouvement par vn espace, comme s'ensuit.

Digression, en laquelle il est prouvé que le continu est composé d'indivisibles.

TOUT le temps est composé du passé, du présent & du futur, en sorte que toutes les parties du temps passé ont esté presentes, & toutes les parties du temps futur seront presentes; & partât si le temps present est vne chose entierement indivisible, il est evident que tout le temps composé du passé, du present & du futur, sera composé de parties tout à fait indivisibles: Or le temps present est vne chose entierement indivisible; d'autant qu'une chose divisible qui existe actuellement toute, c'est à dire qui existe actuellement selon toutes ses parties, a aussi toutes ses parties actuellement existentes ensemble & à la fois: Pour exemple, vne maison qui existe actuellement toute, a aussi toutes ses parties, à sçavoir le toit, les murailles & le fondement, actuellement existentes ensemble: Or tout le temps present existe actuellement; veu que s'il avoit quelques

parties qui n'existaient pas actuellement, elles ne seroient pas presentes, mais passées ou futures, & par consequent ne seroient pas parties du temps present: Donc si le temps present est divisible, il aura des parties qui existeront actuellement ensemble & à la fois: Or les parties de quelque tēps que ce soit, ne peuvent exister actuellement ensemble, mais il faut nécessairement qu'elles existent l'une apres l'autre; veu que le temps qui a des parties, est essentiellement successif; & est defini par tous les Philosophes, la durée du mouvement successif: Donc le temps present ne peut avoir des parties, & par consequent est vne chose entierement indivisible: Et partant puis que toutes les parties du tēps passé ont esté presentes, & par cōsequent indivisibles; & toutes les parties du temps futur seront presentes, & par consequent indivisibles; il est evident que tout le tēps qui est composé du passé, du present & du futur, est composé de parties indivisibles. De ce que dessus il est aisé à voir que le mouvement successif est aussi composé de parties indivisibles: Car puis que le temps qui a des parties, n'est autre chose que la durée du mouvement successif, & à parler

parler proprement n'est autre chose que le mouvement successif, veu que la durée de la chose n'est point distincte de la chose mesme; il est euidet que puis que le temps qui a des parties, est composé de parties indivisibles, qu'on appelle momens ou instans; aussi le mouvement successif est composé de parties indivisibles. Cela est ainsi prouvé; on peut facilement montrer que l'espace ou le lieu (supposé qu'il fut divisible) n'est aussi composé que de parties indivisibles, en cette sorte: La chose qui se meut pour exemple durant vne heure composée d'instans ou de momens, & qui durant icelle parcourt l'espace d'vne lieue, ne se peut mouvoir au premier instant que d'vn mouvement indivisible, ou d'vne partie indivisible de mouvement; & par consequent ne peut parcourir qu'vn espace indivisible: Car si en ce premier instant elle parcouroit vn espace divisible & qui eut plusieurs parties, il s'ensuivroit que cette chose qui se mouvroit, seroit en ce mesme instant, & par consequent à la fois, en plusieurs lieux, à sçavoir en plusieurs parties dudit espace divisible, ce qui est impossible; outre qu'il faut necessairement que la chose qui se meut par-

coure vn moindre espace avant qu'elle en
 parcoure vn plus grand, & qu'elle acquie-
 re vne partie d'espace avant qu'elle en ac-
 quiere plusieurs: Or en vn instant ou mo-
 ment qui est entierement indivisible, il n'y
 a ni avant ni apres; & par consequent ce
 qu'acquiert la chose qui se meut, & ce
 qu'elle parcourt en vn instant, elle l'ac-
 quiert & parcourt tout à la fois; & ne pou-
 vant acquerir plusieurs lieux, ni par con-
 sequent plusieurs parties d'espace à la fois,
 il est evident qu'elle n'acquiert & ne par-
 court en vn instant qu'un espace indivisi-
 ble, ou vne partie indivisible d'espace: Que
 si au premier instant ou moment la chose
 qui se meut ne parcourt qu'une partie in-
 divisible d'espace, il est evident qu'au se-
 cond moment elle ne parcourt qu'une
 partie indivisible d'espace, & de mesme
 au troisieme & au quatrieme momét, &c.
 & par consequent que durant toute l'heu-
 re qui n'est composée que d'instans ou de
 momens, elle ne parcourt que des espaces
 indivisibles ou des parties indivisibles d'e-
 space: Or durant toute l'heure elle par-
 court l'espace d'une lieuë, comme nous
 avons supposé: Il s'ensuit donc necessai-
 rement que l'espace d'une lieuë qui a esté
 parc

parcouru, est composé de parties indivisibles : Et si l'espace d'une lieue est composé de parties indivisibles, il est évident que tous les autres espaces sont aussi composés de parties indivisibles. Cela étant ainsi démontré, il est aisé à prouver que tous les corps qui ont quantité, sont composés de parties indivisibles, en cette sorte : Tout corps qui a quantité, remplit tellement l'espace qu'il occupe, que tout le corps ou toute la quantité, est en tout l'espace occupé, & toutes les parties du corps ou de la quantité, sont en toutes les parties de l'espace & les occupent, & chaque partie du corps ou de la quantité, est en chaque partie de l'espace : De manière que comme tout l'espace répond à tout le corps, ou à toute la quantité, & par conséquent luy est égal, ou à tout le moins n'est pas moindre que luy ; De mesme toutes les parties de l'espace répondent à toutes les parties du corps ou de la quantité, & par conséquent luy sont égales, ou à tout le moins ne sont pas moindres qu'elles ; & chaque partie de l'espace répond à chaque partie du corps ou de la quantité, & par conséquent luy est égale, ou n'est pas moindre ; & partant puis que toutes les parties de

l'espace sont indivisibles; comme il a esté prouvé cy-dessus; il s'enfuit nécessairement que toutes les parties du corps, ou de la quantité qui sont dans ces parties d'espace, doivent aussi estre indivisibles: Car si vne partie divisible du corps, ou de la quantité, estoit dans vne partie indivisible d'espace; attendu que toute partie divisible est composée de plusieurs parties, il s'enfuivroit que plusieurs parties du corps ou de la quantité comprises dans cette partie divisible du corps, seroient dans vne partie indivisible d'espace, & par conséquent se penetreroient; ce qui est impossible: Et outre cela la partie indivisible d'espace seroit moindre que la partie divisible du corps de laquelle elle est occupée, veu qu'une chose indivisible est moindre qu'une divisible: Or l'espace n'est jamais moindre que le corps duquel il est occupé. J'ay veu des personnes qui pour répondre à nostre argument tiré du temps & du mouvement par l'espace, & par lequel nous prouvons que le continu est composé de parties indivisibles; disoient que le temps present est actuellement divisible; & que les parties du temps present existent actuellement ensemble, & non pas l'une apres
l'aut

l'autre; & qu'il n'y a que les parties déterminées du temps qui succèdent nécessairement l'une à l'autre; comme sont les parties de l'année, du mois, du jour, de la minute, &c. mais que les parties indéterminées & proportionnelles du temps, comme sont les parties du temps présent, existent actuellement ensemble; & par ainsi que le temps n'est pas essentiellement successif. Contre cela je di, 1. Qu'encor qu'il y aye quelques parties de temps indéterminées, au regard de nous; neantmoins il n'y a aucune partie de temps quelle qu'elle soit, qui ne soit déterminée au regard de Dieu, veu que Dieu cognoit distinctement toutes choses, & par consequent il cognoit toutes les parties du temps quel qu'il soit. Que si toutes les parties du temps sont déterminées au regard de Dieu, il est evident qu'elles sont aussi déterminées en elles-mêmes, veu que Dieu ne cognoit point les choses que cōme elles sont en elles-mêmes. Le di ces choses parlant aux Chrestiens; & parlant aux Athées, je di qu'il n'y a aucune chose qui n'aye sa différence individuelle, par laquelle elle est vne certaine chose & non pas vn autre, ce qui est estre déterminé en

foy. 2. Si le temps present est divisible, le mouvement present le sera aussi, puis que le temps n'est autre chose que le mouvement ou la durée du mouvement: Et puis que tout ce qui est divisible, a deux moitez esquelles il peut estre divisé, il s'en suit que le temps present & le mouvement present, ont deux moitez esquelles ils peuvent estre divisez, à tout le moins par l'entendement: Et puis que les parties du temps present, selon eux, existent actuellement à la fois, il s'en suit que les deux moitez du temps present & du mouvement present, existent actuellement à la fois, & non pas l'une apres l'autre. Et de-là je forme cet argument indissoluble: Pendant le temps present ou les deux moitez du temps present qui existēt actuellement à la fois, la chose qui se meut parcourt ou vn espace indivisible seulement, ou vn espace divisible: Si elle parcourt seulement vne espace indivisible; il s'en suivra que pendāt vn autre temps present, ou les deux moitez d'un autre temps present, elle ne parcourra aussi qu'une espace indivisible; Et puis que l'heure n'est composée que de presens qui ont succédé les vns aux autres, il s'en suivra que pendant
vne

vne heure, ou pendant tous les presens d'une heure, elle n'aura parcouru que des espaces indivisibles; & ayât parcouru vne lieuë pendant cette heure-là, il s'ensuivra que l'espace d'une lieuë ne sera composé que d'espaces indivisibles; Que si l'espace d'une lieuë est composé seulement d'espaces indivisibles, tout autre espace le sera aussi: Et si tout espace est composé seulement de parties indivisibles, il s'ensuivra que tout corps sera aussi composé de parties indivisibles, comme il appert par les raisons alleguées cy-dessus. Si pendant le temps present ou les deux moitez du temps present qui existent actuellement à la fois, la chose qui se meut a parcouru vn espace divisible, puis que tout espace divisible a deux moitez esquelles il peut estre divisé, à tout le moins par l'entendement, il s'ensuivra que la chose qui se meut parcourt à la fois deux moitez d'espace & existe actuellement à la fois en ces deux moitez d'espace; & puis que ces deux moitez d'espace sont deux lieux, quoi que moindres que leur tout, il s'ensuivra que le corps qui se meut sera en deux divers lieux à la fois, puis qu'il parcourt à la fois ces deux moitez d'espace: Et d'autant

qu'une des deux moitez est vn moindre espace que les deux moitez ensemble, il s'enfuira que le corps qui se meut, ne parcourra pas vn moindre espace avant qu'en parcourir vn plus grand, puis qu'il parcourt aussi tost les deux moitez qu'une; & d'autant que de ces deux moitez d'espace vne est plus proche du corps qui se meut que l'autre, il s'enfuira que le corps qui se meut ne parcourra pas plustot l'espace qui est plus proche de luy, que l'espace qui en est plus éloigné, puis qu'il parcourt à la fois le plus proche & le plus éloigné, à sçavoir ces deux moitez d'espace, dont l'une est plus proche & l'autre plus éloignée; toutes lesquelles choses sont absurdes & contradictoires. J'ay veu encor des personnes qui pour répondre à nostre argument tiré du temps & du mouvement d'un corps par l'espace; disoient que le temps present estoit divisible, mais que les parties du temps present n'estoient point presentes; ce qu'ils faisoient de peur d'estre obligez d'avouer que plusieurs parties du temps existoient à la fois. Mais contre cela je di, que ces pretendues parties du temps present, doivent estre ou passées, ou futures, ou present

sentés, veü que tout temps est ou passé, ou futur, ou present. Or ces parties pretendües du temps present, ne sont ni passées ni futures. Il faut donc necessairement qu'elles soient presentes. Et en effect, ou ces parties pretendües du temps present ont existé, ou existent, ou existeront: Or elles n'ont pas existé, ni n'existeront pas aussi; autrement elles seroient parties du temps passé ou futur, & non pas du temps present: Donc elles existent actuellement, & par consequent sont presentes. Que s'il est indubitable que les parties du temps passé soient passées, & les parties du temps futur soient futures; il est aussi tres-certain que les pretendües parties du temps present, sont presentes & existent actuellement: Et si le tout est present, il est evident que les parties qui constituent le tout, sont presentes; & si le tout existe actuellement, il est certain que les parties dont ce tout est composé, existent actuellement. Puis donc que le temps present, qui est vn tout selon eux, existe actuellement; il faut necessairement que les pretendües parties du temps present existent actuellement, & par consequent soient presentes. J'ay veü d'autres personnes qui

disoient que le temps present estoit divisible, & que les parties du temps present existoient actuellement en flux & en coulant. Mais contre cela, je di qu'exister en flux, n'est autre chose qu'estre en flux, que fluor, que couler, que passer; ou pour parler plus clairement, ce n'est autre chose que cesser d'estre incontinent apres qu'on existe; & partant quand ils disent que les pretendoës parties du temps present existent en flux, c'est autant que s'ils disoient qu'elles fluent, qu'elles coulent, qu'elles passent, & qu'elles cessent d'estre incontinent apres qu'elles sont: Or on ne peut pas dire cela des pretenduës parties du temps present; d'autant que les parties qui fluent, qui passent & qui cessent d'estre incontinent apres qu'elles sont; ou elles fluent, passent & cessent d'estre à la fois; ou l'une apres l'autre: Or les pretenduës parties du temps present, ne peuvent estre dites fluor, passer & cesser d'estre à la fois, ni l'une apres l'autre: Non à la fois; d'autant que les choses qui fluent, qui passent, & qui cessent d'estre à la fois, sont aussi necessairement à la fois, ce qui ne peut convenir aux pretenduës parties du temps present, comme nous
avons

avons prouvé cy-dessus : Non aussi l'une apres l'autre ; d'autant que les parties qui fluent, qui passent & qui cessent d'estre l'une apres l'autre, sont aussi necessairement l'une apres l'autre ; de sorte que quand l'une est, l'autre n'est plus, ou n'est pas encore, & par consequent est passée ou future : Or on ne peut pas dire des pretenduës parties du temps present, que les vnes sont, & les autres sont passées ou futures : Dono on ne peut pas dire qu'elles fluët, passent, ou cessent d'estre l'une apres l'autre. l'en ay veu encore d'autres qui disoient que les parties du temps n'existoïent pas, eu égard à elles-mesmes ; mais qu'elles existoient eu égard aux instans ou momens qui lient les parties du temps. Mais contre cela je di, que par exister eu égard aux instans, ou ils entédent que les instans seuls existent, ou ils entédent que les parties du temps existent par l'existence des instans : S'ils disent que les instans seuls existent, il s'ensuivra que les parties du temps n'ont jamais aucune existence ; ce qui est absurde ; veu que le passé qui est partie du temps a existé, & que le futur qui est aussi partie du temps existera : Or de ce qui a existé, il a esté vray quel-

libris

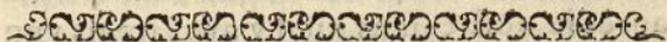
quesfois de dire qu'il existe; & de ce qui
existera, il sera vray quelquesfois de dire
qu'il existe: Il s'ensuivra encor que le
temps n'existe point du tout, si les seuls
instans existent; veu que les instans selon
eux, ne sont ni temps ni parties du temps.
Parlons donc mieux, & disons qu'il est
vray que les seuls instans existent, & par
consequence qu'ils font les temps presens:
Disons encor que les seuls instans fluent,
passent & cessent d'estre incontinēt apres
qu'ils sōt, & qu'alors on peut dire qu'ils ont
esté, & par cōsequence qu'ils font les temps
passez: Disons aussi que les seuls instans
avant qu'ils soient existeront, & par con-
sequence qu'ils font les temps futurs; d'oū
s'ensuivra necessairement que le temps
composé du passé, du present & du futur,
n'est composé que d'instans. S'ils disent
que les parties du temps existent par l'exi-
stence des instans; puis que selon eux, les
parties du temps & les instans sont choses
differentes; il s'ensuivra qu'une chose exi-
stera par l'existence d'une autre, & qu'une
chose divisible, comme est la partie du
temps, existera par l'existence d'une chose
indivisible, comme est l'instant; il s'ensui-
vra encor que l'existence d'une chose di-
divisi

visible qui a des parties successives, cōme sont les parties du temps, & l'existence d'une chose indivisible & sans parties, cōme est l'instant, seront vne mesme existence; toutes lesquelles choses sont absurdes & contradictoires. Parlons donc mieux, & disons qu'il est vray que l'existence des parties du temps, & l'existence des instans sont vne mesme existence; d'autant qu'il n'y a point d'autres parties du temps que les instans qui succedent immediatement les vns aux autres, & desquels seuls le temps est composé. Finalement, contre toutes les réponses sus-alleguées, & autres, par lesquelles on voudroit pretendre que le temps present est divisible, & qu'il a des parties: Je di que ces pretenduës parties du temps present, ou sont en nombre fini, ou infini: Si elles sont en nombre fini; il s'ensuit qu'il y en a vn certain nombre limité, pour exemple, cent millions & non pas d'avantage; & ces cent millions ne peuvent estre qu'indivisibles; car. si elles estoient divisibles, pour exemple chacune en deux parties, il y en auroit deux cens millions, ce qui est contre la supposition: Que si elles sont indivisibles, il s'ensuit que le temps present n'est composé que d'in-

divisibles : Si elles sont en nombre infini, puis qu'il ne se peut donner vn plus grand nombre qu'un nombre infini, comme il a esté prouvé cy-dessus ; il s'ensuivra qu'on ne pourra donner vn plus grand nombre que celuy des parties du temps present, ce qui est absurde ; veu que les parties du temps passé, du present & du futur, sont en plus grand nombre que les seules parties du temps present. Oviedo voyant la force de l'argument tiré du temps pour prouver que le continu est composé de parties indivisibles, & ayant rapporté diverses réponses que nous avons refutées cy-dessus, en fin il conclud de la sorte en sa Physique, en la Controverse 17. au point 6. sur la fin ; *Ce sont les paroles par lesquelles on tache d'éluder les difficultés qui se rencontrent en cette matiere, esquelles je voi bien vne fuite, mais je n'y trouve aucune trace de solution à laquelle mon esprit puisse acquiescer.* Les autres raisons qui prouvent que le continu est composé seulement de parties indivisibles, & les objections qu'on fait à l'encontre, avec les réponses, sont assez bien deduites dans la Physique d'Arriaga, lors qu'il traite de la composition du continu : C'est pourquoy je ne m'y

arrest

arresteray pas d'avantage, & passeray à la refutation des autres réponses des Athées.



CHAPITRE III.

De la seconde Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La deuxieme réponse des Athées, à sçavoir que comme en l'eternité d'apres, c'est à dire à l'advenir, il n'y aura point de dernier; aussi en l'eternité de devant, c'est à dire par le passé, il n'y a point eu de premier. 2. Que les Athées comparent choses dispareilles, & est montrée la disparité. 3. Qu'en remontant vers le passé, on ne va point jusqu'à l'infini, mais que tout le passé peut estre parcouru. 4. Que la succession des choses ne peut estre eternelle, & pourquoy?

I. **L**A seconde Réponse des Athées est, que comme en l'eternité d'apres, c'est à dire à l'advenir, le jour sera eternellement apres la nuit, & la nuit apres le jour, sans qu'il y

aye jamais vn dernier, ni vne derniere nuit; nostre Hemisphere sera eternellement éclairé apres celuy de nos Antipodes, & l' Hemisphere de nos Antipodes apres le nostre, sans qu'il y aye jamais vne derniere illumination; le flux de la mer sera eternellement apres le reflux, & le reflux apres le flux, sans qu'il y ait jamais vn dernier flux ni vn dernier reflux; la nouvelle Lune sera eternellemét apres la pleine, & la pleine apres la nouvelle, sans qu'il y ait jamais vne derniere nouvelle ni vne derniere pleine Lune; vne partie du temps & du mouuement sera eternellement apres l'autre, sans qu'il y ait jamais vne derniere partie du temps & du mouuement, &c. De mesme en l'eternité de devant, c'est à dire par le passé, le jour a esté eternellemét devant la nuit, & la nuit devant le jour, sans qu'il y ait jamais eu vn premier jour, ni vne premiere nuit; & par consequent le jour & la nuit ont esté de toute eternité l'vn devant l'autre, comme ils seront eternellement l'vn apres l'autre. Pareillement, nostre Hemisphere a esté éclairé eternellement devant l' Hemisphere de nos Antipodes, & celuy de nos Antipodes devant le nostre, sans qu'il y ait jamais eu

vne

vne premiere illumination ; & par consequent l'illumination est eternelle successivement, & les deux Hemispheres ont esté eclairez de toute eternité l'vn devant l'autre, comme ils seront eclairez eternellement l'vn apres l'autre. De mesme, la nouvelle Lune a esté eternellement devant la pleine, & la pleine devant la nouvelle, sans qu'il y ait jamais eu vne premiere pleine ou nouvelle Lune ; & par consequent la pleine & la nouvelle Lune ont esté de toute eternité l'une devant l'autre, comme elles seront eternellement l'une apres l'autre. Item, le flux de la mer a esté eternellement devant le reflux ; & le reflux devant le flux, sans qu'il y ait jamais eu vn premier flux ou reflux ; & par consequent le flux & le reflux ont esté de toute eternité l'vn devant l'autre, comme ils seront eternellement l'vn apres l'autre, &c. En vn mot, chaque jour, chaque illumination, chaque flux, chaque homme, a bien eu commencement, en sorte qu'il n'y en a eu aucun qui ait esté sans commencement & de toute eternité : Mais la succession des jours, des illuminations, des flux, des hommes, &c. est sans commencement & de toute eternité. Au reste

pour entendre l'eternité de devant & d'après, il faut concevoir que ce jourd'huy est cōme le lien qui les joint, toutes deux; en sorte que l'eternité de devant est vne durée depuis ce jourd'huy remontant par le passé jusques à l'infini; & l'eternité d'après est vne durée depuis ce jourd'huy allant vers l'advenir jusques à l'infini.

R É P O N S E.

CONTRE cette Réponse, je di que la comparaison est tout à fait hors de propos: d'autant qu'elle est entre des choses entièrement diverses, à sçavoir entre ce qui a esté & ce qui ne sera jamais totalement; entre ce qui est tout à fait passé, & ce qui ne passera jamais: Car la pleine & la nouvelle Lune, le jour & la nuit, le flux & le reflux, l'illumination des Hemispheres, les hommes & autres choses semblables successives, qu'on pretend avoir esté de toute eternité, ont esté & ne sont plus; & par consequent sont passées. En vn mot tout ce qu'on pretend avoir esté par cy-devant jusqu'aujourd'huy, s'il n'est plus, est indubitablement passé: Et partant la pretenduë eternité de devant estant

estant de cette nature, est certainement passée: Mais à parler selon la raison naturelle, & sans avoir égard à la revelation Divine, comme veulent les Athées, la pleine & la nouvelle Lune, le jour & la nuit, le flux & le reflux, les hommes, & autres choses semblables, sujetes à la succession, au temps & au mouvement, ne passeront & ne finiront jamais. Pour faire donc la comparaison entre choses pareilles, il faudroit supposer de l'éternité d'après, ce qui est tres-certain de l'éternité de devant, à sçavoir qu'elle fut passée: Or si l'éternité d'après venoit à passer, elle seroit finie, & par consequent il y auroit vn dernier jour ou vne dernière nuit, vn dernier flux ou reflux, &c. voire plus, l'éternité d'après seroit limitée de tous costez, à sçavoir par ce jour d'huy & par le dernier jour, & ce pour cette seule raison, à sçavoir pource qu'elle seroit passée. Puis donc que la prétenduë éternité de devant est passée, il faut aussi qu'elle soit finie, & par consequent qu'il y ait eu vn premier jour, vn premier flux, vn premier homme, &c. voire plus qu'elle soit limitée de tous costez, à sçavoir par ce jour d'huy & par le premier jour, aussi bien que l'eter-

nité d'apres le seroit, si elle estoit passée.

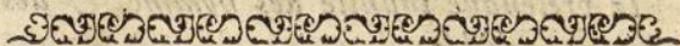
3. De ce que dessus il appert, qu'en-
cor qu'en descendant vers l'advenir, on
allât jusques à l'infini; neantmoins en
remontant vers le passé, on n'iroit pas jus-
ques à l'infini: d'autant qu'en tout progresz
à l'infini il y a tousjours quelque chose
à prendre, & y reste tousjours quelque
chose à parcourir, tellement qu'un tel in-
fini ne peut estre parcouru: Or en remon-
tant tousjours depuis ce jourd'huy vers le
passé, il n'y a pas tousjours quelque chose
à prendre ou à parcourir, mais en fin on
s'arreste à un premier; tellement qu'en re-
montant vers le passé, tout le passé peut
estre parcouru: Donc en remontant vers
le passé, on n'iroit pas jusques à l'infini.
Qu'il n'y ait pas tousjours quelque chose
à parcourir en remontant vers le passé; &
que depuis ce jourd'huy remontant vers le
passé, tout le passé puisse estre parcouru, il
appert; d'autant que descendre par le pas-
sé jusques à ce jourd'huy, & remonter de-
puis ce jourd'huy vers le passé, sont vne
mesme chose, ou à tout le moins, sont cho-
ses pareilles & semblables; ni plus ni moins
que le chemin de Thebes à Athenes &
d'Athenes à Thebes, est un mesme chemin;

& tout le passé, soit en descendant, soit en remontant, est tousjours le mesme: Partant puis qu'en descendant par le passé jusques à ce jourd'huy, tout le passé a esté parcouru; il est evident qu'en remontant depuis ce jourd'huy vers le passé, tout le passé peut estre parcouru, & par consequent qu'on ne peut pas aller jusques à l'infini.

4. Finalement, on ne scauroit concevoir qu'il n'y ait eü aucun homme, aucun jour, aucun flux, &c. de toute eternité; & que neantmoins la succession des hommes, des jours, des flux, &c. soit eternelle & sans cōmencement: Car s'il n'y a aucuns hommes, ni aucuns jours de toute eternité & sans commencement, il est impossible que la succession d'iceux soit de toute eternité & sans commencement; veu que la succession des choses ne peut estre sans les choses dont elle est succession. Et d'abondant, c'est vne chose indubitable, & qui en ce sujet ici est fort considerable, que toute succession comprend essentiellement plusieurs choses dont l'une est apres l'autre, en sorte que la succession non seulement ne peut pas avoir estre, mais mesme ne peut pas estre conceüe sans la chose qui est apres l'autre: Or la

chose qui est apres vn autre, ne peut pas estre eternelle; d'autant que ce qui est eternel n'a rien devant soy, & est sans commencement: Puis donc que la succession comprend essentiellement la chose qui est apres vn autre, il s'ensuit necessairement que la succession en soy, ne peut pas estre eternelle; & que si on la vouloit dire eternelle, cela ne pourroit estre qu'à raison de quelque chose qui ne seroit pas apres vn autre, & qui seroit sans commencement & de toute eternité: ce que les Athées ne veulent pas; d'autant qu'ils croyent qu'il n'y a eu aucun homme, ni aucun jour, ni aucun flux, &c. qui n'ait esté apres vn autre, & par consequent qui n'ait eu commencement; de peur d'estre contraints d'advoüer qu'il y a eu vn premier hōme, vn premier jour, vn premier flux, &c. & par consequent vn commencement, & en suite point d'eternité d'hommes, de jours, de flux, &c.

CHAP
 sans la chose qui est apres l'autre: Or la



CHAPITRE IV.

De la troisieme Réponse des Athées
avec la Réplique.

- En ce Chapitre on void :*
1. La troisieme Réponse des Athées touchant le nombre infini.
 2. Trois argumens des Athées pour prouver qu'un infini est plus grand que l'autre.
 3. Que les hommes qui ont esté par le passé font quelque nombre.
 4. Que dans quel nombre d'hômes que ce soit, il y a autant ou plus ou moins.
 5. Refutation de l'infini plus grand que l'autre, matériellement & non pas formellement.
 6. Qu'il y a contradiction à poser un infini plus grand que l'autre.
 7. Que la réponse des Athées ne touche point la principale raison & indissoluble tirée de la distance des hômes entr'eux.
 8. La preuve de ce que l'espace n'est pas, & de ce qu'il est.
 9. Réponse au premier argument des Athées tiré de l'infinité de l'espace Oriental, & Occidental.
 10. Réponse à leur second argument tiré de la prétendue infinité des pensées des hommes & des Anges.
 11. Réponse au troisieme argument tiré de

la pretenduë infinité des hommes & des lions, possibles.

I. **L**A troisieme Réponse des Athées est, qu'y ayant eu par le passé vne infinité d'hommes, de jours, de generations, &c. on ne peut pas dire qu'il y en ait eu vn nombre, soit fini, soit infini: veu que tout nombre est appellé nombre, pource qu'il se peut nōbrer: Or l'infinité d'hommes, de jours, &c. ne se peut nombrer; & partant ces termes, *nombre infini*, sont contradictoires. Que s'il faut aduouër que les hommes, les jours, &c. sont en quelque nōbre, ils disent qu'ils sont en nombre infini; mais que dás le nombre infini il n'y a ni autant, ni plus ni moins; veu que ces particules d'autant, de plus, & de moins, ne convienēt qu'aux nombres finis. Et si on les contraint par la force des raisons de recognoître que ces particules conviennent à tous nombres soit finis soit infinis: Ils répondent que dans le nombre infini d'hommes, pour exemple qui ont esté par le passé, il y a eu autant d'hommes que de mains, & de mains que de doigts, & que tous les nombres infinis sont égaux. Que s'ils sont contrains de
conf

confesser qu'un nôbre infini est plus grand que l'autre ; ils l'entendent materiellemét eu égard aux parties, & non pas formellement eu égard à l'infinité d'icelles. Et finalement, si on les contraint d'advoüer qu'un infini est plus grand que l'autre & materiellement & formellemét; ils disent qu'il n'y a point d'absurdité de poser un infini plus grand que l'autre ; & tâchent à le prouver par ces trois raisons. La première est tirée de l'infinité de l'espace en cette sorte : Depuis cette ville d'Orange tirant tousjours vers l'Orient, il n'y a point de bout, & par cōsequent l'espace Oriental est infini, & en suite les parties de l'espace Oriental sont en nombre infini : Car cōme avoir un bout & estre fini, sont vne mesme chose ; aussi n'avoir point de bout & estre infini, sont vne mesme chose. Item, depuis cette ville d'Orange tirant perpetuellement vers l'Occident, il n'y a point de bout, & par consequent l'espace Occidental est infini, & en suite les parties de l'espace Occidental sont en nombre infini, pour la mesme raison : Or l'espace Oriental & Occidental ensemble, sont plus grands que l'espace Oriental seul; veu que l'espace Oriental & Occidental

ensemble, est cōme vn tout, dont l'espace Oriental ne fait qu'une partie, & que le tout est plus grand que sa partie: Donc vn infini, tel que sont l'espace Oriental & Occidental ensemble, est plus grand qu'un autre infini, tel qu'est l'espace Oriental seul; & vn nombre infini, tel qu'est celuy des parties de l'espace Oriental & Occidental ensemble, est plus grand qu'un autre infini, tel qu'est celuy des parties de l'espace Occidental seul. La seconde raison est tirée de l'infinité des pensées des hommes & des Anges en cette sorte: Les pensées que les hommes auront à l'advenir dans l'eternité d'apres, soit en terre, soit au ciel, sont en nombre infini; Car si elles estoient en nombre fini, il s'en suivroit que les hommes estans parvenus à ce nombre fini & limité de pensées, ne penseroient plus, & par ainsi ne cognoitroient plus Dieu, ni aucune autre chose, veu qu'on ne peut penser à quelque chose sans la cognoître en quelque façon: Item, les pensées que les Anges auront à l'advenir dans l'eternité d'apres, sont en nombre infini, autrement il y auroit en fin vn temps auquel les Anges ne penseroient plus: Or les pensées des hommes & des Anges ensemble,

sont

sont en plus grand nombre que les pensées des hommes seuls : Donc vn nombre infini, tel qu'est celuy des pensées des hommes & des Anges ensemble dans l'eternité d'apres, est plus grand qu'un autre infini, tel qu'est celuy des pensées des hommes seuls dans la mesme eternité. La troisieme raison est tirée des hommes & des lions possibles en cette sorte : Les hommes possibles, c'est à dire que Dieu peut produire, sont en nombre infini ; Car s'ils estoient en nombre fini, pour exemple au nombre de cent mille millions, il s'en suivroit que Dieu n'en pourroit pas produire vn d'avantage, veu que cet homme-là seroit au de-là des hommes possibles ; Item, les lions possibles sont en nombre infini pour la mesme raison : Or le nombre des hommes & des lions possibles, est plus grand que le nombre seul des hommes possibles : Donc vn nombre infini, tel qu'est celuy des hommes & des lions possibles ensemble, est plus grand qu'un autre infini, tel qu'est celuy des hommes possibles seulement.

celle des hommes qui ont esté par le passé
à savoir la multitude des veaux, des chiens,
des chevaux & des animaux : Donc la
multe

R E P L I Q U E.

3. **C**ONTRE cette Réponse, je di premièrement, que tous les hommes qui ont esté par le passé sont plusieurs, c'est à dire sont plus d'un; & par consequent font vne multitude, laquelle est en soy nōbrable & finie, ou innombrable & infinie: Si elle est nōbrable & finie, il s'ensuit qu'il y en a eu vn certain nombre fini & déterminé en soy, & en suite qu'il y en a eu de premiers, de seconds, &c. & partant qu'ils n'ont point esté de toute eternité: Si elle est innombrable & infinie, mon argument demeure en son entier, qui est tel: On ne peut donner vne plus grande multitude, qu'une multitude innombrable ou infinie; autrement elle seroit surpassée par cette plus grande multitude; veu que de deux multitudes, la plus grāde surpassé la moindre, & par consequent seroit finie & limitée, attendu que ce qui est surpassé, est fini & terminé là où il est surpassé: Or on peut donner vne plus grande multitude que celle des hommes qui ont esté par le passé, à sçavoir la multitude des yeux, des doigts, des cheveux & des animaux: Donc la
mult

multitude des hommes qui ont esté par le passé n'est pas infinie, mais finie & déterminée, & par consequent n'a pas esté de toute eternité. Or nous prenons ici les mots de multitude & de nombre pour vne mesme chose.

4. Secondement, il est faux que dans vne multitude infinie ou dans vn nombre infini, il n'y ait ni autant, ni plus, ni moins: Car dans quelle multitude d'hommes que ce soit ou finie ou infinie, il est certain qu'il y a autant de nez que de bouches, de testes que de cœurs, de mains que de pieds: Et il est indubitable que dans la multitude des hommes qui ont esté par le passé, il y a eu plus de mains & de doigts que d'hommes, veu qu'il n'y a aucun homme dans la collection de tous les hommes qui ont esté par le passé (hors de quelques monstres) qui n'ait eu deux mains & dix doigts; & nul ne peut nier que la collection de tous les animaux qui ont esté par le passé, n'ait esté plus grande que la seule collection de tous les hommes qui ont esté par le passé; veu que la collection de tous les animaux, comprend la collection de tous les hommes & de toutes les bestes: Or la collection de tous les hommes & de

toutes les bestes est plus grande que la collection de tous les hommes seulement ; autrement le tout, à sçavoir la collection de tous les hommes & de toutes les bestes, ne seroit pas plus grand que sa partie, à sçavoir que la collection de tous les hommes seulement. Par la mesme raison on montre que la collection de tous les jours & de toutes les nuits, est plus grande que la collection de tous les jours seulement ; & que la collection de toutes les generations & corruptions, est plus grande que la collection de toutes les generations seulement ; & par cōsequent que les collectiōs des jours & des generations qui ont esté par le passé sont surpassées, & en suite finies & terminées là où elles sont surpassées ; & partant ne sont point de toute eternité, mais ont eu commencement. En vn mot, dans quelle grande multitude, ou quel grand nombre que ce soit, ou fini ou infini, il y a plus de binaires que de quaternaires, puis que tout quaternaire comprend deux binaires.

5. En troisieme lieu, il ne sert rien de dire qu'un infini n'est pas plus grand que l'autre formellement eu égard à l'infinité, mais materiellement eu égard aux parties :

D'aut

D'autant que ce sont les parties qui sont proprement l'infini; & partant si vn infini a plus de parties que l'autre, il sera plus grand qu'iceluy, mesmes entant qu'infini: Et de plus, supposé qu'un infini soit plus grand que l'autre, materiellemēt eu égard aux parties, il s'en suivra que celuy qui est moindre, ne sera pas véritablement infini; veu qu'il finira & terminera là où l'autre commencera à le surpasser.

6. En quatrieme lieu, il est faux qu'il n'y ait point d'absurdité à poser vn infini plus grand que l'autre: Car de-là il s'en suit vne manifeste contradiction, à sçavoir que la mesme chose sera finie & ne sera pas finie; veu que le moindre infini sera surpassé par le plus grand infini, & par conséquent sera fini; attendu que ce qui est surpassé, est fini & terminé là où il est surpassé: Et il ne sera pas fini, veu qu'il est presuppposé infini, & que l'infini n'est pas fini: Donques la mesme chose, à sçavoir le moindre infini, sera fini & ne sera pas fini, qui sont choses contradictoires.

7. En cinquieme lieu, la réponse des Athées ne touche point la raison principale & indissoluble que j'ay tirée de la distance des hōmes entr'eux en cette sorte:

Ou les hommes qui ont esté par le passé
 sont tous distans entr'eux d'une distance
 de temps infinie seulement, ou d'une di-
 stance finie seulement, ou les vns sont
 distans d'une distance finie & les autres
 d'une infinie. S'ils sont tous distans d'une
 distance de temps infinie, il s'ensuivra
 qu'entre Louys treizieme & Louys qua-
 torzieme il y aura vne distance de temps
 infinie, ce qui est tout à fait absurde. S'ils
 sont tous distans d'une distance finie seu-
 lement, il s'ensuit que leur durée ne com-
 prend qu'un temps fini, & par consequent
 qu'ils ne sont pas eternels, ce qui est tres-
 veritable. Si les vns sont distans d'une di-
 stance finie, & les autres d'une infinie; &
 que de tous ceux qui sont seulement di-
 stans d'une distance finie, on prene les
 deux plus éloignez, pour exemple qu'on
 prene Pierre qui vit aujourd'huy, & qu'en
 remontât vers ceux qui ont devancé Pier-
 re & desquels Pierre est sorti, on prene
 celuy qui dans vne distance finie en est le
 plus éloigné, à sçavoir Jean; je di que si
 on remonte vn peu plus haut, à sçavoir
 jusques à Guillaume pere de Jean, il s'en-
 suivra que Pierre & Guillaume seront di-
 stans d'une distance de temps infinie, veu
 qu'ils

qu'ils sont plus distans que Pierre & Iean qui sont les plus distans d'une distance finie ; de sorte qu'il s'ensuivra qu'entre la distance finie qui est entre Pierre & Iean, & la distance infinie qui est entre Pierre & Guillaume, il n'y aura que quelque peu d'années à dire, à sçavoir autant d'années qu'il y a entre Guillaume & Iean pere & fils, ce qui est entierement absurde. Cette raison se peut confirmer de la sorte : Toute multitude actuellement existente ou qui a actuellement existé, si elle est actuellement finie peut estre parcourüe ; veu que ce qui ne peut estre parcouru est necessairement infini : Et partant si depuis ce jourd'huy en remontant vers le passé, on commence à conter les hommes qui ont esté successivement les vns devant les autres, enfin on parcourra toute la multitude finie de ces hommes-là ; tellement qu'au de-là de cette multitude, il ne restera aucun homme à nombrer qui puisse faire avec ladite multitude vn nombre fini : Donc si à toute la multitude finie des hommes qui ont esté par le passé, on adjoûte seulement vn homme, il resultera vne multitude infinie ; veu que la precedente multitude sans cet homme adjoûté, estoit la

plus grande de toutes les multitudes finies passées, voire mesmes estoit toute la multitude finie des hōmes qui ont esté par le passé: Et partant cet hōme adjoũté à toute la multitude finie de ces hommes, la rendant plus grande, elle doit estre necessairemēt infinie: D'ailleurs elle ne peut estre infinie; veu qu'un fini, à sçavoir un hōme, adjoũté à un autre fini, à sçavoir à toute la multitude finie des hommes, ne peut pas faire un infini; Et encore qu'on n'y adjoũtat aucun homme, il s'ensuivroit vne manifeste contradiction; car y ayant plus la moitié de pieds que d'hommes, il s'ensuivra que les pieds seront finis & ne seront pas finis en nombre; ils seront finis, pource qu'un fini, à sçavoir toute la multitude finie des hommes, & le double de ce fini, à sçavoir les pieds de ces hommes, ne font pas un infini; ils ne seront pas aussi finis, pource que le nombre des pieds est plus grand que toute la multitude finie des hommes qu'on presuppōse estre le plus grand nombre de tous les finis. Et ne sert rien de dire avec Oyiedo en la Controverse 14. de sa Physique, au poinct 3. au paragraphe 9. qu'il n'y a point de si grand nombre fini qu'on n'en puisse donn

donner tousjours vn plus grand, & tousjours vn plus grand jusques à l'infini, en sorte qu'on ne peut pas dire le plus grand de tous les nombres finis : Car encor que cela soit vray és choses possibles ; veu que Dieu ayant produit, pour exemple, vn grand nombre d'hommes, en peut produire encor vn plus grand, & tousjours vn plus grand, mais tousjours fini jusques à l'infini ; Neantmoins és choses actuellement existentes, ou qui ont actuellement existé, comme il s'agit maintenant, il est certain qu'il y a vn nombre fini qui est le plus grand de tous les nombres finis ; & il est faux que dans vne multitude actuellement presente ou passée, il n'y ait point de nombre fini qui n'en aye tousjours vn plus grand & tousjours vn plus grand jusques à l'infini ; veu que s'il y avoit tousjours vn plus grand, & tousjours vn plus grand nombre fini, il s'ensuivroit que le nombre fini actuel, ne pourroit jamais estre parcouru, & par cōsequent seroit infini ; puis qu'il n'y a que l'infini qui ne puisse estre parcouru. Outre que tous les hommes qui ont esté par le passé, ne sont pas tous distans d'une distance de temps infinie, autrement mon pere & moy serions distans infiniment ;

il faut donc que tous les hommes soient distans d'une distance finie, & par consequent n'ayent duré qu'un temps fini, & ne fassent qu'une multitude finie; ou bien il faut que les vns soiēt distans d'une distance finie, & les autres d'une infinie; auquel cas tous ceux qui sont distans d'une distance finie seulement estans pris ensemble, n'aurot duré qu'un temps fini, & ne feront qu'une multitude finie, & feront toute la multitude finie; en sorte qu'il n'y aura point d'autre multitude plus grande, comme il a esté montré cy-dessus. Il ne sert encor rien de dire avec Oviedo au lieu sus-allegué, que les choses que nous venons de dire sont vrayes d'un nombre fini, quand il est déterminé & spécifié, pour exemple du nombre de cent mille, ou de cent millions, ou de mille fois cent mille millions, &c. mais ne sont pas vrayes d'un nombre fini, quand il est vague & indéterminé, & qu'il n'est pas spécifié: Car es choses qui existent actuellement, ou qui ont actuellement existé, comme il s'agit maintenāt, le nombre est tousjours certain & déterminé; & s'il est vague & indéterminé, ce n'est pas en soy, mais au regard de nous qui ne le pouvons pas déterminer

à cause qu'il est trop grand. Joignez à ce que dessus, que ce qui est de toute éternité & sans commencement, n'est pas après un autre; veu que l'éternel n'a rien devant soy. Or les fils ont esté apres les peres, la mort apres la vie, la vieillesse apres la jeunesse, la jeunesse apres l'enfance, l'enfance apres la nativité, la nativité apres la conception: Donc les fils, les morts, les vieillards, les jeunes, les enfans, & les hommes nés, ne sont point de toute éternité, & ne sont point sans commencement.

Il ne reste maintenant qu'à donner la solution des trois raisons ou objections rapportées cy-dessus dans la troisieme réponse des Athées; par lesquelles on pretend de prouver, non seulement qu'il y a un infini, mais aussi qu'il y a un infini plus grand que l'autre: Car d'abord elles paroissent si fortes, qu'il est nécessaire de les examiner de prés, afin d'oster les achopemens qu'elles pourroient donner aux infirmes.

La premiere objection tirée de l'infinité de l'espace Oriental & Occidental, ne peut bien estre resoluë, qu'on n'aye quelque cognoissance de l'essence du lieu ou de l'espace: C'est pourquoy nous montrerons

premierement ce que l'espace n'est pas, & ce qu'il est; & en apres nous répondrons à l'objection.

Quant au premier chef, je di qu'il faut necessairement que le lieu ou l'espace soit quelque chose, ou qu'il ne soit rien du tout: Or on ne peut pas veritablemēt dire que l'espace ne soit rien du tout, ou qu'il soit vn pur rien: Donc il faut que l'espace soit quelque chose. Que l'espace ne soit pas vn pur rien il appert, d'autāt qu'vn pur rien n'est capable de rien, & ne peut rien du tout, veu qu'vn pur rien & l'impossible ne different point: Or l'espace est capable de quelque chose & peut quelque chose; veu qu'il est capable de recevoir les corps, & en effect est le receptacle de tous les corps, puis que tout corps occupe quelque espace: Donc l'espace n'est pas vn pur rien. D'abondāt, entre deux riens il n'y a point de difference: Or l'espace & ce qui est entre deux corps contigus, ont vne grande difference: Donc l'espace & ce qui est entre deux corps cōtigus, ne sont pas deux riens; & puis que ce qui est entre deux corps contigus est vn pur rien, il faut necessairement que l'espace ne soit pas vn pur rien: Or que l'espace & ce qui est entre deux corps

corps contigus ayent vne grande differ-
 ce il appert, d'autant qu'entre deux corps
 contigus, on ne scauroit mettre vn corps,
 mais dans l'espace on peut mettre vn
 corps.

Ayant montré que l'espace n'est pas vn
 pur rien, mais que c'est quelque chose; il
 faut necessairement que ce soit quelque
 chose de reel ou bien quelque chose de
 feint & d'imaginaire: Or l'espace n'est
 pas quelque chose de feint & forgé par
 l'esprit humain; veu que l'espace a existé
 & a esté occupé par le ciel, la terre & la
 mer avant que l'homme fut, tant s'en faut
 qu'il soit feint ou forgé par l'esprit hu-
 main; & les corps ne laissent pas d'occu-
 per vn'espace, encor qu'on n'y pense pas:
 Donc l'espace est quelque chose de reel.

Derechef tout estre reel est ou substan-
 ce ou accident: d'autant que tout estre
 reel est ou inherent à quelque sujet & de-
 pendant d'iceluy, c'est à dire est tellement
 attaché au sujet qu'il ne peut estre sans luy,
 & par ainsi est vn accident; ou bien n'est
 pas inherent & attaché à quelque sujet &
 dependant d'iceluy, mais peut exister tout
 seul, & par ainsi est vne substance: Or l'e-
 space n'est pas inherét & attaché à quelque

sujet, & par consequent n'est pas acci-
 dent. Donc l'espace est vne substance.
 Que l'espace ne soit pas inherent à quel-
 que sujet, pour exemple à quelque corps,
 il appert; d'autant que ce qui est inherent
 & attaché au corps, se meut avec le corps,
 où selon le mouvement du corps; ainsi la
 couleur du cheval se meut selon le mou-
 vement du cheval, la noirceur du corbeau
 se meut selon le mouvement du corbeau,
 la figure d'un homme se meut selon le
 mouvement d'un homme, &c. Or l'espace
 occupé par le corps ne se meut pas avec
 le corps, où selon le mouvement du corps.
 Donc l'espace occupé par le corps, n'est pas
 inherent & attaché au corps. Que l'espace
 ne se meuve point selon le mouvement du
 corps, il appert; d'autant que le corps par
 son mouvement quitte vn lieu & en prend
 vn autre, & apres avoir occupé vn espace
 en occupe puis apres vn autre: Outre que
 si l'espace ou le lieu se mouvoit selon le
 mouvement du corps; il s'en suivroit qu'un
 corps qui iroit de Paris à Rome, ne bouge-
 roit de sa place, & seroit tousiours en mes-
 me lieu; veu que son lieu ou l'espace qu'il
 occupe l'accôpagneroit: Aussi Aristote &
 tous les Philosophes qui ont esté devant

luy & apres luy, ont confessé que le lieu ou l'espace estoit entierement immobile. Et ne sert rien de dire qu'au mesme temps que le corps quitte son lieu ou l'espace qu'il occupe, vn autre corps succede, auquel le lieu ou l'espace est inherent ou attaché: Car outre que la maxime receuë de tous seroit détruite, à sçavoir qu'vn accident ne passe jamais d'vn sujet à l'autre, & qu'il ne peut estre separé de son sujet qu'en perissant; il est manifeste que le lieu ou l'espace n'est pas plus inherent ou attaché au corps, qu'vne chambre aux hommes qui sont dedans, que l'Ocean aux poissons, que l'air aux oiseaux, & le firmament aux Astres, qui neantmoins sont des substances: Il est evident que ce sont les corps qui quittent ou tendent aux lieux, & que le lieu est indifferent à toutes sortes de corps, & ne s'attache jamais à aucun. Ioi- gnez à cela que l'espace a esté devant le corps, & que s'il n'y eut eu vn espace avant le monde, il eut esté impossible de faire le monde; & s'il n'y avoit des espaces au delà du monde, il seroit impossible d'y mettre vn corps: Et partant puis que l'espace a esté devant le corps, on ne peut pas dire qu'il soit vn accident du corps; veu qu'vn

accident n'est jamais devant son sujet. Que si quelqu'un répond que Dieu a créé l'espace avec le monde ; & que s'il vouloit créer d'autres mondes , il créeroit d'autres espaces avec iceux ; & qu'au delà du monde il n'y a point d'espace : Contre cela je di, que là où il n'y a rien du tout, on ne peut créer ni corps ni espace : pour exemple, entre deux corps contigus, il n'y a rien du tout, aussi on n'y peut créer ni corps ni espace : Donc si au delà du monde il n'y a rien du tout, Dieu n'y peut créer ni corps ni espace ; & si avant la creation du monde il n'y avoit rien du tout là où est le monde, Dieu n'y auroit pû créer ni monde ni espace : D'autant qu'entre deux purs riens il n'y a point de différence, & de choses qui ne different point, il faut faire mesme jugement : Donc si le pur rien qui est entre deux corps contigus, n'est capable de rien, & on n'y peut créer ni corps ni espace ; aussi le pur rien qu'on dit estre au delà du monde, & le pur rien qu'on veut avoir esté là où est le monde avant la creation du monde, ne seront capables de rien, & on n'y pourra créer ni corps ni espaces. Adjoûtez à cela que Dieu n'est pas dans vn pur rien, & on ne
peut

peut pas dire que Dieu soit là où il n'y a rien du tout; pour exemple, Dieu n'est pas entre deux corps qui se touchent totalement, pour ce qu'entre tels corps il n'y a rien du tout: Or Dieu est au de-là du monde; & avant le monde, il estoit là où est le monde: Donc on ne peut pas dire qu'au de-là du monde il n'y ait rien du tout; & que là où est le monde avant la creation d'iceluy, il n'y eut rien du tout; & partant il y avoit quelque chose, qui ne peut estre que l'espace. Que Dieu soit au de-là du monde, & qu'avant la creation du monde il ait esté là où est le monde, il appert; d'autant qu'aucune chose ne peut agir là où elle n'est ni par soy-mesme, ni par sa vertu: Or Dieu a agi là où est le monde en l'y creant, & Dieu peut agir au de-là du monde en y creant d'autres corps ou d'autres mondes: Donc Dieu est au de-là du monde, & avant le monde a esté là où est le monde, & par soy-mesme & par sa vertu; veu que la vertu de Dieu n'est autre chose que Dieu mesme; à cause que Dieu estant tres-simple, il faut necessairement que tout ce qui est en Dieu, ou qu'on conçoit estre en Dieu, soit Dieu mesme. Et en effect si Dieu estoit seulement dans le

monde, il seroit fini aussi bien que le monde, & par ainsi ne seroit pas Dieu; veu que par le mot de Dieu, on a tousjours entendu vn estre infini. Finalement, a parler absolument & sans auoir égard au decret que Dieu a fait de ne creer qu'vn monde, j'estime que Dieu peut creer vn autre monde distant de cettuy-cy; auquel cas il y auroit de l'espace & de l'intervalle entre l'vn & l'autre monde, dans lequel espace Dieu seroit; autrement il seroit divisé de soy-mesme; veu qu'il existeroit dans les deux mondes sans exister entre deux.

Ayant prouvé que le lieu ou l'espace n'est pas vn accident; il est aisé à voir qu'il n'est pas aussi la superficie ou surface d'vn corps qui en environne vn autre. Premièrement, pource que selon l'opinion commune des Philosophes, la superficie est vn accident: Or nous auons suffisamment montré cy-dessus que le lieu ou l'espace n'est pas vn accident: Donc il n'est pas aussi vne superficie. Secondement, le dernier ciel occupe vn lieu & vn espace, & le monde est necessairement en vn lieu & occupe necessairement quelque espace: Et neantmoins le monde & le dernier ciel ne sont environnez d'aucune superficie

ni d'aucun autre corps. En troisieme lieu, la superficie du corps qui en environne vn autre est ~~immobile~~, cōme il appert en vne tour agitée des vents, en vn arbre qui est au milieu d'vne riviere, &c. mais le lieu ou l'espace est entierement immobile, comme il a esté prouvé cy-dessus. Cela peut estre confirmé de la sorte: Si le lieu estoit vne superficie externe, il s'en suivroit qu'un corps qui ne bouge point se mouvroit, & qu'un corps qui se meut ne bougeroit point de sa place: Qu'il s'en suivroit qu'un corps qui ne bouge point de sa place, se mouvroit localement, il appert; d'autant qu'une tour qui ne bouge point, change de superficie externe, quand elle est agitée des vents; & vn arbre qui est au milieu d'vne riviere sans bouger, change aussi de superficie externe: Et partant si le lieu est vne superficie externe, à sçavoir la superficie d'un corps qui en environne vn autre; il est evident qu'un corps qui ne bouge point, changéat de superficie, changera de lieu, & se mouvra localement; ce qui est entierement absurde: Qu'il s'en suivroit aussi qu'un corps qui se mouvroit localement ne bougeroit de sa place, il appert; d'autant qu'un corps qui se meut

localement peut retenir la superficie du corps qui l'environne, & par consequent retenir son mesme lieu; Or ce qui est en mesme lieu ne bouge pas de sa place. En quatrieme lieu, il est certain que par le mouvement local on quitte vn lieu, & on en acquiert de nouveau vn autre, veu qu'un mouvement local n'est autre chose qu'un mouvement vers vn autre lieu: Or par le mouvement local le corps ne quitte pas necessairement vne superficie, & n'en acquiert pas necessairement vne autre: Pour exemple si Dieu mouvoit vn corps au delà du mode dans l'inanité, ou dans vn vuide qu'il auroit fait, il ne seroit environné d'aucune superficie: Donc la superficie d'un corps qui en environne vn autre, n'est pas vn vray lieu, à proprement parler. Finalement, la superficie est vne espeece de quantité, & la quantité est vne propriété du corps, ou c'est le corps mesme; & partant puis que le corps est en lieu, il faut que la quantité, & par consequent la superficie soit en lieu, & non pas le lieu mesme; autrement le lieu seroit en vn autre lieu, & ce lieu icy seroit encor en vn autre lieu jusques à l'infini, ce qui est absurde.

Quelques vns ne pouvans emousser la force

force de ces raisons, répondent que le lieu n'est pas simplement la superficie d'un corps qui en environne un autre, mais que c'est une telle superficie entant qu'elle est jointe avec un ordre & relation à certains poincts fixes du monde, comme sont le centre du monde & les quatre poincts cardinaux d'iceluy, à sçavoir l'Oriét, l'Occident, le Septentrion & le Midy: Car la superficie retenant le mesme ordre à ces poincts fixes, est dite immobile: Et par ce moyen ils pensent pouvoir expliquer la maniere en laquelle un corps change de lieu, à sçavoir s'il s'approche ou s'éloigne de ces poincts fixes du monde: Pour exemple si un corps monte en haut, ils disent qu'il se meut, pource qu'il s'éloigne du centre du monde; s'il descend en bas, il se meut, pource qu'il s'approche du centre du monde qui est le centre de la terre; s'il va vers le Pole Arctique, il se meut, pource qu'il s'approche du Septentrion, & s'éloigne du Midy, &c.

Contre cette réponse, je di premièrement, qu'il s'ensuivroit qu'une chose qui ne se mouvroit point & qui ne bougeroit de sa place, changeroit neantmoins de lieu: Car si Dieu mouvoit le ciel d'un

mouvement droit, la terre demeurant immobile, il s'en suivroit que la terre qui ne se mouvroit point, changeroit l'ordre & la relation qu'elle auroit aux poincts fixes du monde, & seroit plus proche ou plus éloignée d'eux; veu que ces poincts fixes estâs dans le ciel se mouvroient avec le ciel: Et partant si le lieu consistoit dans vne telle relation aux poincts fixes du monde, la terre n'ayant plus la mesme relation, n'auroit plus le mesme lieu; & par consequent changeroit de lieu sans bouger de sa place, & sans se mouvoir localement, ce qui est absurde. Secondement, il s'en suivroit qu'un corps se mouvroit localement sans changer de lieu: Car si Dieu mouvoit localement tout le monde d'un mouuement droit, & que toutes les parties du monde demeurassent dans leur mesme situation; il s'en suivroit que la terre se mouvroit localement avec tout le monde, & neantmoins retiendroit le mesme ordre & la mesme relation qu'elle avoit aux poincts fixes du monde: Et partant si le lieu consistoit dans vne telle relation, la terre retenant cette mesme relation, retiendroit le mesme lieu, & par consequent ne changeroit point de lieu en se mouvant localement, ce qui est

impo

impossible. En troisieme lieu, si Dieu reduisoit toutes choses au neant excepté vn pierre, il est certain que cette pierre existeroit en lieu, & occuperoit vn espace, & neantmoins elle n'auroit aucun ordre ni relation aux poincts fixes du monde; veu qu'il n'y en auroit point; & par consequent le lieu ou l'espace ne consiste pas en vn certain ordre ou relation aux poincts fixes du monde, puis que le lieu & l'espace peut estre sans iceux. Finalement, cette superficie & cette relation aux poincts fixes du monde, selon l'opinion des Adversaires, est vn accident: Or nous avons prouvé cy-dessus amplement, que le lieu ou l'espace n'est pas vn accident. De ce que dessus il appert, que le lieu ou l'espace n'est point vn accident, doit estre necessairement vne substance: Or toute substance, selon la commune opinion de tous les Philosophes, est corporelle ou incorporelle, c'est à dire est corps ou esprit: Puis donc que le lieu ou l'espace n'est pas vn corps, il faut necessairement qu'il soit vn esprit. Que le lieu ou l'espace ne soit pas vn corps il appert; d'autât que le corps est impenetrable avec vn autre corps; mais l'espace ou le lieu est penetrable avec toute sorte de corps: En

apres, tout corps se peut mouvoir; veu que la mobilité est la propriété du corps: Or l'espace ou le lieu est immobile, comme il a esté prouvé cy-dessus. En fin tout corps est en lieu, & occupe vn espace: Or le lieu n'est pas en lieu, autrement il y auroit progresz à l'infini, & vn espace n'occupe pas vn autre espace pour la mesme raison: Donc le lieu ou l'espace n'est pas vn corps. Puis que le lieu n'est pas vn accident, mais vne substance; & qu'il n'est pas vn corps, comme nous venons de prouuer; il faut necessairement que ce soit vn esprit: Or tout esprit est ou humain, ou angelique, ou divin, c'est à dire est ou vne ame raisonnable, ou vn Ange, ou vn Dieu: Donc il faut que le lieu ou l'espace estant vn esprit, soit vn des trois. Mais il est aisé à montrer que le lieu ou l'espace n'est ni ame raisonnable, ni Ange: D'autant que les ames raisonnables & les Anges sont en quelque façon mobiles; veu qu'ils sont tantost ici & tantost ailleurs; mais l'espace est entierement immobile. En apres les ames & les Anges sont finis, & sont seulement au monde; mais l'espace est infini, & est au delà du monde, cōme il a esté prouvé cy-dessus. Outre que n'y ayant aucune

goutte

goutte de l'Océan, ni aucune petite partie d'air, de feu ou de terre, qui n'occupe vn lieu: Et n'y ayant aucune partie du monde pour petite qu'elle soit, qui n'occupe vn espace; il s'ensuivroit qu'il n'y auroit aucun grain de sable, aucune goutte de l'Océan, aucune feuille d'arbre, aucune partie d'air & de terre, où il n'y eut vne ame raisonnable ou vn Ange; & tout le monde seroit rempli d'Ange ou d'ames raisonnables, ce qui est entierement absurde. Quelques vns donc concluent que le lieu ou l'espace n'est autre chose que l'immensité de Dieu, & par consequent que Dieu mesme: Et en suite ils répondent à l'objection tirée de l'infinité de l'espace Oriental & Occidental en cette sorte.

9. Il faut philosopher de l'immensité de Dieu au regard des corps, comme de l'éternité de Dieu au regard des siècles & des temps: Partant tout ainsi que l'éternité qui est la Divinité mesme, estant indivisible & sans parties, demeure tousjours la mesme, avant les siècles, avec les siècles, & apres les siècles, s'ils viennent à passer; en sorte que l'éternité qui a esté avant le temps, & celle qui est avec le temps, l'éternité qui a esté au temps d'Adam, de Noé



& de Iesus Christ, & celle qui est en ce temps icy; ne sont pas plusieurs eternitez, ni plusieurs parties de l'eternité, mais vne seule & mesme eternité de Dieu, laquelle est cōme le receptacle de tous les siecles & de tous les temps; tellemēt que le siecle d'Adam, le siecle de Noé, le siecle de Iesus Christ, & les autres siecles ou temps quels qu'ils soient, sont dans la mesme eternité, & ne different point en durée; eu égard à l'eternité, laquelle demeurant tousiours invariable & immuable, correspond à tous les temps & à tous les siecles; mais ils different en eux-mesmes, en ce que les temps & les siecles estans necessairement & essentiellement successifs, ne peuvent pas estre ensemble. De mesme l'immensité qui est la Divinité mesme, estant aussi indivisible & sans parties, demeure tousiours la mesme avant les corps, avec les corps, & apres les corps, s'ils venoient à estre détruits; en sorte que l'immensité qui est au delà du monde, & celle qui est là où est le monde; l'immensité où est le ciel, & l'immensité où est la terre; ne sont pas plusieurs immensitez, ni plusieurs parties de l'immensité, mais vne seule & mesme immensité qui est le receptacle de tous les corps;

tellem

tellement que le ciel, la terre, la mer, & les autres corps quels qu'ils soient, sont dans la mesme immensité, & ne different point de lieu interne eu égard à l'immensité qui est le vray & propre lieu de tous les corps; mais ils different de lieu externe en eux-mesmes, en ce qu'estans necessairement étendus & impenetrables, ils ne peuvent pas estre ensemble, & ne peuvent estre environnez d'une mesme superficie. Et quoy que la plus part des Philosophes donnent à l'eternité & à l'immensité de Dieu, des parties virtuelles & vne étendue virtuelle; tant pour distinguer l'eternité du moment de temps, & l'immensité du poinct indivisible; que pource qu'ils estimét que la foiblesse de l'esprit humain est si grande; qu'il ne scauroit concevoir vne si longue durée que l'eternité, ni vn si long espace que l'immensité sans parties & sans étendue: Toutesfois il est tres-certain que Dieu qui cognoit les choses comme elles sont, & qui cognoit parfaitement son eternité & son immensité, les cognoit sans parties & sans étendue; & neâtmoins il cognoit l'eternité distincte du moment de temps, & l'immensité distincte du poinct indivisible. Et ne sert rien de dire que ces

Philosophes par ces parties virtuelles, n'ont pas entendu des vraies parties; mais seulement quelque chose d'équivalent aux parties; en sorte que l'éternité ait quelque chose d'équivalent aux parties actuelles du temps qui ont coulé ou pû couler pendant l'éternité; & l'immensité ait quelque chose d'équivalent aux corps ou parties des corps qui sont dans l'immensité: Car comme on ne peut pas dire qu'un rocher qui est au milieu d'une riviere ait autant de parties virtuelles, qu'il y a de parties actuelles d'eau qui le battent, & qui coulent, pendant que le rocher demeure le mesme dans son immobilité: De mesme on ne peut pas dire que l'éternité de Dieu ait autant de parties virtuelles, qu'il y a de parties actuelles de temps qui coulent & qui passent pendant que l'éternité demeure toujours la mesme dans son immutabilité: Et aussi on ne peut pas dire que l'immensité de Dieu ait autant de parties virtuelles, qu'il y a de parties actuelles des corps qui sont dans cette immensité. Il vaut donc mieux appeller les choses par leur nom, & ne donner point aux choses ce qu'elles n'ont point; & partant il ne faut point donner des parties à l'éternité & immen

immensité de Dieu, puis qu'elles n'en peuvent avoir : mais dire simplement que l'éternité de Dieu estant indivisible & sans parties, a esté nécessairement avant le téps, & est maintenant avec le temps, & sera toujours la mesme avec le temps ou sans le téps ; en sorte que toute la mesme éternité singuliere correspond à tous les temps : Et que l'immensité de Dieu estant aussi indivisible & sans parties, a esté nécessairement avant les corps, & est maintenant avec les corps, & sera toujours la mesme avec les corps ou sans les corps ; en sorte que toute la mesme immensité singuliere correspond à toutes les parties de tous les corps, qui sont dans cette immensité. Ce n'est pas qu'ils nient absolument que l'esprit humain à cause de sa grande foiblesse en des mysteres si relevez, ne soit tel qu'il ne scauroit concevoir l'éternité & l'immensité de Dieu, sans leur donner quelque chose d'équivalent aux parties actuelles des temps & des corps ; qu'il ne scauroit concevoir la durée de Dieu depuis six mille ans ou environ que le monde dure, sans luy donner quelque chose d'équivalent à ces six mille ans ; & qu'il ne scauroit concevoir la Divinité coexistente avec

tous les corps du monde, sans luy donner quelque chose d'équivalent à l'étendue actuelle de tous ces corps. Si Dieu reduisoit à néant ce monde ici, & qu'il en créât vn autre, mais non pas immédiatement après, ils assurent que l'esprit humain ne sçauroit concevoir la durée qu'il y auroit entre les deux mondes, sans concevoir quelque espace de temps, ou quelque chose d'équivalent à l'espace du temps: Et si Dieu créoit vn autre monde qui ne touchât pas cettui-ci, ils pensēt que l'esprit humain ne sçauroit concevoir l'intervalle qui seroit entre les deux mondes sans concevoir quelque étendue corporelle, ou bien quelque chose equivalente à cette étendue: Mais aussi ils estiment que Dieu concevant la durée ou l'intervalle qui seroit entre les deux mondes, les concevroit d'vn autre façon sans espace de temps & sans étendue corporelle. Que si on veut donner à l'éternité & à l'immensité de Dieu des parties virtuelles, c'est à dire equivalentes & correspondantes aux parties actuelles des temps & des corps; ils disent que tant s'en faut que cela leur nuise, qu'au contraire il les favorise grandement, comme il se verra par la suite. Ré-

pond

pondans donc précisément à l'objection, ils disent que l'espace Oriental & l'espace Occidental ne sont autre chose que l'immensité Orientale & l'immensité Occidentale: Et partant, comme l'immensité Orientale & l'immensité Occidentale reellement & en soy, ne sont pas deux immensitez, ni deux parties d'immésité, mais sont reellement vne mesme immensité, qui n'est appelée Orientale & Occidentale qu'eu égard aux corps Orientaux & Occidentaux, qui sont ou qui peuvét estre dans cette immensité. De mesme l'espace Oriental & l'espace Occidental, ne sont pas reellement & en soy deux choses différentes, mais vne mesme chose qui est appelée espace Oriental & espace Occidental eu égard aux corps Orientaux & Occidentaux qui y sont ou qui y peuvent estre. Derechef, comme l'immensité quoy qu'infinie, est indivisible & sans parties, ni plus ni moins que la Divinité de laquelle elle n'est point distincte. De mesme l'espace, n'estant autre chose que l'immensité de Dieu, quoy qu'il soit infini, est aussi indivisible & sans parties. Finalement, tout ainsi que l'homme & l'animal raisonnable ne sont pas plus grands & n'ont pas

plus de parties que l'homme seul; d'autant que l'homme & l'animal raisonnable sont vne mesme chose: Ainsi aussi l'immensité Orientale & Occidentale, ou l'espace Oriental & Occidental, ne sont pas plus grands, & n'ont pas plus de parties que l'immensité Orientale seule, ou l'espace Oriental seul; d'autant que l'immensité Orientale & Occidentale, ou l'espace Oriental & Occidental, sont vne mesme chose. Que si on veut poser des parties virtuelles dans l'éternité & l'immensité de Dieu; & qu'on vucille dire que l'éternité & l'immensité de Dieu ont des replications virtuelles, selon la multitude des temps & des corps, auxquels l'éternité & l'immensité de Dieu correspondent: Ils disent que comme le siecle d'Adam a esté dans vne partie ou replication virtuelle de l'éternité, & le siecle de Noé dans vne autre: Aussi le ciel est dans vne partie ou replication virtuelle de l'immensité, & la terre dans vne autre; & qu'il faut philosopher ainsi des autres temps & des autres corps. Et si on dit que toutes les choses proposées cy-dessus, sont incomprehensibles & entierement incroyables: Ils répondent que Dieu habitant vne lumiere inaccessible

sible, il ne faut pas s'estonner si vn de ses attributs & de ses proprietéz est l'incomprehensibilité; & puis que l'eternité & l'immensité de Dieu ne sont autre chose que Dieu mesme, il ne faut pas trouver estrange si elles sont incomprehensibles, & ne peuvent estre parfaitement conceuës par l'esprit humain. Partant (disent-ils) toutes les choses proposées cy-dessus touchant l'eternité & l'espace ou immensité de Dieu, sont voirement incomprehensibles; mais elles ont cet avantage qu'elles ne sont point contradictoires; là où toutes les autres façons de philosopher touchant l'eternité & l'espace ou immensité, semblent envelopper plusieurs absurditez & contradictions qui ont esté alleguées cy-dessus. Quant à moy, j'estime que cette réponse doit satisfaire tout esprit non contentieux; mais pource qu'elle n'est pas commune, & qu'on l'accuse de nouveauté, & qu'elle n'est pas sans difficulté, elle doit estre soumise au jugement des superieurs. Que si cette réponse ne satisfait pas, il faudra dire que l'espace ou le lieu des corps, est l'inanité eternelle, infinie & sans actiō des anciens Philosophes; laquelle n'est ni corps, ni esprit, ni accident, ni substance

active, mais seulement vne chose capable de recevoir tous les corps, & qui les ayant receu, est tousjours infiniment au de-là. Toutesfois il faudra poser necessairement cette inanité sans parties reellement differentes; autrement l'objection des Adversaires demeurera en sa force: Car l'inanité Orientale & Occidentale estans infinies, & plus grandes que l'inanité Orientale seule, il s'ensuivroit qu'un infini seroit plus grand que l'autre, ce qui est absurde. Et d'autant qu'une telle inanité sans parties n'est pas à mon goust; je me tien à la premiere réponse, la soumettât neantmoins au jugement de ceux qui sont versez en ces matieres.

10. La seconde objection tirée de la pretenduë infinité des pensées que les hommes & les Anges auront à l'advenir, se peut soudre en deux façons: Premieremēt, en disant que Dieu donnera à chaque homme & à chaque Ange en particulier, vne seule lumiere de gloire par laquelle il possedera Dieu eternellement; & par consequent que chaque homme & chaque Ange n'aura qu'une seule pensée par laquelle il sera eternellement attaché à Dieu: Partant puis que tous les hommes & tous les
 Anges

Anges seront en nombre fini; aussi les pensées des hommes & des Anges seront en nombre fini. Secondement, puis que j'estime que les pensées ou les repetitions de la mesme pensée seront tousjours diverses en nombre: Le répon que les pensées des hommes & des Anges à l'advenir seront finies à l'infini, c'est à dire croîtrôt tousjours, & seront perpetuellement en plus grand nombre, & tousjours en plus grand nombre, mais tousjours en nombre fini. Et quoy qu'à chaque jour, à chaque mois, à chaque année, à chaque siecle, & à chaque temps, quel qu'il soit en particulier, ce nombre fini de pensées soit defini & determiné, en sorte que Dieu peut assigner & determiner le nombre des pensées des hommes & des Anges lesquelles ont esté par le passé jusqu'à ce jour-là, ce mois-là, cette année-là, ce siecle-là, & ce temps-là inclusivement: Neantmoins si on parle indefiniment, sans specifier aucun jour, aucun mois, aucun an, aucun siecle, ni aucun autre temps en particulier, mais qu'on demande simplement quel est le nombre des pensées que les hommes & les Anges auront à l'advenir? on ne peut répondre autre chose sinon que le

nombre en sera fini à l'infini, ou bien que le nombre en est fini indefiniment & indeterminement; d'autant qu'à cause de la perpetuité des pensées, on ne peut assigner & determiner vn certain nombre au de-là duquel on n'aura plus de pensées. Que si on demande quel est le nombre de la collection de toutes les pensées qui seront à l'advenir, supposé qu'elles n'ayent jamais fin? Il faut répondre que cette collection est impossible, & par consequent vn pur rien; d'autant que toutes les pensées futures prises distributivement sont futures, mais non pas prises collectivement; veu qu'elles ne seront jamais toutes colligées & ramassées ou passées, & qu'il y en aura tousjours quelques vnes à passer, & par consequent à colliger & ramasser. On pourroit encor demâder si le nombre des pensées futures des hommes & des Anges lesquelles Dieu cognoit, sont en nombre fini ou infini? A quoy je répon, que Dieu cognoit seulement les choses comme elles sont en elles-mesmes, & qu'il ne cognoit point autrement les choses futures que comme elles seront en elles-mesmes; veu que la cognoissance de Dieu est tousjours veritable, & par consequent est tousjours
conf

conforme aux choses : Partant puis que les pensées des hômes & des Anges seront tousjours finies à l'infini, & que le nombre d'icelles sera tousjours fini indefiniment; il est evidêt que Dieu ne les cognoit point autrement que comme finies à l'infini, & qu'il cognoit certainemêt que le nombre en est fini indefiniment, ce qui paroitra encor plus clairement par la réponse à la troisieme objection.

III. La troisieme objection tirée de la pretenduë infinité des hommes & des lions possibles, se peut foudre de la mesme façon que la seconde; à sçavoir en disant que les hommes & les lions possibles sont finis à l'infini, & que le nombre en est fini, non pas definiment & determinement, en sorte qu'on en puisse assigner vn certain nombre au de-là duquel il n'y en ait plus de possibles; mais est fini indefiniment, d'autant qu'il n'y a point de si grand nombre d'hommes & de lions que Dieu n'en puisse produire vn plus grand, & encor vn plus grand, & tousjours vn plus grand; mais neantmoins tousjours fini. Que si on objecte que la collection de tous les hommes possibles comprend vn nombre infini: Il faut répondre qu'une

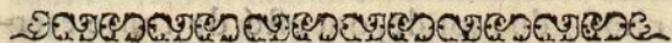
telle collection est impossible; & par consequent est vn pur rien; d'autant que tous les hommes possibles estans pris distributivement, sont voirement possibles; mais estans pris collectivement sont vn pur impossible, & par consequent vn pur rien; veu que Dieu ne peut produire vn si grand nombre d'hommes, qu'il n'en puisse tousjours produire vn plus grand; & tousjours vn plus grand; tellement qu'il est impossible que Dieu ne puisse produire tousjours quelques hommes; & par consequent la collection de tous les hommes possibles est impossible & vn pur rien. Que si on objecte encor, qu'il y a autant d'hommes possibles, que Dieu en cognoit de possibles; & que Dieu en cognoit vn nombre infini de possibles; attendu que s'il n'en cognoissoit qu'vn nombre fini, il verroit le dernier homme possible, & cognoitroit qu'il n'en pourroit creer d'avan tage; & en suite verroit le bout de sa puissance, & par consequent sa puissance seroit finie: Il faut respondre que le nombre des hommes possibles que Dieu cognoit n'est pas infini, ni aussi fini definitment & determinement, en sorte qu'on en puisse assigner & determiner vn certain nombre au de-là duquel
Dieu

Dieu n'en puisse plus cognoître; mais qu'il est fini indefiniment; d'autant qu'il n'y a point de si grand nombre d'hommes que Dieu n'en puisse voir ou cognoître vn plus grand, & encor vn plus grand, & tousjours vn plus grand; mais neantmoins tousjours fini; d'autant que Dieu ne cognoit point autrement les choses que comme elles sont en elles-mesmes: Et partant puis que les hommes possibles sont en nombre fini indefiniment; Dieu aussi cognoit certainement que le nombre des hommes possibles est fini indefiniment. Et de-là il ne s'ensuit pas que la puissance de Dieu soit finie & limitée en elle-mesme; ou qu'il voye le bout de sa puissance; puis qu'il peut tousjours produire d'autres hommes, & tousjours d'autres homes, quoy que tousjours en nombre fini; mais tout au plus elle peut estre dite finie eu égard à ses objects ou à ses effects qui ne peuvent estre que finis; comme la cognoissance que Dieu a de ce monde ici, quoy qu'infinie en elle-mesme, veu qu'elle n'est point distincte de la Divinité, peut estre dite finie eu égard à son object, à sçavoir au monde qui est fini. Au reste, quand nous avons parlé de l'éternité de Dieu, de son immensité, de sa

puissance, & de la cognoissance; il ne faut pas pourtant s'imaginer que nous posions plusieurs choses ou plusieurs qualitez en Dieu; mais il faut croire qu'il y a vne mesme chose, à sçavoir vne mesme Divinité, qui prend divers noms selon les divers égards qu'on la considere. Car la mesme Divinité entant qu'elle comprend tous les siecles, & correspond à chacun d'iceux, & est infiniment avant eux, s'appelle eternité: Entant qu'elle est le receptacle de tous les corps, qu'elle correspond à chacun d'iceux, & est infiniment au de-là de toutes les creatures du monde, s'appelle immensité: Entant qu'elle donne l'estre à toutes choses & les cōserve, s'appelle toute-puissance: Entant qu'elle les colloque & dispose selon la dignité de chacune, s'appelle sapsience: Entant qu'elle communique ses biens s'appelle bonté: Entant qu'elle decrete de tous les evenemens du monde, s'appelle providéce; & ainsi devons-nous parler de ses autres attributs.

La réponse que Iule Scaliger, en ses exercitations cōtre Cardan, a fait à l'argument d'Algazel, & que l'Africain souïtenoit estre tres-solide, a esté suffisamment refutée cy-dessus, lors que nous avons prouvé,

qu'un infini n'est pas plus grand que l'autre, ni matériellement ni formellement.



CHAPITRE V.

De la quatrième Réponse des Athées
avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La quatrième réponse des Athées, disans que de toute éternité il y a eu un chaos. 2. Est démontré que les cieux & les elemens ne se sont pas peu à peu demêlez de toute éternité. 3. Qu'ils n'ont pas demeuré un temps fini à se demêler. 4. Qu'ils n'ont pas demeuré un temps infini à se demêler. 5. Digression où sont expliqués les deux premiers versets du premier chapitre de la Genèse; & est montré qu'il n'y est parlé d'aucun chaos, & qu'ils ne contiennent pas une proposition generale de toutes les choses que Dieu a creées dans six jours, & que la lumiere n'a pas esté la première creature.

I. **L**A quatrième réponse des Athées est, que le monde n'a pas esté de toute éternité en l'estat qu'il est

à present: Mais que de toute eternité il y a eu vn chaos; c'est à dire que les cieux, les astres, les elemens, & toutes les autres choses du monde, ont esté de route eternité confuses & pesse-meslées ensemble; & que s'estans demélées, elles ont composé le monde en l'estat qu'il est à present: Et ç'a esté l'opinion d'Euripide, & de plusieurs anciens Philosophes, côme aussi de Diodore au premier livre de son Histoire.

R E P L I Q U E.

2. **C**ONTRE cette réponse, je di que si le chaos, c'est à dire les cieux, les astres, & les elemens pesse-meslez ensemble, avoient esté de toute eternité; il s'en suivroit, ou que peu à peu ils se seroient demélez de toute eternité, ou qu'il se seroit passé vn temps fini ou infini avant que se deméler: Or ils ne se sont pas demélez peu à peu de toute eternité, & ne s'est pas passé vn temps fini ou infini avant que se deméler: Donc ils n'ont pas esté mélez de toute eternité; & par consequent le chaos n'a pas esté de toute eternité. La deuxieme proposition qui seule peut tomber en quest

question, se verifie de la sorte. Premièrement, que les cieux, les astres & les elemens mélez ensemble, ne se soiét pas peu à peu demélez & separez de toute eternité; il appert: D'autant que la separatiõ des choses corporelles mélées ensemble, ne se fait pas sans mouvement local de quelques vnes: Or rien ne s'est meu localement de toute eternité, comme nous avons prouvé cy-dessus au chap. i. où nous avons démontré que le temps & le mouvement n'ont point esté de toute eternité. D'abondât les choses qui se sont peu à peu demelées des autres de toute eternité par mouvement local, ou elles ont demeuré vn temps fini à se deméler & separer, ou vn temps infini. Si vn temps fini, il s'ensuivra qu'entre le mélange & la separation parfaite, il n'y aura à dire qu'un temps fini & limité; & par consequent qu'entre ce qui est de toute eternité, comme le mélange; & ce qui n'est pas de toute eternité, comme est la separation parfaite, il n'y aura à dire qu'un temps fini & limité, ce qui est impossible. Et de plus, il s'ensuivroit qu'un temps fini, tel que seroit la durée de ces choses depuis leur separation parfaite, adjoué à vn temps

fini, tel que seroit celuy qui s'est passé en la separation d'icelles; seroit vn temps infini, tel qu'est l'eternité pretenduë du mélange; ce qui est contre cette maxime veritable, que le fini adjoûté au fini, ne fait point vn infini. Si elles ont demeuré vn temps infini à se deméler & separer, il s'ensuivra qu'elles aurôt parcouru vn espace infini en leur separation; veu que tout espace fini peut estre parcouru dans vn temps fini: Et de fait puis que le temps est la mesure ou la durée du mouvement, il s'ensuivra que si le temps est infini, le mouvement le sera aussi; & si le mouvement est infini, le lieu ou l'espace par lequel la chose s'est meüë, sera infini ou reellement ou equivalentment. Or elles n'ont point parcouru vn espace infini, soit reellement soit equivalentment; autrement elles auroient parcouru plus de cent mille millions de milliers de fois vn espace mille millions de fois plus grand reellement ou equivalentment que ce monde, ce qui est absurde. Outre qu'il s'ensuivroit qu'un infini seroit plus grand que l'autre; veu que l'espace qu'elles auroient parcouru jusques à leur separation parfaite, & celuy qu'elles auroient parcouru depuis leur separation,

seroit

feroit plus grand que l'espace seul qu'elles auroient parcouru jusques à leur separatiõ. Adjoûtez à cela que nous avõs prouvé cy-dessus au chap. III. que le temps & le mouvement ne peuvent estre infinis. 3. Secondement, que les cieux, les astres & les elemens n'ont pas demeuré vn temps fini avant que se demêler & separer, il appert; D'autant qu'il s'en suivroit qu'entre le mélange & le commencement de leur separation, il n'y auroit à dire qu'un temps fini; & par consequent qu'entre ce qui est de toute éternité, comme leur prétendu mélange; & ce qui n'en est pas, comme leur separation, ou le commencement d'icelle, il n'y auroit à dire que quelque temps limité; & ne s'en faudroit que quelque temps fini & borné, que leur separation qui a commencé, ne fut éternelle; & que le fini adjoûté au fini, ne fit vn infini, ce qui est impossible.

4. En troisieme lieu, que les cieux, les astres & les elemens, n'ont pas demeuré vn temps infini avant que se demêler & separer, il appert; D'autant que c'est vne maxime receüe par tout le monde, que *Idem quâ idem semper facit idem*; c'est à dire qu'une mesme chose, le tout demeurât en

mesme estat, fait tousjours la mesme chose; à tout le moins quand ce n'est pas vn agent intellectuel & libre: Donc si les cieux, les astres & les elemens, ont esté mélez ensemble durant vn temps infini, ou durant l'eternité; d'où est venu qu'ils se sont demélez puis apres? Certes ce ne peut estre d'eux-mesmes, ayans demeuré en mesme estat plus de cent mille millions de milliers d'années; & si c'est quelque autre qui les ait demélez, ce ne peut estre que Dieu.

5. L'estime qu'il ne sera point hors de propos d'ajouter à cette replique le vray sens des deux premiers versets du premier chapitre de la Genese conceus en ces termes; *Dieu crea au commencement le ciel & la terre; & la terre estoit sans forme & voides; & les tenebres estoient sur les abymes, & l'esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux.* D'autant que sur ces paroles plusieurs Chrestiens ont voulu forger vn chaos, disans que Dieu a créé premierement vn chaos, c'est à dire les cieux & les elemens mélez ensemble; & puis apres il a tiré d'iceluy dans six jours toutes les creatures: Et d'autres Chrestiens en plus grand nombre, disent que Moysé aux deux versets

H

alleg

alleguez, fait vne proposition generale de toutes les choses que Dieu a creées, comprises sous les mots de ciel & de terre; & qu'aux versets suivans, il specifie les creatures que Dieu a creées chaque jour.

Contre cela je di, que le vray sens des paroles de Moÿse est, qu'au commencement du premier jour, qui fut le cōmencement du premier soir, & le cōmencement du temps, Dieu crea le ciel empyrée qui devoit estre le siege des bien-heureux, la terre qui devoit estre le sejour des hommes pendant cette vie perissable, & les eaux qui couvroient alors toute la face de la terre. Puis apres, à sçavoir au commencement du matin du mesme premier jour, il crea la lumiere. Les principales raisons de mon assertion sont celles-cy.

Premierement, il est certain que le premier jour de la creation aussi bien que les autres cinq, est divisé en soir & matin, & que le soir est posé devant le matin. Car Moÿse dit, *si fut le soir, si fut le matin qui fut le premier jour*; à cause dequoy les Juifs ont tousjours commencé leur jour naturel par le soir. De-là je forme ces deux argumés: Ce qui est partie de la partie, est aussi partie

du tout: Pour exemple, le doigt qui est partie de la main, est aussi partie du bras & de tout le corps humain: Or le soir est partie du jour qui est partie du temps: Donc le soir est aussi partie du temps: Et partant lors que le soir a esté, le temps aussi a esté, ou a commencé d'estre. De cet argument j'en forme vn autre en cette sorte: Le téps n'a jamais esté sans quelques creatures corporelles; veu que le temps est la durée des choses corporelles, ou de leur mouvement: Or au soir du premier jour, le temps a esté ou a cōmencé d'estre; veu que le soir estant partie du jour naturel, est aussi partie du temps: Donc au soir du premier jour, il y a eu des creatures corporelles. Or on ne scauroit assigner aucunes creatures corporelles qui ayent esté au soir du premier jour, sinon le ciel, la terre & les eaux, dont est fait mention aux deux versets du premier chapitre de la Genese. D'où il appert qu'en ces paroles, Dieu crea au cōmencement le ciel & la terre, ces mots [*au commencement*] doivent estre ainsi exposez, au commencement du temps, au commencement du premier jour, au commencement du soir du premier jour; Dieu crea le ciel & la terre.

201 Secondement, apres que Moÿse a dit que Dieu crea au commencement le ciel & la terre, il adjoûte incontinent; *Et la terre estoit sans forme & vuide*; c'est à dire, la terre que Dieu crea avec le ciel, estoit alors sans forme extérieure & apparence de terre; veu qu'elle estoit toute couverte d'eau, & estoit vuide des ornemens qu'elle a eu depuis; attendu qu'elle n'avoit ni fleurs ni fructs, ni herbes ni blez, ni arbres ni animaux, &c. Or quand est-ce que la terre a esté toute couverte d'eau & sans apparence de terre, sans beauté & sans ornemens, sinon durant les deux premiers jouts jusques au troisieme exclusivement, auquel Dieu separa les eaux de la terre, & embellit la terre de toutes sortes de plantes?

En troisieme lieu, je di qu'en toute l'histoire de la creatiõ décrite par Moÿse, il n'est fait aucune mention de la creation du ciel empyrée, de la terre & des eaux, sinon aux deux versets sus-alleguez. Car encor que l'étenduë qui fut créée le secõd jour, soit appellée Ciel; neantmoins il ne faut pas entendre ce ciel empyrée qui est le throne de Dieu, & le siege des bienheureux: D'autant qu'il est dit de cette

étenduë qu'elle separe les eaux terrestres d'avec les celestes; que dans icelle Dieu posa le Soleil, la Lune & les estoilles; & que les oiseaux volent vers icelle; ce qui ne peut, & ne doit estre entendu du ciel empyrée qui est au dessus de toutes les autres creatures corporelles; mais seulement de l'element de l'air. D'abondant, encor qu'en l'œuvre du troisieme jour, il soit parlé de la separation de la terre & de la mer; neantmoins il n'y est aucunement parlé de leur creation: signe evident qu'elles avoient esté creées auparavant. Et de fait Moysé décrivant l'œuvre du second jour parle ainsi: *Derechef Dieu dit, qu'il y ait vne étenduë entre les eaux, & qu'elle separe les eaux d'avec les eaux: Dieu donc fit l'étenduë, & divisa les eaux qui estoient sous l'étenduë, d'avec celles qui estoient sur l'étenduë.* Or comment est-ce que Dieu eut divisé les eaux, si elles n'eussent esté auparavant? Et comment est-ce qu'il eut créé vne étenduë entre les eaux, s'il n'y eut eu encor aucune eau? Partant, disons que c'est aux deux premiers versets qu'il est parlé de la creation du ciel empyrée, de la terre & de l'eau, que Dieu fit avant la lumiere, de laquelle il est parlé au troisieme verset.

En

En quatrieme lieu, apres que Moÿse a dit, que Dieu crea au commencement le ciel & la terre, & que la terre estoit sans forme & vuide; il adjoûte incontinent, & les tenebres estoient sur les abymes. Comme s'il eut dit, Lors que Dieu crea le ciel & la terre, & que cette terre estoit couverte d'eau, sans beauté & sans ornemens; alors ces vastes abymes des eaux, ou les espaces entre le ciel & la terre, estoient couverts de tenebres, d'autant que la lumiere n'estoit pas encore, comme il appert par le texte; & Dieu n'avoit pas créé ce grand corps de lumiere qu'il crea puis apres au matin du mesme premier jour; & duquel il forma vray-semblablement au quatrieme, le Soleil, la Lune, & les autres astres; & que j'estime estre l'element du feu, puis qu'il en a tous les effets & les proprietés; & qu'en toute l'histoire de la creation, il n'est fait mentiõ de l'element du feu, sinon lors que Dieu dit, que la lumiere soit. D'abondant, il est certain que les tenebres ne sont autre chose que la privation de la lumiere. Or la privation differe de la pure negation, en ce que la privation presuppose vn sujet capable de recevoir ce dont elle est privation; & la pure negation n'en pre-

suppose point: Pour exemple, l'aveuglemēt est vne privation de veuë, qui presuppōse vn animal capable de recevoir la veuë; la mort est vne privation de vie, qui presuppōse vn corps susceptible de vie, &c. Puis donc que les tenebres qui ont esté avant la lumiere, comme il appert par le texte, ne sont autre chose qu'une privation de lumiere, il est evidēt qu'elles presuppōsent des corps susceptibles de lumiere, lesquels ont esté aussi bien que les tenebres avant la lumiere: Or ces corps ne peuvent estre que ceux dont il est parlé aux deux premiers versets, à sçavoir le ciel, la terre & les eaux, qui ont esté creés le soir du premier jour. Et ne sert rien de dire que la forme doit tousjours estre devāt la privatiō; pour exemple, la veuë devant l'aveuglement, la vie devant la mort; & par consequent que la lumiere a esté devant les tenebres. Car premierement, tous les Philosophes sont d'accord que les privations physiques sont devant les formes dont elles sont privations; veu qu'elles sont privations des formes futures; cōme les privations logiques, sont privations des formes passées. Ainsi la matiere seminale a la privatiō de l'ame avant qu'elle aye l'ame; & toute matiere

phys

physique a la privation de la forme essentielle avant qu'elle aye vne telle forme. Et mesmes aux exemples alleguez, il peut arriver que l'aveuglement soit devant la veüe, la surdité devant l'oüie, & la privatiõ de la vie devant la vie. Ainsi les aveugles & les sourds nés que Iesus Christ a gueri, ont eu l'aveuglement & la surdité devant la veüe & l'oüie, & l'embryon a la privation de la vie raisonnable devant qu'il aye la vie raisonnable. Secondement, il est certain que lors qu'un sujet est également susceptible de la forme & de la privation d'icelle, si l'agent peut produire le sujet & la forme; alors il est au pouvoir de l'agent s'il est libre, de produire le sujet avec la forme, ou avec la privation d'icelle: Or la terre & l'eau sont des corps également susceptibles de lumiere & de tenebres: Donc Dieu qui est un agent tres-libre, & qui a produit la terre, l'eau & la lumiere; a pû produire la terre & l'eau sans lumiere ou avec lumiere: Partant, puis que par le texte il paroist que les tenebres ont esté avant la lumiere, il faut dire que la terre & l'eau ont esté produites tenebreuses & non pas lumineuses. Finalement, la lumiere que Dieu crea, à parler verita-

blement est vn corps lumineux, & non pas vn accident, comme nous ferions voir clairement si la digression n'estoit trop longue. Or qui est celuy qui ne void que Dieu a pû créer la terre & l'eau devant ce corps lumineux, puis qu'il peut créer vn corps devant l'autre ?

De ce que dessus il est evident, qu'es deux versets sus-alleguez, Moÿse ne fait pas vne proposition generale de toutes les choses que Dieu doit créer puis apres, mais qu'il y décrit particulièrement la creation du ciel, de la terre & des eaux, qui furent produites le soir du premier jour. D'abondant, il est manifeste qu'es deux versets sus-alleguez, Moÿse ne parle point d'un chaos, qui comprend toutes les creatures confuses & mêlées ensemble; veu que là il n'est parlé ni de l'étendue de l'air, ni de l'element du feu, ni des astres, ni des plantes, ni des animaux; mais seulement du ciel empyrée, de la terre & des eaux: & encor il n'y est pas dit que le ciel ait esté mêlé avec la terre; & en toute l'histoire de la Creation, il n'est fait aucune mention de la separation du ciel d'avec la terre, côme il est parlé de la separation de la terre d'avec les eaux qui la couvroient.

Mais

Mais c'est assez pour cette digression, que nous avons proposée en faveur des ames Chrestiennes : il est temps de poursuivre la refutation des autres réponses des Athées :



CHAPITRE VI.

De la cinquieme Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La cinquieme réponse des Athées, disans qu'il y a eu de toute eternité vne matiere sans forme. 2. La preuve qu'il n'y a point eu de toute eternité de matiere sans forme, & que la matiere n'a pû produire les formes. 3. Que les atomes eternels par vn concours fortuit, n'ont point composé le monde. 4. Que les formes n'ont pû estre produites que de Dieu.

Réponse 5. des Athées.

1. **L**A cinquieme Réponse des Athées est, que le monde n'a pas esté de toute eternité en l'estat qu'il est à present; & que de toute eternité il n'y a eu aucun chaos :

mais qu'il y a eu de toute eternité vne matiere sans forme; & que puis apres de cette matiere ont esté tirées & produites toutes les formes, qui jointes avec la matiere, ont composé toutes les creatures corporelles, & ont fait le monde en l'estat qu'il est à present. Les Epicuriens suivans l'opinion de leurs Maistres Democrite & Epicure, ont specificé & déterminé quelle estoit cette matiere, à sçavoir les atomes, qui avec le temps par vn concours fortuit, ont composé le monde en l'estat qu'il est à present.

R E P L I Q U E.

2. **C**ONTRE cette Réponse je di, que s'il y avoit eu de toute eternité vne matiere sans forme, il s'ensuivroit que les formes pretenduës des cieux, des astres & des elemës, aussi bien que celles des plantes & des animaux, auroient esté apres la matiere, & par consequent auroient eu commencement; & n'ayans eu commencement d'elles-mesmes, veu que rien ne se produit soy-mesme, il faudroit qu'elles eussent esté produites en temps par vn autre, & cet autre seroit necessairement ou

la

la matiere mesme, ou quelqu'autre chose diverse de la matiere. Or ces formes ne peuvent avoir esté produites en temps, ni par la matiere, ni par autre chose diverse de la matiere, si ce n'est de Dieu mesme; ce qui se verifie de la sorte.

Si la matiere eternelle avoit produit en temps ces formes, il faudroit necessairement qu'avant la production d'icelles, il se fut passé vn temps fini ou infini: Non vn temps fini; d'autant qu'entre ce qui est de toute eternité, comme seroit la matiere, & ce qui n'est pas de toute eternité, cōme seroient ces formes ou la production d'icelles, il y a plus à dire qu'un temps fini. Et de plus, il s'en suivroit qu'un temps fini, tel que seroit celuy qui se seroit passé depuis la production de ces formes, adjouté à vn temps fini, tel que seroit celuy qui se seroit passé avant la productiō de ces formes, seroit vn temps infini, ou vne durée infinie, telle que seroit l'eternité de la matiere, ce qui est impossible. Il ne s'est pas aussi passé vn temps infini avant la production de ces formes: Car d'où viendroit que la matiere ayant esté vne infinité de temps toute seule sans agir, les auroit produites puis apres? N'est-il pas constant,

que *Idem quâ idem semper facit idem*; c'est à dire, qu'une mesme chose, le tout demeurant en mesme estat, fait tousjours la mesme chose; lors que ce n'est pas vn agent intellectuel & libre, qu'il n'y a point d'empeschemens, & que les sujets contre lesquels il agit, ne sont point differens. La matiere donc n'estant pas vn agent intellectuel & libre, & ne trouvant aucuns empeschemens, ni sujets differés; veu qu'elle est posée toute seule avant la production de ces formes; il s'ensuit necessairement qu'elle a tousjours fait la mesme chose, & par consequent qu'elle n'a pas demeuré vn temps, soit fini, soit infini, à produire ces formes, si elle les a pû produire. D'abondant, chacun sçait que *causa naturalis agit ad extremum suæ potentie*; c'est à dire, que les causes naturelles agissent tant qu'elles peuvent: Pour exemple, le Soleil éclaire tant qu'il peut, le feu échauffe de toute sa force; & il est asseuré que *causa necessaria, positis omnibus requisitis ad agendum, & sublati impedimentis, necessariò agit*; c'est à dire, que les causes necessaires, toutes choses requises estans posées, & n'y ayant point d'empeschement, agissent necessairement, & ne peuvent retenir ou

fusp

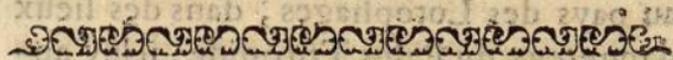
suspendre leur action. Puis donc que la matiere est vne cause naturelle & non pas volontaire, qu'elle est vne cause necessaire & non pas libre, & qu'il n'y a point d'empeschement, veu qu'elle est posée toute seule; il faut que si elle a pû produire ces formes, elle les ait necessairement produites sans demeurer vn temps infini.

3. Contre les Epicuriens, qui veulent que les atomes eternels par vn concours fortuit, ont composé le monde en l'estat qu'il est à present; je di que ce concours d'atomes pour composer le monde, ne se peut faire sans le mouvement local de quelques vnes: D'où j'argumente ainsi; Si les atomes ou les parties de la matiere avoient concouru, & par consequent s'estoient meües localement pour composer le monde en l'estat qu'il est à present, il s'ensuivroit ou qu'elles se seroient meües localement de toute eternité, ou qu'elles auroient demeuré vn temps fini ou infini sans se mouvoir, & puis apres auroient composé le monde en l'estat qu'il est à present: Or elles ne se sont point meües localement de toute eternité, & n'ont point demeuré vn temps fini ou infini sans se mouvoir, comme il a esté prouvé

suffisamment au nombre 2. 3. & 4. du chapitre precedent: Car la mesme chose que nous avons dit là des cieux & des elements, se peut dire icy des atomes.

4. Finalement, que ces formes n'ayent esté produites d'aucune chose diverse de la matiere, si ce n'est de Dieu mesme, il appert: D'autant que cet agent qui auroit produit ces formes, seroit eternal, ou non: S'il n'estoit pas eternal, il auroit eu commencement, & par consequent auroit esté produit par vn autre; duquel je demanderois s'il est eternal ou non, & cela jusqu'à ce qu'on fut venu à vn agent qui n'auroit esté produit d'aucun autre, & qui par consequent seroit eternal. S'il estoit eternal, ou ce seroit vn agent naturel & necessaire, ou vn agent libre & volontaire: Si c'estoit vn agent naturel & necessaire, il auroit produit incontinent ces formes; veu qu'un agent naturel & necessaire agit tant qu'il peut, & ne scauroit suspendre son action; & par consequent ces formes auroient esté de toute eternité, & en suite le monde en l'estat qu'il est à présent; ce que nous avons montré cy-dessus, estre entierement impossible: Et si c'estoit vn agent intellectuel & libre, ce ne pourroit estre
que

que Dieu; veu que par le mot de Dieu, nous n'entendõs autre chose qu'un agent intellectuel & libre, qui a produit le monde en l'estat qu'il est à present.



CHAPITRE VII.

De la sixieme Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La sixieme Réponse des Athées, disans que les hommes ont leur origine des Tritons & femmes marines. 2. La refutation de cette Réponse.

Réponse 6. des Athées.

1. **L**A sixieme Réponse des Athées est, qu'encor que les hommes n'eussent pas esté de toute eternité, il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent esté produits par quelque cause supérieure & divine: veu qu'on pourroit dire qu'ils ont leur origine de quelques Tritons & femmes marines, qui apres les deluges vniversels, sont devenus peu à peu amphibies, & puis terrestres. Et de fait

les Historiens nous marquent plusieurs choses qui semblent le verifier. Herodote au livre 4. de son Histoire, dit, que Iason estant emporté par la tempeste en Libye au pays des Lotophages, dans des lieux dangereux du Palus Tritonide, il luy apparut vn Triton qui luy demanda vn tre-pied, promettant en recompense de luy donner le moyen de sortir de ces lieux; ce que Iason ayant fait, le Triton luy montra le chemin & le sauva. Louys Guichardin écrit qu'en l'an 1463. on mena à Harlem en Hollande vne Sereine qu'on accoûtuma peu à peu à manger du pain, du lait, & autres viandes, à filer, & à faire le signe de la croix. Acosta au livre 3. ch. 18. de ses Relations, décrit les Vros comme vne autre espece d'hommes aquatiques, & marque qu'eux-mesmes disoient qu'ils n'estoient pas hommes. Nicolo Conti dans Ramnussio raconte, qu'en la riviere qui passe à Cochon, il se trouve des poissons de forme si humaine, qu'estans pris on y remarque la difference du sexe aux males & aux femelles toute pareille à la nostre; ajoutant qu'ils ont bien l'industrie sortans de l'eau la nuict, de faire du feu avec des cailloux qu'ils trouvent, & en allumer
du

du bois, à la lueur duquel ils prennent les autres poissons qui y accourent.

RÉPLIQUE.

2. **C**ONTRE cette réponse, je di premierement, qu'il n'y a aucun Auteur pour fabuleux qu'il soit, qui marque que les hommes soient originaires des Tritons & des femmes marines. Et de plus, nostre raison s'étendant sur tous les animaux terrestres, il faudroit aussi que les elephans, les lions, les ours, les bœufs & autres animaux terrestres, fussent venus de semblables animaux marins.

Secondement, c'est vne maxime morale que chaque chose cherche son mieux: Ou donc c'est le mieux des animaux aquatiques de devenir terrestres, ou non: Si c'est leur mieux, d'où vient qu'ils ne le suivent pas? Et si ce n'est pas leur mieux, pourquoy l'ont-ils fait autresfois? En vn mot, s'ils sont devenus terrestres, que ne le deviennent-ils encore? Et si cela s'est fait jadis en quelque part, que ne se fait-il encore en quelque endroit du monde?

En troisieme lieu, les Historiens ne font mention que de trois deluges, à sçavoir

de celuy de Noé, de celuy d'Ogyges, & de celuy de Deucalion. Or ces deux derniers n'ont point esté vniversels, veu qu'ils n'ont esté qu'en vne partie de la Grece; de sorte qu'il a esté bien aisé de la peupler des lieux circonvoisins. Et quant au premier, il ne peut estre creü sans croire vne Divinité, soit à cause des miracles qui s'y rencontrent, soit à cause de l'Historien qui l'a écrit; lequel dit que c'est Dieu qui l'a envoyé, qui a fait bâtir l'arche de Noé pour sauver dedans tous les animaux terrestres; tellement qu'en ce cas il n'est point besoin de recourir aux animaux aquatiques.

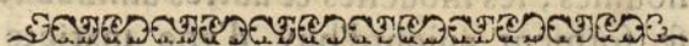
En quatrieme lieu, les exemples d'Herodote, de Guichardin, & des autres, montrent bien qu'il y a des Tritons & des Sereines; mais non pas que les hommes en soient originaires. Et quant aux choses étranges qu'ils en écrivent, il est certain que c'est pour l'avoir ouï dire à d'autres qui leur ont imposé. Aussi vous voyez que la plus part de ce qu'Herodote rapporte, comme d'autruy, ressent plus son Romant que son Histoire; comme quand il dit au livre 2. que Rhampsinitus Roy d'Egypte descendit aux enfers, & qu'il jouïoit là bas aux dez avec Ceres: Que le Soleil s'est
deux

deux fois levé en Occident & deux fois couché en Orient: Que Sennacherib Roy d'Assyrie & d'Arabie venât faire la guerre à Sethon Roy d'Egypte, les rats rongerent les arcs & les carquois de ses soldats, en sorte qu'il fut contraint de s'en retourner: Que la fille de Cheopes Roy d'Egypte se prostitua à tous ceux qui luy voulurent donner vne pierre, dont fut faite vne des Pyramides qui font vn des sept miracles du monde: Que Pheron devint aveugle pour avoir jetté vn dard dans le Nil, & au bout de dix ans recouvra la veüe en se frottant les yeux de l'vrine d'vne femme qui n'avoit couché avec autre qu'avec son mari. Et de fait Diodore au livre 4. de son Histoire, remarque que ce Triton qui montra à Iason & aux autres Argonautes, le moyen d'éviter les Syrtes de la mer où ils estoient tombez, fut vn Roy de Libye, & non pas vn poisson. A costa parlant des Vros, n'asseure point que ce soient des animaux aquatiques, mais seulement des hommes fort grossiers. Voici ses propres mots, *Ces Vros sont vn peuple si brutal & si lourd, qu'eux-mesmes ne s'estiment pas hommes.* Et quant aux poissons de la riviere de Cochinchin dont parle Nicolo Conti, je di qu'en

matiere de Relations, il ne faut pas adjoûter foy à ce qu'en dit quelque particulier, qui pour égayer son esprit, écrit des choses controuuées, ou qu'il a ouï dire à d'autres qui l'ont abusé; mais croire seulement ce que tous ceux qui ont fait le mesme voyage disent auoir veu. Or il y a quantité d'Hollandois, Elamans & Portugais qui ont fait le voyage de Cochin, lesquels ne font aucune mention de telle sorte de poissons, & tiennent pour fable ce qu'on en dit.

Finalemēt, quand tout ce qu'on écrit des Tritons seroit vray, & que les hommes seroient originaires des Tritons pretendus eternels, neantmoins ma raison demeureroit en son entier: Car on peut faire le mesme argument des Tritons que des hommes; & dire, que si les Tritons auoient esté de toute eternité, le nombre des Tritons qui ont esté par le passé, seroit infini; que les Tritons qui auroient vescu de toute eternité, n'auroient pas neantmoins vescu vne eternité, mais seulement vn temps certain & limité; & que les Tritons qui ont esté par le passé jusqu'aujourd'huy, sont tous distans d'une distance de temps finie, ou tous d'une distance infinie, ou les

les vns d'une distance finie, & les autres d'une infinie; & par ainsi appliquant aux Tritons ce que nous avons dit cy-dessus des hommes, faire voire que les mesmes absurditez s'en ensuivroient.



CHAPITRE VIII.

De la septieme Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La septieme Réponse des Athées, disans que les hommes ont esté produits de la terre eternelle, ou de tous les elemens ensemble. 2. La preuve que les hommes n'ont pas esté produits de la terre, ni de tous les elemens ensemble. 3. Que la terre ni les autres elemens, n'ont pû estre disposez naturellement à produire les hōmes. 4. Les autres raisons qui prouvent que les hommes n'ont point esté produits de la terre, ni des autres elemens.

Réponse 7. des Athées.

1. **L**A septieme Réponse des Athées est, que les hōmes ont esté produits de la terre eternelle, ou de

tous les elemens ensemble qui ont esté
 eternels, & ont produit en temps les pre-
 miers hommes, desquels tous les autres
 ont tiré leur origine par generation; à peu
 pres en mesme façon que les rats, les gre-
 nouilles, les mouches & autres animaux,
 se forment aujourd'huy d'une matiere
 terrestre.

R E P L I Q U E.

2. **C**ONTRE cette Réponse, je di que
 si la terre eternelle avoit produit
 en temps les premiers hommes, ou bien
 que le Soleil ou quelqu'autre agent eter-
 nel les eut produit de la terre eternelle; il
 s'ensuivroit que la terre eternelle auroit
 demeuré vn temps fini ou vn temps infini
 avant leur production: Or on ne peut dire
 ni l'un ni l'autre sans absurdité. Non vn
 temps fini; autrement il s'ensuivroit qu'en-
 tre la terre & la production des premiers
 hommes, il n'y auroit à dire qu'un temps
 fini & limité; & par consequent qu'entre
 ce qui est de toute eternité, comme la
 terre, & ce qui n'est pas de toute eternité,
 comme la production des premiers hom-
 mes, il n'y auroit à dire qu'un temps fini

&

& limité, ce qui est impossible. Et de plus, il s'enfuivroit qu'un temps fini, tel que seroit celuy qui se seroit passé depuis la production des premiers hommes jusques aujourd'huy; adjoucté à un temps fini, tel que seroit celuy qui se seroit passé depuis l'existence de la terre jusqu'à la production des premiers hommes; seroit un temps infini, tel qu'est la pretenduë eternité de la terre; ce qui est contre cette maxime veritable, que le fini adjoucté à un autre fini, ne fait point un infini: Outre qu'il ne s'en faudroit qu'un temps fini & limité que la production des premiers hommes qui a commencé, ne fut eternelle, à sçavoir ce temps fini & borné qui se seroit passé depuis l'existence de la terre jusqu'à leur production. Non aussi un temps infini, autrement il s'enfuivroit que la terre auroit demeuré plus de cent mille fois cent mille millions d'années sans avoir produit les hommes; & qu'après une infinité d'années, elle les auroit produits; ce qui est absurde: D'autant que les causes naturelles & necessaires, telle qu'est la terre, le tout demeurant en mesme estat, font tousjours la mesme chose. Au reste, ce que je vien de dire de la terre, se peut dire

aussi de tous les elemens ensemble.

3. Et ne sert rien de dire qu'après vne infinité de temps la terre eternelle s'est trouvée disposée à produire les hommes, & par consequent les a produits: mais qu' auparavant elle n'estoit pas disposée, & par consequent ne les a pû produire. Car contre cela je di, que cette disposition de la terre aura esté faite, ou bien peu à peu de toute eternité, en sorte qu'après vne infinité de temps elle a esté parfaite; ou bien qu'après vne infinité de temps elle a esté faite, soit tout à coup, soit successivement: Or on ne peut dire ni l'un ni l'autre. Non qu'elle ait esté faite peu à peu de toute eternité; autrement cette disposition ou alteration de la terre, auroit eu des parties qui auroient succedé de toute eternité les vnes aux autres; & par ainsi la succession, le mouvement & le temps, auroient esté de toute eternité; ce que nous avons montré cy-dessus estre entieremét impossible. Non aussi qu'après vne infinité de temps elle ait esté faite, soit tout à coup, soit successivement: Car si cela estoit, ou elle auroit esté faite par la terre mesme; ou par vne autre cause naturelle & necessaire, tels que sont les autres elemés;

ou

ou par vn agent intellectuel & libre. Non par la terre, ou par quelqu'autre cause naturelle & necessaire; d'autant que les causes naturelles & necessaires, le tout demeurant en mesme estat, font tousjours la mesme chose, & agissent tant qu'elles peuvent sans pouvoir suspendre leur actiõ; & par consequent n'auroient pas demeuré plus de cent mille fois cent mille millions d'années à produire cette dispositiõ, & encor moins vne infinité de temps. Que si c'est par vn agent intellectuel & libre, que cette disposition ait esté faite, ce ne peut estre que par le Createur de l'Vniuers, qui est le Dieu que nous adorons.

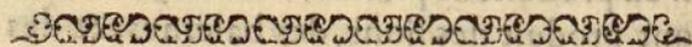
4. Adjoûtez à ce que dessus, cette maxime veritable des Philosophes, *Natura progreditur ab imperfectioribus ad perfectiora*, la nature procede des choses plus imparfaites aux choses parfaites; c'est à dire, les causes naturelles en leurs operations, produisent premierement les choses imparfaites, qui deviennent puis apres parfaites avec le temps: Ainsi la terre pousse premierement des arbrisseaux, qui deviennent puis apres de grands arbres; & produit des grenouilles, des vermisses, des mouches, & autres insectes foibles &

petits, qui deviennent forts & grands avec le temps. Partant, si les premiers hōmes ont esté produits de la terre, ou des autres elemens, ils n'ont pū estre produits que tres-foibles & tres-petits, comme ceux qui ne font que de naître & sortir aujourd'huy du ventre de la mere; auquel cas les hommes eussent esté presque morts aussi tost que nés, n'estans secourus d'aucun; & par ainsi il n'y auroit point d'hommes aujourd'huy. Car ce seroit renverser l'ordre de nature, de s'imaginer que la terre ou les autres elemens ayent produit les premiers hōmes aussi parfaits que ceux d'aujourd'huy à l'âge de vingt-cinq ou trente ans. Outre que nostre raison s'étend sur tous les animaux, tant terrestres qu'aquatiques; de sorte qu'il faudroit necessairement que la terre, l'air, l'eau, ou le feu, ou tous les elemens ensemble, eussent produit non seulement les premiers hommes, mais aussi les premiers lions & les premiers elephans, les premieres baleines & les premiers dauphins, & autres animaux semblables, & ce en leur perfection, tant males que femelles pour la propagation d'iceux; ce qui est entierement contre l'ordre de la nature. D'abondant, si la

terre

terre ou les autres elemens, ont produit autresfois des hommes, d'où vient qu'ils n'en produisent plus aujourd'huy? Et s'ils ont produit des lions, des baleines, & des autres animaux, pourquoy n'en produisent-ils pas encore en quelque endroit du monde? Certes c'est avoïr l'esprit bien renversé que de poser sans raison & sans témoignage digne de foy, vne chose si extravagante. Partant, puis que pour la propagation du genre humain, il a fallu necessairement que les premiers hommes fussent en âge parfait, & que la nature ne les a pû faire tels; *il faut croire ce qui nous est rapporté par Moÿse dans le livre de la Genese, à sçavoir qu'il y a vn Dieu, lequel a formé de la terre mée avec les autres elemens, vn corps humain parfait, & qu'y ayant soufflé respiration de vie, il a esté fait en ame vivante.* Finalement, c'est vne chose indubitable, que nul ne donne ce qu'il n'a pas: Puis donc que la terre & les autres elemens destituez d'intelligence, & beaucoup plus imparfaits que l'hóme, ne contiennent, ni formellement, ni en eminence, ni en vertu, les perfections excellentes de l'ame raisonnable; il est evident qu'ils ne la peuyent produire, ni par

consequent l'homme, dont la principale partie est l'ame raisonnable.



CHAPITRE IX.

De la huitieme Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La huitieme Réponse des Athées, disans, qu'il y a eu plusieurs mondes qui ont esté produits l'un de l'autre, & non pas par un Esprit superieur. 2. La refutation de cette réponse.

Réponse 8. des Athées.

LA huitieme Réponse des Athées est, que ce monde icy n'a pas esté de toute eternité; & que neantmoins il n'a pas esté crée par aucun Esprit superieur & Tout-puissant; mais qu'il a esté produit de la matiere d'un autre monde qui estoit auparavant, & que cet autre monde a esté produit de la matiere d'un autre monde qui estoit avant luy, & ainsi consecutivement: de sorte que selon eux, il y a eu plusieurs mond

mondes qui ont succédé les vns aux autres, celuy qui perissoit servant de matiere à celuy qui se produisoit: Et que ce monde que nous voyons aujourd'huy perira quelque jour; & de la matiere d'iceluy s'en produira vn autre, & de la matiere de cet autre s'en produira vn autre, & ainsi consecutivement.

R E P L I Q U E.

2. **C**ONTRE cette Réponse je di, que les mondes qu'on pretend avoir esté par le passé, sont en nombre fini ou infini: Si en nombre fini, il s'ensuit qu'il y a eu vn premier monde, qui n'a point esté produit de la matiere d'vn autre monde, autrement il n'auroit pas esté premier; ni d'aucun chaos eternal ou matiere eternalle, cōme nous avons suffisamment prouvé au chapitre 5. & 6. de ce Traitté; & par consequent il faut que le premier monde ait esté créé par vn Esprit supérieur & Tout-puissant, qui est le Dieu que nous adorons. Si en nombre infini, les mesmes absurditez qui suivent de l'infinité des hōmes, lesquelles nous avons rapportées cy-dessus, s'ensuivront aussi de

l'infinité des mondes : Car il ne se peut dōner vn plus grand nombre qu'vn nombre infini ; autrement le nombre infini moindre seroit surpassé par le plus grand, & par consequent seroit terminé & fini; veu que ce qui est surpassé, est terminé là où il est surpassé. Or il se peut donner vn plus grand nombre que le nombre des mondes qui ont esté par le passé, à sçavoir ou le nombre des estoiles , ou le nombre des plantes, ou le nombre des animaux, ou le nombre de toutes les choses en particulier qui ont esté en tous ces mondes passez : Il faut donc que le nombre des mondes qui ont passé , ne soit pas infini. D'abondant , ou tous ces mondes passez ont esté distans d'vne distance de temps finie seulement , ou d'vne infinie seulement , ou les vns d'vne finie & les autres d'vne infinie : S'ils ont tous esté distans d'vne distance de temps finie seulement; puis qu'vne distance de temps finie ne peut comprendre l'eternité ou infinité; il s'ensuit necessairement qu'ils n'ont point esté de toute eternité, qu'ils ont esté en nombre fini, & qu'il y en a eu vn premier, lequel ne s'estant pas fait soy-mesme , & n'ayant point esté fait d'vn chaos ou d'vne

matiere eternelle, comme nous avons prouvé cy-dessus; il faut necessairement qu'il ait esté créé de Dieu: S'ils ont tous esté distans d'une distance de temps infinie seulement, il s'ensuit qu'il y a eu vn temps infini entre deux mondes les plus proches, aussi bien qu'entre les plus éloignez, ce qui est contradictoire. Et si les vns ont esté distans d'une distance de temps finie, & les autres d'une infinie, & qu'on prene les deux qui sont les plus éloignez dans la distance finie; il s'ensuivra qu'un seul monde qui sera le plus proche au delà d'un des deux, & qui ne sera éloigné d'iceluy que d'une distance de temps finie, fera vne distance de temps infinie, & qu'un fini adjoucté à vn autre fini, fera vn infini, ce qui est absurde. Je ne m'arresteray pas d'avantage à la refutation de cette réponse, veu qu'elle se trouve refutée amplement cy-dessus en vn semblable sujet, à sçavoir lors que j'ay démontré que les hommes n'ont pû estre de toute eternité. J'adjoucteray seulement que chaque chose cherche son mieux, & suit son inclination naturelle: Si donc l'inclination naturelle des corps est de composer vn monde, & que ce soit leur mieux; le monde

ayant esté fait, n'a pû estre détruit naturellement, & les corps ne se sont jamais réduits en chaos : Mais si leur inclination & leur mieux est de ne composer point vn monde, & de demeurer en chaos ; il est evident que le monde n'a pû estre produit naturellement, & que les corps auroient tousjours demeuré separez ou en confusion. Outre que nous avons suffisamment démontré cy-dessus, qu'aucune succession ne peut estre eternelle, ni par consequent la succession des mondes & des chaos.



CHAPITRE X.

De la neuvieme Réponse des Athées avec la Replique.

En ce Chapitre on void, 1. La neuvieme Réponse des Athées, disans, que les Chrestiens advoient que le monde a pû estre de toute eternité. 2. Les raisons dont on se sert pour prouver que le monde a pû estre de toute eternité. 3. La refutation de la Réponse des Athées. 4. Réponse aux raisons alleguées pour la possibilité du monde eternel.

Réponse 9. des Athées.

1. **L**A neuvieme & dernière Réponse des Athées est, que les Chrestiens advoient que Dieu a pû créer le monde de toute éternité, quoy qu'ils croyent qu'il ne l'ait crée qu'en temps. Or c'est vn axiome tres-veritable, que *posito possibili nihil sequitur absurdi*; c'est à dire, que si on pose actuellement vne chose possible, il ne s'ensuit aucune absurdité. Et partant, puis que le monde a pû estre de toute éternité, il n'y a point d'inconvenient ni de contradiction de le poser actuellement de toute éternité.

2. Les raisons dont on se sert pour prouver que Dieu a pû créer le monde de toute éternité, sont celles-cy. 1. Toutes choses sont possibles à Dieu, Matth. 10. Donc aussi l'éternité du monde luy est possible. 2. Dieu n'a jamais esté qu'il n'ait pû créer le monde. Or Dieu a esté de toute éternité: Donc il a pû créer le monde de toute éternité. 3. On ne doit denier à Dieu aucune des perfections qui conviennent à la creature, lors que cette perfectiō

n'est accōpagnée d'aucune imperfection, cōme est la puissance d'agir. Or si la creature, pour exemple le Soleil, estoit de toute eternité, il agiroit de toute eternité, veu qu'il darderoit ses rayons & éclaireroit : Donc Dieu ayant esté de toute eternité, a agi ou a pû agir de toute eternité, & par consequent a créé ou a pû créer le monde de toute eternité. 4. Ce qui est vne fois impossible, ne peut estre rendu possible, mais demeure toujours impossible; pour exemple, il est impossible qu'un homme soit vne beste, aussi il a esté & sera toujours impossible qu'un homme soit vne beste : Donc si le monde a esté quelquesfois impossible, à sçavoir de toute eternité, il s'ensuit qu'il n'a esté & ne sera jamais possible, & par consequent qu'il n'a pas esté créé. 5. Si le monde a esté impossible de toute eternité, ou il a esté impossible durant vn temps fini, ou durant vn temps infini: S'il a esté impossible durant vn temps fini seulement; il s'ensuivra qu'entre ce qui a esté de toute eternité, comme l'impossibilité du monde; & ce qui n'est pas de toute eternité, comme la possibilité d'iceluy; il n'y aura à dire qu'un temps fini & limité : Et de plus, il
s'ensu

s'ensuivra qu'un temps fini, tel qu'est ce-
luy qui s'est passé depuis la possibilité du
monde; adjointé à un autre temps fini, tel
qu'est la durée de son impossibilité; fera un
temps infini, tel qu'est l'éternité de la
mesme impossibilité; ce qui est contradi-
ctoire. Et si le monde a esté impossible du-
rant un temps infini, puis que le temps in-
finité & l'éternité sont une mesme chose, &
qu'ils n'ont ni commencement ni fin, il est
evident que le monde aura esté éternelle-
ment impossible, & n'aura jamais pû estre
produit. 6. Il faut philosopher de l'éter-
nité de devant, comme de l'éternité d'a-
pres; puis que de choses semblables il faut
faire mesme jugement. Or le monde peut
estre éternel de l'éternité d'apres, veu que
Dieu le peut conserver éternellement:
Donc il a pû estre éternel de l'éternité de
devant, & par conséquent a pû estre de
toute éternité. 7. Dieu pouvoit creer le
monde avant le temps qu'il l'a créé, & en-
cor devant, & tousjours devant jusques à
l'infini: Donc il l'a pû creer de toute eter-
nité; veu que celuy qui va jusqu'à l'infini,
va jusqu'à l'éternité.

R E P L I Q U E.

3. **C**ONTRE cette Réponse je di, qu'il y a fort peu de Chrestiens qui disent que le monde ait pû estre crée de toute eternité en l'estat qu'il est à present, à cause des contradictions qui s'ensuiuroient, lesquelles nous avons amplement deduites cy-dessus : Car les mesmes contradictions & absurditez qui s'ensuivent de l'existence du monde, s'ensuivent aussi de la creation d'iceluy de toute eternité. Lors donc que quelques Chrestiens par vn zele pieux voulans exalter la Toute-puissance de Dieu, ont écrit que Dieu a pû creer le monde de toute eternité ; cela est entendu par les habiles, du monde en vn autre estat, à sçavoir en vn estat d'immobilité : Pour exemple, si Dieu eut crée le Soleil de toute eternité, il eut demeuré infiniment sans se mouvoir ; si Dieu eut crée la mer de toute eternité, elle eut demeuré infiniment sans flux & reflux ; si Dieu eut crée les hommes de toute eternité, ils eussent demeuré infiniment sans poulx, sans respiration, & sans mouvement des esprits vitaux & animaux, voire
mesme

mesme sans mourir; & si Dieu eut produit toutes les autres creatures de toute eternité, elles eussent demeuré infinimēt sans se mouvoir & sans pouvoit estre détruites; & durant cette infinité de temps, Dieu n'auroit pas eu vn empire absolu sur icelles; veu que durant ce temps infini, il ne les eut pû détruire. Mais puis qu'une telle réponse repugne à la droite raison, & ne favorise point les Athées; veu qu'elle pose vne Divinité, & suppose le monde en vn autre estat que les Athées; je n'y insisteray pas d'avantage, & me contenteray de répondre aux raisons alleguées en la Réponse.

4. A la premiere raison tirée de ce que toutes choses sont possibles à Dieu; Je répon, que Dieu peut faire toutes les choses possibles; mais qu'il ne peut pas faire les impossibles & contradictoires. Pour exemple, Dieu ne peut mentir ni mourir; d'autant qu'estre Dieu & estre menteur ou mortel, sont contradictoires. Or l'eternité du monde est vne chose impossible, & qui enveloppe plusieurs absurditez & contradictions, cōme nous avons démontré cy-dessus. Je répon, encor, que toutes choses sont possibles à Dieu; mais

que l'éternité du monde n'est pas vne chose, à cause qu'elle est impossible, & que l'impossible n'est rien, & par consequent n'est pas vne chose.

A la deuxieme raison, tirée de ce que Dieu n'a jamais esté qu'il n'ait pû créer le monde; & qu'ayant esté de toute éternité, il a pû créer le monde de toute éternité. Je répon, que Dieu n'a jamais esté qu'il n'ait pû créer le monde, lors qu'il a pû estre créé. Or le monde n'a pû estre créé de toute éternité, mais seulement en tēps: Donc Dieu n'a jamais esté qu'il n'ait pû créer le monde en temps, mais il a esté de toute éternité sans qu'il ait pû créer le monde de toute éternité. Il est bien vray que Dieu n'a jamais esté sans sa toute-puissance, & par consequent n'a jamais esté sans la puissance de créer le monde; mais il n'a pû exercer de toute éternité l'acte de cette puissance, à sçavoir la création, mais seulement en temps: Non que cela procedé d'aucun défaut ou d'aucune impuissance qui soit en Dieu; mais de ce que la creature ne peut compatir avec l'éternité, à cause des contradictions qui s'en ensuivroient, lesquelles nous avons alleguées cy-dessus. Et tout ainsi que l'ame
de

de l'enfant qui est encor dans le ventre de sa mere, a la puissance de raisonner, entant qu'il a le principe de la ratiocination, à sçavoir l'entendement; mais ne peut exercer alors l'acte de cette puissance, à sçavoir la ratiocination; ains seulement apres sa naissance & son enfance: Non que cela procede de quelque defect qui soit en l'ame; mais à cause de l'organe par lequel il exerce la ratiocination, qui n'est pas alors disposé comme il appartient: De mesme, Dieu a bien eu de toute eternité cette puissance par laquelle il a crée le monde; mais il n'a pû exercer de toute eternité l'acte de cette puissance, à sçavoir la creation du monde: Non que cela procede de quelque defect qui soit en Dieu; mais pource que le monde ne peut estre eternal, comme nous avons suffisamment démontré cy-dessus.

A la troisieme raison, tirée de ce que si le Soleil eut esté de toute eternité, il auroit agi, à sçavoir éclairé de toute eternité: Et pareillement que Dieu estant de toute eternité, a agi ou pû agir de toute eternité; & par conséquent a créé ou pû créer le monde de toute eternité. Le répon, que poser le Soleil eternal, c'est poser

vne chose impossible. Or il ne faut s'esto-
ner si posant vne chose impossible, à sça-
voir le Soleil eternal; on en pose vne autre
impossible, à sçavoir l'illumination eter-
nelle. Et ne faut trouver étrange si vne
creature est eternelle, que l'autre le soit
aussi. Mais en posant Dieu eternel, on pose
vne chose non seulement qui est possible,
mais qui est actuellement; & de-là on in-
fere mal à propos, qu'il puisse creer le
monde de toute eternité; veu que l'eter-
nité du monde est impossible, comme il a
esté prouvé cy-dessus. Partant, tout ainsi
que Dieu, quoy qu'il soit infini, ne peut
produire vn effect infini; & quoy qu'il soit
immuable, ne peut produire vn effect im-
muable: De mesme, quoy que Dieu soit
eternel, il ne peut produire vn effect eter-
nel; veu que l'eternité, aussi bien que
l'infinité & l'immuabilité, sont des attri-
buts incommunicables à la creature.

A la quatrieme raison, tirée de ce que
si le monde a esté quelquesfois impossible,
à sçavoir de toute eternité; il aura esté
tousjours impossible, & par consequent
n'aura pas esté crée. Je répon, qu'en la
façon qu'il a esté impossible, il sera tous-
jours impossible. Or il a esté impossible de
toute

toute eternité: Donc il sera tousjours impossible de toute eternité. Et comme il n'est pas absolument impossible que l'homme soit; mais il est impossible que l'homme soit vne beste: Aussi il n'est pas absolument impossible que le monde soit; mais il est impossible que le monde soit eternal: Et comme l'homme n'a esté, & ne sera jamais vne beste; aussi le monde n'a esté, & ne sera jamais eternal.

A la cinquieme raison, tirée de ce que si le monde a esté impossible de toute eternité, il aura esté impossible durant vn temps fini ou infini; ce qui est absurde, &c. Je répon, que le temps & le monde sont tousjours necessairement ensemble; veu que le temps n'est autre chose que la durée des choses corporelles desquelles le monde est composé, ou bien la durée de leur mouvement. Et partant, puis que l'eternité est avant le temps, il est evident que ce qui est de toute eternité, est devant quel temps que ce soit ou fini ou infini. Or c'est chose ridicule de demander, si ce qui a esté avant le temps, pendant qu'il a esté avant le temps, a duré vn temps fini ou infini? D'abondant, je répon comme dessus, à sçavoir que le monde n'a pas esté

impossible absolument ; veu qu'il a esté possible en temps, mais qu'il a esté impossible de toute eternité ; & que cette impossibilité du monde de toute eternité , a esté, est, & sera eternellement.

A la sixieme raison , tirée de ce que le monde peut estre eternal de l'eternité d'apres , & par consequent qu'il a pû aussi estre eternal de l'eternité de devant, & en suite de toute eternité. Je répon, que l'eternité estant vn attribut de la Divinité, incommunicable à la creature, n'est point differente de la Divinité: Et partant, côme la Divinité est tousjours la mesme indivisible & sans parties, quoy que son immensité qui n'est pas differente d'icelle, soit sans bornes, & ne puisse estre mesurée par aucunes grandeurs; tous les corps n'estans que comme vn poinct de cette immensité: De mesme, l'eternité a esté, est, & sera tousjours la mesme, indivisible & sans parties; quoy qu'elle ne puisse estre mesurée par les siecles, qui ne seront jamais que comme vn poinct de cette eternité. D'où s'ensuit que ceux-là ne connoissent point la nature de l'eternité, qui la divisent en l'eternité de devant, & en l'eternité d'apres : veu que ces mots de devant

& d'apres, ne conuienent qu'aux choses sujetes au temps, au mouvement & à la succession, & dont les parties perissent les vnes apres les autres; & non pas à l'eternité, qui est avant le temps & sans parties, & de laquelle rien ne peut perir. Adjoûtez à cela qu'il y a grande difference entre ces deux eternitez pretenduës de devant & d'apres, comme il a esté amplement démontré cy-dessus en la Replique à la deuxieme Réponse: principalement en ce que l'eternité de devât est toute passée, & que l'eternité d'apres ne passera jamais. Que si on supposoit de l'eternité d'apres, ce qui est tres-vray de l'eternité de devant, à sçavoir qu'elle fut toute passée; il est evident qu'elle seroit finie & terminée de tous costez, à sçavoir par ce jourd'huy & par le temps dernier de cette eternité qui passeroit: D'où s'ensuit que l'eternité de devant estant passée, elle doit estre finie par ce jourd'huy & par le premier temps de cette eternité qui a passé. Que si elle est finie, elle ne peut estre vne vraye eternité; veu qu'une vraye eternité est vne durée infinie.

A la septieme & derniere raison, tirée de ce que Dieu a pû creer le monde

devant le temps qu'il l'a créé, & encore devant, & tousjours devant jusques à l'infini, & par consequent de toute eternité. Le répon, qu'encor que le monde en son total ait pû estre créé dans moins de tēps; veu que Dieu qui l'a créé dans six jours, le pouvoit creer dans vn, voire dans vn moment: Neantmoins il est certain que le monde eu égard aux premieres creatures qui sont ses principales parties, à sçavoir le ciel & la terre, n'a pû estre fait plustot qu'il a esté fait, & n'a pû estre créé avant le temps qu'il a esté créé: D'autant qu'avant le temps que le monde a esté créé, il n'y avoit autre durée que l'eternité: Or le monde n'a pû estre de toute eternité, côme il a esté démontré: Donc le monde n'a pû estre avāt le temps qu'il a esté créé. Et de fait, ces mots de devant & d'apres, de plustot & de plus tard, ne peuvent convenir qu'au temps qui a des parties, dont les vnes sont plustot & les autres plus tard, les vnes sont devant & les autres apres. Mais l'eternité estant indivisible & sans parties, comme nous avons montré cy-dessus, ne peut avoir ni devant ni apres; & par consequent, quoy que l'eternité ait esté devant le monde & devant le temps,

toutes

toutesfois dans icelle il n'y a eu ni devant ni apres. Partant, on ne peut pas dire que le monde ait pû estre devant, & encor devant, & tousjours devant jusques à l'infini: D'autant que là où il y a vn devant, & encor vn autre devant, & tousjours vn autre consecutivement, il y a plusieurs devants (s'il faut ainsi parler) dont l'un est devant & l'autre apres: Or dans l'éternité avant le monde, & avant le temps, il n'y a eu ni devant ni apres. Que si quelcun objecte que le ciel & la terre qui ont esté les premières creatures, ont pû estre créées plus tard; & par consequent qu'elles ont pû estre créées plustot. Je répon, que le ciel & la terre peuvent estre considérées ou entant que creatures, ou entant que premières creatures. Si on les considere cōme creatures, je di qu'elles pouvoient estre créées plus tard; veu que Dieu qui les a créées au premier jour, les pouvoit créer au second, en creant d'autres au premier: Mais si on les considere comme premières creatures; je di qu'elles ne pouvoient estre créées plus tard; d'autant qu'elles ne pouvoient estre créées plus tard, sinon en les creant apres d'autres. Or si elles eussent esté créées apres d'autres, elles

n'eussent pas esté premieres. D'abondant, encor que le ciel & la terre, qui ont esté les premieres creatures, eussent pû estre créées plus tard en la façon que nous avôs dit; neantmoins il ne s'ensuit pas qu'elles ayent pû estre plustot qu'elles ont esté: d'autant qu'avant le premier temps, ou les premieres creatures, il n'y a eu ni pû avoir aucune durée que l'eternité. Or ces premieres creatures, & par consequent le monde n'a pû estre de toute eternité, comme il a esté suffisamment prouvé: Donc le môde, ou ces creatures, n'ont pû estre avant le temps qu'elles ont esté; & par consequêt n'ont pû estre plustot qu'elles ont esté. Finalement, suivant l'opinion commune, on pourroit dire, qu'encor que le monde eut pû estre créé devant, & encor devant, & tousjours devant jusques à l'infini; il ne s'ensuivroit pas que le monde eut pû estre de toute eternité. Car tout ainsi qu'encor qu'il se puisse tousjours donner vn corps plus grand que l'autre jusques à l'infini; neantmoins il ne s'ensuit pas qu'il se puisse donner vn corps actuellement infini; veu que ce progres à l'infini, n'est qu'à vn infini en puissance qui est tousjours actuellement fini: De mesme.

encor

encor que le monde eut pû estre devant, & tousjours devant jusques à l'infini; il ne s'ensuit pas qu'il ait pû estre eternal; veu que ce progresz à l'infini, n'est aussi qu'à vn infini en puisſáce, qui est tousjours actuellement fini, & compris dans la duréee temporelle.

Avant que finir ce Chapitre, j'advertiray ceux qui disputent contre les Athées, de se servir tousjours de cette premiere raison, comme estant la principale qui prouve demonstrativement vne Divinité, & qui convainc si fortement les Athées, qu'ils sont non seulement sans réponse, mais mesme sans evasion. Car quant aux autres raisons, encor qu'elles soient tres-veritables; & propres à confirmer ceux qui sont desja imbus de la cognoissance de Dieu; neantmoins elles ne ferment point entierement la bouche aux Athées; non pas qu'ils ayent des réponses solides pour les renverser; mais pource qu'ils ont assez d'evasions pour les eluder. Je les produiray donc brièvement, plustot pour l'amour des gens de bien, que non pas en consideration de ces prophanes.

S A N C T U S S A N C T U S S A N C T U S
CHAPITRE XI.

Des autres Raisons qui prouvent
 vne Divinité.

En ce Chapitre on void, 1. La deuxieme raison qui prouve vne Divinité, tirée de l'ordre de l'Univers. 2. La troisieme raison, tirée du consentement universel de tous les peuples qui ont recognu un Dieu. 3. La quatrieme raison, tirée des frayeurs qu'on a des jugemens de Dieu à cause du peché. 4. La cinquieme raison, tirée de l'existence des Demons, auxquels Dieu tient la bride, & les empesche de faire tout le mal qu'ils machinent aux fideles. 5. La sixieme raison, tirée du premier Moteur & de la premiere cause. 6. La septieme raison, tirée de la nouveauté des Histoires. 7. La huitieme raison, tirée de ce que la mer n'a pas submergé la terre.

Deuxieme Raison.

1. **L**A deuxieme raison qui prouve vne Divinité, est tirée de l'ordre & disposition admirable de
 l'Un

l'Univers, en cette sorte. Tout ordre presuppose vne intelligence & vne sapience; Car l'ordre n'estant qu'une convenable disposition des choses selon la dignité de chacune; il faut pour les disposer convenablement, les comparer entr'elles, & cognoître leur dignité, qui est le propre de l'intelligence; & en apres les colloquer & disposer selon la dignité de chacune, qui est le propre de la sapience. Partant, puis que l'ordre presuppose vne intelligence & vne sapience; il faut qu'un ordre tres-excellent & tres-parfait, presuppose vne souveraine & tres-parfaite intelligence & sapience. Or l'ordre & la disposition de toutes les parties du monde, est tres-parfaite & tres-excellente: Il faut donc qu'il y ait vne souveraine intelligence & tres-parfaite sapience, qui ait donné cet ordre & fait cette disposition, admirable; & c'est ce que nous appellons la Divinité. Or que l'ordre de l'Univers, soit tres-parfait & tres-excellent, il appert en parcourant toutes ses parties: Dans les cieus vous voyez les estoiles du firmament brillantes comme des petits soleils, qui gardent tousjours vne mesme distance entr'elles; Le Soleil qui ne passe jamais

au **de-là** des Tropiques; & les autres astres, avoir vn mouvement si réglé, que jamais on ne les a veus hors de leur cours ordinaire que par miracle. Or d'où peut venir cette vniformité de mouvement que du premier Moteur, lequel demeurant immobile, fait remuer toutes choses selon sa volonté? D'où vient que le mouvement du **Soleil** est si moderé, qu'il regle tous les mouuemens d'icy bas? Pourquoi se meut-il d'Orient en Occident; plustot que du Septentrion au Midi? Et pourquoy estant venu à vn certain poinct, ne passe-il jamais plus avant? si ce n'est qu'il y a vn Modérateur de cet Vniuers, qui a assigné à toutes choses des bornes & des limites qu'elles ne peuvent outrepasser? Passez des cieux aux elemens, & voyez qu'encor qu'ils soient totalement contraires, ils entrent neantmoins en la composition de tous les corps: Et comme de sons differens se fait par fois vne douce harmonie; aussi de la contrarieté des elemens, se forme ce temperament & proportion qui se rencontre dans tous les mixtes. Or d'où viendroit cet accord mutuel des contraires, le propre desquels (si on en croid les Philosophes) est de s'entre-détruire, ou de

de se chasser ; si ce n'est d'un esprit supérieur que les y a assujettis ? Considérez la terre en particulier , vous la trouverez presque par tout diverse. Icy elle est limoneuse, ailleurs franche, & en un autre endroit sablonneuse : Icy elle est propre pour les fruits , là pour les vignes, & ailleurs pour les blez ; *Hic segetes, illic veniunt felicius vva, arborei fetus alibi, &c.* Au Peru se trouvent les mines d'or & d'argent ; en Suede celles de fer & de cuivre ; en Cornouaille celles d'estain ; & ailleurs celles des autres métaux. L'Egypte & la Sicile sont fertiles en blez , la Numidie en dattes, Tunis en oliviers , l'isle de Madere en sucre, & la plus part des terres de l'Europe en vins. L'Arabie a des serpens ailez, l'Egypte des crocodiles , l'Ecosse des chiens traçans, l'Afrique des lions , l'Asie des elephans, & les autres pays vne infinité d'animaux divers. Or d'où vient cette diversité de terres , sinon de celuy qui les a produites ? Et d'où tant de vertus différentes des animaux, sinon de celuy qui les leur a communiquées ? De la terre passez à l'eau, & considérez des fontaines douces qui viennent de la mer salée : des sources de rivières au plus haut des montagnes,

qui viennent de la mer beaucoup plus basse qu'elles : le Nil, le Niger & le Paragoez, qui débordent à point nommé pour engraisser les terres : des eaux qui donnent la mort à ceux qui en boivent ; & d'autres qui sont salutaires , & guerissent les plus grandes maladies : des fontaines qui brûlent ; & d'autres dont les eaux se changent en cailloux. Mais sur tout admirez ce flux & reflux réglé de la mer , dont la cause certaine a esté incognüe jusqu'aujourd'huy : ces balenes & autres monstres marins qu'elle porte ; & tant d'autres merveilles qui font voir clairement la puissance & la sagesse éternelle d'une Divinité. Finalement , considérons nous nous-mesmes , & remarquons la structure de nos corps, composez d'une façon si admirable , que les plus excellens esprits y demeurent confus ; la merveille des yeux & des oreilles ; l'habilité de nos mains ; la dispensation des esprits pour les mouvemens de nos membres & les fonctions de nos sens ; la lumière de nostre entendement, ses actions si promptes, sa conduite si excellente, sa capacité si grande à raisonner de toutes choses. Et apres cela , nous serons pires que les bestes, si nous ne
jug

jugeons qu'il y a vn Dieu, dont nous avons tiré ces choses, que les peres sont obligez de confesser qu'ils ne les peuvent donner à leurs enfans.

Troisieme Raison.

2. **L**A troisieme Raison qui prouve vne Divinité, est tirée du consentement vniversel de tous les peuples de la terre, qui ont tousjours recognu vne Divinité. Car comme dit Ciceron au premier livre des Loix, il n'y a Nation si barbare qui ne sçache qu'il faut avoir vn Dieu. Senèque en l'Epistre 117. dit, qu'il n'y a peuple si corrópu qui ne croye qu'il y a des Dieux. Et Aristote au chap. 3. du premier livre du ciel, écrit, que tous les hommes ont quelque sentiment de la Divinité. Or puis que (comme dit Ciceron au premier livre de ses questions Tusculanes) le consentement de tous les peuples doit estre estimé vne loy de nature; il faut croire que naturellement tout hôme a empraint dans son cœur quelque connoissance de la Divinité. Et en effect, la creance qu'on a de la Divinité est considerable, qui a cette marque qu'on ne peut

apporter aucunes raisons solides à l'encontre ; qui s'est également épanuë par tout l'Vnivers ; qui a percé tant de siècles ; qui s'est constamment maintenuë parmi tant de revolutions des choses humaines ; qui a passé és isles les plus éloignées, & és terres qui sont separées d'avec nous de tant de mers , qu'elles n'ont esté découvertes que depuis quelques siècles. Et c'est chose digne d'estonnement , que des hômes qui ont perdu toute cognoissance de leur origine , & des détroits par lesquels ont passé les peuplades dont ils sont descédus, & ont presque oublié l'humanité mesme en se mangeant les vns les autres ; neantmoins ont gardé cette creance qu'il y a quelque esprit superieur par dessus eux. Ce n'est pas qu'il ne se trouve tousjours quelques insensez , qui disent, qu'il n'y a point de Dieu , comme il est rapporté aux Pseaumes : mais ce sont ordinairement, ou des gens abandonnez à leurs plaisirs & confits en meschancetez, qui tâchent à se persuader cõtre leur propre sentiment , qu'il n'y a point de Iuge pour punir leur impieté ; ou des personnes qui n'ayans qu'un sçavoir mediocre, veulent passer pour esprits forts, en s'éloignant
de

de la creance vniverselle de tout le monde, & s'attaquans à celuy qui malgré eux paroît par ses œuvres aux yeux de tout l'Vnivers; ou bien des ignorans qui se laissent emporter à l'Atheïsme par la frequentation de ces impies. Que s'il y a quelque peuple que la barbarie ait dénaturé, & en qui elle ait imprimé des sentimens monstrueux de la Divinité, il ne doit non plus estre tiré en consequence contre le consentement de toutes les autres Nations, que les monstres & prodiges qui naissent hors du train de la nature, & violent les loix qu'elle suit en la production ordinaire de ses ouvrages.

Quatrieme Raison.

3. **L**A quatrieme Raison est tirée des terreurs de la conscience, à cause du peché: car les frayeurs que les hōmes experimentent quand ils ont cōmis quelque meschanceté, montrent assez qu'il y a vn Dieu qui les épouvante par vne denonciation interieure de sa vengeance. Et ne faut dire icy que la crainte des peines ordonnées par les loix, leur donne ces terreurs; puis que les souverains Magistrats,

à sçavoir les Princes & les Rois, qui ne sont sujets à ces loix, ont ces épouvantemens, aussi bien que les plus petits: Témoin l'Empereur Caligula, le plus forcené contre Dieu qui ait jamais esté; lequel toutesfois quand il tonnoit, comme si l'Eternel eut parlé des cieux, se cachoit sous son lict, comme s'il en eut voulu faire vn bouclier contre la foudre. Et quoy qu'en quelques vns les voluptez esquelles ils se noyent, en émoussent le sentiment pour quelque temps, jusques à en faire des risées: Neantmoins il faut croire certainement que ç'en est comme quand les criminels s'enyvrent dans la prison & se réjouÿssent: Car quand les fumées du vin sont vn peu exhalées, & qu'ils viennent à penser à leurs crimes & à la Justice; ils fremissent de l'horreur des gibets & des roües. Ainsi ces impies, leurs voluptez estans passées, & particulièrement quand ils approchent de la mort, pensent à la Justice de Dieu, & fremissent de l'horreur des enfers qui leur sont preparez.

Cinquieme Raison.

4. **L**A cinquieme Raison est tirée de l'existence des Demons, qui estans ennemis des hommes, & plus puissans qu'eux, les auroient desja détruits, s'il n'y avoit vn Dieu qui leur tient la bride si ferrée qu'ils ne peuvent rien sans sa permission. Or l'existence des Demons se verifie par tant de Sorciers & Magiciens condamnez à mort par vne infinité d'Arrests des Cours souveraines, pour s'estre donnez au Diable, & fait mille meschancetez à son instigation: cōme aussi par tant d'Energumenes & de Demoniacques, qui ont esté par la permissiō de Dieu possedez des Demōs à cause de leurs pechez: & par tant d'Histoires veritables, & receuës pour telles des plus excellens esprits; lesquelles nous racontent les choses prodigiēses executées par les Demons, qui surpassent toutes les forces des autres creatures.

Sixieme Raison.

5. **L**A sixieme Raison est tirée du premier Motent, & fondée sur ce

principe, que tout ce qui se meut est meü par vn autre, & cet autre est encor meü par vn autre, & ainsi en suite, jusqu'à ce qu'on s'arreste enfin à vn premier Moteur immobile de toutes choses, qui est Dieu; autrement on iroit jusques à l'infini, & par consequent il y auroit vne infinité de Moteurs, ce qui est impossible.

On peut tirer cette mesme raison de la premiere cause, & la fonder sur ce principe, que tout ce qui est produit est produit par vne cause, & cette cause est encore produite par vne autre, & ainsi en suite, jusqu'à ce qu'on s'arreste enfin à vne premiere cause de toutes choses, qui est Dieu; autrement on iroit jusques à l'infini, & y auroit vne infinité de causes, ce qui aussi est impossible.

On peut rapporter icy la raison tirée de l'indépendance du premier Estre, en cette sorte: Ou toutes les choses qui sont, ont leur estre d'un autre, ou il y en a quelcune qui n'a point son estre d'une autre, mais de soy: Or toutes choses n'ont point leur estre d'une autre; autrement il s'ensuivroit que cette autre chose auroit son estre de soy-mesme; veu qu'elle est comprise sous le mot de toutes choses: Donc
il

il y a quelque chose qui n'a pas son estre d'une autre, mais de soy; & cette chose ne peut estre que Dieu.

On peut encor rapporter icy la raison tirée de la necessité du premier Estre, en cette sorte: Ou toutes choses sont contingentes, ou il y en a quelcune qui est necessaire: Or toutes choses ne sont pas contingentes, autrement elles pourroient n'avoir pas esté; & supposé qu'elles n'eussent pas esté, il eut esté impossible qu'elles eussent esté puis apres; veu que rien ne se produit soy-mesme, & qu'il n'y auroit aucun agent qui les eut pû produire, tout agent estant compris sous le mot de toutes choses: Donc il y a eu vne chose necessaire qui a produit toutes les contingentes, & cette chose-là ne peut estre que Dieu.

Finalemēt, quelques vns rapportent icy la raison tirée de l'excellence du premier Estre, en cette sorte: Les choses qui sont plus & moins telles, ont relation à vne qui est souverainement telle: Pour exemple, les choses plus & moins chaudes, ont relatiō à celle qui est très-chaude, à sçavoir au feu: Les choses qui sont plus & moins blanches, ont relation à celle qui est tres-blanche, à sçavoir à la neige, ou à

quelqu'autre chose plus blanche, s'il y en a: & les choses qui sont plus & moins lumineuses, ont relation à celle qui est tres-lumineuse, à sçavoir au Soleil: Or il y a des choses plus & moins parfaites & excellentes: Donc elles ont relatiõ à vne chose tres-parfaite & tres-excellente, à sçavoir à Dieu; veu que par le mot de Dieu, on entend la chose la plus excellente & la plus parfaite de toutes.

Septieme Raison.

LA septieme Raison est tirée de la nouveauté des Histoires. Car il est certain que les Histoires profanes les plus anciennes, ne vont gueres au de-là de la guerre de Troye, à sçavoir environ trois mille ans: veu que depuis la destruction de Troye jusqu'à la fondation de Rome, on ne conte que quatre cens trente-deux ans: depuis la fondation de Rome jusqu'à la naissance de Christ, il n'y a que sepp cens cinquante ans: & depuis Iesus Christ jusqu'à aujourd'huy, on ne conte communement que mille six cens quarante sept ans. Et l'Histoire sainte qui nous a esté décrite par Moyse, & qui est la plus anciẽne

de toutes les Histoires, ne va pas au de-là de cinq ou six mille ans. Or il n'y a pas d'apparence que si les hommes eussent esté de toute eternité, nous n'eussions les Histoires que de cinq ou six mille ans. Car comme si le monde duroit encor deux ou trois cens mille ans, sans doute les homes d'alors auroient l'Histoire de plus de six mille ans: De mesme si les homes eussent esté de toute eternité, & qu'il y eut plus de cent mille fois cent millions d'années que les hommes fussent, sans doute nous conterions aujourd'huy plus de six mille ans, & la memoire de tous les hommes ne s'étendroit pas à si peu d'années comme elle fait. Que si quelques livres font mention de peuples qui ont conté yingt mille ans, & d'autres qui en ont conté cinquante mille ou plus; qu'on sçache que ce sont des livres fabuleux, & qui ne sont appuyez sur aucun témoignage digne de foy: Ou bien il faut dire, que ces peuples qui ont conté yingt mille ans, ont conté les années selon le nombre des saisons; & ceux qui ont conté cinquante mille ans, ont conté les années selon le cours de la Lune, & ont pris les années pour les mois. Partant, il faut dire que les hommes ont eu

commencement , & que ne l'ayant pas eu d'eux-mesmes, veu que rien ne se produit soy-mesme, ils l'ont eu d'vn autre, qui ne peut estre que Dieu le Createur de l'Vniuers, cōme nous auons prouvé cy-dessus. A cette raison on adjoûte celle de l'invention des arts & des sciences depuis cinq ou six mille ans , ce qui marque vn commencement, n'y ayant pas apparence que les hommes eussent demeuré vne infinité de temps sans les inventer.

Huietieme Raison.

7. **L**A huietieme Raison est tirée de ce que la mer n'a point submergé la terre, en cette sorte : Si la terre & la mer avoient esté de toute eternité , il s'ensuiuroit que les canaux de la mer seroient remplis il y a long temps , & en suite que la mer auroit couvert de ses eaux la face de la terre , ce qui neantmoins n'est point arrivé. Pour verifier cela , il faut supposer vne chose tres-veritable , & que j'estime estre advoüé d'vn chacun , à sçavoir que les pluyes troublés les rivieres par la terre qu'elles y entraînent, portent dans icelles & de-là dans la mer plus de terre qu'il n'en

n'en sort. Et de-là je forme cet argument: Si par le moyen des pluyes quelque peu de terre entre dans la mer sans sortir; il s'ensuit que dans vn temps infini, comme est l'eternité, les canaux de la mer seroiét remplis: car quand il n'y entreroit qu'un grain de sable ou de terre tous les ans, l'eternité comprenant vne infinité d'années, il est evident qu'une infinité de terre seroit entrée dans la mer, & auroit rempli non seulement les canaux de la mer, mais cent millions d'autres, s'il y en avoit autant; & par ainsi la mer auroit couvert de ses eaux la face de la terre: Or par le moyen des pluyes quelque peu de terre entre dans les rivieres, & de-là dans la mer sans en sortir: Donc dans vn temps infini tel qu'est l'eternité, les canaux de la mer seroient remplis; & partant si la terre & la mer avoient esté de toute eternité, les canaux de la mer estant remplis, la mer auroit couvert toute la terre. C'est par cette raison que Polybe au 4. livre de son histoire prouve que les palus Mæotides & le Pont Euxin seront enfin remplis. Et Herodote au livre 2. prouve par la mesme raison que l'Egypte a esté autres-fois mer. Puis donc que la mer n'a point

couvert la terre de ses eaux; il faut dire que la terre & la mer n'ont pas esté de toute eternité, & ont eu commencement; & ne l'ayant point eu d'eux-mesmes, veu que rien n'est cause de soy-mesme, elles l'ont eu necessairement d'un autre, qui ne peut estre que Dieu le Createur de l'Univers.

Au reste, ces deux dernieres raisons pouvoient estre rapportées à la premiere: mais pource qu'elles ne sont pas de si grande force, nous avons jugé plus à propos de les mettre icy. Que s'il y a quelques autres raisons dont on se sert pour prouver vne Divinité; j'estime qu'elles se peuvent facilement rapporter à celles que nous avons proposées; ou bien à celles que nous produirons cy-apres en la seconde Partie: Car il est evident que les raisons qui prouvent qu'il y a vne Parole de Dieu, prouvent aussi qu'il y a vn Dieu.

C O N C L U S I O N.

POUR conclusion, j'ay creu que j'estoy obligé de desabuser quelques personnes pieuses, qui n'ayans jamais fait rencontre de ces prophanes, & n'ayans rien à dem

demêler avec eux, s'imaginent qu'il n'y a point d'homme si meschant qui ne reconnoisse vne Divinité; & en suite estiment que c'est vn travail inutile de composer des livres contr'eux. Je diray donc à ces bônes ames, que j'ay trouvé dans le monde trois sortes d'Athées; à sçavoir des raffinez, des débauchez & des ignorans. Les Athées raffinez sont des personnes qui ayans l'esprit subtil & quelque vaine Philosophie, cherchent des raisonnemens contre la Divinité, tâchent à répondre aux raisons qui demôtrent son existence; & se trouvant dans les bonnes compagnies, insinuent doucement & finement dans l'esprit de ceux qu'ils frequentent, le venin dont ils sont infectez. J'ay parlé à vn qui me fit la premiere & la sixeme réponse que j'ay refutées cy-dessus, lequel avoit composé des Dialogues contre toutes les Religions; mais quelque temps apres il devint frenetique, & perit miserablement. J'en ay veu vn autre qui me fit la deuxieme réponse que j'ay proposée & détruite cy-dessus, & qui ne peût gouster la replique que je luy fi; mais quelque temps apres il se battit en rencontre, & fut tué sur le champ. J'ay disputé contre

vn autre qui me fit la premiere & la cinquieme réponse que j'ay alleguées & renversées cy-dessus, & qui lors qu'il faisoit des grands éclairs & des tonnerres épouvantables, bravoit la Divinité, & proféroit des blâphemes execrables; mais il mourut peu apres de peste comme enragé. J'ay conferé aussi avec plusieurs autres qui m'ont fait toutes les réponses que j'ay fait voir cy-dessus, estre pleines d'absurditez, lesquels sont presque tous morts de mort violente, ou de quelqu'autre façon étrange. Je mets en ce rang certains esprits fort dangereux, qui font profession d'estre Sceptiques, & font semblant de douter de toutes choses, pour pouvoit aussi discourir douteusement de la Divinité. Contre toutes telles gens il seroit bon d'établir vne Inquisition d'Espagne par tout le monde.

Les Athées débauchez sont pour la plus part des jeunes gens de bonne maison, qui ayans esté mal nourris & élevez, se laissent emporter à l'Atheisme, par la frequentation des Athées raffinez; & par les débauches du jeu, du cabaret & des femmes; & ensuite s'abandonnent aux vices les plus abominables de la terre & des
 ense

enfers. Ceux-cy sont en beaucoup plus grand nombre que les premiers ; veu que la plus part des Cours des Grands, & presque toutes les plus grandes villes de l'Europe fourmillent de telles gens.

Les Athées ignorans qui passent de beaucoup en nombre les raffinez & les débauchez, sont ceux qui faisans profession de croire qu'il y a vn Dieu, n'en ont neantmoins qu'une legere opinion, fondée sur l'oüyr dire de leurs parens, ou de ceux parmi lesquels ils conversent ; & ne sont persuadez de cette verité, ni par la creation du monde, ni par la disposition admirable de toutes les choses qui y sont, ni par aucune des autres raisons que j'ay alleguées cy-dessus. Tels sont ceux d'entre le peuple, qui ne daignans s'instruire de leur salut, ne croyent vn Dieu que pource qu'ils sont nés parmi ceux qui le croÿent. Tels sont encor tous ceux qui estés amorcez par leur convoitise, pechent volontairement, sans en avoir du deplaisir, ni faire de la resistance : Car je ne me sçauroy imaginer, qu'un homme qui croit qu'il y a vn Dieu Tout-puissant, Createur du ciel & de la terre, qui est dedans luy, hors de luy, à l'entour de luy, & par tout, & qui le

peut abymer au profond des enfers à cause de ses vices; qu'un tel homme (di-je) offense un Dieu si grand & si puissant de gayeté de cœur, sans douleur & sans résistance: D'autant que si la presence d'un Roy, d'un Seigneur, ou d'un Iuge, empesche les plus impies de commettre leur meschancetez; à plus forte raison, si on estoit persuadé qu'il y eut un Dieu Tout-puissant, Roy des Rois, Seigneur des Seigneurs, & Iuge de toute la terre; sa presence empescheroit de commettre les meurtres, les voleries, les adulteres, les bougreries, & autres crimes abominables qui sont frequens dans le monde.

Partant, que ces personnes devotes & religieuses qui ont trop bõne opinion des hommes, ne trouvent pas étrange si le zele que j'ay pour la gloire de Dieu m'a fait écrire contre ces impies & ces prophanes; afin que la jeunesse estant munie de mes raisons, se puisse garder d'estre seduite par ces Demons.

Fin du premier Traitté.

SECOND TRAITTE,

Où est démontré par raisons naturelles,
que l'Ecriture sainte est Parole
de DIEU.



LE Prophete Esaye au chap. 41. de ses Revelations, parle ainsi: *Annoncez les choses qui sont à venir, & nous cognoîtrons que vous estes Dieux:* Montrant par là que les predictions veritables des choses à venir, sont des marques tres-certaines d'une Divinité; que telles predictions sont paroles de Dieu, & par consequent que l'Ecriture qui les contient, ne peut estre que divine. C'est ce qui a esté reconnu par les anciens Philosophes Payens, particulièrement par les Stoïciens, qui disoient dans Ciceron au livre 1. de la divination; *Que ces choses estoient reciproques, s'il y a des predictions des choses futures, il y a des Dieux; & s'il y a des Dieux, il y a des predictions des choses futures;*

où par les choses futures, il ne faut pas entendre les choses futures nécessaires, qui doivent arriver infalliblement suivant le cours ordinaire de la nature, comme sont les eclipses de Soleil & de Lune, les conjonctions & oppositions des autres Planetes, & autres choses semblables que les hommes predisent long temps auparavant qu'elles arrivent: Mais il faut entendre les choses futures cōtingentes à nostre égard, qui ne puissent estre preveuës par aucun esprit humain ni angelique. Suivant la verité de cette doctrine, je montreray en ce second Traitté la Divinité de l'Escriture sainte du Vieil & du Nouveau Testament: Premièrement, par la Prophetie de Daniel touchant Iesus Christ: Secondement, par les Propheties de Daniel, de S. Paul, & de S. Jean, touchant l'Antechrist; toutes lesquelles Propheties ne pouvoient tomber dans l'esprit des hommes ni des anges, que par revelation divine. Et en troisieme lieu, je proposeray les autres raisons naturelles, qui prouvent la mesme Divinité des Escritures: Ce seront les trois parties de ce second Traitté.

*choses futures, il y a des Dieux: & il y a des
 prédictions des choses futures* **PREM**

PREMIERE PARTIE DE
 la Prophetie de Daniel touchant
 Iesus Christ.



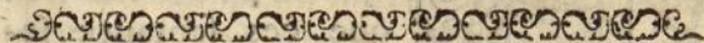
A premiere preuve de la Di-
 vinité de l'Ecriture sainte,
 est tirée de la Prophetie de
 Daniel, touchant la venuë &
 la mort de Iesus Christ, rap-

portée au chap. 9. de ses Revelations, en
 cette sorte: Il y a septante semaines deter-
 minées sur ton peuple & sur ta sainte Cité,
 pour mettre à fin la déloyauté, & consumer le
 peché, & faire propiciation pour l'iniquité, &
 amener la justice des siecles, & pour clore la
 vision & la Prophetie, & oindre le Sainct des
 Saincts. Tu cognoistras donc & entendras que
 depuis l'issuë de la Parole, qu'on restanre &
 qu'on rebâtisse Ierusalem, jusqu'au Christ le
 Conducteur, il y a sept semaines, & seront rec-
 difiées les places & la breche, & ce en temps
 angoisseux: Et apres ces soixante-deux se-
 maines, le Christ sera retranché, & non pas
 pour soy. Puis le peuple du Prince à venir,

détraira la Ville & le Sanctuaire, & la fin en sera avec débordement, & les desolations sont déterminées jusques au bout de la guerre. Et il confirmera l'alliance à plusieurs par une semaine; & au milieu de cette semaine-là, il fera cesser le sacrifice & l'oblation. Puis apres par le moyen des ailes abominables qui causeront la desolation, voire jusques à consommation mesmes déterminée; la desolation se fondra sur le desolé.

L'explication de cette Prophetie contiendra neuf Chapitres. Au premier, sont posez les fondemens generaux pour l'intelligence de cette Prophetie. Au second, est donné vn abregé de la Chronologie des Rois de Perse. Au troisieme, la Chronologie des Ptolomées Rois d'Egypte. Au quatrieme, la Chronologie des Seleucides Rois d'Asie. Au cinquieme, la Chronologie des Rois de Macedone. Au sixieme, la Chronologie de l'Estat Romain jusqu'à la mort de l'Empereur Tite. Au septieme, la Chronologie de l'Estat Iudaïque. Au huitieme, sont proposées & refutées les opinions qu'on a eu jusqu'à present touchant l'explication & accomplissement de la Prophetie de Daniel. Au neufuieme, est donnée la vraye explication de

de la Prophetie de Daniel, & le vray temps de son accomplissement marqué & prouvé.



CHAPITRE I.

Des fondemens pour l'intelligence de la Prophetie de Daniel.

En ce Chapitre sont posez sept fondemens generaux pour l'intelligence de la Prophetie de Daniel. 1. Que les septante semaines sont Prophetiques. 2. Que le commencement des septante semaines doit estre pris depuis la publicatiō d'un des quatre Edicts faits par les Rois de Perse en faveur des Iuifs. 3. Que les septante semaines finissent à la mort de Iesus Christ. 4. Qu'il faut trouver un temps commun aux années des Rois de Perse, & de la mort de Iesus Christ, à sçavoir les Olympiades & les années de Rome. 5. En quel temps a esté bâtie la ville de Rome. 6. Que les années dont parle l'Ecriture sainte, sont justement de trois cens soixante jours. 7. Qu'il est necessaire de faire diverses Chronologies des Estats, des Perses, des Grecs, des Romains & des Iuifs.



OVR l'intelligence de cette Prophetie, il faut sçavoir premierement, que ces septante semaines sont prophetiques; en sorte que chaque jour de ces semaines vaut vn an, & chaque semaine sept ans, suivant le stile ordinaire des Prophetes. Ainsi au chapitre 4. des Revelations du Prophete Ezechiel, l'Eternel luy parle en cette maniere; *Tu porteras l'iniquité de Iuda par quarante jours, je t'ay donné chaque jour pour chaque an, c'est à dire quarante jours pour quarante ans.* Ainsi en l'Apocalypse chap. 13. il est dit, *Qu'il fut baillé puissance à la Beste d'accomplir quarante-deux mois, qui font mille deux cens soixante jours, c'est à dire mille deux cens soixante ans, pendant lesquels la Beste persecuteroit l'Eglise de Dieu, comme il sera montré cy-apres.* Et au chap. 12. du mesme livre, il est dit, que l'Eglise représentée par vne femme, *devoit estre nourrie au desert mille deux cens soixante jours, c'est à dire mille deux cens soixante ans, comme il sera prouvé cy-apres.* Et partant, puis qu'il

y a des jours & des mois prophetiques, où chaque jour designe vne année, & chaque mois trente années ; il ne faut aussi trouver estrange qu'il y ait des semaines prophetiques, où chaque semaine designe sept ans. Et de telles semaines d'années est parlé au chap. 25. du Levitique, en ces termes: *Tu conteras aussi sept semaines d'années, à sçavoir sept fois sept ans, & les jours des sept semaines te reviendront à quarante-neuf ans.* Partant les sept dixaines de semaines, ou les septante semaines accomplies, font justement quatre cens nonante ans. Que si on ne prend que jusqu'au milieu de la septantieme semaine, comme semble faire Daniel, elles ne feront que quatre cens quatre-vingts & six années & demie.

2. Secondement, il faut sçavoir que le commencement de ces septante semaines doit estre pris au temps de la publication d'un des quatre Edicts faits par les Rois de Perse en faveur des Juifs, pour le rétablissement du Temple, ou de la ville de Ierusalem: d'autant qu'il est dit, que depuis l'issuë de la parole, qu'on restaure & qu'on rebâtisse Ierusalem jusqu'au Christ le Conducteur, il y a soixante-neuf

semaines, apres lesquelles le Christ sera retranché, à sçavoir en la septantieme semaine.

Le premier Edict a esté fait par Cyrus l'an premier de son regne ou de son Empire, rapporté au chap. 1. du premier livre d'Esdras, en ces termes. *L'an premier de Cyrus Roy de Perse, afin que la Parole de l'Eternel prononcée par Ieremie fut accomplie, L'Eternel suscita l'esprit de Cyrus Roy de Perse, & il fit publier par tout son Royaume, & mesmes par lettres, disant: Ainsi a dit Cyrus Roy de Perse; L'Eternel le Dieu des cieux m'a donné tous les Royaumes de la terre, & luy-mesme m'a enjoint de luy faire bâtir une maison en Ierusalem qui est en Iudée: Qui est-ce d'entre vous de tout son peuple? son Dieu soit avec luy, & qu'il monte en Ierusalem qui est en Iudée, & qu'il rebâtisse la maison de l'Eternel le Dieu d'Israël, c'est le Dieu qui habite en Ierusalem. Et quant à ceux qui demeureroient en arriere de quelque lieu que ce soit où ils sejourneront; que les gens du lieu où ils demeurent, les soulagent d'or, d'argent, de biens & de monture; outre ce qu'on offrira volontairement pour la maison de Dieu qui habite en Ierusalem.*

Le second Edict a esté fait par Darius

l'an

l'an deuxieme de son regne, rapporté au premier livre d'Esdras, chapitre 6. en ces mots. Adonc le Roy Darius fit un mandement, & on rechercha au lieu où on tenoit les Registres, auquel on mettoit les thresors en Babylon, & on trouva en un coffre au Palais Royal qui estoit en la Province de Mede, un rouleau, & y avoit ce memoire ainsi écrit par dedans : L'an premier du Roy Cyrus, le Roy Cyrus fit un mandement ; Que quant à la maison de Dieu en Ierusalem, cette maison-là seroit rebâtie, afin qu'elle fut le lieu où on fit les sacrifices, & que les fondemens seroient assez forts pour soutenir son faix, de laquelle la hauteur seroit de soixante coudées, & la longueur de soixante coudées; puis qu'on rebâtiroit trois rangées de grosses pierres & vne rangée de bois neuf, & que la dépense seroit fournie de l'Hostel du Roy. Pareillement quant aux utensiles de la maison de Dieu qui sont d'or & d'argent, lesquels Nebucadnezar avoit tirez du Temple qui estoit en Ierusalem & apportez en Babylon, qu'on les rendroit, & qu'ils seroient remis au Temple de Ierusalem en leur lieu, tellement qu'on les feroit conduire en la maison de Dieu. Maintenant donc vous Tattenai Gouverneur de de-là le fleuve, & Scetharbosnai, & vos compagnons Apharsetciens qui estes

de-là le fleuve, soyez arriere de-là ; laissez-là l'ouvrage de cette maison de Dieu, & que le Gouverneur des Iuifs & leurs Anciens rebâtissent cette maison de Dieu en son lieu. D'avantage ce mandement est fait de par moy touchant ce que vous aurez à faire avec les Anciens de ces Iuifs-là pour rebâtir cette maison de Dieu ; C'est que des finances du Roy qui reviennent des tailles de de-là le fleuve, incontinent les frais soient fournis à ces gens-là, afin qu'on ne les fasse point chommer; & ce qui sera nécessaire, soit de bouveaux, ou moutons, ou agneaux pour les holocaustes qu'il faut faire au Dieu des cieux, du blé, sel, vin & huile, ainsi que diront les Sacrificateurs qui sont en Ierusalem, qu'on le leur dōne par chacun jour sans qu'il y ait faute; afin qu'ils offrent sacrifices de souëve odeur au Dieu des cieux, & qu'ils prient pour la vie du Roy & de ses enfans. Il est fait aussi mandement de par moy, que quiconque changera cecy, on arrachera un bois de sa maison qui sera dressé afin qu'il y soit exterminé, & qu'à cause de cela on fera de sa maison vne voirie: Et Dieu qui a fait habiter là son Nom, détruise tout Roy & tout peuple qui aura étendu sa main pour changer & détruire cette maison de Dieu qui habite en Ierusalem. Moy Darius ay fait le mandement;

qu'il

qu'il soit incontinent executé.

Le troisieme Edict a esté fait par Artaxerxes l'an septieme de son regne, rapporté au chap. 7. du premier livre d'Esdras, en ces termes. *Artaxerxes Roy des Rois à Esdras Sacrificateur & Scribe de la Loy du Dieu des cieux, entiere santé; & de telle datte. Mandement est fait de par moy, que tous ceux de mon Royaume qui sont du peuple d'Israel, & de ses Sacrificateurs & Levites, lesquels se presenteront volontairement pour aller en Ierusalem, aillent avec toy; d'autant que tu es envoyé de la part du Roy & de ses sept Conseillers, pour t'informer en Iudée & en Ierusalem touchant le Loy de ton Dieu que tu as en ta main, & pour porter l'argent & l'or que le Roy & ses Conseillers ont volontairement offert au Dieu d'Israel, duquel l'habitation est en Ierusalem; ensemble tout l'argent & l'or que tu trouveras en toute la Province de Babylon, avec les offrandes volontaires du peuple & des Sacrificateurs offrans volontairement à la maison de leur Dieu qui est en Ierusalem; afin que tu achetes incontinent de cet argent-là des bouveaux, des moutons, des agneaux, ensemble leurs gasteaux & leurs aspersions, & que tu les offres sur l'autel de la maison de vostre Dieu qui est en Ierusalem;*

en apres que vous fassiez suivant la volonté de vostre Dieu, ce qui te semblera bon & à tes freres de faire du reste de l'argent & de l'or. D'avantage quant aux utensiles qui te sont donnez pour le service de la maison de ton Dieu, ren-les en la presence du Dieu de Ierusalem. Et le reste qui sera necessaire pour la maison de ton Dieu, autant qu'il t'en faudra employer, tu le prendras de la maison des thresors du Roy. Et de par moy-mesme Artaxerxes Roy, est fait mandement à tous les Thresoriers qui sont de-là le fleuve, que tout ce qu'Esdras Sacrificateur & Scribe de la Loy du Dieu des cieux vous demandera, soit incontinent fait, jusqu'à cent talens d'argent, & jusqu'à cent cores de froment, & jusqu'à cent bats de vin, & jusqu'à cent bats d'huile, & du sel sans conte; Que tout ce qui est cōmandé par le Dieu des cieux, soit promptement fait à la maison du Dieu des cieux, de peur qu'il n'y ait indignation contre le Royaume, le Roy, & ses enfans. En outre, nous vous faisons sçavoir, qu'on ne pourra point imposer taille, ni gabelle, ni peage, à aucun Sacrificateur, ou Levite, ou chantre, ou portier, ou Nethinien, ou Ministre de cette maison de Dieu. Et quant à toy Esdras, ordonne des Magistrats & Juges selon la sapience de ton Dieu laquelle tu as en main,

main, afin qu'ils fassent justice à tout le peuple qui est de-là le fleuve, à sçavoir à tous ceux qui cognoissent les loix de ton Dieu, & que vous enseigniez celuy qui ne les sçaura pas. Et de tous ceux qui ne feront point la Loy de ton Dieu & la loy du Roy, qu'incontinent il en soit fait jugement, soit à la mort, soit à bannissement, soit à amende pecuniaire, ou à emprisonnement.

Le quatrieme Edict a esté fait par Artaxerxès l'an vingtieme de son regne, rapporté au chap. 2. du livre de Nehemie, ou du second livre d'Esdras, en ces termes. Et je di au Roy, si le Roy le trouve bon, & si ton serviteur t'est agreable, que tu m'envoyes en Judée vers la ville des sepulchres de mes Peres pour la rebâtir. Et le Roy me dit, & aussi sa femme qui estoit assise aupres de luy, Combien serois-tu à faire ton voyage? Et quand retourneras-tu? Il vint donc à gré au Roy de m'envoyer apres luy avoir proposé le temps. Puis je di au Roy, Si le Roy trouve bon que des paquets me soient donnez vers les Gouverneurs de de-là le fleuve, afin qu'ils me fassent passer jusqu'à ce que je viene en Judée, & un paquet à Asaph la garde du parc qui est au Roy, afin qu'il me donne du bois pour la charpenterie des portes de la forteresse, de la maison, &

& des murailles de la Ville, & pour la maison en laquelle j'entreray. Ce que le Roy m'octroya, selon que la main de mon Dieu estoit bonne sur moy.

3. En troisieme lieu, il faut sçavoir que les septante semaines, ou plustot le milieu de la septantieme semaine, finit à la mort de Iesus Christ: D'autant que l'Ange de l'Eternel parle ainsi à Daniel: *Il y a septâte semaines determinées sur ton peuple pour abolir le peché, & faire propiciation pour l'iniquité, & amener la justice des siecles, & pour clore la vison & la Prophetie, & oindre le Sainct des Sainctz.* Puis il adjoute immédiatement apres: *Tu cognoïtras donc & entendras, que depuis l'issuë de la parole qu'on restaure & qu'on rebâtisse Ierusalem jusqu'au Christ le Conducteur, il y a sept semaines, & soixante-deux semaines, &c.* Et apres ces soixante-deux semaines, le Christ sera retranché & mis à mort, & non pas pour soy. Et vn peu plus bas, il dit; *Or il confirmera l'alliance à plusieurs par vne semaine, & au milieu de cette semaine-là, il fera cesser le sacrifice & l'oblation.* Or qui est le Sainct des Sainctz qui a esté oinct, que Iesus Christ nostre Seigneur? Quand est-ce que les iniquitez ont esté expiées & effacées, qu'à la mort

mort de Iesus Christ? Qui a pû faire la propiciation pour nos pechez, que Iesus Christ nostre Redempteur? Quand est-ce que la Iustice eternelle est apparüe, que lors de la manifestation de Iesus Christ au monde? Quand est-ce que les Propheties ont esté accomplies, que lors que Iesus Christ mourant s'écria, Tout est accompli? Bref, qui est cet Oinct, ce Messie qui devoit estre mis à mort, non pas pour soy, mais pour nous; sinon Iesus Christ nostre Seigneur, qui est mort pour nos pechez, & ressuscité pour nostre justification? Et qui est celuy qui devoit confirmer l'alliance à plusieurs, sinon Iesus Christ, qui par sa mort a confirmé l'alliance de grace aux fideles que Dieu a élus avant la fondation du monde? Et en fin qui est celuy qui a fait cesser les sacrifices & les oblations, sinon Iesus Christ nostre grand Sacrificateur, qui par vne seule oblation, vne fois faite, & par vn seul sacrifice, à sçavoir celuy qu'il a fait de soy-mesme en la croix, a mis fin à tous les sacrifices & à toutes les ceremonies de la Loy Iudaïque? Et en effect, puis que le Prophete avoit prié auparavant l'Eternel pbur la delivrance du peuple des Juifs au

bout des septante ans dont avoit parlé Jeremie; il est evident que l'Ange de Dieu luy est envoyé pour luy declarer, qu'outre cette septantaine d'années, à la fin desquelles les Juifs devoient estre delivrez de la captivité corporelle des Babyloniés; il y avoit vne autre septantaine, non pas d'années, mais de semaines d'années, à la fin desquelles le peuple de Dieu devoit estre delivré de la captivité spirituelle du peché, du Diable & des enfers, par Iesus Christ nostre Seigneur. Et quoy qu'en cette Prophetie il soit aussi parlé de la destruction totale des Juifs, neantmoins ce n'est qu'en suite de la rejection qu'ils feroient de Iesus Christ nostre Sauveur, & de la mort ignominieuse qu'ils luy feroiét souffrir, comme il appert par ces mots: *Et puis apres le peuple du Prince à venir détruira la Ville & le Sanctuaire, &c. Item, Puis apres par le moyen des ailes abominables, la desolation se fondra sur le desolé.* Idem.

4. En quatrieme lieu, il faut sçavoir qu'attendu que les septante semaines commencent ou l'an premier de Cyrus, ou l'an deuxieme de Darius, ou l'an septieme d'Artaxerxes, ou l'an vingtieme du mesme Artaxerxes, & qu'elles finissent à la mort

mort de Iesus Christ, cōme il a esté prou-
vé cy-dessus : Il reste à trouver vn temps
commun aux années des Rois de Perse &
à la mort de Iesus Christ , par le moyen
duquel on voye manifestement que de-
puis le temps de la publication de l'Edict,
auquel commencent les septante semai-
nes, jusqu'au temps de la mort de Iesus
Christ, il y a justement septante semaines
d'années , qui font quatre cens quatre
vingts & dix ans; ou plustot soixante-neuf
semaines & demie, qui font quatre cens
quatre vingts & six années & demie; veu
que Iesus Christ devoit estre mis à mort
au milieu de la septantieme semaine. Or
nous n'avons aucun temps plus assureé
qui leur soit commun que les années de la
ville de Rome & les Olympiades: Et par-
tant, il faut estre assureé en quelle année
de la ville de Rome , & en quelle Olym-
piade a esté la publication de l'Edict dont
parle Daniel , & la mort de Iesus Christ.
Ce qu'estant fait, il sera aisé de conter les
années qui ont esté entredeux; & de voir
s'il y a justemēt quatre cens quatre vingts
& dix ans , ou plustot quatre cens quatre
vingts & six années & demie. Pour y par-
venir il faut scayoir.

5. En cinquieme lieu, qu'il y a deux opinions qui sont les plus celebres & les plus receuës touchant le temps que la ville de Rome a esté bâtie par Romulus : L'une est de Marc Varron au livre 2. de la chose rustique, qui a estimé que la ville de Rome a esté bâtie l'an troisieme de la sixieme Olympiade : & l'autre de Caton le Censeur, qui veut qu'elle ait esté bâtie l'an premier de la septieme Olympiade, disant que l'année de son Consulat estoit l'année de la ville de Rome cinq cens cinquante-huict, qui selon Varron, estoit la cinq cens soixantieme. Plutarque semble suivre l'opinion de Varron, quand il parle ainsi en la vie de Romulus : *On tient pour certain que le jour auquel Romulus fonda sa ville, il y eut eclipse de Lune, qu'on estime avoir esté veüe & observée par le Poëte Antimachus en la troisieme année de la sixieme Olympiade.* Velleius Paterculus fait aussi profession de suivre la mesme opinion : car il parle ainsi au premier livre de son Histoire ; *Romulus fils de Mars bâtit la ville de Rome en la sixieme Olympiade, vingt-deux ans apres la premiere.* Or puis qu'une Olympiade contient quatre années entieres, comme chacun sçait ; il est evident qu'ap

qu'après vingt-deux ans commence la troisieme année de la sixieme Olympiade. Denis d'Halicarnasse suit l'opinion de Caton: Car au premier livre de son Histoire, il dit en termes exprés, que *la ville de Rome a esté bâtie l'an premier de la septieme Olympiade*. Tite Live suit aussi l'opinion de Caton: Car en la premiere Decade au premier livre de son Histoire, il dit, que *les Rois ont regné à Rome deux cens quarante-quatre ans; & par consequent ont esté chassés de Rome l'an de la ville deux cens quarante-cinq; & selon Denis d'Halicarnasse l'an premier de la soixante-huitieme Olympiade: Que si on oste six Olympiades apres lesquelles Rome a esté bâtie, resteront soixante-vne Olympiade, qui font justement deux cens quarante-quatre ans; apres lesquels, à sçavoir en l'an deux cens quarante-cinq de la ville de Rome, les Rois ont esté chassés de la ville de Rome, & les premiers Consuls Patrices ont esté établis. Et en la mesme Decade au livre 3. il dit, que *les Decemvirs furent creés deux cens vn an apres que Rome fut bâtie*; & selon Denis d'Halicarnasse l'an deuxieme de la quatre vingts deuxieme Olympiade: Que si on oste six Olympiades*

apres lesquelles Rome a esté bâtie, resteront soixante-quinze Olympiades, & vne année de la soixante-seize, qui font justement trois cens vn an; apres lesquels, à sçavoir en l'année deux cens deuxieme, les Decemvirs furent creez. Et en la mesme Decade au mesme livre, il dit, que *les Tribuns militaires furent creez trois cens dix ans apres que Rome fut bâtie*; & selon Denis d'Halicarnasse l'an troisieme de la quatre vingts quatrieme Olympiade: Que si on oste six Olympiades apres lesquels Rome a esté bâtie, resteront soixante dix-sept Olympiades, & deux années de la soixante dix-huictieme, qui font justement trois cens dix ans; apres lesquels, à sçavoir en la trois cens onzieme année, furent créés les Tribuns militaires. En vn mot, qui voudra sçavoir quels sont les Auteurs qui suivent l'opinion de Caton ou de Varró, qu'il prene garde qui sont ceux qui mettent deux ans plus, ou deux ans moins: Car ceux qui mettent deux ans d'avantage suivent l'opinion de Varron, & ceux qui mettent deux ans moins suivent l'opinion de Caton: Pour exemple, Tite Live en la Decade 4. au livre 1. dit, que depuis le commencement de la ville de
Rome

Rome jusqu'à la premiere guerre Punique ou Carthaginoise, il y a quatre cens ~~ou~~ quatre vingts huit ans: Polybe au livre 1. dit, que cette guerre-là commença en la premiere année de la cent vingt-^{et-huitiesme} ~~vint-~~ Olympiade; que si on oste six Olympiades apres lesquelles Rome a esté bâtie, resteront cent vingt-deux Olympiades, qui font justement quatre cens quatre-vingts huit ans; apres lesquels, à sçavoir en la quatre cens quatre-vingts neufvieme commença la premiere guerre Punique: Et Aule Gelle au livre 17. chap. 21. dit, qu'elle a commencé l'an de la ville de Rome quatre cens quatre vingts dix: Partant, Tite Live & Polybe suivent Caton, & Aule Gelle suit Varron. D'abondant Polybe au livre 3. dit, que les Romains en voyerent L. Emile en Esclavonie pour la subjuguier, comme il fit, en la premiere année de la cent quarantieme Olympiade, environ vn an avant la seconde guerre Punique ou de Carthage, ou bien l'année mesme du commencement de cette guerre, en la commençant au siege de Sagonte; que si on oste six Olympiades apres lesquelles Rome a esté bâtie, resteront cent trente-trois Olympiades, qui font

justemēt cinq cens trente-deux ans; apres lesquels, à sçavoir en l'année cinq cens trente-troisième, L. Emile fut fait Consul avec M. Livius, & subjuga l'Esclavonie au mesme temps qu'Annibal assiegeoit en Espagne la ville de Sagonte : Et Pline au liv. 29. de son histoire naturelle ch. 1. dit, qu'en l'année de la ville de Rome cinq cēs trente-cinq, L. Emile & M. Livius estans Consuls, Archagathus fils de Lysanias fut le premier Medecin qui vint à Rome : Partant Polybe suit Caton, & Pline suit Varron. De ces deux opiniōs j'estime que celle de Caton appuyée de si grands Auteurs dignes de foy, comme sont Polybe, Tite Live & Denis d'Halicarnasse, est meilleure que celle de Varron qui est fondée sur l'horoscope qu'en fit son ami Tarrutius grand Mathematicien, comme rapporte Plutarque en la vie de Romulus. Or tout homme de jugement sçait assez combien sont fautifs & incertains les horoscopes des constructions des villes, & des autres choses dependantes de la volonté humaine.

Outre ces deux opinions, les Auteurs font mention de trois autres moins celebres; à sçavoir de celle de Verrius Flaccus, qui

qui pose le commencement de la ville de Rome en l'année quatrième de la sixième Olympiade: De celle de Nepos & Lutatius, qui (comme dit Solin) approuvans l'opinion d'Eratosthene & d'Appollodore, posent le commencement d'icelle en la seconde année de la septième Olympiade: Et de celle de Pictor, qui au rapport de Solin chap. 2. dit, que la ville de Rome a esté bâtie en la première année de la huitième Olympiade. Et il y a grande apparence que les anciens Romains ayent suivi cette dernière Epoche: car ils faisoient leurs jeux seculiers moindres de cent en cent ans; de sorte que ceux qui se sont faits és années 405. 505. 605. selon la supputation de Varron, ou plustor de Flaccus, se sont faits vray-semblablement es années 400. 500. 600. selon la supputation de Pictor & de ces anciens.

Toutes ces opinions se peuvent concilier, en disant que Varron a mis le commencement de la ville de Rome au temps que Remus & Romulus avec leur troupe quittans la ville d'Alba, vindrent habiter au lieu où est maintenant Rome, & y bâtirent des maisons, à sçavoir en la troisième année de la sixième Olympiade: Que

Verrius Flaccus a mis le commencement d'icelle au temps qu'on commença à poser les fondemens des murailles, à sçavoir en la quatrieme année de la sixieme Olympiade au quatrieme jour d'Octobre, qui estoit le neufvieme du mois que les Egyptiens appellent Pharmut; & comme veut Plutarque en la vie de Romulus, le vingt-vn d'Avril de l'année Albanoise, laquelle n'estoit que de dix mois, comme nous prouverons cy-apres: Que Caton l'a voulu commencer au premier jour de la premiere année de la septieme Olympiade, sans avoir égard aux trois mois precedens: Que Nepos & Lutatius ont mis son commencement au temps que les murailles furent parachevées, à sçavoir en la deuxieme année de la septieme Olympiade: Et finalement que Pictor a eu égard au temps que Rome a eu tout ce qui luy estoit necessaire, non seulement pour les murailles & les maisons, mais aussi pour la police & le gouvernement civil, qui est comme la forme des villes, à sçavoir au commencement de la huitieme Olympiade.

Cependant il est bon de sçavoir que plusieurs des Historiens sus-alleguez, varient

varient en leur supputation, & suivent tantost l'opinion de Caton, tantost celle de Varron, & tantost celle des autres. Pour exemple, Velleius Paterculus qui fait profession de suivre l'opinion de Varron, suit quelquesfois l'opinion de Caton, cōme quand il dit au livre 2. que la guerre civile entre Cæsar & Pompée s'alluma sept cens trois ans apres que Rome fut bâtie, pendant le Consulat de Lentulus & de Marcellus; & qu'Auguste fut fait Consul avec Q. Pædius sept cens neuf ans apres que Rome fut bâtie. Car selon la supputation de Varron, ces choses sont arrivées deux ans plus tard, comme il sera prouvé cy-apres. Il suit aussi quelquesfois l'opinion de Pictor, comme quand il dit au livre 2. que Scipion Emilien détruisit Carthage & la reduisit en Province l'an six cens deux de la ville de Rome: Car selon la supputation de Caton, la troisieme guerre Punique ou de Carthage, commença l'an six cens vn de la ville de Rome, & cinq ans apres Scipion Emilien raza Carthage & la reduisit en Province, comme remarque Tite Live en la Decade 5. au livre 49. Item Aule Gelle suit l'opinion de Varron, quand il dit au livre 17.

chap. 21. que la premiere guerre Punique a commencé l'an de la ville de Rome quatre cens quatre-vingts dix : Car selon la supputation de Caton, elle a commencé deux ans plustor, comme nous avons prouvé cy-dessus par Polybe & par Tite Live : Et au mesme livre & chapitre, il suit l'opinion de Caton ou de Flaccus, quand il dit que la guerre du Peloponnesse commença l'an de la ville de Rome trois cens vingt-trois, lors que A. Postumius Tubertus fut créé Dictateur. Or c'est en l'année susdite, ou en la precedente, qu'il fut créé Dictateur, comme il appert par les Fastes Capitolins, qui suivent l'opinion de Caton ou de Flaccus.

Au reste quoy qu'il soit indifferent pour nostre sujet de suivre l'opinion de Caton, ou de Varron, ou d'un autre; neantmoins dès qu'on en a choisi vne, il la faut toujours suivre, & se servir des Auteurs qui la suivent, & prendre garde lors qu'ils varient en leurs supputations; autrement on se tromperoit de quelques années. Nous faisons estat de suivre l'opinion de Caton, tant pource qu'elle est plus veritable & appuyée de meilleurs Auteurs, que pource que ceux qui font profession de ne la

suiv

suivre pas, se remettent en fin au bon chemin, & la suivent ordinairement és lieux dont nous avons principalement besoin, à sçavoir és années de Iule Cæsar, d'Auguste & de Tibere, comme nous prouverons cy-apres, & l'avons fait voir particulièrement cy-dessus en Velleius Paterculus.

6. En sixieme lieu, il faut sçavoir sur toutes choses que les années dont parle l'Ecriture sainte, ne sont que de trois cens soixante jours; & non pas de trois cens soixante-cinq & six heures ou environ, comme sont les nostres: Ce qui se verifie par le premier & dernier livre de l'Ecriture sainte. Nous lisons au livre de la Genese chapitre 7. vers. 11. *Qu'en l'an six-cens de Noé, au dix-septieme jour du second mois, le deluge vint sur la terre.* Et au chapitre 8. vers. 3. & 4. il est dit, *Qu'au bout de cent cinquante jours, au dix-septieme jour du septieme mois, les eaux s'appetisserent, & l'Arche s'arresta sur les montaignes d'Ararat.* Or depuis le dix-septieme jour du second mois, jusqu'au dix-septieme jour du septieme mois, il y a cinq mois: Et cent cinquante jours sont aussi justement cinq mois de trente jours chacun.

Pattant puis que les mois de l'Ecriture sainte sont de trente jours precisement, & que les années sont de douze mois; il est evident que l'année de l'Ecriture n'est que de trois cens soixante jours; veu que douze fois trente, font justement trois cens soixante. Nous lisons aussi au livre de l'Apocalypse, chap. 11. vers. 2. & 3. ces mots; *Les Gentils fouleront aux pieds la sainte Cité par quarante-deux mois: Mais je la donneray à mes deux témoins qui prophetiseront par mille deux cens soixante jours estans vestus de sacs:* Esquelles paroles on void manifestement que ces mille deux cens soixante jours de la Prophetie des témoins, correspondent & sont le mesme temps que les quarante-deux mois, pendant lesquels les Gentils foulent la sainte Cité. Or mille deux cens soixante jours sont justement quarante-deux mois de trente jours chacun. Puis donc que l'année est de douze mois, & que douze mois de trente jours chacun, en font trois cens soixante; il est evident que l'année de l'Ecriture sainte est justement de trois cens soixante jours.

7. En septieme lieu, il faut sçavoir qu'attendu que la parole, dont parle

Dan

Daniel, depuis l'issuë de laquelle il est nécessaire de prendre le commencement des septante semaines, est vn des Edicts des Rois de Perse donnez en faveur des Iuifs: Il est expedient de sçavoir en quelle année de la ville de Rome, & en quelle Olympiade chaque Roy de Perse a regné, & combien d'années il a regné: Et d'autant que non seulement la Chronologie des Rois de Perse, mais aussi celle des Rois de Macedone, des Ptolomées d'Egypte, des Seleucides d'Asie, aident à la confirmation de nostre supputation: Et que la Chronologie de l'Estat Romain, & de l'Estat Iudaïque nous est entierement nécessaire pour trouver la mort de Iesus Christ, & par consequent la fin des septante semaines. Nous avons jugé à propos de faire vn petit abregé de toutes ces Chronologies.

comme il se verra par ce
que nous produirons cy-apres; & d'ailleurs
c'est de dire sur la fin de la dixième année
du règne de Darius Codomanus dernier
Roy de Perse, l'an deuxième de la cent-
dixième Olympiade, comme dit Dio-
dore en livre 17. de son Histoire; il est cer-
tain qu'il a commencé en la personne
de Cyrus l'an premier de la cinquante-
cinq

CHAPITRE II.

De la Chronologie des Rois de Perse.

CYRUS premier Roy de Perse a commencé à regner en la premiere année de la cinquante-cinquieme Olympiade, comme remarque Eusebe au livre 10. de la preparation Evangelique, où il rapporte le témoignage de Castor, Polybe, Phlegon, Julius Africanus, Diodore & autres Historiens pour ce sujet. Et à la verité, puis que le Royaume des Perses n'a duré que deux cens trente ans, comme dit Quinte Curce en la page 52. & 79. de son Histoire, & comme il se verifie par le regne des Rois que nous produirons cy-apres; & qu'il a esté détruit sur la fin de la sixieme année du regne de Darius Codomannus dernier Roy de Perse, l'an deuxieme de la cent-douzieme Olympiade, comme dit Diodore au livre 17. de son Histoire; il est evident qu'il a commencé en la personne de Cyrus l'an premier de la cinquante-cinq

cinquieme Olympiade. Au reste il a regné vingt-neuf ans, comme dit Herodote au premier livre de son Histoire page 98. Il est vray que Ctesias dans Photius page 111. comme aussi Iustin & Ciceron, luy en donnent trente: Mais cela se peut concilier aisément, en disant qu'il a regné vingt-neuf ans accomplis, & trente ans commencez. De ce que dessus il appert manifestement que Cyrus a commencé à regner l'an de la ville de Rome cent quatre-vingts treize: D'autant que Rome a esté bâtie l'an premier de la septieme Olympiade, comme il a esté prouvé cy-dessus; & Cyrus a commencé à regner l'an premier de la cinquante-cinquieme Olympiade, comme nous venons de montrer. Donc entre le commencement de la ville de Rome & le commencement du regne de Cyrus, il y a quarante-huict Olympiades, qui font cent quatre-vingts douze ans accomplis; & par consequent Cyrus a commencé à regner l'an de la ville de Rome cent quatre-vingts treize, & est mort l'an de la ville de Rome deux cens vingt-deux, en la seconde année de la soixante-deuxieme Olympiade.

2. CAMBYSES Second Roy de

Perse a succedé à son pere Cyrus l'an deuxieme de la soixante-deuxieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome deux cens vingt-deux. Ce qui se prouve non seulement par ce que nous avons dit de Cyrus; mais aussi par ce qu'écrivit Ptolomée au livre 5. chapitre 14. en ces mots; *L'an septieme de Cambyfes, & le deux cens vingt-cinquieme de Nabonassar, il y eut Eclypse de Lune*: Donc l'an premier de Cambyfes estoit l'an deux cens dix-huict de Nabonassar: Or l'an deux cens dix-huict de Nabonassar est le deux cens vingt-deux de la ville de Rome; d'autant que l'Ære ou l'Epoche de Nabonassar est quatre ans plus tard que celle de la ville de Rome, & par consequent a quatre ans moins, comme remarquent les Alphonfins; & est confirmé clairement par Censorin au livre du jour natal chap. 21. en ces paroles qu'il a adressé à Vlpus Crinitus & Pontianus Consuls; *L'année de vostre Consulat est l'année de la ville de Rome neuf cens quatre-vingts dix, depuis la premiere Olympiade le mille quatorze, & depuis Nabonassar le neuf cens quatre-vingts six*. Au reste Cambyfes a regné sept ans & cinq mois, comme dit Herodote au livre 3. de son Histoire: Mais

Ctesias

Ctesias dans Photius page III. luy en donne dix-huict; ce qui ne se peut concilier qu'en disant qu'il a regné dix ans ou environ avec Cyrus son pere; à cause que c'estoit la coûtume des Rois de Perse allans à la guerre, d'établir pour Roy celuy qui leur devoit succeder. De ce que dessus il appert que Cambyfes est mort l'an premier de la soixante-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome deux cens vingt-neuf. Et en effet quelques jours avant la mort de Cambyfes, Polycrates Prince de l'Isle de Samos fut tué par Orætes Seigneur Persan: Or Pline au livre 33. chap. 1. dit, que ce meurtre fut fait l'an de la ville de Rome deux cens trentieme selon Varron, qui est le deux cens vingt-huictieme accompli, & le deux cens vingt-neufvieme commencé selon Caton.

3. SMERDES le Mage troisieme Roy de Perse vsurpa le Royaume, & print le titre de Roy l'an premier de la soixante-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome deux cens vingt-neufvieme. Il ne regna que sept mois, comme disent Herodote au livre 3. Ctesias dans Photius page 112. & Justin au livre I. De

forte que Cambyfes & Smerdes n'ont regné en tout que huit ans entiers, lesquels adjoûtez aux vingt-neuf complets de Cyrus, font trente-sept ans accomplis.

4. DARIUS fils d'Histaspes quatrième Roy de Perse, fut élu Roy par les Princes de Perse qui avoient mis à mort le Mage Smerdes, l'an deuxième de la soixante-quatrième Olympiade, & l'an de la ville de Rome deux cens trentième. Ce qui se verifie non seulement par les choses qui ont esté dites cy-dessus des Rois precedens; mais aussi par ce que Ptolomée écrit au livre 4. chap. 9. en ces termes: *L'an vingtième de Darius qui succeda à Cambyfes, & deux cens quarante-cinq ans apres Nabonassar, à sçavoir en la deux cens quarante-sixième année depuis le commencement du regne de Nabonassar, il y eut Eclypse de Lune.* Et là mesme, il parle ainsi: *L'an trente-un du premier de Darius, deux cens cinquante-six ans apres Nabonassar, à sçavoir, en l'an deux cens cinquante-septième depuis le commencement du regne de Nabonassar, il y eut Eclypse de Lune.* Or le commencement du regne de Nabonassar a quatre ans moins que celuy de la ville de Rome, comme

comme il a esté prouvé cy-dessus. Donc l'an vingtieme de Darius est l'an de Rome deux cens quarante-neufvieme accompli, & le deux cens cinquantieme commencé: Et l'an trente-vnieme de Darius est l'année de Rome deux cens soixantieme accomplie, & la deux cens soixante-vne commencée: Et par consequent l'an premier du regne de Darius ne peut estre que l'an de Rome deux cens trentieme commencé. Au reste Darius a regné trente-six ans entiers comme dit Herodote au livre 3. page 436. Mais Ctesias dans Photius page 111. ne luy en donne que trente-vn, ce qui ne peut estre vray; d'autant que le trente-vn de Darius est la quatrieme année de la soixante-onzieme Olympiade, comme il appert par ce qui a esté dit cy-dessus. Or la bataille de Marathon gagnée par Miltiades General de l'armée des Atheniens sur Datis & Artaphernes Chefs de l'armée de Darius, s'est donnée selon Pausanias l'an deuxieme, & selon Plutarque en la vie d'Aristide l'an troisieme de la soixante-douzieme Olympiade: Et Herodote au lieu sus-allegué dit, que quatre ans apres la bataille de Marathon, l'Egypte s'estant rebellée, Darius se

prepara pour aller en personne contre l'Egypte & la Grece ; mais qu'apres avoir constitué son fils Xerxes pour son successeur, il mourut apres avoir regné trente-six ans accomplis. Partant, il faut dire que Darius est mort l'an deuxieme de la soixante-treizieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome deux cens soixante-sixieme.

5. XERXES cinquieme Roy de Perse succeda à son pere Darius, & commença à regner l'an deuxieme de la soixante-treizieme Olympiade, l'an de Rome deux cens soixante-sixieme : Et au huitieme an de son regne, l'an deux cens quatre-vingts dix-sept d'Iphitus, comme dit Eratosthene dans Clement Alexandrin au livre 1. des Stromates, l'an premier de la soixante-quinzieme Olympiade, comme dit Diodore au livre 11. dix ans apres la bataille de Marathon, comme dit Herodote au livre 3. & Thucydide au livre 1. il alla en personne contre la Grece avec vne armée la plus grande qu'on ait jamais veu : Et partant ce passage de Xerxes en Grece a esté l'an de Rome deux cens soixante-treizieme ; ce qui s'accorde avec ce que dit Aule Gelle au livre 17. chap. 21. à sçavoir

ſçavoir que le paſſage de Xerxes en Grece, fut quatre ans avant le Conſulat de Menenius & d'Horatius: Or leur Conſulat a eſté l'an de Rome deux cens ſoixante-quinze ſelon la ſupputation de Caton, deux cens ſoixante-ſeize ſelon celle de Verrius Flaccus, comme il appert par les Faſtes Capitolins qui le ſuivent en cet endroit, & deux cens ſoixante dix-ſept ſelon celle de Varron qu'Aule Gelle ſuit ordinairement, & principalement en cet endroit. Au reſte Xerxes a regné vingt ans accomplis, comme dit Diodore au livre II. page 261. & partant il eſt mort l'an deuxième de la ſoixante dix-huitieme Olympiade, l'an de Rome deux cens quatre-vingts ſix. Plusieus donnent à Xerxes vingt-vn an, pource que Diodore dit qu'il regna vingt ans & au de-là, ce qui neantmoins n'emporte autre choſe, ſinon qu'il regna quelque peu de temps dans ſa vingt-vnieme année.

6. ARTAXERXES Longuemain ſixieme Roy de Perſe, ſucceda à ſon pere Xerxes l'an deuxième de la ſoixante dix-huitieme Olympiade, l'an de Rome deux cens quatre-vingts ſix. Le commencement du regne de ce Roy doit eſtre

exactement prouvé; d'autant que c'est du vingtieme de son regne que nous prenons le commencement des septante semaines: Tellement qu'encor que nous errassions en toutes les Chronologies, moyennant que nous posions veritablement le commencement du regne de ce Roy; nostre preuve demeurera en sa force. Les raisons donc que nous alleguons pour verifier qu'Artaxerxes a commencé à regner en l'année que nous avons posée, sont celles-cy.

Premièrement, Cyrus a commencé à regner l'an premier de la cinquante-cinquieme Olympiade, comme il a esté prouvé cy-dessus, qui est l'an de Rome cent quatre-vingts treize: Or depuis le commencement du regne de Cyrus jusqu'au commencement du regne d'Artaxerxes, il y a quatre-vingts treize années, à sçavoir vingt-neuf de Cyrus, huit de Cambyse & de Smerdes, trente-six de Darius fils d'Hystaspes, & vingt de Xerxes; lesquelles quatre-vingts treize, ajoutées aux cens quatre-vingts treize, font justement deux cens quatre-vingts & six, qui est l'année en laquelle nous avons posé qu'Artaxerxes a commencé à regner. La
mesme

mesme chose se verifie par ce qui a esté dit cy-devant de Cambyfes, de Darius & de Xerxes.

Secondement, Thucydide au livre 4. de son Histoire dit, qu'Artaxerxes fils de Xerxes mourut à la fin de la septieme année de la guerre du Peloponese; & Cresias dans Photius page 123. dit, qu'il regna quarante-deux ans: Il faut donc que le commencement de la guerre du Peloponese ait esté au commencement de l'année trente-sixieme du regne d'Artaxerxes. Or Eratosthene dans Clement au livre i. des Stromates dit, que la guerre du Peloponese commença quarante-huict ans apres le passage de Xerxes en Grece, qui valent douze Olympiades. Puis donc que le passage de Xerxes en Grece a esté l'an premier de la soixante-quinzieme Olympiade, qui est l'an de Rome deux cens soixante-treize, comme il a esté prouvé cy-dessus; il faut necessairement que le commencement de la guerre du Peloponese, & le commencement de l'année trente-sixieme du regne d'Artaxerxes, ait esté en la premiere année de la quatre-vingts septieme Olympiade, comme aussi l'a marqué Diodore au livre 12. page 291.

qui est l'an de la ville de Rome trois cens vingt-vn , duquel nombre si vous ostez trente-cinq ans accomplis du regne d'Artaxerxes, restera l'année de la ville de Rome deux cens quatre-vingts sixieme , & l'année deuxieme de la soixante dix-huitieme Olympiade , en laquelle Artaxerxes a commencé à regner , comme nous avons posé. Je sçay bien qu'il y a quelques Historiens qui posent quarante-neuf ans complets entre le passage de Xerxes en Grece, & le commencement de la guerre du Peloponese , disans que cette guerre a commencé l'an cinquantieme apres le passage de Xerxes en Grece : Mais ils disent cela plustot pour faire vn compte rond que non pas vne supputation exacte; ou bien pource qu'ils donnent à Xerxes vingt-vn an de regne, à cause que Diodore dit qu'il a regné vingt ans & au de-là; ce qui neantmoins n'emporte autre chose sinon qu'il a regné quelque peu de temps dans la vingt-vnieme année, comme il a esté dit cy-dessus. Je sçay aussi qu'Aule Gelle au livre 17. chap. 21. pose le commencement de la guerre du Peloponese l'an de Rome deux cens vingt-trois, lors que A. Postumius Tubertus fut créé Dictateur

étateur : Mais cela confirme plustot ce que nous avons dit; d'autant qu'Aule Gelle suit la supputation de Varron, en laquelle se trouvent deux ans d'avantage qu'en celle de Caton.

En troisieme lieu, Demosthene haranguant aux Atheniens, parle ainsi en la Philippique troisieme : *Vous avez esté les premiers des Grecs l'espace de soixante-treize ans, les Lacedemoniens durant vingt-neuf ans, & en ces derniers temps les Thebains apres la bataille des Leuctres.* Or les Atheniens ont commencé d'estre par dessus les autres Grecs depuis la bataille navale de Mycale qu'ils gagnerent contre les Perles sous la conduite de Xanthippe, & se sont maintenus dans cette primauté jusqu'à la bataille de Ægos Potamos, en laquelle Lyfander General des Lacedemoniens vainquit les Atheniens, en sorte qu'ils n'eurent plus aucune domination; apres quoy Lyfander ayant pris toutes les villes des Atheniens, assiegea Athenes par mer, & Agis & Pausanias par terre, laquelle fut contrainte de se rendre faute de vivres environ vn an apres ladite bataille; & alors finit la guerre du Peloponese, laquelle selon Thucydide au livre 5, a duré vingt.

sept ans: Or la bataille de Mycale se donna vne année apres le passage de Xerxes en Grece, comme rapportent Herodote, Diodore, Iustin & les autres Historiens; & partant elle se donna l'an deuxieme de la soixante-quinzieme Olympiade, qui est l'an de Rome deux cens soixante-quatorze. D'ailleurs la guerre du Peloponese finit vingt ans apres la mort d'Artaxerxes; veu que sa mort fut à la fin de la septieme année de la guerre du Peloponese, comme dit Thucydide au livre 4. de son Histoire: Et partant cette guerre du Peloponese finit l'an quatrieme de la quatre vingts-treizieme Olympiade, qui est l'an de Rome trois cens quarante-huit; & la bataille de Ægos Potamos environ vn an devant, à sçavoir l'an de Rome trois cens quarante-sept, dix-neuf ans apres la mort d'Artaxerxes. Or si de trois cens quarante-sept on oste dix-neuf ans depuis la mort d'Artaxerxes, & quarante-deux ans de son regne, restera l'année de la ville de Rome deux cens quatre-vingts six, en laquelle commença le regne d'Artaxerxes, comme nous auons posé. Je sçay bien qu'Isocrate en sa Panathenaïque dit, que les Atheniens n'ont esté maistres de
la

la mer que soixante-cinq ans, ce qui semble contrarier à Demosthene qui leur en donne soixante-treize: Mais cela se concilie aisément, en disant que Demosthene considère seulement la primauté des Athéniens sur les autres Grecs, laquelle a duré soixante-treize ans, côme il a esté prouvé cy-dessus: Et Isocrate considère la primauté & la domination des Athéniens sur la mer, non seulement à l'exclusion des autres Grecs, mais aussi des Perses. Or les Athéniens ont esté maistres de la mer à l'exclusion des autres Grecs & des Perses soixante-cinq ans, à sçavoir depuis les deux batailles gagnées par Cimon fils de Miltiades contre les Perses, vne par terre prez du fleuve d'Eurymedon, & l'autre par mer prez de Cypre, jusqu'à la bataille de Ægos Potamos, lesquelles deux batailles gagnées par Cimon ont esté données huit ans après la bataille de Mycale, comme remarque Diodore au livre 11.

En quatrieme lieu, Diodore au livre 4. de son Histoire dit, que le commencement de la guerre du Peloponese a esté l'an premier de la quatre-vingts septieme Olympiade, & le confirme par Thucydide. Puis donc qu'Artaxerxes est mort sur la

fin de la septieme année ou au commencement de la huitieme de ladite guerre, comme dit Thucydide au livre 4. il est evident qu'Artaxerxes est mort sur la fin de l'an troisieme, ou au commencement de l'an quatrieme de la quatre-vingts huitieme Olympiade: Et puis qu'Artaxerxes a regné quarante-deux ans, comme dit Ctesias dans Photius page 123. il est manifeste qu'Artaxerxes a commencé à regner l'an deuxieme de la soixante dix-huitieme Olympiade, côme nous avons posé. Le mesme au mesme livre dit, que l'an quinzieme de la guerre du Peloponense, estoit l'année quatrieme de la quatre-vingts dixieme Olympiade: Et puis qu'Artaxerxes est mort sur la fin de l'an septieme, ou au commencement du huitieme de ladite guerre, & qu'il a regné quarante-deux ans, il faut qu'Artaxerxes ait commencé l'an deuxieme de la soixante dix-huitieme Olympiade, qui est l'an de Rome deux cens quatre-vingts six.

En cinquieme lieu, Xenophon au livre 1. de la guerre des Grecs, apres avoir parlé de la nonante-troisieme Olympiade (où par l'Olympiade il entend tousjours la premiere année d'icelle) adjoûte que
l'année

l'année suivante il y eut Eclypse de Lune, & que c'estoit la vingt-sixieme année de la guerre du Peloponese: Et au livre 2. il dit qu'au commencement de la vingt-septieme année de cette guerre-là se donna la bataille d'Ægos Potamos; & qu'au commencement de l'année suivante qui fut la quatrieme année de la quatre-vingts treizieme Olympiade, la ville d'Athenes fut prise, & ses murailles abatuës au son des flûtes; & en fin il adjoûte qu'en la premiere année de la quatre-vingts quatorzieme Olympiade, l'Estat Democratique fut changé en Oligarchique, & les trente tyrans établis. D'ailleurs Thucydide au livre 4. dit, qu'Artaxerxes mourut sur la fin de la septieme année de la guerre du Peloponese: Et Ctesias dans Photius page 123. dit, qu'Artaxerxes a regné quarante-deux ans. Puis donc que la guerre du Peloponese a duré vingt-sept ans; il faut necessairement que le commencement de cette guerre ait esté l'an premier de la quatre-vingts septieme Olympiade; que la mort d'Artaxerxes ait esté en la quatrieme année de la quatre-vingts huitieme Olympiade; & que le commencement de son regne ait esté en l'année deuxieme de

la soixante dix-huictieme Olympiade, comme nous avons posé.

Funccius en ses Commentaires sur sa Chronologie au livre 2. estime qu'Artaxerxes a commencé à regner l'an quatrieme de la soixante dix-huictieme Olympiade, & qu'il a regné quarante-quatre ans; ce qu'il tâche à démontrer de la sorte. Thucydide (dit-il) écrit que Themistocles ayant esté banni d'Athenes, s'enfuit vers Artaxerxes n'agueres regnant: Et Plutarque en la vie de Pericles écrit, qu'incontinent apres le bannissement de Themistocles, les Atheniens eleurent pour leur General Pericles, qui exerça cette charge l'espace de quaranté ans. D'ailleurs Thucydide au livre 2. dit, que Pericles mourut deux ans & demi apres le cōmencement de la guerre du Peloponese. Or on peut (adjoûte-il) recueillir de Xenophon, que la guerre du Peloponese commença l'an premier de la quatre-vingts huictieme Olympiade; veu qu'il compare la vingt-vnieme année de cette guerre avec la nonante-troisieme Olympiade: De-là s'enfuit (dit-il) que Pericles est mort l'an troisieme de la quatre-vingts huictieme Olympiade, qui est l'an de Rome trois cens vingt

vingt-huict : Et puis qu'il a esté General des Atheniens l'espace de quarante ans, comme dit Plutarque; il faut que son Generalat ait commencé l'an de Rome deux cens quatre-vingts huict, en la quatrieme année de la soixante dix-huictieme Olympiade : Or Themistocle (dit-il) s'enfuit la mesme année en Perse vers Artaxerxes n'agueres regnant : Partant (dit-il) il est evident qu'Artaxerxes a commencé à regner la mesme année; & qu'il faut qu'Artaxerxes ait regné quarante-quatre ans, veu que Thucidide au livre 4. dit, qu'il mourut sur la fin de la septieme année de la guerre du Peloponese.

Contre tout ce discours de Funecius, je di premierement, qu'il est faux que Themistocles incontinent apres son Ostracisme, & la mesme année de son bannissement, s'enfuit vers Artaxerxes; & m'estonne qu'il n'apporte aucune preuve du temps de cette fuite, qui est vn des principaux fondemens de son opinion; veu principalement que les Historiens semblent dire le contraire. Car ils écrivent que Themistocles ayant esté banni par les Atheniens, se retira vers les Lacedemoniens & Argiens, desquels estant accusé

de trahison, il s'enfuit à Corfou, & de-là en Epire, & puis apres vers Admet Roy des Molosses; lequel estant menacé de guerre par les Lacedemoniens s'il ne le leur livroit, luy conseilla de se retirer ailleurs; & ce fut seulement alors qu'il se retira vers Artaxerxes, deux ans ou environ apres son Ostracisme, l'an deuxieme de la soixante dix-huictieme Olympiade, cōme dit Eusebe; ce qui est entierement conforme à ce que nous avons posé du commencement du regne d'Artaxerxes. Secondement, il est faux qu'on puisse recueillir de Xenophon que le commencement de la guerre du Peloponese ait esté l'an premier de la quatre-vingts huictieme Olympiade: Au contraire, Xenophon au livre 1. ayant parlé de la nonate-troisieme Olympiade, (où par l'Olympiade il entend tousjours la premiere année d'icelle, comme chacun sçait) il adjoûte que l'année suivante il y eut Eclypse de Lune, & que c'estoit la vingt-sixieme année de la guerre du Peloponese: Et partant la premiere année de la nonante-troisieme Olympiade, estoit la vingt-cinquieme de la guerre du Peloponese, & non pas la vingt-vnieme, comme veut Funccius: Outre qu'en

qu'en la vingt-vnieme année de cette guerre, il se donna vne bataille navale entre les Lacedemoniens & les Atheniens au Cynoscephale, c'est à dire au cap du chien, laquelle fut gagnée par les Atheniens, comme remarque Thucydide au livre 8. de laquelle neantmoins Xenophon ne parle point du tout, quoy qu'il raconte jusques aux petites choses, tout ce qui est arrivé pendant tout le temps de la nonante-troisieme Olympiade; d'autant que cette bataille fut donnée avant aucune des choses qui sont traitées par Xenophon. Toutes lesquelles choses confirment mon opinion, & détruisent celle de Funccius. Et partant le commencement de la guerre du Peloponese, a esté l'an premier de la quatre-vingts septieme Olympiade, & non pas l'an premier de la quatre-vingts huitieme; & Pericles est mort l'an troisieme de la quatre-vingts septieme Olympiade, & non pas l'an troisieme de la quatre-vingts huitieme; & son Generalat a esté l'an quatrieme de la soixante dix-septieme Olympiade, deux ans avant le regne d'Artaxerxes, & non pas l'an quatrieme de la soixante dix-huitieme; & Artaxerxes a commencé à regner

l'an deuxieme de la soixante dix-huictieme Olympiade, & non pas l'an quatrieme d'icelle. En troisieme lieu, il est faux qu'Artaxerxes ait regné quarante-quatre ans: Car Diodore ne luy en donne que quarante, & Ctesias quarante-deux, qui sont plus croyables que Funccius qui n'a aucun Auteur de son costé; & il n'y a rien qui nous oblige à luy en donner quarante-quatre, comme il appert de ce qui a esté dit cy-dessus.

Nous posons avec Ctesias dans Photius page 123. qu'Artaxerxes a regné quarante-deux ans: Et partant il est mort l'an quatrieme de la quatre-vingts huictieme Olympiade, l'an de Rome trois cens vingt-huict. Diodore ne luy en donne que quarante, plustot pour faire vn conte rond, que pour faire vne supputation exacte. Outre que la Chronologie des guerres & des batailles qui ont esté envirón ce temps-là, s'accorde parfaitement bien avec le regne d'Artaxerxes de quarante-deux ans, & non pas de quarante seulement, ou d'aucun autre nombre, comme il a esté prouvé cy-dessus. Et au fonds Ctesias qui vivoit desja du temps d'Artaxerxes, doit plustot estre creu que Diodore qui vivoit plus

plus de quatre cens ans apres. Plutarque luy en donne soixante-deux ; ce qui ne se peut concilier qu'en disant qu'on a transposé les lettres qui seruoient de nombre aux premieres copies des œuvres de Plutarque : Car comme parmi les Latins X devant L fait quarante en cette sorte XL, & X apres L fait soixante en cette sorte LX : Ainsi parmi les Grecs Δ devant $\overline{\Delta}$ ou ν devant ν fait quarante en cette sorte $\Delta \overline{\Delta}$ ou $\nu \nu$; & Δ apres $\overline{\Delta}$ ou ν apres ν fait soixante en cette sorte $\overline{\Delta} \Delta$ ou $\nu \nu$: Car comme dit Herodian au traitté des nombres des Grecs, *Vn nombre mis à costé droit d'un autre nombre l'augmente, & mis à costé gauche le diminue; & la position (dit-il) d'un moindre nombre du costé gauche, signifie qu'il faut oster ce moindre nombre du plus grand.* Pour concilier donc Plutarque avec Ctesias, il faut dire que les premiers copistes des œuvres de Plutarque ont transposé les lettres qui servent de nombre. Que si on ne veut admettre cette conciliation, je di qu'il vaut mieux suivre Ctesias qui vivoit du temps d'Artaxerxes, que non pas Plutarque qui vivoit plus de cinq cens ans apres, & qui en ce faisant contrarie à tous les autres Historiens, & détruit toutes

les vrayes supputations du regne des Rois de Perse & de la durée de leur Royaume; outre que la Chronologie des guerres & des batailles qui ont esté envirõ ce temps-là, ne peut compatir avec soixante-deux ans de regne d'Artaxerxes, comme il appert clairement de ce qui a esté dit cy-dessus.

7. XERXES septieme Roy de Perse fils d'Artaxerxes Longuemain, succeda à son pere l'an quatrieme de la quatre-vingts huietieme Olympiade, qui est l'an de la ville de Rome trois cens vingt-huict; & fut tué quarante-cinq jours apres, comme dit Ctesias dans Photius page 123. & 126. Diodore dit qu'il regna vn an; & d'autres disent qu'il regna deux mois. Nous suivons Ctesias qui vivoit en ce temps-là.

8. SOGDIAN huietieme Roy de Perse fils bastard d'Artaxerxes Longuemain, apres avoir tué son frere Xerxes, envahit le Royaume & regna six mois & quinze jours, comme dit Ctesias dans Photius page 126. Diodore dit qu'il regna sept mois. Nous suivons Ctesias qui vivoit en ce temps-là; & ne donnons à Xerxes & Sogdian que huiet mois; neátmoins nous conterons vne année entiere, pource que

que les années qu'on donne au regne des Rois de Perse ne sont pas tousjours completes, & peuyét estre remplacées par ces quatre mois que nous adjouçons aux regnes de Xerxes & de Sogdian,

9. DARIUS Nothus neufvieme Roy de Perse, auparavant appellé Ochus, bastard aussi d'Artaxerxes Longuemain, ayant tué son frere Sogdian, que d'autres appellent Secundian; envahit le Royaume, l'an premier de la quatre-vingts neufvieme Olympiade, comme dit Diodore au livre 12. & se prouve par ce que nous avons dit cy-dessus, en l'année de la ville de Rome trois cens vingt-neuf. Il regna dix-neuf ans, comme dit Diodore au livre 14. Mais Ctesias dans Photius page 130. luy en donne trente-cinq; Ce qui ne pouvant compatir avec les vrayes supputations de la durée du Royaume des Perses, ni avec la Chronologie des guerres & des batailles qui ont esté en ce temps-là; j'estime que les Copistes des œuvres de Ctesias ont oublié le nombre des années, & ont mis seulement le nombre des jours; de sorte qu'il faut necessairement lire ainsi, Darius regna dix-neuf ans & trente-cinq jours; n'estant pas vray-

semblable que Ctesias qui estoit Medecin de Parysatis femme de Darius Nothus, se soit trompé en la supputation des années du regne dudit Darius.

IO. ARTAXERXES Mnemon dixieme Roy de Perse fils de Darius Nothus, succeda à son pere l'an quatrieme de la nonante-troisieme Olympiade, l'an de Rome trois cens quarante-huict. Ce qui se verifie non seulement par ce qui a esté dit des Rois precedens ; mais aussi par ce que dit Diodore page 487. à sçavoir qu'Artaxerxes Mnemon est mort à la fin de la premiere année de la cent-quatrieme Olympiade ; ce qui prouve aussi qu'il n'a regné que quarante-deux ans : Et par tant quand Plutarque luy en donne soixante-deux ; il faut croire qu'il y a eu trāsposition de lettres numerales par les Copistes des œuvres de Plutarque, de mesme qu'au nombre des années du regne d'Artaxerxes Longuemain, cōme nous avons montré cy-dessus ; veu que le regne de soixante-deux ans ne peut compatir avec les vrayes supputations de la durée du Royaume des Perses.

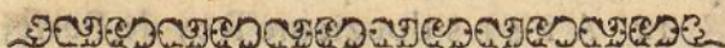
II. ARTAXERXES Ochus onzieme Roy de Perse, succeda à son pere Artaxerxes

taxerxes Mnemon l'an deuxieme de la cent-quatrieme Olympiade, l'an de Rome trois cens quatre-vingts dix; & regna vingt-trois ans, comme dit Diodore page 485. & 530. A quoy aussi s'accordent tous les autres Historiens: Et partant il est mort l'an premier de la cent-dixieme Olympiade, l'an de Rome quatre cens treize.

12. ARSES douzieme Roy de Perse, succeda à son pere Artaxerxes Ochus par le moyen de Bagoas, qui avoit fait tuer Artaxerxes Ochus, & tous ses enfans, excepté ledit Arses, qu'il établit pour Roy l'an premier de la cent-dixieme Olympiade, l'an de Rome quatre cens treize: Il regna trois ans, & encor non complets, comme dit Diodore page 530.

13. DARIUS Codomannus treizieme & dernier Roy de Perse, fils d'Arfanes qui estoit frere d'Artaxerxes Ochus, obtint le Royaume par la faveur de Bagoas qui avoit fait mourir Arses. Il commença à regner l'an quatrieme de la cent-dixieme Olympiade, l'an de Rome quatre cens seize & regna six ans: Apres lesquels Alexandre le Grand qui l'avoit vaincu, détruisit la Monarchie des Perses & établit celle des Grecs. Et partant Darius

est mort, & l'Empire des Perſes a fini l'an deuxieme de la cent-douzieme Olympiade, comme dit Diodore au livre 17. l'an de Rome quatre cens vingt-deux; comme il ſe verifie amplement & clairement par le cōmencement de l'Empire d'Alexandre, duquel ſera parl  cy-apres.



CHAPITRE III.

De la Chronologie des Ptolom es

Rois d'Egypte.

i. **P**VIS que la mort de Jeſus Chriſt, & par conſequent la fin des ſeptante ſemaines, a eſt  ſous l'Empire de Tibere; & que quelques vns en mettent la fin lors de la deſtruction de Jeruſalem par Tite fils de l'Empereur Veſpaſian: Il eſt neceſſaire de ſcavoir les ann es qui ſe ſont paſſ es depuis la fin du Royaume des Perſes juſqu'  la mort non ſeulement de l'Empereur Tibere, mais auſſi de l'Empereur Tite. Ce que nous ferons en cōmen ant   l'Empire d'Alexandre, & continuans par les Rois d'Egypte
en

en ce chapitre icy: reservans pour les chapitres suivans, les Chronologies des Seleucides, des Rois de Macedone, & des Estats des Romains & des Juifs.

2. ALEXANDRE le Grand ayant vaincu Darius Codomannus, & détruit l'Empire des Perses, établit la Monarchie des Grecs, l'an deuxieme de la cent-douzieme Olympiade, qui est l'an de Rome quatre cens vingt-deux. Ce qui se verifie non seulement par ce qui a esté dit cy-dessus des Rois de Perse, & particulièrement de Darius Codomannus, mais aussi se confirme de la sorte,

Premierement, Diodore au livre 17. dit en termes exprez, qu'Alexandre détruisit la Monarchie des Perses, & établit celle des Grecs l'an deuxieme de la cent-douzieme Olympiade.

Secondement, Diodore au livre 17. Arrian au livre 7. & Iosephe contre Apion au livre 1. disent, qu'Alexandre est mort l'an premier de la cent-quatorzieme Olympiade: Or il a regné douze ans & huit mois, comme dit Arrian au livre 7. à sçavoir six ans avant que détruire l'Empire des Perses, & environ sept ans apres: Donc il faut qu'il ait établi la

Monarchie Grecque l'an deuxieme de la cent-douzieme Olympiade.

En troisieme lieu, Ptolomée en sa grád' œuvre, Theon au Commentaire 6. sur la grand' œuvre de Ptolomée, & Censorin, disent que la mort d'Alexandre le Grand a esté quatre cens vingt-quatre ans apres Nabonassar; & par consequent quatre cens vingt-huict ans apres la ville de Rome, à sçavoir en l'année quatre cens vingt-neufvieme: veu que l'Ære de Nabonassar a esté quatre ans apres celle de Rome, comme il a esté prouvé cy-dessus. Or si de quatre cens vingt-neuf vous ostez sept ans ou environ qu'Alexandre le Grand a regné depuis l'établissement de son Empire, restera la quatre cens vingt-deuxieme année de Rome, en laquelle Alexandre a établi la Monarchie Grecque.

En quatrieme lieu, Calippus commence à conter depuis le commencement de l'Empire d'Alexandre côme chacun sçait. Et Ptolomée au livre 7. chap. 3. dit, que *l'an trente-sixieme de la periode Calippique, estoit l'an quatre cens cinquante-quatre de Nabonassar.* Or si de quatre cens cinquante-quatre vous ostez trente-six, restera l'année quatre cens dix-huictieme de Nabon

Nabonassar, qui est l'an de Rome quatre cens vingt-deux. Item Timocharis dans Ptolomée au livre 7. chapitre 3. dit, que *l'an quarante-septieme de la premiere periode Calippique, est l'an quatre cens soixante-cinq de Nabonassar.* Or si de quatre cens soixante-cinq vous ostez quarante-sept, restera l'année quatre cens dix-huictieme de Nabonassar, qui est l'année de Rome quatre cens vingt-deuxieme, en laquelle l'Empire d'Alexandre a commencé.

3. P T O L O M E E Soter fils de Lagus, au partage que firent les Capitaines d'Alexandre de son Empire apres sa mort, eut le gouvernement d'Egypte; & quoy qu'il n'ait pris le titre de Roy que dix-sept ans apres; neantmoins on commence son regne incontinent apres la mort d'Alexandre le Grand. Il commença donc à regner l'an premier de la cent-quatorzieme Olympiade, l'an de Rome quatre cens vingt-neuf, comme il appert par ce que nous avons dit cy-dessus d'Alexandre le Grand. Il a regné trente-huict ans: Et partant il est mort l'an troisieme de la cent vingt-troisieme Olympiade, & l'an de Rome quatre cens soixante-sept. Ce qui se verifie par ce que nous dirons du

commencement du regne de son fils Ptolomée Philadelphe.

4. P T O L O M E E Philadelphe succeda à son pere Ptolomée Soter, l'an troisieme de la cent vingt-troisieme Olympiade, & l'an de Rome quatre cens soixante-sept: ce qui se verifie de la sorte. Premièrement, Ptolomée au livre 10. chap. 4. dit, que *l'an treizieme du regne de Ptolomée Philadelphe estoit l'an quatre cens soixante-six de Nabonassar;* & par cōsequent estoit l'an de Rome quatre cens quatre-vingts: Donc l'an premier du regne de Ptolomée Philadelphe, est l'an quatre cens soixante-troisieme de Nabonassar, & la quatre cens soixante-septieme de la ville de Rome. Secondement, Denis l'Astrologue commence à conter depuis le commencement du regne de Ptolomée Philadelphe, comme advoient tous les Historiens: Or Ptolomée au livre 9. chapitre 10. dit, que *l'an vingt-vnieme selon Denis, est la quatre cens quatre-vingts quatre de Nabonassar:* Que si de quatre cens quatre-vingts quatre vous ostez vingt-vn, restera l'an quatre cens soixante-trois de Nabonassar, qui est l'an de Rome quatre cens soixante-sept, auquel Ptolomée Philadelp

delphe commença à regner. Au reste Ptolomée Philadelphie a regné trente-sept ans, comme dit Ptolomée dans le Canon, & Clement au livre 1. de ses Stromates; & se peut encor verifier par la Preface sur l'Ecclesiastique faite par Iesus fils de Syrac, qui commence à conter cōme Denis l'Astrologue, depuis le commencement du regne de Ptolomée Philadelphie, & dit qu'il vint en Egypte au commencement du regne de Ptolomée Evergetes, qui estoit l'an trente-huictieme. Partant Ptolomée Philadelphie est mort l'an quatrieme de la cent trente-deuxieme Olympiade, & l'an de Rome cinq cens quatre.

5. P T O L O M E E E V E R G E T E S
succeda à son pere Ptolomée Philadelphie l'an quatrieme de la cent trentedeuxieme Olympiade, & l'an de Rome cinq cens quatre, comme il appert par ce qui a esté dit de la mort de Ptolomée Philadelphie. Il a regné vingt-cinq ans, comme dit Ptolomée dans le Canon, & Clement au livre 1. de ses Stromates ou tapisseries: Et partant il est mort l'an premier de la cent trente-neufvieme Olympiade, comme aussi marque Polybe au livre 2. & 4. de son Histoire, page 155. & 271. qui est l'an de

Rome cinq cens vingt-neuf.

5. P T O L O M E E Philopator apres avoir tué son pere & sa mere & son frere, envahit le Royaume l'an premier de la cēt trente-neufvieme Olympiade, l'an de Rome cinq cens vingt-neuf, cōme il appert par ce que nous avons dit du temps de la mort de son pere Ptolomée Evergetes. Il a regné dix-sept ans, comme dit Ptolomée dans le Canon, & Clement au livre 1. des Stromates : Et partant il est mort l'an deuxieme de la cent quarante-troisieme Olympiade, l'an de Rome cinq cens quarante-six.

7. P T O L O M E E Epiphanes, c'est à dire l'Illustre, succeda à son pere Ptolomée Philopator l'an deuxieme de la cent quarante-troisieme Olympiade, l'an de Rome cinq cens quarante-six, comme il appert par ce qui a esté dit du temps de la mort de Ptolomée Philopator. Il a regné vingt-quatre ans, comme dit Ptolomée dans le Canon, & Clement au livre 1. des Stromates : Et partant il est mort l'an deuxieme de la cent quarante-neufvieme Olympiade, qui est l'an de Rome cinq cens soixante-dix.

8. P T O L O M E E Philometor succeda

ceda à son pere Ptolomée Epiphanes, l'an deuxieme de la cent quarante-neufvieme Olympiade, l'an de Rome cinq cens soixante-dix, comme il appert par ce qui a esté dit touchant le temps de la mort de Ptolomée Epiphanes : Et se peut verifier de la sorte. Ptolomée au livre 6. chap. 5. dit, *qu'on observa vn Eclypse de Lune dans Alexandrie l'an cinq cens soixante-quatorze de Nabonassar, Ptolomée Philometor ayant desja regné sept ans.* Or si de cinq cens soixante-treize vous ostez sept ans, restera la cinq cens soixante-six de Nabonassar, qui est la cinq cens soixante-dix de Rome; Je di de cinq cens soixante-treize, & non pas de soixante-quatorze; d'autant que la cinq cens soixante & quatorze de Nabonassar n'estoit que cōmencée. Au reste Ptolomée Philometor a regné trente-six ans : Et partant il est mort l'an deuxieme de la cent cinquante-huictieme Olympiade, l'an de Rome six cens six. Ptolomée dans le Canon ne luy en donne que trente-cinq, à cause qu'il n'accomplit pas la trente-sixieme année.

9. P T O L O M E E Evergetes II. qui à cause de la deformité de son corps fut nommé Physcon, & par d'autres Philologue,

succeda à son frere Ptolomée Philometor l'an deuxieme de la cent cinquante-huitieme Olympiade, l'an de Rome six cens six, comme il appert par ce qui a esté dit du temps de la mort de Ptolomée Philometor. Il a regné vingt-neuf ans, comme dit Ptolomée dans le Canon : Et par tant il est mort l'an troisieme de la cent soixante-cinquieme Olympiade, l'an de Rome six cens trente-cinq.

10. P T O L O M E E Evergetes III. ou Phiscon II. qui fut aussi nommé Lathyrus & Soter, succeda à son pere Ptolomée Evergetes II. ou Phiscon I. l'an troisieme de la cent soixante-cinquieme Olympiade, l'an de Rome six cens trente-cinq : Et apres avoir regné dix-sept ans, sa mere Cleopatre luy osta le Royaume, & le donna à Alexandre son autre fils, qui regna dix ans, & tua sa mere Cleopatre; à cause de quoy il fut chassé de son Royaume par ses freres, & son frere Ptolomée Lathyrus fut rappelé & remis en son Royaume, & regna encor huit ans. De sorte que le regne des deux freres a esté en tout de trente-cinq ans. Ptolomée dans le Canon leur en donne trente-six, lequel si on veut suivre pour ces regnes icy, il est raisonnable qu'on

qu'on le suive pour le regne de Ptolomée Philometor auquel il ne donne que trente-cinq, & nous luy en avons donné avec les autres trente-six; & par ainsi les supputations se trouveront conformes, & tout reviendra à vn. Partant nous disons que Ptolomée Lathyrus est mort l'an deuxieme de la cent soixante-quatorzieme Olympiade, l'an de Rome six cens soixante-dix.

II. P T O L O M E E Denis surnommé Auletès, succeda à son pere Ptolomée Lathyrus l'an deuxieme de la cent soixante-quatorzieme Olympiade, l'an de Rome six cens soixante-dix: Il a regné trente ans selon les vns, ou vingt-neuf selon les autres, pource qu'il n'accomplit pas la trentieme année: Et partant il est mort l'an quatrieme de la cent quatre-vingts vnieme Olympiade, l'an de Rome sept cens.

12. P T O L O M E E le jeune, que quelques vns surnomment aussi Denis, & sa sœur Cleopatre, disputerent le Royaume apres la mort de leur pere Ptolomée Auletès, jusqu'au temps que Iules Cesar ayant vaincu Pompée à la bataille de Pharsale, alla contre l'Egypte; & ayant

defait & fait mourir Ptolomée, il rendit le Royaume à Cleopatre. Partant Cleopatre ou Ptolomée le jeune, ont succédé à leur pere Ptolomée Auletes, l'an quatrieme de la cent quatre-vingts vnieme Olympiade, l'an de Rome sept cens. Cleopatre a regné vingt-deux ans: Et partant elle mourut, & le Royaume des Ptolomées ou Lagides Rois d'Egypte finit, l'an deuxieme de la cent quatre-vingts septieme Olympiade, l'an de Rome sept cens vingt-deux; peu de temps apres que Cesar Auguste ayant gagné la bataille d'Actium contre Marc Antoine & Cleopatre, subjuga le Royaume d'Egypte, & le reduisit en Province, comme il se verifie par Plutarque, Dion Cassius, & les autres Historiens, comme il sera amplement deduit cy-apres en la Chronologie de l'Estat Romain, lors que nous parlerons de l'Empire d'Auguste.



CHAPITRE IV.

De la Chronologie des Seleucides.

I. **N** O U S avons expliqué jusques icy la Chronologie des Rois de Perse, pour trouver plus aisément le commencement des septante semaines de Daniel; & avons aussi expliqué la Chronologie des Rois d'Egypte, pour nous aider à en trouver la fin. Nous entreprenons maintenant d'expliquer la Chronologie des Rois de Syrie, & principalement des Seleucides pour le mesme sujet. Et d'autant que le Prophete Daniel au chap. 8. & 11. parle fort particulieremēt de toutes ces choses; nous expliquerons avec la Chronologie des Rois de Syrie ces deux chapitres Prophetiques; tant pour la connexion qu'ils ont avec les choses que nous avons à traiter; que pource que les predictions veritables des choses qui sont arrivées près de quatre cens ans apres, lesquelles y sont contenües, montrent clairement la divinité de la Prophetie de Daniel & de

l'Ecriture Saincte, qui est la principale fin de ce present discours.

2. Le Prophete Daniel au chap. 8. vers.
 3. parle ainsi: *l'élevay mes yeux, & regarday, & voicy un Belier qui se tenoit auprez du fleuve, & avoit deux cornes, & estoient les deux cornes hautes, dont l'une estoit plus haute, & la plus haute montoit en derriere: Apres je vi le Belier qui heurtoit des cornes contre Occident, & contre Aquilon, & contre Midy: Et toutes les bestes ne luy pouvoient resister, & nul ne pouvoit se delivrer de la puissance d'iceluy, & faisoit selon sa volonté, & faisoit grandes choses.* Par ce Belier, il faut entendre les Rois des Medes & des Perfes, cōme il est expliquē au mesme chapitre vers. 20. en ces termes: *Le Belier que tu as veu avoir deux cornes sont les Rois des Medes & des Perfes.* Par les deux cornes, il faut entendre les deux Royaumes de Mede & de Perse que ces Rois-là possedoient. Quand il est dit que les deux cornes estoient hautes; il faut entendre que ces deux Royaumes seroient puissans. Par cette corne qui estoit plus haute que l'autre, & qui montoit en derriere ou la derriere; il faut entendre le Royaume de Perse qui a esté apres le Royaume de Mede

Mede; mais qui a esté beaucoup plus puissant. Finalement par le heurt du belier contre Occident, Aquilon, & Midi; il faut entendre les diverses guerres que les Rois de Perse ont fait contre les Rois d'Occident, d'Aquilon & de Midi. Et par les bestes qui ne luy pouvoient resister; il faut entendre ces mesmes Rois, qui n'ont pû resister aux Rois de Perse. Il met l'Occident le premier; pource que Croesus Roy de Lydie, laquelle est à l'Occident de la Perse, fut le premier dépouillé de son Royaume par Cyrus le premier Roy de Perse, comme disent Herodote au livre 1. depuis la page 35. jusqu'à la page 39. Justin au livre 1. page 10. & Ctesias dans Photius page 110. Il met puis après l'Aquilon; pource que Labynitus ou Nabonidus fils de la Reine Nitocris, Roy de Babylone & d'Assyrie qui est au Septentrion de la Perse, fut le second qui fut subjugué par le mesme Cyrus, comme dit Herodote au livre 1. page 87. & 88. Il met le Midi le dernier; pource que Psammeticus Roy d'Egypte, laquelle est au midi de la Perse, ou plustot du Royaume que tenoient alors les Perses, fut vaincu en bataille, & son pays conquis par Cambyse fils de Cyrus & second

Roy des Perſes, comme dit Herodote au livre 2. Il ne parle point d'Orient, d'autant que les Rois de Perſe n'ont rien acquis de ce coſté-là. En apres le Prophete au chap. 11. verſ. 2. introduit l'Ange de l'Eternel luy parlant ainſi : *Voicy trois Rois perſiſteront encore en Perſe, & le quatrieme ſera enrichi de beaucoup de richesses; il émuouura vn chacun contre le Royaume de Iavan.* Par ces trois Rois il faut entendre Cambyses, Smerdes & Darius fils d'Hiſtaſpes: veu que la particule (encore) ſemble exclurre le Roy Cyrus, en la troiſieme année duquel cette Prophetie fut revelée, comme il appert du chap. 10. de Daniel au commencement. Que ſi on veut conter Cyrus, il faut oſter Smerdes, qui n'eſtoit pas Roy legitime, & qui n'a regné que ſept mois, comme diſent Herodote au livre 3. Juſtin au livre 1. Cteſias dans Photius page 112. Par le quatrieme Roy qui devoit eſtre enrichi, & devoit émuouvoir vn chacun contre le Royaume de Iavan; il faut entendre Xerxes fils de Darius d'Hiſtaſpes, qui a eſté le plus riche & le plus puiſſant de tous les Rois de Perſe, & qui ayant levé vne armée la plus nombreuſe qu'on ait jamais veu, fit la guerre contre le

Roy

Royaume de Iavan, c'est à dire contre les Grecs sortis de Iavan fils de Iaphet Genes. 10. cōme disent Herodote au livre 6. & Diodore au livre 11.

4. Le Prophete au chap. 8. vers. 5. poursuit ainsi: *Et j'estoy attentif, & voicy un bouc des chevres qui venoit d'Occident sur la face de toute la terre, & ne touchoit point la terre: Mais le bouc avoit vne corne qui apparoissoit entre ses yeux, & vint jusqu'au belier qui avoit deux cornes, & courut à luy en fureur de sa force, & le vi approcher auprez du belier, & s'enfela contre luy, & heurta le belier, & brisa ses deux cornes, & n'y avoit nulle force au belier à resister contre luy: Et quand il l'eut rué par terre, il le soula, & nul ne pouvoit delivrer le belier de sa puissance.* La mesme chose est representée au chap. 11. vers. 3. en ces mots: *Mais un fort Roy se levera, & dominera avec grande seigneurie, & fera selon sa volonté.* Par le bouc, il faut entendre l'Empire Grec, principalement sous Alexandre le Grand, qui fut élu Capitaine General des Grecs contre la Perse, comme disent Plutarque en la vie d'Alexandre, Justin au livre 11. Diodore au livre 17. & Q. Curce page 5. Ainsi est-il expliqué au mesme chap. vers. 21. en ces mots: *Et le bouc est le*

Roy de Grece. Il est dit que ce bouc venoit d'Occident, pource que la Grece est à l'Occident de Perse & de Babylone. Il est dit qu'il venoit sur la face de toute la terre, pour montrer la grande étendue de pays que les Grecs sous la conduite d'Alexandre, reduisirent sous leur obeissance: veu qu'ils étendirent leur Empire jusqu'au Gange, au Caucase & en Ethiopie, comme remarquent Diodore au livre 17. Plutarque en la vie d'Alexandre, Q. Curce & les autres Historiens. Il est dit qu'il ne touchoit point à terre, c'est à dire qu'il alloit si viste qu'il ne sembloit pas toucher la terre de ses pieds, pour montrer la vistesse des conquestes des Grecs sous Alexandre le Grand: Car comme remarquent les Auteurs sus-alleguez, dans moins de trois ans Alexandre le Grand gagna trois batailles contre les Perses, à sçavoir au Granique, à Issé & à Arbele; détruisit la Monarchie des Perses, & établit celle des Grecs; & dans quelques années apres il conquist les autres Royaumes qui ne vouloient point s'assujettir à son Empire. Par la corne qui apparoissoit entre les yeux du bouc, & qui au verset 8. est appelée grande corne; il faut entendre la puissance
mon

monarchique de l'Empire Grec en la personne d'Alexandre le Grand, qui a esté non seulement le premier Roy & le premier fondateur de l'Empire Grec; mais aussi le plus considerable & le plus puissant de tous ceux qui ont gouverné l'Empire des Grecs. Ainsi est-il expliqué au mesme chapitre vers. 21. en ces mots; *Et la grande corne qui estoit entre ses yeux, c'est le premier Roy.* Finalement par le heurt du bouc contre le belier, par lequel le belier fut rué par terre & ses deux cornes brisées; il faut entendre les batailles & les victoires que les Grecs gagnerent sous la conduite d'Alexandre le Grand contre les Perses & les Medes, conduits par Darius Codomanus; dont vint la destruction des deux Royaumes des Medes & des Perses.

Au reste Alexandre le Grand détruisit la Monarchie des Perses, & établit celle des Grecs, l'an deuxieme de la cent-douzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens vingt-deuxieme, comme il a esté prouvé cy-dessus, lors que nous avons expliqué la Chronologie des Rois d'Egypte.

Le Prophete au chap. 8. vers. 8. poursuit ainsi: *Lors le bouc des chevres devint fort*

*Et quand il fut creu, sa grãde corne fut rompuë: c'est à dire apres la mort de Darius, & la destruction de la Monarchie des Perses; l'Empire des Grecs sous Alexandre devint fort grand & puissant: mais quand il fut creu, c'est à dire qu'il eut étendu sa domination jusqu'en Ethiopie, au Gange & au Caucaſe; sa grande corne fut rompuë, c'est à dire sa puissance Monarchique fut abolie en la mort d'Alexandre. La mesme chose est representée au chap. 11. vers. 4. en ces termes: *Et quand il sera en estat, son regne sera brisé.* Au reste Alexandre le Grand apres avoir détruit la Monarchie des Perses, & établi l'Empire Grec, regna encor environ sept ans, & mourut l'an premier de la cent quatorzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens vingt-neufvieme, comme il a esté prouvé cy-dessus, lors que nous avons expliqué la Chronologie des Rois d'Egypte.*

6. Le Prophete ayant dit au chap. 11. vers. 4. que son regne sera brisé, adjoûte: *Et sera divisé par les quatre vents du ciel, & non point à sa race, ni selon la domination de laquelle il aura dominé; car son Royaume sera extirpé, & sera à d'autres qu'à ceux-là. Quand il est dit, que son regne sera divisé par les*
quatre

quatre vents du ciel; il montre la division de l'Empire Grec en plusieurs Provinces qui furent distribuées aux Capitaines d'Alexandre le Grand, dont les vns eurent les Septentrionales, les autres les Meridionales, les autres les Orientales, & les autres les Occidentales; le gouvernement general & la tutelle des enfans d'Alexandre le Grand demeurant à Perdicas prés de trois ans, & puis à Antipater environ deux ans, comme disent Diodore au livre 17. Justin au livre 13. page 138. Q. Curce page 170. & 171. Quand il dit, *& non point à sa race, car son Royaume sera extirpé & sera à d'autres*; il montre que les enfans d'Alexandre le Grand n'auroient aucune part à l'Empire de leur pere. Et en effect Alexandre le Grand n'a eu que deux enfans, l'un nommé Alexandre qu'il eut de Roxane, & l'autre Hercule qu'il eut de Barsine ou Arsine, lesquels Cassander fils d'Antipater fit mourir avant qu'ils fussent en âge de regner, comme disent Justin au livre 15. page 151. & 152. Diodore au livre 19. & les autres Historiens. Finalement, quand il est dit, *que ce ne sera pas selon la domination de laquelle il aura dominé*; il montre que la domination de ceux qui

partageront l'Empire d'Alexandre le Grand, ne sera pas si puissante ni si redoutable que celle d'Alexandre.

Le Prophete au chap. 8. vers. 8. specifie plus particulièrement le partage de l'Empire d'Alexandre le Grand: Car ayant dit, que la grande corne du bouc fut rompue; Il ajoute: *Et pour icelle creurent quatre cornes apparentes vers les quatre vents du ciel.* Où par les quatre cornes apparentes il faut entendre quatre principaux Royaumes, esquels l'Empire d'Alexandre le Grand devoit estre divisé, comme il est expliqué au mesme chap. vers. 22. en ces mots: *Les quatre cornes qui se tenoient au lieu d'icelle, sont quatre Royaumes, lesquels s'établiront d'une Nation,* c'est à dire de la Nation Grecque: Lesquels quatre Royaumes sont, le Royaume d'Egypte au Midi, qui fut tenu par Ptolomée Soter fils de Lagus & par ses descendans; le Royaume de Thrace & des Provinces Septentrionales de l'Asie Mineure, qui fut tenu par Lyfimachus; le Royaume d'Asie ou de Syrie à l'Orient, qui fut tenu par Seleucus & ses descendans; & le Royaume de Macedonne à l'Occident, qui fut tenu par divers Rois de diverses familles, ce qui se verifie de la sorte. + R

Inc

Incontinent apres la mort d'Alexandre, Perdicas eut le gouvernement general de l'Empire prés de trois ans ; d'autant qu'Arriæus frere d'Alexandre le Grand n'en eut jamais que le nom : Mais apres avoir fait mal à propos la guerre à Ptolomée, il fut tué par ses soldats, comme disent Diodore au livre 18. & les autres Historiens. Antipater succeda à Perdicas, & eut le gouvernement general prés de deux ans, comme disent les mesmes Historiens.

Antigonus Lieutenant d'Antipater, usurpa le gouvernement & envahit l'Asie Mineure: Mais sept ans apres voulât s'emparer des pays que tenoient Ptolomée & Seleucus, il se donna vne bataille en laquelle Antigonus fut defait : Apres quoy Seleucus par le secours d'hommes que luy bailla Ptolomée, subjuga les Provinces de Babylone, de Perse & de Mede ; & se fit Roy de l'Asie Majeure ou de Syrie, comme disent Plutarque en la vie de Demetrius page 891. Iustin page 151. Diodore au livre 19. & les autres Historiens. Onze ans apres Antigonus & son fils Demetrius livrerent bataille à Ptolomée, Seleucus & Lyfimachus, qui avoient outre leurs forces celles de Cassander, en laquelle bataille

Antigonus fut tué, & Demetrius son fils s'enfuit en Cypre: Les victorieux partagerent entr'eux le pays que tenoit Antigonus; par lequel partage, Ptolomée qui tenoit desja l'Egypte, eut la Iudée, la Cœlesyrie & l'Asie Mineure meridionale: Seleucus qui tenoit desja l'Asie Majeure ou la Syrie, eut l'Asie Mineure orientale: Cassander qui tenoit desja la Macedone, eut l'Asie Mineure occidentale: & Lyfimachus qui tenoit desja la Thrace, eut l'Asie Mineure septentrionale jusqu'au Pont Euxin. Toutes ces choses se voyent dans Plutarque en la vie de Demetrius page 902. dans Justin page 156. & dans les autres Historiens. Et ce sont là les quatre Royaumes signifiez par les quatre cornes apparentes. Quelques vns ostent le Royaume de Lyfimachus, comme trop petit & de trop petite durée, & mettent au lieu le Royaume d'Antigonus. Mais premièrement, il est faux que le Royaume de Lyfimachus ait esté petit; veu que Plutarque en la vie de Demetrius dit que Lyfimachus estoit plus puissant que Ptolomée & Seleucus, & qu'il leur estoit suspect & redoutable. Secondement, le Royaume de Lyfimachus a duré plus long temps que
celuy

celuy d'Antigonus; veu que le Royaume d'Antigonus en Asie, ne dura en sa famille que dix-huict ans, comme il appert par ce qui a esté dit cy-dessus; & Lyfimachus a regné prés de quarante ans. Finalement ce qu'a tenu Antigonus a esté presque tousjours aux Seleucides.

8. Au reste Seleucus surnommé Nicanor, c'est à dire victorieux, lequel a esté le premier Roy de Syrie, osta à Antigonus l'Asie Majeure ou la Syrie, l'an premier de la cent dix-septieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens quarante-vnieme. Et c'est dés cette année-là qu'on conte l'Ære ou le commencement du regne des Seleucides: Car comme dit Ptolomée au livre 9. chap. 7. l'an de Nabonassar cinq cens quatrieme, estoit la soixante-septieme des Seleucides: Or si de cinq cens quatre, on oste soixante-sept, restera la quatre cens trente-septieme de Nabonassar, qui est la quatre cens quarante-vnieme de la ville de Rome, en laquelle année Seleucus commença à regner. Les Historiens disent qu'il a regné trente ans: Et en effet Polybe au livre 2. page 128. dit que Ptolomée, Seleucus, & Lyfimachus sont morts pendant les quatre

années de la cent vingt-quatrieme Olympiade, & Seleucus estant mort le dernier, il est mort environ l'an troisieme de la cent vingt-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens septante-vnieme.

9. Le Prophete au chap. 11. vers. 5. poursuit ainsi: *Et le Roy de Midi sera fortifié, ensemble vn autre des Princes d'iceluy, & le surmontera, & sa domination sera grande.* Par le Roy de Midi, il faut entendre les Rois d'Egypte, à sçavoir les Ptolomées qui se rendirent forts & puissans: Car outre l'Egypte ils ont possédé la Cyrene, & fort souvent la Coelesyrie, la Iudée & la partie Meridionale de l'Asie Mineure. Par l'autre qui le devoit surmonter, & duquel la domination devoit estre plus grande; il faut entendre les Rois de Syrie, à sçavoir les Seleucides, qui ont occupé l'Asie Majeure, & souvent la Mineure, & qui ont esté presque tousjours plus puissans que les Ptolomées. Or le Prophete ne parle point des autres deux Royaumes, mais seulement de celuy d'Egypte & de celuy de Syrie; pource que la Iudée estant située entre l'Egypte & la Syrie, n'avoit rien de commun avec les autres deux Royaumes:

Et

Et le Seigneur a voulu seulement reveler au Prophete les grandes persecutions que devoient souffrir les Juifs par les Seleucides & les Ptolomées, & singulieremēt par Antiochus l'Illustré.

ANTIOCHVS SOTER, c'est à dire Sauveur, second Roy de Syrie, a succedé à son pere Seleucus Nicanor, l'an troisieme de la cent vingt-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens septante-vnieme: Il a regné vingt ans, comme dit Eusebe en sa Chronologie: D'autres donnent à Seleucus Nicanor trente-vn an, & à Antiochus Soter dix-neuf, & par ainsi reviennent à nostre conte.

ANTIOCHVS THEOS, c'est à dire Dieu, troisieme Roy de Syrie, succeda à son pere Antiochus Soter, l'an troisieme de la cent vingt-neufvieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens nonante-vnieme; & a regné quinze ans, comme dit Eusebe en sa Chronologie. C'est de luy & de Ptolomée Philadelphie Roy d'Egypte, que le Prophete au chap. ii. vers. 6. parle en ces termes: *Et au bout de certaines années, ils s'allieront, & la fille du Roy de Midi viendra vers le Roy*

d'Aquilon pour faire que les choses aillent bien; mais elle ne retiendra point la force du bras, & ne sera point stable, & elle sera livrée, & ceux qui l'auront amenée, & celuy qui sera né d'elle, & qui la fortifioit en ces temps-là. Par les Rois qui s'allieront, il faut entendre Antiochus Theos, & Ptolomée Philadelphie. Par la fille du Roy de Midi, qui viendra vers le Roy d'Aquilon, pour faire que les choses aillent bien; il faut entendre Berenice fille de Ptolomée Philadelphie, qui fut mariée à Antiochus Theos, pour confirmer la paix des deux Royaumes. Quand il est dit, qu'elle ne retiendra point la force du bras, & ne sera point stable; il est signifié que ce mariage n'empeschera point que les deux Royaumes ne retournét en guerre: & en apporte la raison, à sçavoir qu'elle sera livrée, & ceux qui l'auront amenée, & celuy qui sera né d'elle: Et en effet Ptolomée Philadelphie venant à mourir peu de temps apres Antiochus Theos rappella Laodice sa premiere femme qu'il avoit repudiée pour l'amour de Berenice, & quitta Berenice: Mais Laodice, craignant l'inconstance de son mari, & se voulant venger de l'injure qu'il luy avoit faite en la repudiant, l'empoisonna, & bailla le Royaume à son fils Seleuc

Seleucus Callinicus, avec l'aide duquel elle fit mourir Berenice & ses Officiers, & son fils qui estoit encor au berceau. Cette Histoite est rapportée ainsi par Iustin au livre 27. page 224.

12. SELEVCVS surnommé Callinicus, & Pogon, quatrieme Roy de Syrie, succeda à son pere Antiochus Theos, l'an deuxieme de la cent trente-troisieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens sixieme; & a regné vingt ans, comme dit Eusebe en sa Chronologie. C'est contre luy que parle le Prophete au chap. 11. vers. 7. en ces mots: *Mais le soutienement du Royaume de Midi s'elevera d'un jetton des racines d'icelle, & viendra à l'armée, & entrera es forteresses du Roy d'Aquilon, & y fera ses besongnes, & se fortifiera; & d'avantage emmenera en captivité en Egypte leurs Dieux, avec leurs Seigneurs, & avec leurs vaisseaux precieux d'argent & d'or; & aura le dessus du Roy d'Aquilon durant quelques années; & le Roy de Midi entrera en son Royaume, puis retournera en son pays. Par le soutienement du Royaume de Midi qui devoit s'elever d'un jetton des racines d'icelle; il faut entendre Ptolomée Evergettes fils de Ptolomée Philadelphie, & frere*

de Berenice, lequel a esté le soutien & l'appuy du Royaume d'Egypte, & est sorti de la mesme souche que Berenice, & qui voulant venger la mort de sa sœur, vint avec vne forte armée contre Seleucus Callinicus, le vainquit en bataille, luy prit plusieurs villes & forteresses, fit plusieurs grands Seigneurs prisonniers, & après avoir fait vn grand butin, s'en retourna en son Royaume pour appaiser quelques seditions qui y estoient suruenues en son absence. Cette Histoire est rapportée par Iustin au livre 27. page 225.

13. SELEUCVS Ceraunus, c'est à dire foudroyant, cinquieme Roy de Syrie, succeda à son pere Seleucus Callinicus, l'an deuxième de la cent trente-huitieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens vingt-sixieme: Il a regné trois ans, comme dit Eusebe en sa Chronologie: Et partant il est mort l'an premier de la cent trente-neufvieme Olympiade, comme dit Polybe au livre 2. page 155. & au livre 4. page 271. en l'année de la ville de Rome cinq cens vingt-neufvieme. Cette darte marquée par Polybe est fort remarquable: car elle fait voir que la supputation des années du regne
des

dés Rois precedens, que nous avons proposée cy-dessus, est veritable.

14. ANTI OCHVS le Grand, sixieme Roy de Syrie; succeda à son frere Seleucus Ceraunus, l'an ptemier de la cent trente-neufvieme Olympiade, comme dit Polybe au lieu sus-allegué, en l'année de la ville de Rome cinq cens vingt-neufvieme. C'est de luy principalement & de Seleucus Ceraunus que parle le Prophete au chap. 11. vers. 10. en ces termes: *Mais les fils d'iceluy seront irritez, & assembleront multitude de grosses armées: ce qui se verifie de la sorte.* Seleucus Callinicus à l'instigation de sa mere Laodice, ayant fait mourir Berenice & son fils, comme il a esté dit cy-dessus; il arriva par vn juste jugement de Dieu, que Ptolomée Evergetes frere de Berenice, luy enleva plusieurs Villes & Provinces, comme il a esté prouvé cy-dessus: qu'Attalus Roy de Pergame s'empara de toute l'Asie Mineure qui est au de-ça du Mont Taurus, comme dit Polybe au livre 4. qu'Antiochus Hierax frere de Seleucus Callinicus, luy fit vne rude guerre; pendant laquelle Arsaces envahit les Provinces de Parthie & d'Hircanie, & commença à former ce

Royaume des Parthes qui a esté puis apres si redoutable aux Romains, comme dit Iustin au livre 41. Mais dit le Prophete, *tes fils d'iceluy seront irritez, & assembleront multitude de grosses armées.* Oû par les fils d'iceluy, il faut entendre les fils de Seleucus Callinicus, à sçavoir Seleucus Ceraunus & Antiochus le Grand, qui assemblerent l'un apres l'autre de grandes armées pour recouvrer les Provinces que leur pere avoit perduës. Le Prophete au verset sus allegué adjouë: *Et un viendra, & s'épardra, & passera.* Oû le Prophete, apres avoir parlé de deux, ne parle plus que d'un; d'autant que Seleucus Ceraunus fut tué par Nicanor & Apaturin au commencement de la guerre: & Antiochus le Grand luy succeda, qui (comme dit le Prophete) *vint, s'épardit, & passa*; c'est à dire vint contre le Royaume d'Égypte, mais il ne fit que passer; d'autant que Molon Gouverneur de la Province de Mede, & Alexandre son frere Gouverneur de la Province de Perse, s'estans rebellez, & se voulans faire Rois; Antiochus fut contraint de quitter l'entreprise qu'il avoit contre l'Égypte, pour venir contre ces rebelles, comme dit Polybe au livre 5. Le Prophete au mesme

verset adjoûte: *Puis il reviendra, & avancera en bataille jusques à la forteresse d'iceluy. Et en effet apres qu'Antiochus eut vaincu en bataille Molon & Alexandre, fait mettre en croix Molon, & recouyré les Provinces qu'ils avoient envahies, comme dit Polybe au livre 5. il revint contre Ptolomée Philopator, qui ayant tué son pere Ptolomée Evergetes s'estoit fait Roy d'Egypte; dont advint par vn juste jugement de Dieu, qu'Antiochus luy osta la Seleucie, la Cœlesyrie & la Phœnice; & non content d'avoir recouvert les Provinces qui avoient esté autresfois tenuës par ses predecesseurs, fit dessein d'envahir l'Egypte; & pour ce sujet s'avança jusqu'à la ville de Raphie, qui estoit la clef de l'Egypte du costé de Syrie, avec soixante-deux mille hommes de pied, six mille chevaux, & cent deux Elephans, comme disent Polybe au livre 5. & Justin au livre 30. Le Prophete aux vers. 11. & 12. poursuit ainsi: *Et le Roy de Midi sera irrité, & sortira, & bataillera contre luy, à sçavoir contre le Roy d'Aquilon, & assemblera grande multitude, & la multitude sera donnée en sa main: Et la multitude estant defaite, il s'elevera, & haussera son cœur, & en abattra plusieurs, mais il ne se**

fortifiera point. Cette partie de la Prophe-
 tie se verifie de la sorte : Polybe au livre
 & Justin au livre 30. remarquent que Pto-
 lomée Philopator ayant assemblé vne ar-
 mée de soixante-dix mille hommes, cinq
 mille chevaux, & cent-treize Elephans,
 donna bataille à Antiochus prez de Raphie,
 en laquelle Ptolomée fut victorieux, &
 recouura les villes & Provinces qu'il avoit
 perduës; ce qui le rendit insolent & pre-
 somptueux : Mais nonobstant cette gran-
 de victoire, il ne vint pas à bout de son
 ennemi : car aimant excessivement les
 plaisirs, & estant recherché d'accord par
 Antiochus, il y eut paix, & chacun retour-
 na en son pays. Le Prophete aux vers. 13.
 & 14. poursuit ainsi : *Et le Roy d'Aquilon
 retournera, & assemblera vne plus grande mul-
 titude que la premiere, & au bout de quelque
 temps, à sçavoir de quelques ans, il viendra
 avec grande armée & gros appareil; & en
 ce temps-là plusieurs s'eleveront contre le Roy
 de Midi; & les fils des dissipateurs de ton
 peuple s'eleveront; afin d'establi la vision &
 trébucheront.* Ce qui se verifie de la sor-
 te : Environ vingt ans apres, Ptolomée
 Philopator estant mort, Antiochus le
 Grand ayant assemblé vne plus grosse
 arm

armée que la première, vint contre le Royaume d'Égypte, & ayant fait ligue avec Philippe Roy de Macedone, il attaqua la Phœnicie & la Cœlesyrie, pendant que Philippe attaqua Samos & l'Égypte, comme dit Polybe au livre 3. & Justin au livre 31. Cette ligue est exprimée par le Prophete en ces mots: *En ce temps-là plusieurs s'éleveront contre le Roy de Midi,* c'est à dire Antiochus & Philippe feront la guerre à Ptolomée Epiphanes Roy d'Égypte, qui estoit encor enfant, & sous la tutelle & gouvernement d'Agathocles. *Par les fils des dissipateurs de ton peuple,* il faut entendre plusieurs Juifs mutins & factieux, qui ne cherchant qu'à s'enrichir aux dépens du peuple Judaique, s'éleverent contre le Roy d'Égypte, sous l'obeïssance duquel ils estoient, & s'adjoignirent à Antiochus; mais ils ne réussirent point en leurs entreprises, & perirent malheureusement. Le Prophete aux vers. 15. & 16. & vne partie du 17. poursuit ainsi: *Et le Roy d'Aquilon viendra, & jettera machines de guerre, & prendra la ville de forteresse, & les bras de Midi ne pourront resister, & n'y aura point de vertu à son peuple délite pour resister, & quand il viendra à luy, il fera selon son plaisir, & n'y*

aura aucun qui subsiste devant luy, & se tien-
dra au noble pays qui sera consumé par la force
d'iceluy, & il dressera sa face pour entrer par
force en tout le Royaume d'iceluy, & ses affai-
res iront bien, & fera ses besongnes. Par ces
 paroles le Prophete veut designer les con-
 quêtes d'Antiochus le Grand dans le
 Royaume d'Egypte : Car il osta à Ptolomé-
 mée Epiphanes la Phœnicie, la Cœlesyrie,
 & autres Provinces appartenantes au
 Royaume d'Egypte, comme remarquent
 Iustin au livre 31. Tite Live au livre 3. de
 la quatrième Decade, & les autres Histo-
 riens. Le Prophete poursuit le verset dix-
 septième en ces termes: *Puis il luy donnera*
vne fille des femmes pour le ruiner, mais elle ne
tiendra point son parti, & ne sera point à luy.
 Ce qui se verifie de la sorte : Antiochus
 ayant envahi vne bonne partie du Royau-
 me d'Egypte, les Romains à la priere de
 Ptoloméée Epiphanes Roy d'Egypte, en-
 voyerent des Ambassadeurs à Antiochus
 pour luy denoncer la guerre, s'il ne ren-
 doit tout le pays qu'il avoit pris sur Ptolomé-
 mée, comme disent Iustin au livre 31. &
 Tite Live au livre 3. de la quatrième Deca-
 de. Ce qui irrita tellement Antiochus qu'il
 resolut de faire la guerre aux Romains :

Et pour ce sujet, il fit vne paix fourrée avec Ptolomée Epiphanes, & luy donna sa fille Cleopatre en mariage, & luy rendit les Provinces qu'il luy avoit ostées auparavant, comme dit Tite Live au livre 5. de la 4. Decade: Il avoit neantmoins fait promettre à sa fille qu'estant mariée à Ptolomée, elle luy aideroit à envahir l'Egypte, mais elle ne tint point sa promesse, & découvrit à son mari les desseins de son pere. Le Prophete au vers. 18. poursuit ainsi: *Puis il tournera sa face vers les isles & en prendra plusieurs.* Et en effet Antiochus commença à faire la guerre aux Romains, par la prise de quelques isles, & principalement de l'Euboée qu'on appelle aujourd'huy Negrepont, comme dit Tite Live au livre 5. de la 4. Decade sur la fin. Le Prophete au mesme vers. 18. poursuit ainsi: *Et un Prince fera cesser l'opprobre qu'il faisoit aux autres, & le fera tourner sur luy.* Par ce Prince est designé Scipion l'Asiatique, qui'ayant vaincu en bataille luy fit renoncer à tout ce qu'il tenoit au deçà du mont Taurus, comme disent Tite Live au livre 7. de la 4. Decade, & Justin au livre 31. Et par ainsi le mal qu'Antiochus machinoit aux autres luy tomba dessus. Finalement

le Prophete au vers. 19. poursuit ainsi: *Puis il retournera vers les fortereſſes de ſon pays, & heurtera, & trebuchera, & ne ſera point trouué.* Et en effet Antiochus eſtant retourné en ſon pays, & voulant remplacer les immenſes dépenſes qu'il auoit faites, attaqua vn temple dedié à Iupiter pour le piller; mais tout le peuple y eſtant accouru, mit à mort Antiochus, & tous ceux de ſa ſuite, comme dit Iuſtin au livre 32.

Au reſte Antiochus le Grand a régné trente-fix ans: Et partant il eſt mort l'an premier de la cent quarante-huitième Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens ſoixante-cinquième: Car Scipion l'Asiatique fut fait Conſul l'an cinq cens ſoixante-troisième, & gagna la bataille contre Antiochus cette meſme année-là, comme il appert par les Faſtes Capitolins: L'année d'après Manlius fut fait Conſul, comme marquent les Faſtes Capitolins: Et l'année d'après, le meſme Manlius eſtant Proconſul en Aſie, il confirma la paix avec Antiochus, qui fut tué cette meſme année-là, en la meſme façon que nous auons dit cy-deſſus.

15. SELEVCVS Philopator ſeptième Roy de Syrie, ſucceda à ſon pere

Ant

Antiochus le Grand, l'an premier de la cent quarante-huictieme Olympiade, en l'année de Rome cinq cens soixante-cinquieme, comme il se verifie par ce qui a esté dit cy-dessus d'Antiochus le Grand. Il a regné douze ans, comme dit Eusebe en sa Chronologie: Et partant il est mort l'an troisieme de la cent cinquante-vnienne Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens septante-septieme. C'est de luy que parle le Prophete au chap. 11. vers. 20. en ces termes: *Et un sera établi en son lieu, qui enuoyera l'exacteur pour la Majesté Royale, mais en peu de jours il sera froissé, non point en rencontre ni en bataille.* Par celuy qui fut établi en la place d'Antiochus le Grand, il faut entendre Seleucus Philopator son fils, qui comme il est écrit au livre 2. des Machabées chap. 3. envoya l'exacteur Heliodore pour prendre tous les thresors qui estoient en Ierusalem; mais peu de temps apres cet envoy d'Heliodore, il mourut, non en rencontre, ni en bataille, mais par poison.

16. ANTI OCHVS Epiphanes, c'est à dire Illustre, que les autres appellent Epimanes, c'est à dire enragé, huictieme Roy de Syrie, succeda à son frere Seleucus

Philopator, l'an premier de la cent cinquante-vnieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens septante-septieme. Ce qui est conforme à ce qui est dit au livre i. des Machabées chap. 2. à sçavoir qu'Antiochus l'Illustre commença à regner l'an cent trente-septieme du Royaume des Grecs Seleucides. Car le Royaume des Seleucides a cōmencé l'an de Rome quatre cens quarante-vnieme, comme il a esté prouvé cy-dessus: Que si on adjoûte cent trente-six ans accomplis qui se sont passez depuis jusqu'au regne d'Antiochus l'Illustre, comme il appert par ce qui a esté dit cy-dessus, touchant la durée du regne des Seleucides jusqu'audit Antiochus; on trouvera qu'Antiochus l'Illustre a commencé à regner l'an cinq cens septante-septieme. Il a regné douze ans; car il est dit au chap. 11. du premier livre des Machabées, *Qu'il commença à regner l'an cent trente-septieme des Grecs.* Et au chap. 6. du mesme livre, il est dit, *Qu'il mourut l'an cent quarante-neufvieme.* C'est de luy principalement que parle le Prophete au chap. 11. depuis le verset 21. jusques à la fin, & au chap. 8. verset 9. & suivans. Au chap. 11. verset 21. il commence

ainsi

ainsi : Après succedera en son lieu vn méprisé, auquel on ne donnera point l'honneur Royal, mais il viendra sous paix, & occupera le Royaume par flatteries. Par celuy qui succedera en son lieu, il faut entendre Antiochus l'Illustre, qui succeda à Seleucus Philopator, comme il a esté dit cy-dessus. Le Prophete l'appelle *méprisé*, pource qu'estant le plus jeune des enfans d'Antiochus le Grand, il fut baillé par son pere aux Romains, & avec luy dix-neuf Seigneurs pour ostage & assurance de sa fidelité, au traité de paix qui fut fait entre les Romains & Antiochus le Grand, comme dit Tite Live au livre 4. de la 5. Decade, & Florus au livre 46. de l'Epitome de Tite Live : De sorte qu'estant comme en prison dans Rome, on ne faisoit pas grand estat de luy, sur tout depuis que son frere Seleucus Philopator eut succédé à son pere Antiochus le Grand, & eut eu vn fils nommé Demetrius. Mais soit que Seleucus Philopator se voulant servir de son frere Antiochus l'Illustre, ait envoyé son fils Demetrius en ostage à Rome à la place de son frere; soit que les Romains ayent voulu avoir Demetrius pour assurance de la fidelité de son pere, comme il se

void au livre 46. de l'Epitome de Tite Live par Florus ; il est certain qu'Antiochus l'Illustre qui auparavant estoit méprisé, estant de retour en Syrie, envahit finemēt le Royaume apres la mort de son frere Seleucus Philopator, comme marquent tous les Historiens. Quand il est dit, *qu'on ne luy donnera pas l'honneur Royal* ; il est montré qu'apres la mort de Seleucus Philopator, on ne receut pas incontinent pour Roy Antiochus l'Illustre, mais seulement pour Regent au nom de Demetrius fils de Seleucus Philopator. Et quand il est dit, *qu'il viendra sous paix, & occupera le Royaume par flatteries* ; il est montré qu'Antiochus l'Illustre se saisira finement de la Royauté, en se conciliant par presens, flatteries & autres moyens subtils, la bienveillance des principaux du Royaume. Le Prophete poursuit ainsi au vers. 22. *Et les bras des grandes eaux seront engloutis comme un deluge devant luy, & seront froissez, & aussi le Chef de l'accord. Par les bras des grandes eaux qui furent engloutis & froissez ; il faut entendre la force & la puissance d'Egypte qui fut froissée par Antiochus l'Illustre : Car Ptolomée Epiphanes Roy d'Egypte estant mort, & ayant laissé deux fils*
fore

fort jeunes, à sçavoir Philometor & Physcon; Antiochus se voulut prevaloir du bas âge des deux freres, & ayant dressé vne puissante armée entra en Egypte, & défit prez de la ville de Pelusium l'armée de Philometor commandée par Eulæus & Lenæus qui moururent au combat: Apres quoy les principaux administrateurs du Royaume d'Egypte, entre lesquels Tryphon estoit des premiers, voyans qu'Antiochus s'estant emparé de plusieurs villes, tâchoit à envahir le Royaume d'Egypte, traiterent la paix avec Antiochus, luy offrant la tutelle du jeune Roy son neveu & fils de Cleopatre qui estoit fille d'Antiochus le Grand: Ce qu'Antiochus ayant accepté, il vint en Egypte pour prendre la tutelle du jeune Roy & pourvoir à l'Estat; & pour gouverner plus aisément toutes choses à sa fantaisie, il fit mourir Tryphon qui avoit esté le principal entremetteur de la paix, & qui est appelé par le Prophete le Chef de l'accord. Le Prophete poursuit ainsi aux vers. 23. & 24. *Et apres les convenances faites avec luy, il fera fraude, & montera, & se fortifiera avec peu de gens, & entrera en la Province paisible & grosse, il fera les choses que ses Peres n'ont point faites, ni les*

Peres de ses Peres, il departira la proye & la substance, & machinera en soy-mesme contre les forteresses, & ce jusqu'à un temps. Par ces paroles est designé ce que fit Antiochus apres la paix; c'est qu'il vint trouver le Roy Philometor son neveu, sous pretexte de pourvoir aux affaires du Royaume; & pour oster tout soupçon, ne mena avec soi que fort peu de gens, mais forts & vail-lans, par le moyen desquels il se fortifia en Egypte, & fit des choses qu'aucun de ses predecesseurs n'avoient pû faire: car il mit és principales forteresses d'Egypte des personnes à sa devotion, qui à cause des grands presens qu'il leur fit, tindrent ses villes pour luy, jusqu'au temps que Proloméé Philometor estant creu en aage trouva moyen de chasser de ses places fortes les gens qu'Antiochus y avoit mis. Le Prophete aux vers. 25. & 26. poursuit ainsi: Puis il éveillera sa force & son cœur contre le Roy de Midi avec grande armée: Et le Roy de Midi s'avancera en bataille avec grande armée & forte, mais il ne subsistera point, pource qu'on machinera des entreprises contre luy, & ceux qui mangent les mets de sa table le froisseront, & son armée sera accablée, & plusieurs seront mis à mort. Par ces paroles est designée la

seconde guerre entre Antiochus & Philometor, en laquelle Philometor estant trahi par les siens fut defait, & demanda la paix à Antiochus. Le Prophete au vers. 27. poursuit ainsi: *Le cœur de ces deux Rois sera addonné à s'entreuire, & ils parleront en vne mesme table en tromperie, ce qui ne retournera point à bien, car il y aura encor vne issuë au temps ordonné.* Par ces paroles est signifié que la paix qui sera faite entre ces deux Rois sera frauduleuse, & ne sera pas de durée. Le Prophete au vers. 28. poursuit ainsi: *Il retournera donc en son pays avec grande chevance, & son cœur sera contre la sainte alliance, & fera ses besongnes, & retournera en son pays.* Par ces paroles est designée l'issuë de la seconde guerre entre Antiochus & Philometor, apres laquelle Antiochus chargé des dépoüilles d'Egypte s'en retourna en son pays, & pilla à son retour la ville de Ierusalem. Le Prophete aux vers. 29. & 30. poursuit ainsi: *Puis il retournera au temps prefix, & viendra vers Midi, mais cette derniere fois ne sera pas comme la precedente: Car les navires de Kittim viendront contre luy, dont il sera contristé & s'en retournera.* Par ces paroles est designé le troisieme voyage d'Antiochus contre

l'Egypte, qui ne luy reüssit si bien que les autres; d'autant que les Romains à la priere de Philometor, envoyerent vne Ambassade dont le Chef estoit Popilius, pour luy dire de se retirer hors d'Egypte, & en cas de refus luy declarer la guerre. Les Ambassadeurs Romains ayans passé par Macedone, qui en l'Ecriture est appelée Kittim, s'embarquerent sur des navires de Kittim, c'est à dire de Macedone; & estans venus en Egypte, ils aborderent Antiochus qui n'estoit qu'à quatre lieues d'Alexandrie, & luy presenterent le decret du Senat, qui luy mandoit de laisser l'Egypte en paix & s'en retourner: Ce qui ayant esté leu par Antiochus, il dit aux Ambassadeurs Romains qu'il prendroit advis de ce qu'il auroit à faire: Mais Popilius Chef de l'Ambassade tenant vne baguette en sa main, fit vn cercle en terre à l'entour d'Antiochus, & luy dit qu'au paravant qu'il sortit de ce cercle, il vouloit avoir réponse. Alors Antiochus étonné d'un si imperieux commandement, apres avoir vn peu pensé, répondit, qu'il feroit ce que le Senat desireroit: Et par ainsi Antiochus fut cōtraint de quitter l'Egypte, & retourner en son pays. L'histoire de ces
guer

guerres entre Antiochus & Philometor, & de ce que le Senat Romain fit en faveur de Philometor, se void dans Tite Live au livre 4. de la 5. Decade, & encor plus amplement au livre 5. de la 5. Decade, dans Justin au livre 34. dans Polybe page 916. 917. dans Iosephe au livre 12. des Antiquitez chap. 7. & dans Iason au livre 1. des Machabées. Le Prophete depuis le vers. 20. jusqu'au 30. predit les impietez & abominations d'Antiochus contre le service de Dieu, & les cruauitez qu'il exerça contre les Juifs, qui sont amplement deduites au premier livre des Machabées; & depuis le 30. verset jusqu'à la fin, il fait vne recapitulation de tout ce que fit Antiochus contre l'Égypte & la Judée, adjoûtant des choses qui avoient esté obmises. Le Prophete avoit predit les mesmes choses au chap. 8. vers. 9. & suivans, en ces termes: *Et de l'une d'icelles est sortie vne autre petite corne, laquelle devint excessivement grande contre Midi & contre Orient, & contre la terre desirable, &c.* Par cette petite corne qui est sortie de l'une des quatre cornes apparentes; il faut entendre Antiochus l'illustre, qui est sorti de l'un des quatre Royaumes, à sçavoir des Seleucides, côme

il a esté prouvé cy-dessus, & qui s'accroit grandement, & étendit sa puissance contre Midi, c'est à dire contre le Royaume d'Egypte; & contre Orient, c'est à dire contre le pays de Perse; & contre le pays de Noblesse, c'est à dire contre le pays de Judée, qui est appelée la Noblesse de tous les pays, ou le pays de Noblesse, Ierem. 3. Ezech. 20. Ce qui se verifie par ce qui a esté dit cy-dessus.

17. ANTI OCHVS Eupator, neuvieme Roy de Syrie, succeda à son pere Antiochus l'illustre, l'an premier de la cent cinquante-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens quatre-vingts neuvieme: Il a regné deux ans, comme disent les Historiens.

18. DEMETRIVS Soter, dixieme Roy de Syrie, fils de Seleucus Philopator, & neveu d'Antiochus l'illustre, s'estant enfui de Rome où il estoit en ostage, envahit le Royaume de Syrie, & par ainsi succeda à Antiochus Eupator, qu'il fit mourir l'an troisieme de la cent cinquante-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens nonante-vnieme: Cette Histoire se void dans Polybe depuis la page 943. jusqu'à la page 947. dans Justin

au livre 34. page 262. & dans Appian page 79. Il a regné onze ans, comme dit Iosephe au livre 13. des Antiquitez chap. 5.

19. ALEXANDRE onzieme Roy de Syrie, qui se disoit fils d'Antiochus l'illustre, ayant vaincu & fait mourir Demetrius Soter, luy succeda, l'an deuxieme de la cent cinquante-septieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens deuxieme, comme dit Iustin au livre 35. & Iosephe au livre 13. des Antiquitez chap. 3. Les autres le font regner deux ans auparavant, pource qu'il se maintint comme Roy deux ans avant la mort de Demetrius. Il a regné depuis la mort de Demetrius Soter cinq ans, comme dit Iosephe au livre 13. des Antiquitez chap. 8. & sept ans en tout.

20. DEMETRIUS Nicanor fils de Demetrius Soter, douzieme Roy de Syrie, ayant vaincu Alexandre, luy succeda l'an troisieme de la cent cinquante-huictieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens septieme. Quelque temps apres Antiochus fils d'Alexandre par l'aide de Diodotus Tryphon se fit Roy; mais il fut tué peu de temps apres par le mesme Tryphon qui voulut s'éparer du Royaume.

Demetrius Nicanor depuis la victoire qu'il gagna sur Alexandre, a regné six ans, apres lesquels il fut pris en bataille par les Parthes, comme dit Iustin au livre 36. & Iosephe au livre 13. des Antiquitez chap. 9.

21. ANTI OCH Y S Sidetes, c'est à dire chasseur, & selon d'autres Pius & Soter treizieme Roy de Syrie, succeda à son frere Demetrius Nicanor captif, l'an premier de la cent soixantieme Olympiade, en l'année de la ville Rome six cens treizieme; & deux ans apres il fit mourir Tryphon, l'an six cens quinzieme de la ville de Rome, pendant le Consulat de P. Corneille, & de Iune Brute Consuls, comme il est rapporté en l'Epitome de Tite Live: Puis ayant vaincu en trois batailles les Parthes, & leur ayât pris la pluspart des pays qu'ils avoient ostez aux Rois de Syrie, Phraartes Roy des Parthes renvoya Demetrius Nicanor frere d'Antiochus Sidetes, qui fut remis en son Royaume, & Antiochus Sidetes peu de temps apres fut tué en bataille par les Parthes, comme dit Iustin au livre 38. apres avoir regné depuis la captivité de son frere environ douze ans. Demetrius Nicanor depuis la mort de son frere regna encor quatre ans; apres lesquels

quels Alexandre Zebina l'ayant vaincu, le
fit Roy, & Demetrius s'estant sauvé à Tyr,
fut tué. Iosephe liv. 13. des Antiq. chap. 17.

22. ANTI O C H Y S Grypus quator-
zieme Roy de Syrie, succeda à son pere
Demetrius Nicanor, l'an premier de la
cent soixante-quatrieme Olympiade, en
l'année de la ville de Rome six cens vingt-
neuf, apres avoir tué en bataille Alexan-
dre. Iosephe liv. 13. des Antiq. chap. 17. Il
eut presque tousjours guerre avec Antio-
chus Cizicenus fils d'Antiochus Sides
& de Cleopatre fille de Ptolomée Philo-
metor, laquelle fut mariée premierement
à Demetrius Nicanor, duquel elle eut An-
tiochus Grypus, & puis à Antiochus Sides
tes, duquel elle eut Antiochus Cizicenus
& Antiochus Philometor, côme dit Justin
au livre 39. & Iosephe au lieu sus-allegué.
On dône douze ans de regne à Antiochus
Grypus, & d'autres luy en donnent vingt-
huiet: Ceux qui ne luy en donnent que
douze, content seulement jusqu'au temps
qu'il fut dépoüillé de son Royaume par
Antiochus Cizicenus; mais ceux qui luy
en donnent vingt-huiet, content depuis
la mort de son pere Demetrius Nicanor
jusqu'à ce qu'il fut tué par Heracleon.

23. **ANTI OCHVS** Cizicenus quinzieme Roy de Syrie, succeda à Antiochus Grypus l'an premier de la cent soixante-septieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens quarante-vnieme. Il a regné dix-huict ans, comme disent les Historiens.

24. **SELEVCVS** seizieme Roy de Syrie fils d'Antiochus Grypus, ayant defeat Antiochus Cizicenus, luy succeda l'an troisieme de la cent septante-vnieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens cinquante-neufvieme: Mais peu de temps apres les enfans d'Antiochus Cizicenus l'ayant pris, le brûlerent vif: Apres quoy Antiochus Pius fils d'Antiochus Cizicenus, Demetrius Eucairus, & Philippe freres de Seleucus & fils d'Antiochus Grypus, eurent presque tousjours guerre ensemble pour le Royaume, & par ainsi il y eut trois Rois de Syrie à la fois. Tous ces petits Rois de Syrie ont regné environ sept ans, comme disent les Historiens.

25. **TIGRANES** Roy d'Armenie, se prevalant de la discorde des Rois de Syrie, & estant appellé par les peuples, se fit Roy de Syrie l'an deuxieme de la cent septan

septante-troisieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens soixante-fixieme, & y regna dix-huict ans, comme dit Iustin au livre 40.

26. ANTI OCHVS l'Asiatique, autrement surnommé Comagene fils d'Antiochus Pius, envahit le Royaume de Syrie, pendant que Tigranes & Mithridates son beau-pere estoient occupez à faire la guerre aux Romains: Ce fut en l'an quatrieme de la cent septante-septieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens quatre-vingts quatrieme, & regna six ans; apres lesquels Pompée ayant vaincu Mithridates & Tigranes, & subjugué les Provinces rebelles d'Asie, reduisit en Province la Syrie, comme dit Iustin au livre 40. & Appian page 89.

De ce que dessus il appert que le Royaume des Seleucides finit l'an deuxieme de la cent septante-neufvieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome six cens nonantieme, en laquelle Ciceron & C. Antoine estoient Consuls, & Cesar Auguste nâquit, comme il sera prouvé cy-apres. Le Royaume des Seleucides a duré en tout près de deux cens cinquante ans, comme disent Eusebe & les autres Historiens.

CHAPITRE V.

*De la Chronologie des Rois de
Macedone.*

1. **D**ES quatre Royaumes qui se sont élevez de l'Empire d'Alexandre le Grand, nous avons expliqué la Chronologie de deux, à sçavoir du Meridional, qui est celuy d'Égypte occupé par les Ptolomées; & de l'Oriental, qui est celuy de Syrie occupé par les Seleucides, afin de nous aider à trouver plus aisément la fin des septante semaines de Daniel. Nous expliquerons maintenant pour ce mesme sujet la Chronologie de l'Occidental, qui est celuy de Macedone occupé par divers Rois de diverses familles; & ne parlerons point du Septentrional, qui est celuy de Thrace & des Provinces Septentrionales de l'Asie Mineure jusqu'au Pont-Euxin; veu qu'ayant esté occupé par Lysimachus, il fut apres sa mort envahi par divers Rois pour la pluspart incognus.

2. **P H I L I P P E** pere d'Alexandre le
Grand

Grand, est mis par nous le premier Roy de Macedone, à cause que les Rois precedens n'ont esté ni absolus, ni gueres considerables. Il commença à regner l'an premier de la cent cinquieme Olympiade, comme dit Diodore au livre 16. page 481. en l'année de la ville de Rome trois cens nonante-troisieme; & est mort l'an premier de la cent onzieme Olympiade, comme dit Diodore au lieu sus-allegué, en l'année de la ville de Rome quatre cens dix-septieme, & partant a regné vingt-quatre ans.

3. ALEXANDRE le Grand second Roy de Macedone, succeda à son pere Philippe, l'an premier de la cent onzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens dix-septieme, comme il appert par ce que dessus. En la sixieme année de son regne il détruisit la Monarchie des Peres, & fonda l'Empire Grec, l'an deuxieme de la cent douzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens vingt-deuxieme, comme il a esté amplement prouvé cy-dessus, lors que nous avons expliqué la Chronologie des Rois d'Egypte; & apres cela il regna encor environ sept ans, comme il a esté prouvé

au mesme lieu: Ce qui est conforme à ce que dit Tite Live au livre 5. de la 5. Decade, à sçavoir qu'Alexandre regna treize ans en tout: Et partant il est mort l'an premier de la cent quatorzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens vingt-neufvieme, comme il a esté prouvé cy-dessus, lors que nous avons expliqué la Chronologie des Rois d'Egypte.

4. ARIDÆVS troisieme Roy de Macedone, succeda à son frere Alexandre le Grand, l'an premier de la cent quatorzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens vingt-neufvieme: Et regna six ans comme dit Iustin au livre 14. ou bien six ans & quatre mois, comme dit Diodote au livre 19. Neantmoins il faut sçavoir, qu'apres la mort d'Alexandre le Grand, ses Capitaines ayans partagé son Empire, Antipater eut le gouvernement de Macedone, qu'Alexandre le Grand luy avoit donné avant que passer en Asie; & qu'il fut tuteur, & comme gouverneur d'Aridæus, qui n'estoit pas de sens bien raffis, comme disent Diodore au livre 18. Iustin au livre 13. page 135. & Q. Curce page 168. Cinq ans apres Antipater mourant laissa le gouvernement de Macedone

à Polysperchon, qui pour avoir les Macedoniens favorables, rappella Olympias mere d'Alexandre le Grand; laquelle ayant esté receüe comme Reine, fit mourir Aridaus & Euridice sa femme; & en haine d'Antipater & de Cassander soupçonnez d'avoir fait mourir Alexandre le Grand son fils par poison, elle fit tuër leurs principaux parens & amis. D'autre costé, Cassander fils d'Antipater fâché de ce que son pere avoit preferé Polysperchon à luy, & irrité des cruautéz d'Olympias, fit ligue avec Antigonus, & par le moyen des forces qu'il luy bailla, envahit le Royaume de Macedone, fit mourir Olympias, & chassa Polysperchon qui s'enfuit en Etolie. Ces choses se voyent dans Diodore au livre 19. & dans Justin au livre 14.

5. CASSANDER fils d'Antipater, troisieme Roy de Macedone, commença à regner l'an quatrieme de la cent quinzieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens trente-sixieme; veu qu'il occupa la Macedone environ vn an après la mort d'Aridaus. Il a regné dix-huit ans: Et partant il est mort l'an deuxieme de la cent vingtieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre

cens cinquante-quatrieme.

6. ANTIPATER quatrieme Roy de Macedone, & Alexandre, succederent à leur pere Cassander, l'an deuxieme de la cent vingtieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens cinquante-quatrieme; & regnerent quatre ans toujours en guerre. Alexandre fut tué par Demetrius fils d'Antigonus; & Antipater par son beau-pere Lyfimachus; comme disent Iustin au livre 16. & Plutarque en la vie de Demetrius.

7. DEMETRIUS Poliorcetes fils d'Antigonus qui fut dépouillé de l'Asie par Prolomée, Seleucus, Lyfimachus & Cassander, comme il a esté montré cy-dessus, lors que nous avons expliqué la Chronologie des Seleucides: Demetrius (di-je) cinquieme Roy de Macedone, apres avoir tué Alexandre, envahit le Royaume de Macedone, l'an deuxieme de la cent vingt-ynieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens cinquante-huictieme. Il ne regna que six ans & quelques mois: Car se contentant point de la Macedone, & voulant recouvrer l'Asie; Lyfimachus, Seleucus, Pyrrhus & Prolomée y firent la guerre

guerre; en laquelle Demetrius fut dé-
pouillé de son Royaume de Macedone
par Pyrrhus, comme disent Plutarque en
la vie de Demetrius & de Pyrrhus, & Ju-
stin au livre 16.

8. PYRRHVS Roy d'Epire, & si-
xieme Roy de Macedone, osta le Royau-
me de Macedone à Demetrius, l'an qua-
trieme de la cent vingt-deuxieme Olym-
piade, en l'année de la ville de Rome qua-
tre cens soixante-quatrieme; & regna seu-
lement sept mois, apres lesquels il fut
chassé par Lysimachus, comme disent
Plutarque en la vie de Pyrrhus, & Justin
au livre 16. Nous conterons vn an entier,
à cause que Demetrius regna six ans &
quelques mois; & dirons que Demetrius
& Pyrrhus ont regné sept ans en Mace-
done.

9. LYSIMACHVS septieme Roy
de Macedone, & au mesme temps Roy
de Thrace & de l'Asie Mineure Septen-
trionale qu'il tenoit auparavant, chassa
Pyrrhus de la Macedone, l'an premier de
la cent vingt-troisieme Olympiade, en
l'année de la ville de Rome quatre cens
soixante-cinquieme; & regna sept ans, &
selon d'autres six. Ce qui se concilie en

disant qu'il a regné six ans entiers, & quelques mois dans le septieme: Et partant il est mort l'an troisieme de la cent vingt-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens septante-vnieme.

IO. P T O L O M E E Ceraune, frere de Ptolomée Philadelphie Roy d'Egypte, huitieme Roy de Macedone, succeda à Lyfimachus l'an troisieme de la cent vingt-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens septante-vnieme; & a regné neuf mois, apres lesquels il fut tué en bataille par les Gaulois, comme dit Justin au livre 24. Cela s'accorde avec ce que dit Polybe au livre 2. page 128. à sçavoir que Ptolomée, Seleucus & Lyfimachus sont morts pendant les quatre années de la cent vingt-quatrieme Olympiade.

II. S O S T H E N E S Macedonien, issu de bas lieu, ayant reprimé la fureur des Gaulois, succeda à Ptolomée Ceraune, & fut le neufvieme Roy de Macedone, quoy qu'il ne print point le titre de Roy: Ce fut l'an quatrieme de la cent vingt-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens septante-deuxieme.

Il a regné vn an & quelques mois.

12. ANTIGONVS Gonatas dixieme Roy de Macedone, fils de Demetrius Poliorcetes, succeda à Sosthenes l'an premier de la cent vingt-cinquieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre cens septante-troisieme; & regna trente-six ans, comme disent Eusebe & les autres Historiens.

23. DEMETRIVS onzieme Roy de Macedone, succeda à son pere Antigonus Gonatas, l'an premier de la cent trente-quatrieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens neufvieme; & regna dix ans, comme disent Polybe au livre 2. Eusebe & les autres Historiens: Et partant il est mort l'an troisieme de la cent trente-sixieme Olympiade, comme dit Eusebe, en l'année de la ville de Rome cinq cens dix-neufvieme. Il laissa vn fils nommé Philippe, auquel on donna Antigonus pour tuteur, qui ayant épousé la mere de son pupille, se fit Roy.

14. ANTIGONVS Douzieme Roy de Macedone, succeda à Demetrius, l'an troisieme de la cent trente-sixieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq

cens dix-neufvieme; & regna onze ans, comme marquent les Historiens.

15. PHILIPPE fils de Demetrius, treizieme Roy de Macedone, succeda à son tuteur Antigonus Dofon, l'an deuxieme de la cent trente-neufvieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens trentieme. Il a regné quarante-quatre ans: Et partant il est mort l'an deuxieme de la cent cinquantieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens septante-quatrieme.

16. PERSÉE fils bâtard de Philippe, quatorzieme Roy de Macedone, succeda à son pere l'an deuxieme de la cent cinquantieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens septante-quatrieme. Car il commença à regner l'année du Consulat de Q. Fulvius & L. Manlius, comme dit Tite Live au livre 5. de la 5. Decade, qui estoit l'année susdite cinq cens septante-quatrieme, comme marquent les Fastes Capitolins. Il a regné onze ans, comme dit Tite Live au mesme livre 5. de la 5. Decade. Et partant le Royaume de Macedone print fin l'an premier de la cent cinquante-troisieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens quat

quatre-vingts & cinquieme: Car ce fut en
cette année-là que Persée fut vaincu par
L. Æmilius Paulus; & le Royaume de Ma-
cedone conquis par les Romains; & re-
duit en Province, comme marquent les
Fastes Capitolins.

CHAPITRE VI.

De la Chronologie de l'Estat Romain.

D'A V T A N T T que la fin des
septante semaines de Daniel se
prend par nous à la mort de Je-
sus Christ, qui est arrivée sous
Tibere Empereur Romain, & qu'elle est
prise par d'autres à la destruction de Ieru-
salem par Tite fils de Vespasian aussi Em-
pereur Romain: Nous ferons encor vne
briefve Chronologie de l'Estat Romain
depuis le commencement de la ville de
Rome, jusqu'à la mort de l'Empereur Tite,
afin que nous puissions trouver l'année
precisément en laquelle finissent les sep-
tante semaines de Daniel.

2. ROMULVS premier Roy des Romains, bâtit la ville de Rome l'an premier de la septieme Olympiade, comme il a esté prouvé cy-dessus. Il a regné trente-sept ans, comme disent Tite Live au livre 1. de la 1. Decade, Denis d'Halicarnasse au livre 1. & les Fastes Capitolins. Apres sa mort il y eut vn Interregne d'un an, comme disent les mesmes Auteurs.

3. NUMA POMPILIUS second Roy des Romains, succeda à Romulus l'an troisieme de la seizieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome trente-neufvieme, & a regné quarante-trois ans, comme disent Tite Live, & Denis d'Halicarnasse aux lieux sus-alleguez.

4. TULLIVS HOSTILIVS troisieme Roy des Romains, succeda à Numa Pompilius, l'an deuxieme de la vingt-septieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome quatre-vingts deuxieme, & a regné trente-deux ans, comme disent Tite Live & Denis d'Halicarnasse aux lieux sus-alleguez.

5. ANCVS MARTIVS quatrieme Roy des Romains, succeda à Tullus Hostilius, l'an deuxieme de la trente-cinquieme Olympiade, en l'année de la ville
de

de Rome cent quatorzieme, & a regné vingt-quatre ans, comme disent Tite Live, & Denis d'Halicarnasse aux lieux sus-alleguez.

6. TARQUINIUS PRISCUS cinquieme Roy des Romains, succeda à Ancus Martius, l'an deuxieme de la quarante-vnieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cent trente-huictieme; & a regné trente-huict ans, comme disent Tite Live au livre 1. de la 1. Decade, & Denis d'Halicarnasse au livre 1. Les Fastes Capitolins ne luy donnent que trente-sept ans.

7. SERVIVS TULLIVS sixieme Roy des Romains, succeda à Tarquinius Priscus, l'an quatrieme de la cinquantieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cent septante-sixieme; & a regné quarante-quatre ans, comme disent Tite Live & Denis d'Halicarnasse aux lieux sus-alleguez.

8. TARQUIN le superbe septieme Roy des Romains, succeda à Servius Tullius, l'an quatrieme de la soixante-vnieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome deux cens vingtieme; & regna vingt-cinq ans, comme disent Tite Live au livre

1. de la 1. Decade, Denis d'Halicarnasse au livre 1. & les Fastes Capitolins. Apres ce temps-là Tarquin fut chassé, & les Rois furent bannis pour tousjours de Rome, à cause que son fils Sextus Tarquinius avoit pris par force Lucrece vne des plus grandes Dames de Rome, & la Royauté estoit changée en tyrannie. Ce fut l'an premier de la soixante-huictieme Olympiade, comme dit Denis d'Halicarnasse au livre 1. page 147. en l'année de Rome deux cens quarante-cinquieme, selon Tite Live, qui au livre 1. de la 1. Decade dit, que les Rois ont regné à Rome deux cens quarante-quatre ans: Et partant ils ont esté chassés l'an deux cens quarante-cinquieme. Les Fastes Capitolins mettét vne année moins, à cause qu'ils ne donnent que trente-sept ans de regne à Tarquinius Priscus, & les autres luy en donnent trente-huict.

9. LES CONSULS PATRICES annuels furent établis la mesme année que les Rois furent chassés, à sçavoir l'an premier de la soixante-huictieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome deux cens quarante-cinquieme, comme disent Tite Live & Denis d'Halicarnasse aux lieux sus-alleguez. Le Consulat estoit la première

miere charge de Rome, & les Consuls avoient presque le mesme pouvoir que les Rois, excepté qu'il leur falloit rendre conte de leur administration, & qu'ils n'estoient en charge qu'un an.

10. LE PREMIER DICTATEUR de Rome a esté Titus Largius, l'an premier de la septantieme Olympiade, comme dit Denis d'Halicarnasse au livre 1. page 167. en l'année de la ville de Rome deux cens cinquante-troisieme, comme dit Tite Live au livre 2. de la 1. Decade. Le Dictateur qui n'estoit créé qu'en extreme necessité, faisoit toutes choses à sa volonté, & n'y avoit point d'appel de ses jugemens, il n'estoit en charge que six mois, & rendoit conte de son administration, comme dit Tite Live au livre 2. de la 1. Decade. Or Titus Largius fut créé Dictateur pour faire enroler la populace contre les Latins, laquelle ne vouloit aller à la guerre si on ne luy quittoit les interets de ce qu'elle devoit, comme dit Tite Live au lieu sus-allegué.

11. LES PREMIERS TRIBUNS du peuple furent créés l'an premier de la septante-deuxieme Olympiade, comme dit Denis d'Halicarnasse au livre 1. en

l'année de la ville de Rome deux cens
soixante-vnieme, & selon les Fastes Ca-
pitolins l'an deux cens soixantieme. Ils
estoyent les Chefs de la populace, pou-
voient empêcher l'exécution des decrets
des autres Magistrats; & estans sacrez, on
ne leur pouvoit mettre la main dessus.
L'occasion de leur creation fut la retraite
de la populace au Mont Sacré, laquelle
estoit vexée par les Magistrats Patrices,
qui ne vouloient leur quitter les interets
des dettes, & laquelle ne voulut faire au-
cun accord qu'on ne luy eut octroyé des
Magistrats Plebéés pour les defendre des
vexations des Patrices, comme disent Ti-
te Live & Denis d'Halicarnasse aux lieux
sus-alleguez.

12. LES DECEMVIRS furent
créés l'an deuxieme de la quatre-vingts
deuxieme Olympiade, comme dit Denis
d'Halicarnasse page 355. & 356. trois cens
vn an apres que Rome fut bâtie, à sçavoir
en l'année trois cens deuxieme, comme
disent Tite Live au livre 3. de la 1. Decade,
& les Fastes Capitolins. Ils avoient vn
pouvoir absolu, & jugeoient sans appel.
La cause principale de leur creation fut le
desin qu'eurent les Patrices d'abatre par ce
moyen

moyen les Tribuns du peuple. Mais environ trois ans après, Appius Decemvir estât amoureux de Virginia fiancée à Icilius, & la faisant amener comme esclave, Virginius pour sauver l'honneur de sa fille la tua; dont avint que la populace s'estant émeuë se retira au Mont Aventin, & n'en voulut point partir qu'on n'eut rétabli les Tribuns du peuple, aboli les Decemvirs, & rétabli les Consuls; ce qui fut fait. Toutes ces choses sont amplement deduites dans Denis d'Halicarnasse page 367. & 368. & dans Tite Live au livre 3. de la 1. Decade.

13. LES TRIBUNS MILITAIRES ayans vn pouvoir Consulaire, furent premièrement créés l'an troisieme de la quatre-vingts quatrieme Olympiade, comme dit Denis d'Halicarnasse page 383. trois cens dix ans après que Rome fut bâtie, à sçavoir en l'année trois cens onzieme, comme dit Tite Live au livre 4. de la premiere Decade. Les Fastes Capitolins les posent en l'année de Rome trois cens neufvieme. Ils pouvoient estre pris d'entre les Patrices ou de la populace. La cause de leur creation fut que la populace vouloit avoir vn Consul Plebée, ce que les Patrices ne peurent éviter qu'en accordant

la creation des Tribuns Militaires, comme disent les Auteurs sus-alleguez.

14. LES CENSEURS PATRICES furent créés vne année apres les Tribuns Militaires, à sçavoir l'an quatrieme de la quatre-vingts quatrieme Olympiade, en l'année de Rome trois cens douzieme, & selon les Fastes Capitolins l'an trois cens dixieme. Ils avoient inspection sur les mœurs, sur les peages, & sur les Registres, &c. L'occasion de leur creation fut que les Consuls à cause de leurs grandes occupations n'avoient fait aucun denombrement du peuple Romain l'espace de dix-sept ans. Cela se void dans Tite Live au livre 4. de la 1. Decade, & dans Denis d'Halicarnasse page 383.

15. LA PRISE DE ROME par les Gaulois, a esté l'an deuxieme de la nonante-huictieme Olympiade, comme dit Diodore page 444. en l'année de la ville de Rome trois cens soixante-cinquieme, côme dit Tite Live au livre 5. de la 1. Decade; mais selon les Fastes Capitolins l'an trois cens soixante-troisieme, & selon Pline au livre 34. chap. 1. l'an trois cens soixante-quatrieme. La cause fut que les Gaulois ayans passé les Alpes & attaqué les

les Clusins alliez du peuple Romain, on envoya de Rome des Ambassadeurs aux Gaulois pour les faire retirer; ce que n'ayant voulu faire, il y eut vn combat entre les Gaulois & les Clusins, où les Ambassadeurs Romains se trouverent: Ce qui irrita tellement les Gaulois qu'ils tournerent leurs armes contre les Romains, les désirent en bataille, prindrent Rome & la saccagerent, comme disent Tite Live au lieu sus-allegué, Plutarque en la vie de Camillus, Polybè, & les autres Historiens.

16. LES CONSULS dont l'un fut Patrice & l'autre Plebée, ont esté créés l'an deuxieme de la cent quatrieme Olympiade, comme dit Diodore, en l'année de la ville de Rome trois cens quatrevingts septieme, comme marquent les Fastes Capitolins. L'occasion de cette creation fut la plainte de la fille d'Ambustus à son pere de ce qu'il l'avoit mariée à vn Plebée, & avoit marié sa sœur à vn Patrice qui fut fait Consul. Car Ambustus ayant fait ligue avec les principaux de la populace, empêcha par le moyen des Tribuns du peuple la creation d'aucun Magistrat Patrice, jusqu'à ce qu'on eut créé vn Consul Plebée aussi bien qu'un Patrice,

comme dit Tite Live au livre 6. & 7. de la 1. Decade. Le Preteur Vibain Patrice qui estoit le Juge de la ville, & les Ediles Curules Patrices furent creés la mesme année, pour donner quelque contentemēt aux Patrices qui avoient esté contraints d'ottroyer la creation d'un Consul Plebée, comme dit Tite Live au lieu sus-allégué.

17. LA GUERRE DES SAMNITES contre les Romains qui dura septante ans, comme dit Tite Live au livre 31. commença l'année de Rome quatre cens dixième, comme disent les Fastes Capitolins, l'an deuxième de la cent neuvième Olympiade. L'occasion de cette guerre fut que ceux de Capouë ayans esté vaincus par les Samnites, se donnerent aux Romains, qui ayans envoyé des Ambassadeurs aux Samnites leurs alliez, pour leur dire de laisser en paix ceux de Capouë qui s'estoient donnez à eux, & les Samnites n'en voulans rien faire, les Ambassadeurs Romains leur declarerent la guetre, en laquelle les Samnites furent en fin subjuguez, comme dit Tite Live depuis la page 85. jusqu'à la 89.

18. LA GUERRE TARENTINE que Pyrrhus & les Tarentins firent contre
les

les Romains, commença l'année de Rome quatre cens septante-deuxième, comme disent les Fastes Capitolins; l'an 4. de la cent vingt-quatrième Olympiade, & dura dix ans, côme dit Zonaras page 50. L'occasion de cette guerre fut, que les Tarentins ayans joint leurs armes avec les Hétrusques, les Gaulois, les Lucains, & les Brutiens contre les Romains, furent entièrement deffaits par eux; & ne croyans pas de leur pouvoir resister, appellerent Pyrrhus à leur secours, qui fut chassé de toute l'Italie par les Romains, six ans après le commencement de la guerre: Et quatre ans apres, les Tarentins furent subjugués, comme disent Plutarque en la vie de Pyrrhus, & Zonaras page 50.

19. LA PREMIERE GUERRE PUNIQUE, commença l'an premier de la cent vingt-neufvième Olympiade, comme dit Polybe au livre 1. en l'année de la ville de Rome quatre cens quatre-vingts neufvième, comme disent les Fastes Capitolins, & Tite Live au livre 10. de la 3. Decade, & au livre 1. de la 4. Decade, lors qu'il écrit que depuis le commencement de Rome jusqu'au Consulat d'Appius Claudius, qui fut le premier des Romains qui fit la guerre

aux Carthaginois, il y a quatre cens quatre-vingts huit ans. L'occasion de cette guerre fut, que les Mamertins ayans guerre avec les Syracusains & se sentans trop foibles, quelques vns d'entr'eux appellerent à leur secours les Carthaginois, & les autres les Romains, qui envoyerent vn secours notable aux Mamertins, & chasserent les Carthaginois de leur ville, comme dit Polybe au livre 1.

20. LA SECONDE GUERRE PUNIQUE, commença l'an premier de la cent quarantieme Olympiade, comme dit Polybe au livre 1. en l'année de la ville de Rome cinq cens trente-troisieme, comme disent les Fastes Capitolins, si on la commence au siege de Sagonte; & vn an plus tard, si on la commence au passage d'Annibal en Italie. Tite Live la met vn an devant les autres, veu qu'il dit au livre 1. de la quatrieme Decade, que depuis le commencement de Rome jusqu'à la premiere guerre Punique, il y a quatre cens quatre-vingts huit ans; & que depuis la premiere guerre Punique jusqu'à la seconde, il y a soixante-trois ans, qui font en tout cinq cens trente-vn an: Et partant c'est l'an cinq cens trente-deuxieme qu'elle a cōmencé. La premiere guerre
Pun

Punique dura environ vingt-trois ans, & la seconde environ dix-sept, comme dit Tite Live au lieu sus-allegué. L'occasion de cette guerre fut le siege de Sagonte alliée du peuple Romain, par Annibal; & la vraye cause fut l'irritatiō des Carthaginois contre les Romains, qui leur avoient osté la Sardaigne, & les avoient contraints de payer de grandes sommes de deniers, comme dit Polybe depuis la page 166. jusqu'à la 170. Au reste la mesme année qu'Annibal prit Sagonte, le Consul Emilius subjuga l'Esclavonie, comme dit Polybe page 100.

21. LA PREMIERE GUERRE MACEDONIQUE entre Philippe & les Romains, commença l'an de la ville de Rome cinq cens cinquante-deuxieme, comme disent les Fastes Capitolins, & selon Tite Live l'an cinq cens cinquatieme, comme il se peut recueillir du livre 1. de la quatrieme Decade, où il est dit que cette guerre commença quelques mois apres que les Romains eurent donné la paix aux Carthaginois; de sorte que le Copiste a manqué quand il a écrit que cette guerre commença l'an de Rome cinq cens quarante-quatrieme. La cause de cette guerre

fut que Philippe Roy de Macedone avoit toujours assisté puissamment les Carthaginois contre les Romains, & qu'il traittoit mal les Etoliens, Atheniens & autres allies du peuple Romain, comme dit Tite Live page 241.

22. LA GUERRE ENTRE ANTI-
TIOCHVS le Grand, Roy de Syrie, &
les Romains, commença l'an de la ville de
Rome cinq cens soixante-vnieme, com-
me disent les Fastes Capitolins, l'an pre-
mier de la cent quarante-septieme Olym-
piade, & finit trois ans apres, comme
marquent les Fastes Capitolins. La cause
de cette guerre fut qu'Antiochus ne vou-
lut pas rendre la Phœnice & la Cœlesyrie
qu'il avoit ostées au Roy d'Egypte ami des
Romains; & que les Etoliens mal satisfaits
des Romains pour avoir donné la paix à
Philippe Roy de Macedone contre leur
gré, gagnerent Antiochus à faire la guerre
ensemble contre les Romains, comme dit
Tite Live page 278. & 282.

23. LA SECONDE GUERRE
MACEDONIQUE entre Persée Roy
de Macedone & les Romains, commença
l'an de la ville de Rome cinq cens quatre-
vingts vnieme, come marquent les Fastes

Capitolins, vingt-six ans apres que les Romains eurent donné la paix à Philippe, comme dit Tite Live page 348. & 349. l'an premier de la cent cinquante-deuxieme Olympiade; & dura quatre ans, comme marquent les Fastes Capitolins. La cause de cette guerre fut que Persée avoit sollicité les Carthaginois de faire la guerre ensemble contre les Romains; & que contre le traité de paix fait avec Philippe son pere, il avoit paru au milieu de la Grece avec vne armée, comme dit Tite Live au livre 1. de la 5. Decade. En cette guerre Paul Emile vainquit en bataille Persée, & subjuga la Macedone, comme dit Tite Live au livre 4. & 5. de la 5. Decade.

24. LA TROISIEME GUERRE PUNIQUE, commença six cens vn an apres que Rome fut bâtie, comme il se void dans l'Epitome de Tite Live par Florus au livre 49. à sçavoir en l'année de Rome six cens deuxieme, & selon les Fastes Capitolins en l'année de Rome six cens quatrieme; & dura quatre ans, comme disent les mesmes Auteurs. La cause de cette guerre fut que les Carthaginois faisoient la guerre au Roy Massanissa ami & allié du peuple Romain; & que contre

le traitté de paix, ils avoient des navires, & avoient dressé vne armée, côme il se void dans l'Epitome de Tite Live au livre 49. dans Appian page 25. & dans Plutarque page 352. En cette guerre Scipion l'Emilien prit Carthage, & la détruisit, comme disent les mesmes Auteurs. Au mesme temps L. Múnius Cósul subjuga l'Achaïe, & raza Thebes & Corinthe, comme il se void dans l'Epitome de Tite Live au livre 5. & dans Velleius Paterculus page 772.

25. LA GUERRE CIMBRIQUE ET LA IUGURTHINE, commencerent presqu'en mesme temps, à sçavoir environ l'an de Rome six cens quarantieme, comme marquent les Fastes Capitolins. Caius Marius vint à bout de ces deux guerres, & triompha des Cimbres & de Jugurtha, comme disent Plutarque en la vie de Marius, & Florus dans l'Epitome de Tite Live au livre 66. & 67.

26. LA PREMIERE GUERRE MITHRIDATIQUE, commença environ l'an de Rome six cens soixante-cinquieme, comme marquent les Fastes Capitolins. La cause de cette guerre fut que Mithridates avoit osté leurs Royaumes à Nicomedes & à Ariobarzanes amis
du

du peuple Romain, comme disent Appian page 119. & 120. & Plutarque en la vie de Sylla. Environ le mesme temps cōmença la guerre civile entre Marius & Sylla. Les Auteurs susalleguez disent que Sylla vint à bout de ces deux guerres, fit mourir Marius, & fit rendre à Mithridates ce qu'il avoit envahi. Quelque temps après commença la seconde guerre Mithridatique par Murena, mais elle fut incontinent appaisée par l'adresse de Sylla, cōme disent les mesmes Auteurs. Quant à la troisieme guerre Mithridatique, elle cōmença l'an de Rome six cens septante-neufvieme, comme marquent les Fastes Capitolins, en laquelle Mithridates Roy de Pont fut vaincu à diverses fois par Lucullus, & en fin dépouillé de son Royaume par Pompée, qui remit le Royaume à Pharnaces fils de Mithridates pour avoir trahi son pere, comme il se void dans Plutarque en la vie de Pompée, dans l'Epitome de Tite Live en la 10. & 11. Decade, & dans Dion Cassius page 22. & 23.

27. I V L E C Æ S A R fut fait Consul l'an de Rome six cens nonante-quatrieme, comme marquent les Fastes Capitolins. Ceux qui suivent la supputation de Varron

mettent son Consulat en l'année six cens nonante-cinquieme. L'année apres son Consulat il fit la guerre en Gaule, laquelle il conquesta dans neuf ans, comme dit Suetone en la vie de Iule Cæsar chap. 25. L'an de Rome sept cens quatrieme commença la guerre civile entre Cæsar & Pompée, comme marquent les Fastes Capitolins: ce qui est conforme à ce que dit Vel-leius Paterculus au livre 2. qu'elle commença sept cens trois ans apres que Rome fut bâtie, à sçavoir en la sept cens quatrieme: D'autres qui suivent la supputatiõ de Varron, la mettent l'an de Rome sept cens cinquieme. Vne année apres se donna la bataille de Pharsale, en laquelle Põpée fut entierement defait, & s'enfuit en Egypte, où il fut tué par le commandement du jeune Ptolomée Roy d'Egypte. L'année suivante, à sçavoir l'an sept cens sixieme, Cæsar vainquit le jeune Ptolomée, & le dépouilla de son Royanme, lequel il remit à Cleopatre sœur de Ptolomée: Et la mesme année il vainquit Pharnaces fils de Mithridates Roy de Pont. L'an sept cens septieme il vainquit Scipion & Caton en Afrique, lesquels se tuerēt de peur de tomber entre ses mains.

L'an

L'an sept cens huitieme il vainquit les enfans de Pompée en Espagne; & ayant mis fin à toutes les guerres, il vint à Rome, & se fit Empereur avec autorité souveraine. Finalement l'an de Rome sept cens neufvieme Cæsar fut tué dans le Senat par Brutus, Cassius & les autres Senateurs. Toutes ces choses se voyent dans les Fastes Capitolins, & plus amplement dans les Commentaires de Sigonius sur les Fastes Capitolins, dans Plutarque en la vie de Cæsar, dans Dion Cassius, Appian & les autres Historiens. Ceux qui suivent la supputatiõ de Varron, mettent chacune de ces choses vne année plus tard, & par ainsi mettent la mort de Cæsar l'an sept cens dixieme, & le quinzieme jour du mois de Mars.

28. CÆSAR, AVGVSTE, est né le vingt-troisieme Septembre pendant le Consulat de Cicéron & de C. Antoine, comme dit Suetone en la vie d'Auguste, au livre 2. l'an de Rome six cens nonantieme, comme marquent les Fastes Capitolins: Ce qui est conforme à ce que dit Eutrope au livre 6. & quelques autres Historiens, à sçavoir qu'il est né six cens quatre-vingts & neuf ans apres que Rome fut bâtie, à

ſçavoir en la ſix cens nonantieme. Ceux qui ſuivent la ſupputation de Varron mettent la natiuité d'Auguſte en l'année ſix cens nonante vnieme. Les Historiens mettent en la meſme année la conjuration de Catilina, la fin de la guerre & de la vie de Mithridates, avec la reduction de la Syrie en Province, & la priſe de Ieruſalem par Pompée, laquelle il remit a Hircanus en luy impoſant vn certain tribut.

Auguſte eſtant âgé de 20. ans moins vn jour, comme dit Velleius Patereulus au livre 2. fut fait Conſul le 22. Septembre, l'an de Rome ſept cens dixieme, comme marquent les Faſtes Capitols, ſept cens neuf ans apres que Rome fut bâtie, comme dit Velleius Patereulus au livre 2. Hircus & Panſa qui auoient eſté fait Conſuls au commencement de la meſme année ſept cens dixieme eſtans morts à la guerre de Modene contre Antonius. Ceux qui ſuivent la ſupputation de Varron, comme Caſaubon, Petau & autres, mettent le premier Conſulat d'Auguſte l'an de Rome ſept cens onzieme. Alors fut fait le Triumvirat, ou l'accord entre Auguſte, Antoine & Lepide, pour gouverner ſeuls tout l'Eſtat Romain, & furent proſcrits preſque

tous les plus grands de Rome, entre lesquels furent le frere de Lepide, l'oncle d'Antoine, & Ciceron l'ami d'Auguste. Ces Triumvirs dominerent l'espace de douze ans, pendant lesquels ils vainquirent Brutus & Cassius à la bataille de Philippes, & Sextus Pompeius en Sicile. Apres quoy la dissention s'estant mise entre ces Triumvirs, Auguste osta son armée & son autorité à Lepide; ce qui fut le pretexte de la guerre entre Auguste & Antoine, & de la bataille Actiaque, qui se donna le cinquieme de Septembre de l'année de Rome sept cens vingt-deuxieme, comme disent Dion Cassius page 269. Aurelius Victor au commencement de son Epitome, & les Fastes Capitolins. Ce qui est conforme à ce que disent Suetone au livre 2. & Eutrope au livre 6. à sçavoir qu'Auguste domina douze ans avec Antoine & Lepide: Car si depuis le Consulat d'Auguste, & le Triumvirat qui fut l'an de Rome sept cens dixieme, on conte douze ans que dura le Triumvirat, & qui finit à la bataille Actiaque, on trouvera que c'est l'an sept cés vingt-deuxieme que la bataille Actiaque s'est donnée. Depuis la bataille Actiaque en laquelle Antoine fut entie-

rement defait, Auguste a dominé toute
 seul l'espace de quarante-quatre ans, com-
 me dit Eutrope au livre 6. Et partant il est
 mort l'an de Rome sept cens soixante-si-
 xieme, comme marquent les Fastes Capi-
 tolius, le dix-neufvieme d'Aoust, comme
 dit Suetone au livre 2. âgé de septante-six
 ans moins trente-cinq jours, comme di-
 sent Suetone au mesme lieu, Velleius Pa-
 terculus au livre 2. Eutrope au livre 6, &
 les autres Historiens. Ceux qui suiyent la
 supputation de Varron, comme Iosephe,
 Scaliger, Casaubon, Baronius, Petau, &
 plusieurs autres, mettent chacune des
 choses susdites vne année plus tard, à sca-
 voir la bataille Actiaque en l'année de
 Rome sept cens vingt-troisieme, & la mort
 d'Auguste en l'année de Rome sept cens
 soixante-septieme.

29. TIBERE succeda à Auguste le
 vingtieme d'Aoust de l'année de Rome
 sept cens soixante-sixieme, si on suit la
 supputation de Caton ou de Vestius Flac-
 cus; ou bien l'an sept cens soixante-septie-
 me si on suit la supputation de Varron; veu
 qu'il regna incontinent apres la mort
 d'Auguste, comme disent tous les Histo-
 riens. Il mourut le seizieme de Mars de

l'an-

l'année vingt-troisième de son Empire, comme dit Suetone au livre 3. Et partant il a regné vingt-deux ans six mois & vingt-deux jours; & est mort l'an de Rome sept cents quatre-vingts-neufvieme, si on suit la supputation de Caton; ou bien l'an sept cents nonantieme, si on suit la supputation de Varron. Et en effet il nâquit l'année qu'Auguste & Antoine gagnerent la bataille de Philippes contre Brutus & Cassius, & mourut l'an seprante-huictieme de son âge, comme dit Suetone au livre 3. Or la bataille de Philippes se donna l'an de Rome sept cents onzieme selon la supputation de Caton, ou bien sept cents douzieme selon la supputation de Varron; que si on adjoûte environ seprante-huict ans qu'il a vécu, on trouvera qu'il est mort l'an de Rome sept cents quatre-vingts-neufvieme ou nonantieme, comme nous avons dit.

30. CALIGULA succeda à Tibere le dix-septieme de Mars de l'année de Rome sept cents quatre-vingts-neufvieme selon la supputation de Caton, ou bien sept cents nonantieme selon la supputation de Varron; veu que tous les Historiens marquent qu'il regna incontinent apres la

mort de Tibere. Il fut Empereur l'espace de trois ans dix mois & huit jours, comme dit Suetone au livre 4. Et partant il est mort le vingt-quatrieme Ianvier de l'année de Rome sept cens nonante-troisieme selon la supputation de Caton, ou bien nonante-quatrieme selon la supputation de Varron. Et en effet il nâquit le dernier d'Aoust, pendant le Consulat de son pere Germanicus & de C. Fonteius Capito, comme dit Suetone au livre 4. qui a esté l'an de Rome sept cens soixante-quatrieme selo les Fastes Capitoilns: Que si on adouste vingt-neuf ans qu'il a vécu, comme dit Suetone au livre 4. on trouvera qu'il est mort l'année sept cens nonante-troisieme comme nous avons dit.

31. CLAVDIMS succeda à Caligula le vingt-cinquieme Ianvier de l'année de Rome sept cens nonante-troisieme selon la supputation de Caton, & vn an plus tard selon la supputation de Varron. Il fut Empereur treize ans huit mois & vingt jours, comme dit Dion Cassius page 419. & 420. Et partant il est mort le quinzieme Octobre, & selon Suetone au livre 5. le treizieme Octobre de l'année de Rome huit cens sixieme selon la supputation de

Cat

Caton, & vn an plus tard selon la supputation de Varron. Et en effet il nâquit le premier d'Aoult pendant le Consulat de Iulius Antonius & Fabius Africanus, comme dit Suetone au livre 5. qui a esté l'an de Rome sept cens quarante-troisieme, comme marquent les Fastes Capitolins: Que si on adjoûte soixante-trois ans qu'il a vécu, veu qu'il est mort l'an soixante-quatrieme de son âge, comme dit Suetone au livre 5. on trouuera qu'il est mort l'an de Rome huit cens sixieme selon la supputation de Caton, & huit cens septieme selon la supputation de Varron.

32. N E R O N succeda à Claudius le seizieme Octobre de l'année de Rome huit cens sixieme selon la supputation de Caton, & vn an plus tard selon la supputation de Varron. Il fut Empereur treize ans & huit mois, comme dit Xiphilin. Et partant il est mort au mois de Iuin de l'année de Rome huit cens vingtieme selon la supputation de Caton, & vn an plus tard selon la supputation de Varron. Et en effet il nâquit neuf mois avant la mort de Tibere, comme dit Suetone au livre 6. & mourut le trente-deuxieme an de son âge, comme dit le mesme Suetone sur la fin du

livre 6. ce qui s'accorde avec nostre supputation. Il y a seulement à dire que Suetone semble se contredire pour ce qui regarde le mois: Car au livre 3. il dit que Tibere mourut le seizieme de Mars, & au livre 6. il dit que Neron nâquit neuf mois avant la mort de Tibere le quinzieme jour de Decembre, il vouldroit peut-estre dire apres, & non pas avant la mort.

33. G A L B A succeda à Neron au mois de Iuin de l'année de Rome huit cens vingtieme selon la supputation de Caton, & vn an plus tard selon la supputation de Varron. Il ne fut Empereur que sept mois, comme dit Suetone au livre 7. Et partant il est mort au mois de Ianvier de l'année de Rome huit cens vingt-vnieme selon la supputation de Caton, & vn an plus tard selon la supputation de Varron. Suetone au livre 7. dit qu'il nâquit le vingt-quatrieme Decembre pendant le Consulat de M. Valerius Messala & Cn. Lentulus, & qu'il mourut l'an septante-troisieme de son âge. Or Lentulus & Messala furent Consuls l'an de Rome sept cens cinquantieme selon les Fastes Capitolins. Que si on adjoûte septante-deux ans qu'il a vécu; veu qu'il est mort l'an septante-troisieme de

son âge; on trouuera qu'il est mort l'an de Rome huit cens vingt-deuxieme ou vingt-troisieme.

34. OTHON succeda à Galba au mois de Ianvier de l'année de Rome huit cens vingt-vnieme selon la supputation de Caton, ou bien vn an plus tard selon la supputation de Varron. Il ne regna que nonante-cinq jours, comme dit Suetone au livre 8.

35. VITELLIVS succeda à Othon au commencement de Juillet de l'année susdite huit cens vingt-vnieme ou vingt-deuxieme, & fit son entrée dans Rome s'investissant de la dignité de souverain Pontife le jour Allense, qui estoit le dix-huictieme Juillet, auquel jour les Gaulois défrent en bataille les Romains, & puis apres prindrent Rome. Il ne tint l'Empire que huit mois, comme dit Suetone au livre 9. Et partant il est mort au mois de Mars de l'année de Rome huit cens vingt-deuxieme selon la supputation de Caton, ou bien huit cens vingt-troisieme selon la supputation de Varron.

36. VESPASIAN se fit Empercur en mesme temps que Vitellius environ six mois apres la mort d'Othon, à scavoit le

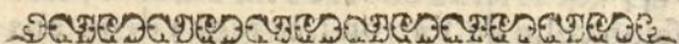
premier Iuillet, de l'année de Rome huit cens vingt-vnieme selon la supputation de Caton, ou bien huit cens vingt-deuxieme selon la supputation de Varron, comme dit Suetone au livre 10. Il nâquit le dix-septieme jour de Novembre pendant le Consulat de Q. Sulpitius Camerinus & C. Poppæus Sabinus, cinq ans avant qu'Auguste mourut, cōme dit Suetone au liv. 10. & mourut le vingt-quatrieme jour de Iuin, âgé de soixante-neuf ans vn mois & sept jours, comme dit Suetone au livre 10. Ce qui semble se contrarier, & il devoit dire ce me semble qu'il mourut le vingt-quatrieme Decembre, ou qu'il nâquit le dix-septieme d'Octobre, ou qu'en mourant il estoit âgé de soixante-neuf ans sept mois & sept jours. Au reste le Consulat de Sulpitius & de Poppæus fut l'an de Rome sept cens soixante-vnieme selon les Fastes Capitolins, ou bien sept cens soixante-deuxieme selō la supputatiō de Varron, & par consequent Vespasian est né le 17. jour de Novembre, de l'année de Rome sept cens soixante-deuxieme selon la supputation de Varron, ou soixante-vnieme selon la supputation de Caton & celle des Fastes Capitolins. Que si on adjoute soixante

neuf ans vn mois & sept jours qu'il a vécu, on trouuera qu'il est mort le vingt-quatriemé jour de Decembre de l'année huiet cens trentieme selon la supputation de Caton, ou bien huiet cens trente-vneme selon la supputation de Varron; & partant il a regné neuf ans cinq mois & vingt-quatre jours.

37. TIBIUS succeda à son pere le vingt-cinquieme Decembre de l'année de Rome huiet cens trentieme selon la supputation de Caton, & vn an plus tard selon celle de Varron; & regna deux ans deux mois & vingt jours, comme dit Suetone au livre 11. Et partant il est mort l'an de Rome huiet cens trente-troisieme selon la supputation de Caton, & trente-quatrieme selon celle de Varron environ le quinzieme de Mars. Il nâquit le trentieme Decembre l'année de la mort de Caligula, comme dit Suetone au livre 10. qui est l'année de Rome sept cens nonante-troisieme, & mourut le treizieme jour de Septembre, âgé de quarante-vn ans, estant entré dans sa quarante-deuxieme, comme dit Suetone au livre 11. Ce qui s'accorde avec nostre supputation.

Il faut remarquer particulièrement,

que c'est ce Tite fils de Vespasian, qui détruisit de fonds en comble le Temple & la ville de Ierusalem, & desola tellement la Nation Iudaïque qu'elle n'a pû se relever depuis; & qu'il fit ce grand exploit le huitième Septembre de la deuxième année de l'Empereur Vespasian son pere, comme dit Iosephe au livre 7. de la guerre Iudaïque chap. 18. qui est l'an de Rome huit cens vingt-deux, l'an de la nativité de Christ ^{de deux} septante, & de sa mort ~~rente sept~~ trente neuf



CHAPITRE VII.

*De la Chronologie de l'Etat
Iudaïque.*

D'A V T A N T que la fin des septante semaines de Daniel, est prise par quelques-uns à la fin de la destruction de Ierusalem & de l'Etat Iudaïque; & que nous la prendrons à la mort de Iesus Christ descendu des Iuifs; Nous ferons encor vne briève Chronologie de l'Etat Iudaïque, afin que nous puissions trouver plus aisément l'année en laquelle

quelle finissent les septantes semaines de Daniel.

L'Etat des Iuifs peut estre consideré, ou sous les Patriarches, ou sous les Iuges, ou sous les Rois, ou sous les Machabées, ou sous les Herodiens, ou sous les Romains.

De l'Etat Iudaïque sous les Patriarches.

L'Etat Iudaïque sous les Patriarches, a duré mille six cens cinquante-six ans depuis la creation du monde jusqu'au deluge: Depuis le deluge jusqu'à la vocation d'Abraham quatre cens vingt-trois: Et depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israëlites hors d'Egypte quatre cens trente; qui font en tout deux mille cinq cens neuf ans. Ce qui se verifie de la sorte.

1. L'an premier du monde, Adam fut créé de Dieu. Gen. 1.
131. L'an cent trente-vn du monde, Adam âgé de cent trente ans engendra Seth. Gen. 5.
236. L'an deux cens trente-six du monde, Seth âgé de cent-cinq ans engendra

- Enos. Gen. 5.
326. L'an trois cens vingt-six du monde,
Enos âgé de nonante ans engendra
Caïnan. Gen. 5.
396. L'an trois cens nonante-six du monde,
Caïnan âgé de septante ans engendra
Malaleel. Gen. 5.
461. L'an quatre cens soixante-vn du
monde, Malaleel âgé de soixante-cinq
ans engendra Jared. Gen. 5.
623. L'an six cens vingt-trois du monde,
Jared âgé de cent soixante-deux ans
engendra Hénoch. Gen. 5.
688. L'an six cens quatre-vingts huit du
monde, Hénoch âgé de soixante-cinq
ans engendra Mathufala. Gen. 5.
875. L'an huit cens soixante-quinze du
monde, Mathufala âgé de cent quatre-
vingts sept ans engendra Lamech.
Gen. 5.
1057. L'an mille cinquante-sept du monde,
Lamech âgé de cent quatre-vingts
deux ans engendra Noé. Gen. 5.
1657. L'an mille six cens cinquante-sept
du monde, Dieu envoya le deluge uni-
versel, par lequel tous les hommes pe-
rirent excepté Noé âgé de six cens ans,
& toute sa famille, qui furent conservez
dans

dans l'Arche que Noé avoit faite par le commandement de Dieu. Gen. 7.

Selon les Samaritains depuis la creation du monde jusqu'au deluge, il n'y a que mille trois cens sept ans: pource qu'ils ostent cent ans à Jared, six vingts à Mathusala, & cent vingt-neuf à Lamech; qui joints ensemble font trois cens quarante-neuf ans, qu'ils content moins que les Juifs.

Selon les septante Interpretes depuis la creation du monde jusqu'au deluge, il y a deux mille deux cens quarante-deux ans selon la nouvelle edition, ou plustot deux mille deux cens soixante-deux selon la vieille; à sçavoir six cens six ans plus que les Juifs, & neuf cens cinquante-cinq plus que les Samaritains: pource qu'ils en ajoûtent six cens aux six premieres generations, à sçavoir cent à chacune, & six à Lamech. J'ay dit que la vieille edition des Septante est preferable; attendu qu'autrement Mathusala auroit vécu quatorze ans apres le deluge, ce qui est contre l'Ecriture sainte. Iosephe suit la version des Septante, excepté qu'il n'ajoûte pas six ans à Lamech; & par ainsi ne pose que deux mille deux cens cinquante-six ans depuis

la creation du monde jusqu'au deluge.

Nous suivrons tousjours la supputation des Hebreux Juifs, comme la plus pure & la plus receuë, & laisserons celle des Samaritains & des septante Interpretes.

Depuis le deluge jusqu'à la vocatiõ d'Abraham, & la promesse que Dieu luy fit, il y a quatre cens vingt-trois ans; & depuis la creatiõ du monde deux mille septante-neuf. Ce qui se verifie de la sorte.

1660. L'an mille six cens soixante du monde, deux ans apres le deluge, qui avoit duré vn an, Sem âgé de cent ans engendra Arphaxat. Gen. 11.

1695. L'an mille six cens nonante-cinq du monde, Arphaxat ou Arpaxad, âgé de trente-cinq ans engendra Scelah ou Salé. Gen. 11.

1725. L'an mille sept cens vingt-cinq du monde, Scelah âgé de trente ans engendra Heber. Gen. 11.

1759. L'an mille sept cens cinquante-neuf du monde, Heber âgé de trente-quatre ans engendra Peleg ou Phaleg. Gen. 11.

1789. L'an mille sept cens quatre-vingts neuf du monde, Peleg âgé de trente ans engendra Rehu. Gen. 11.

1821. L'an mille huit cens vingt-vn du monde

monde, Rehu âgé de trente-deux ans engendra Serug ou Sarug. Gen. 11.

1851. L'an mille huit cens cinquante-vn du monde, Serug âgé de trente ans engendra Nachor. Gen. 11.

1880. L'an mille huit cens quatre-vingts du monde, Nachor âgé de vingt-neuf ans engendra Tharé. Gen. 11.

2010. L'an deux mille dix du monde, Tharé âgé de cent trente ans engendra Abraham : d'autant que Tharé mourut en Charan âgé de deux cens cinq ans, Gen. 11. Et qu'incōtinent apres la mort de Tharé, Abraham âgé de septante-cinq ans sortit de Charan pour venir en Canaan, Gen. 12. Or si de deux cens cinq ans on en oste septante-cinq, resteront cent trente, apres lesquels Tharé engendra Abraham. Partant lors qu'il est dit Gen. 11. que Tharé véquit septante ans, & engendra Abraham, Nachor & Aran : il faut l'expliquer ainsi, à sçavoir que Tharé apres avoir vécu septante ans, commença d'engendrer, & eut trois enfans, à sçavoir Abraham, Nachor & Aran: Et quoy qu'Abraham fut le plus jeune, neantmoins il est nommé le premier, cōme le plus excellent

& le plus agreable à Dieu. Les Samaritains donc se trompent, quand pour eluder la difficulté ils changent le texte de l'Ecriture, & disent que Tharé n'a vécu que cent quarante-cinq ans. En cette mesme façon il faut entendre ce qui est dit Gen. 5. que Noé âgé de cinq cens ans engendra Sem, Cham & Iaphet: car Iaphet estoit l'aisné Gen. 10. & Cham estoit le plus jeune Gen. 9. Sem deux ans apres le deluge n'avoit que cent ans, Gen. 11. & Noé en avoit six cens & deux, véu qu'il en avoit six cens lors du deluge, Gen. 7. Partant il faut l'expliquer ainsi, à sçavoir que Noé apres avoir vécu cinq cens ans commença d'engendrer, & eut trois enfans, à sçavoir Iaphet estant âgé de cinq cens ans, Sem estant âgé de cinq cens deux, & Cham vne ou plusieurs années apres.

Selon les Samaritains & les septante Interpretes, depuis le deluge jusqu'à la naissance d'Abraham, il y a neuf cens cinquante-trois ans: d'autant qu'à chacune des six premieres generations ils ajoûtent cent ans, & à celle de Tharé par Nacor ils en ostent dix.

S. Luc au chap. 3. de son Evangile, & les septante Interpretes, mettent Caïnan entre Arpasçad & Scelah : & les Septante ajoutent que Caïnan âgé de trente ans engendra Scelah. Mais il est certain qu'aux plus anciennes copies de S. Luc il n'y a point de Caïnan, comme remarque Scaliger sur Eusebe. Beze dit qu'en la vieille copie Grecque qu'il avoit, il n'y avoit point de Caïnan. Les copies des Septante dont se sont servis Eusebe & Africanus, n'ont point aussi Caïnan. Epiphane en l'heresie 55. contre les Melchisedeciens, faisant mention des generations des Patriarches selon les Septante, laisse celle de Caïnan. Iosephe en fait de mesme au livre 1. des Antiq. Iud. chap. 7. quoy qu'il suive ordinairement la version des Septante. Berosé de Chaldée plus ancien que les Septante, met Abraham dans la dixieme generatiõ apres le deluge, ce qui ne pourroit estre en contant Caïnan. Bref, les editiõs correctes des Septante, n'ont point Caïnan au livre 1. des Chroniques chap. 1. Que s'il falloit admettre la generation de Caïnan (ce que je ne croy pas) je diroy qu'elle a esté omise dans les textes Hebreux, pour vne semblable raison que

S. Matthieu au chap. 1. de son Evangile, a omis les generations de trois Rois.

2080. L'an deux mille quatre-vingts du monde, a esté la vocation d'Abraham, & la promesse que Dieu luy fit de donner à sa posterité la terre de Canaan : d'autant que depuis la promesse faite à Abraham jusqu'à la publication de la Loy, il y a quatre cens trente ans, côme dit S. Paul écrivant aux Galates chap. 3. Et depuis la naissance d'Isaac ou environ, jusqu'à ladite publication, il y a quatre cens ans, Gen. 15. Or Abraham estoit âgé de cent ans quand il engendra Isaac, Gen. 21. Donc quand il receut la promesse, il n'avoit que septante ans. Quelques vns veulent que la vocation d'Abraham, & la promesse à luy faite, ait esté lors qu'il sortit de Charan pour aller en Canaan, auquel temps il avoit septante-cinq ans : Mais il appert par les Actes des Apostres ch. 7. qu'elle a esté auparavant, à sçavoir lors qu'il estoit en Vr des Chaldeens, estant âgé de septante ans.

Depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors d'Egypte, il y a quatre cens trente ans, Exode 12. Actes 7.

*De l'Etat Iudaïque sous les
Iuges.*

2430. **M**OYSE premier Duc ou Iuge
des Iuifs, nâquit l'an deux
mille quatre cens trente du monde ; &
estant âgé de quatre-vingts ans,
2510. à sçavoir l'an deux mille cinq cens
dix du monde, il fut l'instrument dont
Dieu se servit pour delivrer le peuple
d'Israël de la servitude d'Egypte : Et en
cette mesme année la Pasque fut insti-
tuée, & la Loy publiée, *Exode 12.* Par-
tant depuis la vocation d'Abraham jus-
qu'à la sortie d'Egypte, il y a quatre
cens trente ans; depuis le deluge huit
cens cinquante-trois; & depuis la crea-
tion du monde, deux mille cinq cens
neuf: & par consequent la sortie des Is-
raëlites hors d'Egypte, a esté l'an du
monde deux mille cinq cens dix.

Icy se presente vne difficulté qu'il faut
brièvement oster: C'est qu'il est dit *Exode*
12. 40. que l'habitation des enfans d'Israël
en Egypte a esté de quatre cens trête ans:
& neantmoins S. Paul *Gal. 3.* dit que depuis
la vocation d'Abraham, & la promesse qui

luy fut faite, jusqu'à la publication de la Loy, ce qui fut la mesme année que les Israélites sortirent d'Egypte, il n'y a que quatre cens trente ans : Or depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la naissance d'Isaac, il y a trente ans ; veu que depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie d'Egypte & la publication de la Loy, il y a quatre cens ans, Gen. 15. 13. Et depuis la vocation d'Abraham jusqu'à ladite sortie & publication, il y en a quatre cens trente, Gal. 3. Derechef Isaac estoit âgé de soixante ans quand Iacob nâquit, Gen. 25. Et partant depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la naissance de Iacob, il y a nonante ans. Iacob estoit âgé de cent trente ans quand il descédit en Egypte avec toute sa famille, & se presenta devant Pharaon, Gen. 47. 9. Donc depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la descente de Iacob & l'habitation des Israélites en Egypte, il y a deux cens vingt ans. D'où s'ensuit que l'habitation des enfans d'Israël en Egypte n'a esté que de deux cens dix ans, & non pas de quatre cens trente; ou bien de deux cens quinze ans, si on met la vocation d'Abraham en la septante-cinquieme année de son âge, comme veulent quelques vns ; & non pas

en la septantieme, comme je la pose. en
 si Ceux qui suivent le Pentateuche Sa-
 maritain, comme Morin & plusieurs au-
 tres, levent aisement la difficulté: car il y
 a en termes exprés que l'habitation des
 enfans d'Israël en Egypte & en Canaan,
 est de quatre cens trente ans. Iosephe au
 livre 2. des Antiq. Iud. chap. 6. dit, que les
 Israélites sortirent d'Egypte quatre cens
 trente ans apres la venuë d'Abraham en
 Canaan, & deux cens quinze ans apres la
 descente de Jacob en Egypte. Nous ré-
 pondons que dans le texte Hebreu des
 Juifs, il n'y a pas simplement que l'habita-
 tion des enfans d'Israël en Egypte a esté
 de quatre cens trente ans; mais que l'ha-
 bitation des enfans d'Israël de la sorte
 qu'ils ont habité en Egypte, est de quatre
 cens trente ans, c'est à dire que depuis la
 sortie d'Abraham hors de son pays, l'habi-
 tation des enfans d'Israël hors de ce pays-
 là, de la sorte qu'ils ont habité en Egypte,
 à sçavoir cōme estrangers & serfans aux
 peuples des pays où ils habitoient, a esté
 de quatre cens trente ans. unus est supior ans

Depuis la sortie d'Egypte jusqu'au com-
 mencement du bâtiment du Temple de
 Salomon, je conte fix cens quatre-vingts

ans, contre le sentiment vniversel de tous les Chronologues : ce que je verifie de la sorte,

2550. Moÿse apres avoir conduit les Israëlités par le desert l'espace de quarante ans, Deut. 19. mourut âgé de six-vingts ans, Deut. 34. l'an du monde deux mille cinq cens cinquante.

2550. Iosué succeda à Moÿse l'an du monde deux mille cinq cens cinquante.

2557. Et sept ans ou environ apres, il distribua le pays de Canaan aux Israëlités. Car deux ans ou environ apres la sortie d'Egypte, Caleb vn de ceux qui fut envoyé pour épier la terre de Canaan, avoit alors quarante ans; & lors du partage ou distribution, il en avoit quatre-vingts cinq, Iosué 14. Et partant le partage du pays de Canaan fut fait l'an du monde deux mille cinq cens cinquante-sept.

Après la distribution de la terre de Canaan, Dieu donna des Iuges aux Israëlités l'espace de quatre cens cinquante ans jusqu'à Samuel, Actes. 13. qui sont marquez dans l'Ecriture en cette sorte :

Les Israëlités ont esté sous la servitude de Cusçan ou Chusan Roy de Mesopotam

Samie huit ans. Iuges 3.

Hothniel ou Othoniel les delivra, & les jugea, ou bien il y eut paix quarante ans. Iug. 3.

Heglon Roy de Moab les assujettit l'espace de dix-huit ans. Iug. 3.

Ehud ou Aod les delivra, & les jugea, ou bien il y eut paix quatre-vingts ans. Iug. 3.

Iabin Roy de Canaan les assujettit l'espace de vingt ans. Iug. 4.

Debora les delivra par le moyen de Barac, & les jugea, ou il y eut paix quarante ans. Iug. 5.

Madian les assujettit sept ans. Iug. 6.

Gedeon les delivra, & les jugea, ou il y eut paix quarante ans. Iug. 8.

Abimelech les a jugez trois ans. Iug. 9.

Thola les a jugez vingt-trois ans. Iug. 10.

Jair les a jugez vingt-deux ans. Iug. 10.

Les Philistins & Ammonites les ont assujettis dix-huit ans. Iug. 10.

Iephthé les a delivrez & jugez six ans. Iug. 12.

Ibtsan ou Abefan les a jugez sept ans. Iug. 12.

Elon les a jugez dix ans. Iug. 12.

Haddon les a jugez huit ans. Iug. 12.

Les Philistins les ont assujettis quarante ans. Jug. 13.

Samson les a delivrez & jugez vingt ans. Jug. 15.

Heli les a jugez quarante ans. 1. Sam. 4.

Toutes ces années jointes ensemble, font justement les quatre cens cinquante ans dont est parlé Act. 13. Que si on dit que le premier Iuge a esté Hothniel ou Othoniel, & que depuis luy jusqu'à la fin d'Heli, ou jusqu'au commencement de Samuel, il n'y a que quatre cens quarante-deux ans: Je répondray que Dieu ne donna pas des Iuges aux Israélites quatre cens cinquante ans justement, mais seulement près de quatre cens cinquante ans, Act. 13. à sçavoir quatre cens quarante-deux ans.

Sept mois apres la mort d'Heli, les Philistins renvoyerent l'Arche de l'Eternel qu'ils avoient prise en la bataille qu'ils avoient gagnée contre Israël, 1. Samuel 6. Et depuis elle demeura l'espace de vingt ans en la ville de Cariath-jarim dans la maison d'Abinadab, 1. Samuel 7.

Samuel qui succeda à Heli, estant devenu vieil, constitua ses enfans pour Iuges, qui furent tellement pervers, que les Israélites demanderent vn Roy & l'obtindrent, 1. Sam. 8. Saül

Saül fut le premier Roy d'Israël, & regna quarante ans. Act. 13.

David succeda à Saül, & regna quarante ans, 1. Rois 2. à sçavoir sept ans & six mois en Hebron, 2. Sam. 2. & trente-trois ans en Ierusalem, 1. Rois 2.

Salomon succeda à David son pere, & l'an quatrieme de son regne au deuxieme mois, il commença à bâtir le Temple de Ierusalem. 1. Rois 6.

Maintenant si vous joignez les quarante ans que les Israëlités ont esté au desert, les sept ans avant la distribution de la terre de Canaan, les quatre cens cinquante des Iuges jusqu'à Samuel, les sept mois que l'Arche de l'Eternel fut parmi les Philistins, les vingt ans qu'elle demeura en Cariath-jarim, les quarante ans du regne de Saül, les quarante ans & six mois du regne de David, & les trois ans & deux mois du regne de Salomon avant le bâtiment du Temple, il y aura en tout six cens & vn an.

Outre cela il est dit au livre des Iuges chap. 2. que depuis le partage de la terre de Canaan, & avant que Cusçan asservit les Israëlités: *Le peuple servit au Seigneur tout le temps de Iosué, & tout le temps des Rois*

Anciens qui survéquirent à Iosué, qui avoient veu toute la grãde œuvre du Seigneur laquelle il avoit faite pour Israël. Et est ajoûté, que toute cette generation fut recueillie ensemble avec ses peres; puis vne autre generation se le- va apres iceux, laquelle ne connut point le Sei- gneur, ni aussi l'œuvre qu'il avoit faite pour Israël. Et au chap. 3. du mesme livre, il est ajoûté, que les enfans d'Israël firent mal de- vant le Seigneur, & oublierent le Seigneur leur Dieu, & servirent à Baalim & à Astaroth: parquoy la colere du Seigneur s'embrãza contre Israël, & les vendit en la main de Cusçan Roy de Mesopotamie. Desquelles paroles il est aisé à recueillir, qu'entre la distribution de la terre de Canaan, & la servitude des Is- raëlites sous Cusçan, il y a trois sortes d'années qui ne sont point contées dans l'Ecriture sainte; à sçavoir les années de Iosué depuis le partage de la terre de Ca- naan jusqu'à sa mort; les années des An- ciens qui survéquirent à Iosué, pendant lesquelles le peuple servit au Seigneur; & les années de l'Anarchie, pendant lesquelles les Israëlites s'adõnerent à toute sorte d'idolatrie & de meschanceté. A quoy se rapporte ce que nous lisons aux chapitres 17. 18. 19. du livre des Juges, à sçavoir que

Mich

Michas fit vne Idole taillée; que les enfans de Dan prindrent, & brûlerent la ville de Laïs; & que les Israëlites détruisirent presque toute la lignée de Benjamin, pour n'auoir voulu livrer ceux de Guibha qui auoient violé la concubine d'un Levite jusqu'à vn poinct qu'elle en mourut: Estant dit aux chapitres alleguez cy-dessus, que pendant ce temps-là il n'y auoit ni Roy ni Iuge en Israël, mais chacun faisoit ce qui luy sembloit bon. Et encor que ces trois histoires soient mises dans le livre des Iuges apres celle de Samson; neantmoins elles sont en effect plus de trois cens ans devant: veu qu'il est parlé de Phinéés fils d'Eleazar encore vivant au chap. 20. qui auant l'entrée des Israëlites en Canaan, auoit tué vn Israëlite couchant avec vne Madianite, comme il est dit au livre des Nombres chap. 25. *Abuq. oidor. A Job*
Diabondant, il est marqué au livre des Iuges, que les Israëlites n'estoient pas asservis à leurs ennemis incontinent apres la mort de leurs Iuges, mais seulement apres s'estre revoltez du service de Dieu: Et partant entre la mort de leurs Iuges & de leurs seruitudes, il s'est passé plusieurs années qui ne sont point contées dans l'Ecriture.

Finalement, nous lifons au premier livre de Samuel chap. 7. qu'après l'espace de vingt ans que l'Arche de l'Eternel demeura en Cariath-jarim, Samuel fit la guerre aux Philistins & les vainquit; & qu'il jugea Israël tous les jours de sa vie, mesmes qu'estant devenu vieil, il constitua ses fils Juges sur Israël, 1. Sam. 7. & 8. Ce qui montre qu'il s'est passé plusieurs années depuis la fin des vingt ans que l'Arche avoit demeuré en Cariath-jarim jusqu'à l'élection du Roy Saül, lesquelles années ne sont point contées dans l'Ecriture.

Tous ces temps pris ensemble, à sçavoir les années de Josué depuis la distribution de la terre de Canaan jusqu'à sa mort; les années des Anciens, pendant lesquelles le peuple servit au Seigneur; les années de l'Anarchie, pendant lesquelles les Israélites se revolterent du service de Dieu; les années entre la mort de leurs Juges & leurs servitudes, pendant lesquelles ils se détournoient du service de Dieu; les années de Samuel depuis la fin des vingt ans que l'Arche avoit demeuré en Cariath-jarim jusqu'à l'élection du Roy Saül: Toutes ces années (di-je) prises ensemble, doivent

doivent faire environ 78. ans, qui ajoûtez aux 601. susdits, font 679. ans, apres lesquels, à sçavoir en la 680. on commença à bâtir le Temple de Ierusalem.

Africanus, cōme remarque Scaliger sur Eusebe, donne à Iosué depuis la distribution 20. ans, aux Anciens qui survéquirent à Iosué 30. ans, & pose 40. ans d'Anarchie, & 30. ans de paix. Si cela estoit vray (ce que je ne croy pas) il faudroit mettre 780. ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'au bâtimēt du Temple de Salomon; à sçavoir 601. an contez dans l'Ecriture; 120. depuis la distribution jusqu'à la premiere servitude sous Cusçan, qui sont posez par Africanus; & près de 59. ans, qu'il faudra donner en partie aux revoltēs arrivées entre la mort des Iuges & des Tyrans; & en partie à Samuel depuis la fin des 20. ans que l'Arche avoit demeuré en Cariath-jarim jusqu'à l'election de Saül.

Ceux qui estiment que depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la cōstruction du Temple de Salomon, il n'y a que 480 ans; font leurs *supputations autrement*. J'en proposeray quatre les plus receuës, & les refuteray; à sçavoir la supputation commune, celle de Funccius, celle de Cappel, & celle de Pe-
rau,

*Supputation
commune.*

Moyse	40.
Iosué	17.
Hothniel	40.
Heud	80.
Debora	40.
Gedeon	40.
Abimelech	3.
Thola	23.
Iaïr	22.
Iephté	6.
Ibtsan	7.
Elon	10.
Abdon	8.
Samson	20.
Heli	40.
Samuel, Saül	40.
David	40.
Salomon	4.

*Supputation de
Funccius.*

Moyse	40.
Iosué	32.
Hothniel	8.
Heud	80.
Debora	40.
Gedeon	40.
Abimelech	3.
Thola	23.
Iaïr	22.
Iephté	6.
Ibtsan	7.
Elon	10.
Abdon	8.
Samson	20.
Heli	40.
Samuel, Saül	40.
David	40.
Salomon	3.

*Supputation de
Cappel.*

Moyse	40.
Iosué	20.
Anciens	10.
Anarchie	10.
Cusçan Tyran	8.
Hothniel	40.
Eglon Tyran	18.
Heud	8.
Iabin Tyran	20.
Debora	40.
Madian Tyran	7.
Gedeon	40.
Abimelech	3.
Thola	23.
Iair	22.
Iephté	6.
Ibtfan	7.
Elon	10.
Abdon	8.
Samson	20.
Heli	40.
Samuel, Saül	40.
David	40.
Salomon.	3.

*Supputation de
Petan.*

Iosué	14.
Anciens	10.
Cusçan Tyran	8.
Hothniel	40.
Eglon Tyran	18.
Heud	80.
Iabin Tyran	20.
Debora	40.
Madian Tyran	7.
Gedeon	40.
Abimelech	3.
Thola	23.
Iair	22.
Iephté	6.
Ibtfan	7.
Elon	10.
Abdon	8.
Samson	20.
Samuel, Saül	40.
David	40.
Salomon	4.

Contre ces supputations, je di en general qu'elles sont toutes contraires à l'Ecriture sainte : d'autant qu'il est dit en termes exprés au chap. 13. des Actes des Apostres, qu'après la distribution de la terre de Canaan, Dieu donna des Juges aux Israélites prés de quatre cens cinquante ans jusqu'à Samuel le Prophete. Et de fait nous lisons au livre des Juges, qu'après le partage de la terre de Canaan, le premier Juge a esté Hothniel ou Othoniel, depuis lequel jusqu'à Samuel il y a quatre cens quarante-deux ans, qui sont prés de quatre cens cinquante ans : Et en ajoutant les huit ans de Cusçan le Tyran, qui fut reprimé par Hothniel, il y a justement quatre cens cinquante ans. Or il n'y a aucune des supputations susdites qui leur donne quatre cens cinquante ans, ni prés de-là : Car la supputation commune, celle de Funccius, & celle de Cappel, n'en mettent qu'environ trois cens cinquante depuis la distribution jusqu'à Samuel : & celle de Petau en met trois cens quatre-vingts neuf depuis la distribution jusqu'à Samuel, & trois cens soixate-quatre depuis Hothniel jusqu'à Samuel.

La réponse de Cappel, de Funccius, &
des

des autres Chronologues qui suivent leur opinion, est, qu'une faute s'est glissée dans les copies du livre des Actes des Apostres; & qu'au lieu de quatre cens cinquante ans, il faut lire trois cens cinquante. Et combien que dans le livre des Juges on trouve près de quatre cens cinquante ans exprimez depuis Hothniel jusqu'à Samuel; neantmoins il n'en faut conter que trois cens cinquante; & oster les années de tous les Tyrans, ou d'une partie d'iceux, cōme estans comprises dans celles des Juges.

Mais contre cette réponse, je di que s'il ne faut jamais entreprendre de corriger les exemplaires ou copies de l'Écriture sainte, principalement quand ils sont cōformes & disent tous une mesme chose, qu'on ne soit muni de raisons invincibles, par lesquelles on fasse voir clairement que les copies ne peuvent estre conformes à l'original, à cause des inconveniens qui s'ensuivroient si elles estoient veritables; A plus forte raison si on a des argumens invincibles, qui prouvent qu'il ne les faut pas corriger. Or il n'y a aucune raison qui prouve que les copies ou exemplaires du livre des Actes soient corrompus au lieu sus-allegué, comme il paroitra par les

réponses que nous ferons cy-apres aux objections des Adversaires: Au contraire le livre des Iuges nous fournit des raisons qui prouvent clairement qu'ils ne sont point corrompus, comme il a esté prouvé cy-dessus.

Quant à la réponse qu'ils font, à sçavoir qu'il ne faut pas conter les années des Tyrans, à cause qu'elles sont comprises dans les années des Iuges: Je di qu'elle est directement contraire à l'Escriture sainte, qui distingue manifestement les années des Tyrans d'avec celles des Iuges, & les vnes & les autres du temps des pechez des Israëlites. Car au livre des Iuges ch. 3. nous lisons ces paroles: *Les enfans d'Israël firent ce qui est déplaisant à l'Eternel, & oublierent l'Eternel leur Dieu, & servirent aux Baalims & aux boscages; voila leur peché: Et incontinent il est ajouté: C'est pourquoy la colere de l'Eternel s'embrasa contre Israël, & il les vendit en la main de Cusçan-rischatajim Roy de Mesopotamie, & les enfans d'Israël servirer à Cusçan-rischatajim huit ans; voila la punition de leur peché, & la tyrânie de Cusçan, qui est indubitablement apres le peché des Israëlites: Et immédiatement apres il est ajouté: Puis les enfans d'Israël*

d'Israël crièrent à l'Eternel, & l'Eternel leur suscita un Libérateur qui les delivra, à sçavoir Hohniel. Et peu apres il est ajouté: Ainsi le pays fut à recoy quarante ans, & Hohniel fils de Kenaz mourut. Il faut estre aveugle pour n'appercevoir pas que le peché, la punition du peché ou la tyrannie, & la delivrance, ont esté en trois divers temps; & que quand le pays fut à recoy, & qu'il y eut paix quarante ans, il n'estoit plus sous la tyrannie. Qu'on regarde les tyrannies suivantes, excepté peut-estre la dernière, & on trouvera que l'Ecriture parle toujours de mesme façon, & qu'elle distingue clairement le temps de la delivrance d'avec celui de la tyrannie.

D'abondant, nous lisons au livre des Juges chap. 12. que depuis le temps que les Israélites ont possédé le pays des Ammonites jusqu'au commencement de Iephthé, il y a trois cens ans: Et neantmoins selon les supputations de Funccius, de Cappel & la commune, il s'en faut plus de trente ans qu'il n'y ait trois cens ans. Et quoy que selon nostre supputation il y ait plus de trois cens ans: neantmoins puis que Iephthé conte par centaines d'années, & qu'il fait vn conte rond, & qu'il

n'y avoit pas quatre cens ans, voire que ce nombre approchoit plus de trois cens que de quatre cens; il est evident que nous ne disons rien de cōtraire à l'Escriture sainte, puis que nous posons trois cens ans : mais eux qui n'en posent pas trois cens , disent des choses qui luy sont contraires. Cette raison fait voir clairement que depuis la sortie d'Egypte jusqu'au commencement de la cōstruction du Temple de Salomon, il y a plus de quatre cens quatre-vingts ans, mesmes selon leurs supputations: Car ils content depuis Iephthé jusqu'à la construction du Temple cent septante-quatre ou cent septante-cinq ans, & quarante ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'au temps que les Israëlités ont possédé le pays des Amorrhéens ; lesquelles années ajoûtées aux trois cens qui se sont passées depuis la possession du pays des Amorrhéens par les Israëlités jusqu'à Iephthé, font cinq cens quatorze ou cinq cens quinze ans.

Finalemēt , si on considère leurs supputations en particulier, on y trouvera des fautes insignes. Car la supputation commune ne fait aucune mention des années des Anciens, de l'Anarchie & des Tyrans: Funccius ne parle point aussi des années
des

des Anciens & de l'Anarchie, & ne fait mention que d'une tyrannie: Cappel ne conte point les deux dernieres tyrannies, & ne donne à Heud que huit ans, quoy que l'Ecriture luy en dōne quatre-vingts. Petau en son Rational des temps en la 2. partie, au livre 2. chap. 6. ne conte point les années de l'Anarchie, & des deux dernieres tyrannies, & ne donne à Heli que vingt ans, quoy que l'Ecriture luy en dōne quarante: Et tous ont cela de commun qu'ils ne donnent aucunes années à Samuel, mais les confondent avec celles de Saül, donnans à tous deux ensemble quarante ans seulement, quoy que l'Ecriture sainte Act. 13. donne ces quarante ans à Saül seul. D'où il appert qu'ils font tous violence à l'Ecriture, & la tordent en plusieurs façons. Petau au lieu sus-allegué a cela de particulier, mais tres-faux, que ces paroles *depuis la sortie d'Egypte*, doivent estre expliquées ainsi, à sçavoir depuis l'entrée en la terre de Canaan: ce qui est contraire à l'Ecriture sainte, qui dit en termes exprés, que depuis la sortie d'Egypte jusqu'à l'entrée de Canaan, il y a quarante ans; & la sortie d'Egypte est distinguée clairement de la demeure au desert, Act. 13.

Ce qu'afin qu'on puisse voir manifestement, il faut sçavoir que toutesfois & quantes qu'on marque le temps qui s'est passé depuis vn temps, ou depuis vne actiõ, ou depuis vne chose jusqu'à l'autre, le mot *depuis* marque tousiours vn temps immediat. Pour exemple, quand on dit que depuis la creatiõ jusqu'au deluge il y a mille six cens cinquante six ans, le mot *depuis* denote vn temps immediat; en sorte que le sens est tel. Immediatement apres la creation il y a eu mille six cens cinquante six ans jusqu'au deluge: Et quand on dit que depuis la nativité de Iesus Christ jusqu'à present il y a mille six cens quarante huit ans; c'est autant comme si on disoit; Immediatement apres la nativité de Iesus Christ, il y a eu mille six cens quarante huit ans jusqu'à present. Mais quand on ne marque point vn temps qui se soit passé d'un temps ou d'une action à l'autre, le mot *depuis* ne marquẽ pas tousiours vn temps immediat. Pour exemple, quand on dit que depuis le deluge Nembroth a bâti la tour de Babel; le mot *depuis* denote seulement que la tour de Babel a esté bâtie par Nembroth apres le deluge, mais non pas immediatement. Et quand on dit
 que

que depuis la naissance de Iesus Christ, Mahomet s'est élevé; le mot *depuis* signifie seulement que Mahomet s'est élevé apres la naissance de Iesus Christ, mais non pas immédiatement. Or au lieu sus-allegué du chap. 6. du premier livre des Rois, est marqué le temps qui s'est passé d'un temps à un autre, ou d'une action à une autre; veu qu'il y est dit, que depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, il y a quatre cens quatre-vingts ans: Donc au lieu sus-allegué ces mots, *depuis la sortie d'Egypte*, marquent un temps immédiat, en sorte que le sens est tel: Immédiatement apres la sortie d'Egypte, il y a eu quatre cens quatre-vingts ans jusqu'à la construction du Temple de Salomon.

Reste maintenant à donner la solution de deux objections que nous font nos Adversaires, lesquelles les ont empêchez de tenir nostre opinion.

La première peut estre formée de la sorte: Depuis la sortie d'Egypte jusqu'à l'entrée des Israélites au pays de Canaan, il y a quarante ans, Deuter. 19. Et depuis la naissance du Roy David jusqu'à la construction du Temple de Salomon, il y a

septante-trois ans ; veu qu'il est dit 2. Samuel 5. que David âgé de trente ans commença à regner, & regna quarante ans, & par consequent il a vécu septante ans ; auxquels si on ajoute trois ans qu'avoit desja regné Salomon lors qu'on commença de bâtir le Temple, 1. Rois 6. il y aura justement septante-trois ans , lesquels ajoutez aux quarante de la demeure des Israélites au desert depuis la sortie d'Egypte jusqu'à l'entrée au pays de Canaan , font cent treize ans. Partant, si depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, il y a six cens quatre-vingts ans, comme nous pretendons ; Il s'en suivra que depuis l'entrée des Israélites au pays de Canaan jusqu'à la naissance de David , il y aura cinq cens soixante-sept ans : Ce qu'on montre neantmoins estre entièrement impossible, en cette façon. Quelques jours avant que les Israélites passassent le Iordain, & entrassent au pays de Canaan, Iosué envoya deux hommes pour épier la ville de Jericho, lesquels estans cherchez par le Roy de Jericho qui les vouloit faire mourir, furent cachez par Rahab la paillardes, laquelle tenoit hostellerie dans Jericho, Iosué 2. Et est fort vray-sembl

semblable qu'elle estoit vefve; veü qu'ayât son pere & sa mere, elle ne demeuroit pas avec eux, comme il est dit au mesme lieu: & partant elle pouvoit avoir environ vingt ans lors que les Israëlites entrerēt au pays de Canaan. Quelque temps apres elle fut mariée à Salmon qui eut d'elle Boos, cōme il est dit au livre de Ruth, & 1. Chron. 2. & Matth. 1. & Luc 3. Puis apres Boos engendra Obed de Ruth, & Obed engendra Iessé ou Isai, & Iessé engendra David, comme il est écrit aux lieux sus-alleguez. Supposez maintenant que Rahab n'ait engendré Boos qu'à l'âge de cinquante ans, auquel temps ordinairement les femmes cessent d'engendrer; il s'ensuivra que la generation de Boos par Salmon & Rahab, n'aura esté que trente ans apres l'entrée des Israëlites au pays de Canaan: & partant resteront cinq cens trente-sept ans pour les trois autres generations, à sçavoir cent septante-neuf ans pour chacune, si on les partage également: & par ainsi Boos âgé de cent septante-neuf ans aura engendré Obed, & Obed âgé de cent septante-neuf ans aura engendré Iessé, & Iessé âgé de cent septante-neuf ans aura engendré David; ce qui est entièrement absurde.

A cette objection qui a fait errer tous les Chronologues qui ont traité cette matiere; Je di premierement, que ceux qui font cette objection, & qui posent quatre cens quatre-vingts ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, tombent presque dans vne aussi grande absurdité: Car ils sont contraints d'avoüer que les trois dernieres generations contiennent trois cens trente-sept ans, qui sont plus de cent douze ans chacune, si on les partage également: & par ainsi Boos âgé de plus de cent douze ans aura engendré Obed; & Obed âgé de plus de cent douze ans aura engendré Iessé; & Iessé âgé de plus de cent douze ans aura engendré David; ce qui est absurde: veu qu'on ne trouvera aucun qui en ce temps-là ait engendré à l'âge de cent douze ans, tant s'en faut qu'on en puisse trouver trois de suite: mesmes les plus longues vies vn peu avant eux, n'estoient que de cent ou six-vingts ans: Ainsi Moÿse véquit six-vingts ans, & Iosué cent dix; & apres eux David fils de Iessé qui est appellé vieil dans l'Ecriture, ne véquit que septante ans: & au Pseaume 90. Moÿse dit que les plus vigoureux ne vivoient que

septante ou quatre-vingts ans ; tant s'en faut qu'ils engendrassent à l'âge de cent douze. Dire que Dieu leur a donné la vigueur & la force d'engendrer à l'âge de cent douze ans ou environ , c'est deviner, & parler sans fondement : & on pourroit dire de mesme, que Dieu leur a donné la force d'engendrer à l'âge de cent septante-neuf ans, comme il l'a donnée autres-fois à Mathusala d'engendrer Lamech à l'âge de cent quatre-vingts sept , & à Lamech d'engendrer Noé à l'âge de cent quatre-vingts deux. Partant puis que selon le cours ordinaire de la nature des hommes de ce temps-là, on n'engendroir pas apres cent ans, il faut donner vne autre solution.

Je répon donc que Salmon & Rahab ont engendré Boos mediatement, & non pas immediatement : & que Boos est fils de Salmon, & est descendu de luy, en mesme façon que Iesus Christ est fils de David, & est descendu de luy, à sçavoir mediatemét, & non pas immediatement. Partant, j'estime qu'entre Salmon & Boos il y a eu quatre ou cinq generations : & trois choses m'obligent à cette creance. La premiere est, qu'en toutes les autres

réponses ont dit des choses fausses & contraires à l'Ecriture sainte, comme il a esté prouvé cy-dessus : Mais en nostre réponse il n'y a rien de faux, & disons avec l'Ecriture, que Salmon & Rahab ont engendré Boos : & comme l'Ecriture ne dit pas que Salmon ait engendré Boos immédiatement, aussi ne le disons-nous pas : Et cōme on peut tirer par consequence, que l'Ecriture sainte dit que Salmon engédra Boos mediatemēt; entant que par ce seul moyen on sauve la verité des passages sus-alleguez du livre des Iuges & du treizieme des Actes, là où autrement on ne les sauve pas; non pas mesmes celuy du chapitre 6, du premier livre des Rois, comme il a esté prouvé cy-dessus : Aussi disons-nous que Salmon a engendré Boos mediatement. La seconde chose qui m'oblige à cette creance est, que les generations dont est question, sont de la genealogie de Iesus Christ, Matth. 1. Or en la genealogie de Iesus Christ, on trouve des mesmes façons de parler que celles dont est question, lesquelles designent vne generation mediate, & non pas vne immediate. Ainsi dans S. Matthieu au chap. 1. il est dit en termes exprés, que Ioram
engend

engendra Ozias, ce qui ne peut estre entendu immediatement; veu que Ioram engendra immediatement Achazia, & Achazia engendra immediatement Ioas, & Ioas engendra immediatement Amatsia, & Amatsia engendra immediatement Ozias ou Azarias, comme il est écrit au livre des Rois; de sorte qu'entre Ioram & Ozias il y a trois generatiōs & trois Rois. Partant, en mesme façon que l'Ecriture dit que Ioram engendra Ozias, à sçavoir mediatement; aussi difons-nous que la mesme Ecriture dit, que Salmon & Rahab ont engendré Boos, à sçavoir mediatemēt; avec cette difference seulement, que les generations entre Ioram & Ozias sont exprimées ailleurs dans l'Ecriture, comme estans necessaires à l'histoire des Rois de Iuda & d'Israël; mais les generations entre Salmon & Boos ne sont pas exprimées ailleurs dans l'Ecriture, pour des raisons que l'Esprit de Dieu a voulu nous estre cachées; peut-estre pource que c'estoient des generations maudites, & que les personnes qui sont descenduës de Salmon jusqu'à Boos, ayans esté des insignes idolatres & promoteurs de l'idolatrie qui re-ignoit alors parmi les Israëlités, ne meri-

toient pas d'estre nommez dans la genealogie de Iesus Christ. La troisieme chose qui m'oblige à cette creance est, que Iosephe celebre Historien au livre 5. des Antiq. Iud. chap. 11. met le mariage de Boos avec Ruth, & la generation d'Obed, au temps d'Heli; ce qui ne peut estre vray, sinon qu'on mette quatre ou cinq generations entre Salmon & Boos; veu que depuis le mariage de Salmon avec Rahab jusqu'à Heli, il y a pres de quatre cens ans.

La seconde objection est tirée du premier livre des Rois chap. 6. où il est dit, que depuis la sortie d'Egypte jusqu'au commencement de la construction du Temple de Salomon, il y a quatre cens quatre-vingts ans, & non pas six cens quatre-vingts, comme nous posons.

A cette objection je donnoy autresfois cette réponse, à sçavoir que tous les Chronologues estoient d'accord qu'une faute s'estoit glissée par la faute des Copistes, ou dans les exemplaires du chap. 6. du premier livre des Rois, où il est dit que depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, il y a quatre cens quatre-vingts ans; ou bien dans les exemplaires du chap. 13. des Actes, où il est dit
qu'ap

qu'après la distributiõ du pays de Canaan, Dieu donna des Iuges aux Israëlites prés de quatre cens cinquante ans jusqu'à Samuel; veu que si on y ajoûte seulement les quarante années du regne de Saül, & les quarante du regne de David, il y aura plus de cinq cens ans jusqu'à la construction du Temple. Or il a esté suffisamment prouvé cy-dessus, qu'il n'y a point de faute aux exemplaires du livre des Actes; & que depuis Hothniel le premier Iuge après la distribution jusqu'à Samuel, il y a prés de quatre cens cinquante ans contez dans le livre des Iuges. Il faut donc necessairement que la faute se soit glissée dans les copies du premier livre des Rois; & au lieu de quatre cens quatre-vingts, il faut lire six cens quatre-vingts. J'ajoûtoy, que si en S. Matthieu chap. 27. où il est parlé du Prophete qui avoit prédit que nostre Seigneur seroit vendu trente pieces d'argent, les Copistes avoiēt mis Ieremie pour Zacharie: & s'ils avoient mis Abraham pour Iacob quant à l'achat du sepulchre des enfans d'Emmor, Act. 7. & s'ils avoient mis que Ichoiachin estoit âgé de huit ans quand il commença à regner, 2. Chron. 36. quoy qu'il fut âgé de dix-huit, 2. Rois 24.

il y avoit apparence qu'au 1. Rois ch. 6. ils avoient mis quatre cens quatre-vingts pour six cens quatre-vingts. Le disoy encor avec le plus grand Theologien de ce siecle, *Que l'alteration qui peut estre survenue aux copies qu'on a fait des livres sacrez, n'est qu'en choses de petite importãce, & que les choses essentielles & necessaires à la foy n'y reçoivent aucun prejudice; & que ces varietez & alterations qui ont laissé la substance de l'Evangile en son entier au cõmun des exemplaires qui sont en la Chrestienté, affermissent grandement la foy es choses de salut.* Et vn peu apres : *Si nulle alteration de tant de siecles & de tant de mains, & aucunes ennemies, n'a pû oster es Escritures saintes ce qui estoit necessaire à la foy, nos esprits recoivent en cela vne certitude invincible, & d'autant plus que l'alteration a pû atteindre ailleurs.* Et pourtant comme vne petite ride en vne belle face, aidera à remarquer la beauté de tout le reste du corps; Ainsi Dieu a voulu permettre que quelque alteration survint en quelque endroit des saintes Escritures, afin de nous faire mieux remarquer la beauté de tout le reste, & la merveille de sa providence à le conserver. Or il est manifeste qu'il importe fort peu qu'il y ait quatre cens quatre-vingts, ou six cens quatre-vingts

vingts ans, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomō, & que cela ne touche aucunemēt l'essence de la Religion, ni la substance de l'Evangile. Finalement je disoy, que peut-estre és originaux, ou és premieres copies de l'Ecriture saincte, les nombres des années avoient esté marquées par chiffres ou lettres alphabetiques, lesquelles ayans quelquesfois vne grande conformité, ont esté prises l'une pour l'autre par les Copistes. Or il ne faut s'estonner si on s'est mépris au lieu sus-allegué du chap. 6. du premier livre des Rois; veu que la lettre η dont les Hebreux se servent pour marquer quatre cens, est approchante de la lettre π dont ils se servent pour marquer six cens: Et est vray-semblable que les premiers Copistes ont oublié de marquer la jambe de dessous de la lettre π en cette sorte η ; ou bien qu'en la voulant marquer il n'y a pas eu assez d'encre à la plume, & l'ont marqué en cette sorte η . Ou bien il pourroit estre arrivé que les Hebreux se soient servis, comme ils se servent encor aujourd'huy du Tau & du Resch ensemble pour marquer quatre cens en cette sorte $\tau\eta$; & qu'ils se soient servis, comme ils se servent

encor aujourd'huy du Tau seul pour marquer quatre cens en cette sorte n : Or il s'est pû faire que les premiers Copistes ayent laissé le Resch ou par mégarde, ou autrement, pource qu'ils ne sçavoïent trouver les six cens ans qui se sont passez depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon. Voila quelle est la réponse que j'avoy accoûtumé de faire à l'objection proposée cy-dessus.

Mais vn de mes amis fort sçavant & craignant Dieu, m'ayant donné advis qu'il valoit mieux se taire de ces choses, & cōfesser son ignorance, que de dire qu'il soit survenu quelque alteration aux exemplaires de l'Escriture sainte, sur tout quand ils sont tous vniformes, & posent tous la mesme chose: J'ay creu que pour satisfaire au scrupule de ces consciences delicates, on pouvoit faire vne autre réponse; à sçavoir que depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la cōstruction du Temple de Salomō, il y avoit quatre cens quatre-vingts ans, pendant lesquels les Israëlites avoient esté sous des Gouverneurs, des Inges, & des Rois legitimes, quoy qu'absolument il y en eut plus de six cens: Et que l'Escriture au chap. 6. du premier livre des Rois, ne
marque

marque que les années des Iuges & des Rois legitimes qui avoient gouverné le peuple d'Israël depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon. Nous lisons vne semblable façon de parler au chap. 13. du premier livre de Samuel, où il est dit que *Saül avoit esté vn an en son regne, & regna deux ans sur Israël,* à sçavoir comme Roy legitime & approuvé de Dieu, quoy qu'absolument il en ait regné quarante, Actes 13. à sçavoir tant cōme Roy legitime & approuvé de Dieu, que cōme vsurpateur & rejezté de Dieu. Et de fait Iosephe au liv. 8. des Antiq. Iud. chap. 2. nombre 3. pag. 259. pose cinq cens nonante-deux ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon: Ce qui montre manifestement, ou que Iosephe a eu vn exemplaire de la Bible qui posoit cinq cens nonante-deux ans, & non pas quatre cens quatre-vingts, comme posent les nostres; & par ainsi tous les exemplaires n'aurot pas esté vniformes, & faudra avoüer qu'il est survenu de l'alteration à quelques vns, & en suite recourir à la premiere réponse que j'avoÿ de coûtume de faire: Ou bien qu'ayant eu vn exemplaire qui en posoit

quatre cens quatre-vingts, comme les nôtres, il a eu la mesme pensée que nous; à sçavoir qu'il n'y a eu que quatre cens quatre-vingts ans, pendant lesquels les Israélites ont esté sous des Iuges & Rois legitimes; & que de son chef il en a ajouté cent douze, qui ajoutés aux quatre cens quatre-vingts, font cinq cens nonante-deux, qu'il croit s'estre passez depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple.

Quelqu'un pourroit demander, pourquoy est-ce que laissant l'opinion commune qui pose quatre cens quatre-vingts ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, je ne me suis contenté d'en mettre au plus cinq cens quatre-vingts, comme quelques uns ont fait; mais j'en ay posé six cens quatre-vingts, contre le sentiment univèrsel de tous ceux qui ont traité cette matiere?

A cela je répon, que si on ne met que cinq cens quatre-vingts ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, on fera violence à l'Ecriture: d'autant qu'entre la sortie d'Egypte & la construction du Temple, nous trouvons six cens vn an contez dans l'E-

crit

criture, comme il a esté prouvé cy-dessus; lesquels estans ajoûtez aux temps indefinis des années de Iosué depuis la distribution, des années des Anciens qui survéquirent à Iosué, des années de l'Anarchie, & des années de Samuel, doivent faire six cens quatre-vingts ans, cōme nous avons posé. Et de fait, quelles années pourroit-on retrancher? Seroit-ce les quarante ans de la demeure des Israélites au desert, qui fussent comprises, comme veut le Jesuite Petau, dans la sortie d'Egypte? Mais nous avons montré amplement cy-dessus, les absurditez de cette opinion. Voudroit-on retrancher les années de Iosué depuis la distribution, ou celles des Anciens, ou celles de l'Anarchie, ou celles des Tyrans? Mais nous avons prouvé cy-dessus, que toutes ces années sont clairement distinguées dans l'Ecriture: Et quoy que les années de la derniere servitude ou tyrannie, ne soient pas si clairement distinguées de celle de Samson; neantmoins il ne les faut pas confondre; soit pource qu'il est plus convenable de parler de toutes les tyrannies en mesme façon; soit pource que cette tyrannie a esté de quarante ans, & la Judicature de Samson n'a esté que de

vingt; soit pource que le livre des Iuges semble marquer la naissance de Samson lors de cette tyrannie-là; & par consequent la delivrance semble y estre mise apres la tyrannie. Voudroit-on encor partager entré Samuel & Saül les quarante ans que nous avons donné à Saül? Mais l'Ecriture sainte, Actes 13. les donne à Saül seul: Et si on cõsidere attentivement l'histoire de Samuel, on trouvera que depuis la mort d'Heli jusqu'à l'election de Saül, il y a pour le moins quarante ans: Car Heli estoit fort vieil & avoit des meschans enfans, lors que Samuel estoit encor vn enfant, 1. Sam. 2. Et quand Samuel fut appellé de Dieu, il estoit fort jeune; & Heli estoit si vieil que ses yeux commençoient à estre offusquez, & ne pouvoit voir, 1. Sam. 3. de sorte que lors qu'Heli mourut, Samuel ne pouvoit pas avoir plus de vingt ans. Or il est dit, 1. Sam. 8. que quand Samuel fut devenu vieil, il constitua ses fils pour Iuges sur Israël, qui furent si meschans que le peuple fut contraint de demander vn Roy, & l'obtint: tellement que Samuel avoit soixante ou septante ans lors que Saül fut élu Roy; & par consequent depuis la mort d'Heli jusqu'à l'é-

lect

lection de Saül, il y a quarante ou cinquante ans.

Il ne fera point hors de propos de proposer & soudre ici vne difficulté qui pourroit donner achoppement à ceux qui auroient envie de suivre nostre opinion: C'est que six mois apres la mort d'Heli, les Philistins ayás renvoyé l'Arche de l'Eternel, 1. Sam. 6. elle fut mise en Cariath-jarim dans la maison d'Abinadab, où elle demeura l'espace de vingt ans, 1. Sam. 7. Puis apres David la fit oster de Cariath-jarim, & de la maison d'Abinadab, & la fit transporter en Ierusalem, 2. Sam. 6. & 1. Chron. 13. De sorte qu'il semble que depuis l'année de la mort d'Heli, en laquelle l'Arche fut mise en Cariath-jarim, jusqu'au transport d'icelle en Ierusalem, il n'y ait que vingt ans, & neantmoins nous en mettons plus de soixante, & les autres plus de quarante.

A cela je répon, que l'Arche de l'Eternel a esté en Cariath-jarim vingt ans dans la maison d'Abinadab, 1. Sam. 7. puis apres elle a esté entre les mains d'Ahija Sacrificateur du Seigneur en Silo, 1. Sam. 14. vers. 13. & 18. Depuis elle a esté en la ville de Nob entre les mains d'Ahimelech, 1. Samuel 21. Mais Saül ayant fait mourir

Ahimelech, & 85. Sacrificateurs, & détruit Nob qui estoit la ville des Sacrificateurs, 1. Sam. 22. elle fut remise en Cariath-jarim dans la maison d'Abinadab, d'où elle fut puis apres transportée à Ierusalem par le Roy David, 1. Chró. 13. Et partant l'Arche a esté deux fois en Cariath-jarim.

Mais pource que cette réponse que j'ay prise de Cappel, avance plusieurs faits qui ne sont point dás l'Ecriture: P'aime mieux répondre simplement, que l'Arche a toujours demeuré en Cariath-jarim jusqu'à ce que David l'en retira pour la mettre en Ierusalem; si ce n'est extraordinairement quand on la faisoit porter au camp, 1. Sam. 14. 18. Et partant que les vingt ans mentionnez en l'objection, ne limitent pas le sejour de l'Arche en Cariath-jarim; mais marquét seulement le tēps auquel Samuel delivra Israëel de la tyrannie des Philistins.

*De l'État Iudaïque sous les
Rois.*

3107. **L'**AN du monde trois mille cent sept, Saül premier Roy d'Israëel fut élu par sort, 1. Sam. 10. Or que ce soit en l'année susdite il appert: D'autant que
la

la sortie d'Egypte a esté l'an du monde deux mille cinq cens dix, comme il a esté prouvé cy-dessus: Et depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la construction du Temple de Salomon, il y a six cens quatre-vingts ans commencez, comme il a esté verifié cy-dessus: Et partant la construction du Temple a commencé l'an trois mille cent nonante: Desquelles années si vous otez trois années qu'avoit desja regné Salomō; quarante ans que David a regné; & 40. ans que Saül a regné; on trouvera que Saül a cōmencé à regner l'an du monde 3107. Au reste Saül a regné 40. ans, Actes 13.

3147. D A V I D second Roy d'Israël a succédé à Saül, l'an du monde trois mille cent quarante-sept, & a regné quarante ans, 1. Rois 2.

3187. S A L O M O N a succédé à son pere David, l'an du monde trois mille cent quatre-vingts sept; & l'an quatrieme de son regne il commença à faire bâtir le Temple de Ierusalem, 1. Rois 6. Il a regné quarante ans, 1. Rois 11. & 2. Chron. 9. Apres luy le Royaume fut divisé: Et Ro-boam fils de Salomon eut le Royaume de Iuda, & Ieroboam fils de Nebath serviteur de Salomon eut le Royaume d'Israël, 1. Rois 12.

Rois de Iuda.

3227. **R**OBOAM
succeda à
son pere Salomon au
Royaume de Iuda, l'an
du monde trois mille
deux cens vingt-sept,
1. Rois 11. Et regna
dix-sept ans, 1. Rois
14. & 2. Chron. 12.

3244. **A**B I A M
succeda à son pere Ro-
boam, l'an du monde
trois mille deux cens
quarante-quatre, l'an
dix-huict de Ieroboã,
& regna trois ans,
1. Rois 15. & 2. Chrö. 13.

3247. **A**S A suc-
teda à son pere Abiam,
l'an vingtieme de Ie-
roboam, 1. Rois 15. &
ce sur la fin: Car puis
qu' Abiã a regné trois
ans, il faut necessai-
rement qu' Abiam ait

Rois d'Israël.

3227. **I**EROBOAM
ayât fait re-
volter le peuple d'Is-
raël cõtre Roboam,
qui n'avoit rien vou-
lu relâcher des im-
posts & des char-
ges, fut constitué
Roy sur Israël, l'an
du mõde trois mille
deux cens vingt-
sept, 1. Rois 12. &
regna vingt-deux
ans, 1. Rois 14.

3248. **N**A D A B
succeda à son pere
Ieroboam, l'an du
monde trois mille
deux cens quarate-
huict, l'an second
d'Afa, & regna deux
ans, 1. Rois 15.

3249. **B**A A S A
conspira cõtre Na-
dab, & le tua, l'an

troisi

commencé à regner au commencement de la dix-huictième année de Ieroboam, & qu'Afa ait commencé à regner à la fin de la vingtième année de Ieroboam : Ce qui se cōfirme par ce qui sera dit de Baasa Roy d'Israël. Et partant Afa a commencé à regner l'an du monde trois mille deux cens quarante-sept, & a regné quarante-un an, 1. Rois 15.

3288. IOSAPHAT succeda à son pere Afa, l'an du monde trois mille deux cens quatre-vingts huit, & l'an quatrieme du regne d'Achab, & regna vingt-cinq ans, 1. Rois 22.

3311. IORAM succeda à son pere Io-

troisieme d'Afa, 1. Rois 15. Et partant Baasa commença à regner l'an troisieme d'Afa, 1. Rois 15. l'an du monde trois mille deux cens quarante-neuf, & regna vingt-quatre ans, 1. Rois 15.

Icy se presente vne difficulté: C'est qu'il est dit 1. Rois 14. que Ieroboam regna vingt-deux ans: Et il est dit 1. Rois 15. qu'Afa cōmença à regner l'an vingtieme de Ieroboam: D'ailleurs, il est dit 1. Rois 15. que Nadab commença à regner l'an second d'Afa, & regna deux ans; & incontinent apres il est ajoûté, que Baasa tua Nadab, & regna l'an

*Iosaphat, l'an du monde
trois mille trois cens
onze, l'an cinquieme
de Ioram fils d'Achab,
2. Rois 8. & regna huit
ans, 2. Chron. 21. &
2. Rois 8.*

*Icy se presente vne
difficulté notable :
C'est qu'il est dit 2.
Rois 1. que Ioram fils
d'Achab commença à
regner l'an deuxieme
de Ioram fils de Iosa-
phat : Comment donc
Ioram fils de Iosaphat
a commencé à regner
l'an cinquieme de Io-
ram fils d'Achab ?*

*A cela nous ré-
pondons avec les au-
tres Chronologues, que
Iosaphat ayant fait
dessein de donner se-
cours à Achab contre
le Roy de Syrie, consti-
tua son fils Iorã pour
Roy ou Viceroy en son*

*troisieme d'Afa. Ces
choses se peuvent
accorder ainsi : Afa
cōmença à regner
sur la fin de la ving-
tieme année de Ie-
roboam, en sorte
que la fin de la pre-
miere année d'Afa,
ait esté la fin de la
vingt-vnieme de Ie-
roboam ; & que le
second ou troisie-
me mois de la deu-
xieme année d'Afa,
ait esté le commen-
cement de la vingt-
deuxieme année de
Ieroboam, en la-
quelle Ieroboam
mourut, & Nadab
son fils commença
à regner, & regna
deux ans commen-
cez, à sçavoir du-
rant toute la deu-
xieme année d'Afa,
& quelques mois
dans*

absence, l'an dix-septieme de son regne. Or Ioram fils d'Achab cōmença à regner l'an dix-huictieme de Iosaphat, 2. Rois 3. qui estoit l'an deuxieme de Ioram fils de Iosaphat depuis qu'il fut constitué Roy ou Vice-roy par son pere. D'ailleurs Iosaphat estant desja vieil, & desirant se descharger des affaires sur son fils Ioram, le confirma ou fit confirmer dans la Royauté, l'an vingt-troisieme de son regne, qui estoit l'an cinquieme du regne de Ioram fils d'Achab: Et c'est depuis ce tēps-là que l'Escriture conte les années de son regne. Partant tout ainsi que l'Empereur Charles le Quint ayant fait

dans la troisieme, en laquelle Baasa ayant tué Nadab, occupa le Royaume.

3272. ELA succeda à son pere Baasa, l'an du monde trois mille deux cēs septante-deux, & l'an vingt-six du regne d'Asa, & regna deux ans, 1. Rois 16. D'où il appert que son pere Baasa ne regna que vingt-trois ans complets, & vingt-quatre cōmencez; veu qu'il cōmença à regner l'an troisieme du regne d'Asa, 1. Rois 15. & mourut l'an vingt-sixieme du regne d'Asa.

3273. ZIMRI serviteur d'Ela, ayât fait mourir son

dessein de faire la guerre à François I. Roy de France, constitua son fils Philippe pour Roy des Espagnes. Et depuis estant devenu vieil, & voulant quitter le monde, son fils Philippe fut confirmé dans la Royauté, de laquelle il jouyt pleinement apres la mort d'iceluy: De mesme Iosaphat ayant fait dessein de secourir Achab contre le Roy de Syrie, constitua son fils Ioram pour Roy en son absence; & estant devenu vieil, le fit confirmer dans la Royauté, de laquelle il jouyt pleinement apres la mort de son pere.

3318. ACHASIA, autrement appellé Ochosis, succeda à son pere

maistre, occupa le Royaume, l'an du monde trois mille deux cens septante-trois, l'an vingt-sept du regne d'Asa, & regna sept jours, i. Rois 16. D'où il appert qu'Elia n'a regné que deux ans cōmencez; veu qu'il cōmença à regner l'an vingt-sixieme d'Asa, & fut tué par Zimri l'an vingt-sept d'Asa. Apres la mort de Zimri, Hōri & Tibni disputèrent le Royaume l'espace de quatre ans; mais enfin Hōri l'obtint, i. Rois 16.

3277. HOMRI obtint le Royaume d'Israël par dessus Tibni, l'an du monde trois mille deux cēs septante-sept, l'an trente

Ioram, l'an du monde
trois mille trois cens
dix-huict, & l'an
douzieme de Ioram
fils d'Achab Roy d'Is-
raël, & regna vn an,
2. Rois 8. & 2. Chron.
22. Il est dit 2. Rois 9.
que l'an onzieme de
Ioram fils d'Achab,
Achasia commença à
regner: Et au chapitre
precedēt il est dit que
c'est l'an douzieme:
Ce qui se peut conci-
lier, en disant qu'A-
chasia a commencé à
regner l'an onzieme
accompli, & l'an dou-
zieme commencé de
Ioram fils d'Achab.

3319. HATHA-
LIA mere d'Achasia,
ayant sçeu que son fils
auoit esté tué par Je-
hu, s'empara du Ro-
yaume, l'an du monde
trois mille trois cens

319

trente-vn d'Asa, &
regna douze ans, à
sçavoir six ans en
Tirtsa siege ordi-
naire des Rois d'Is-
raël ses predeces-
seurs, & six ans en
Samarie qu'il fit bâ-
tir, & qui fut le sie-
ge ordinaire des
Rois ses successeurs
1. Rois 16. Il mourut
l'an trente-huict
d'Asa, 1. Rois 16.
D'où il appert qu'il
n'a regné que sept
ans depuis qu'il ob-
tint le Royaume
d'Israël par dessus
Tibni, ou apres la
mort de Tibni, &
douze ans cōmen-
cez en tout, à sça-
voir depuis la mort
de Zimri.

3284. ACHAB
succeda à son pere
Homri, l'an du

Bb 2

dix-neuf, & regna sept ans commencez, ou six ans accöplis, 2. Rois 11. & 2. Chrö. 22.

3325. IOAS fils d'Ahasia fut establi Roy sur Iuda, & sa grand-mere Hathalia fut mise à mort, l'an du monde trois mille trois cens vingt-cinq, l'an septieme de Iehu, & regna quarante ans, 2. Rois 11. & 12. & 2. Chron. 23. & 24.

3364. AMATSIA fils de Ioas Roy de Iuda, cömença à regner l'an second de Ioas fils de Ioachas Roy d'Israël, 2. Rois 14. en l'année du mōde trois mille trois cens soixante-quatre, & regna vingt-neuf ans, 2. Rois 14. D'oñ il appert que son pere Ioas ne regna que quarante

monde trois mille deux cens quatre-vingts quatre, l'an trente-huict du regne d'Afa, & regna vingt-deux ans, 1. Rois 16.

3305. ACHASIA ou Ochofias, succeda à son pere Achab, l'an du mōde trois mille trois cēs cinq, l'an dix-sept de Iosaphat, & regna deux ans, 1. Rois 22.

3306. IORAM succeda à son frere Achasia, l'an du monde trois mille trois cens six, l'an dix-huict de Iosaphat, 2. Rois 3. & l'an deuxieme de Ioram fils de Iosaphat, 2. Rois 1. Il regna douze ans, 2. Rois 3.

3319. IEHV ayant fait

ans commencez , & trête-neuf accomplis.

3405. HOSIAS ou Hasaria fils d'Amatsia fut fait Roy, l'an du monde trois mille quatre cens cinq, l'an vingt-sept de Ieroboam II. Roy d'Israël, & regna cinquante-deux ans, 2. Rois 15. & 2. Chrö. 26. D'où il appert qu'il y a eu vn interregne entre Amatsia & Hosias d'environ onze ou douze ans : D'autant que Ieroboam II. Roy d'Israël commença à regner l'an quinzieme d'Amatsia au cömençement, 2. Rois 14. Et Amatsia ne regna en tout que vingt-neuf ans, & quinze ans depuis la mort de Ioas, & le commencement du regne de son fils

fait mourir Ioram Roy d'Israël, & Achafia Roy de Iuda, s'empara du Royaume d'Israël, 2. Rois 9. & regna vingt-huict ans, 2. Rois 10.

3347. IOACHAZ succeda à son pere Iehu, l'an du monde trois mille trois cés quarante-sept, l'an vingt-trois de Ioas fils d'Achafia Roy de Iuda, & regna dix-sept ans, 2. Rois 13.

3362. IOAS succeda à son pere Ioachaz, l'an du monde trois mille trois cés soixante-deux, l'an trente-sept de Ioas Roy de Iuda, & regna seize ans, 2. Rois 13. D'où il appert que Ioas a re-

Ieroboam 2. Roy d'Israël, 2. Rois 14. Or Hosias n'a comencé à regner que l'an vingt-sept de Ieroboam, environ onze ou douze ans apres la mort de son pere Amatsia. Il faut donc necessairement qu'il y ait eu un interregne d'environ onze ou douze ans entre Amatsia & Hosias. Et de fait environ quinze ans apres qu'Amatsia eut esté vaincu en bataille par Ioas Roy d'Israël, qui pilla Ierusalem, & abatit quatre cens coudées de ses murailles; les Principaux de Iuda firent une conspiration cõtre Amatsia & le mirent à mort, & il y eut un interregne d'onze ou douze ans, 2. Rois 14. & 15.

gné avec son pere environ deux ans : sinon qu'on voulut dire que Ioachaz ait commecé à regner l'an vingt-troisieme commencé de Ioas Roy de Iuda, qui est le vingt-deuxieme accompli, & ait regné dix-sept ans comencez qui sont seize ans complets : Et d'ailleurs que Ioas fils de Ioachaz ait commencé à regner sur Israël, l'an trente-sept accompli de Ioas Roy de Iuda, qui est le trente-huictieme commencé, il appert; de ce qu'ostant vingt-deux de tréte-huict, restent seize ans.

3378. IEROBOAM II. succeda à son pere Ioas, l'an du

3457. **IOTHAM** succeda à son pere Hosias, l'an du monde trois mille quatre cens cinquante-sept, l'an second de Pekach ou de Phacée Roy d'Israël, & regna seize ans, 2. Rois 15. & 2. Chron. 27.

3473. **ACHAZ** succeda à son pere Iotham, l'an du monde trois mille quatre cens septante-trois, l'an dix-sept de Pekach ou Phacée Roy d'Israël, & regna seize ans, 2. Rois 16. & 2. Chrō. 28.

3489. **EZECHIAS** succeda à son pere Achaz, l'an du monde trois mille quatre cens quatre-vingts neuf, l'an troisieme d'Hosée fils d'Ela Roy d'Israël, 2. Rois 18. & regna vingt-neuf ans, 2.

monde trois mille trois cens septante-huict, l'an quinzieme d'Amatfia fils de Ioas Roy de Iuda, & regna quarante-vn an, 2. Rois 14.

3443. **ZACHARIE** fils de Ieroboam II. fut fait Roy, l'an du monde trois mille quatre cens quarante-trois, l'an trente-huict de Hosias ou Hasaria Roy de Iuda, & regna six mois, 2. Rois 15. D'où il appert qu'il y a eu vn interregne entre Ieroboam II. & Zacharie d'environ vingt-quatre ans: D'autât que Ieroboam II. commença à regner l'an quinzieme d'Amatfia, & regna

Chrö. 29. & 2. Rois 18.

Icy se presentent plusieurs difficultez, qui dependēt en quelque facon l'une de l'autre. La premiere vient de ce qui est dit 2. Rois 15. que Iotham n'a regné que seize ans; & neantmoins il est dit 2. Rois 15. que Hosée ayant tué Pekach ou Phacée, s'empara du Royaume d'Israël l'an vingtieme de Iotham. La seconde difficulté procede de ce qui est dit 2. Rois 15. qu'Hosée regna sur Israël l'an vingtieme de Iotham; & neantmoins il est dit 2. Rois 17. qu'Hosée comença à regner sur Israël l'an douzieme d'Achaz fils de Iotham. La troisieme & la plus grande difficulté se

quarante-vn an, 2. Rois 14. Et Zacharie fils de Ieroboam II. commença à regner l'an trente-huict d'Hosias ou Hasaria, 2. Rois 15. Or depuis l'an quinze d'Amatsia jusques au tréte-huict d'Hosias, il y a environ soixante-cinq ans, à sçavoir quinze ans d'Amatsia, douze d'interregne entre Amatsia & Hosias, & trente-huict d'Hosias. Que si de soixante-cinq on oste quarante-vn an qu'a regné Ieroboam II. on trouvera environ vingt-quatre ans d'interregne entre Ieroboam II. & Zacharie son fils.

3444. SꝞALLVM
ayant

forme ainsi: *Hosée* comença à regner sur Israël l'an douzieme d'Achaz, 2. Rois 17. & *Ezechias* fils d'Achaz comença à regner sur Iuda l'an troisieme d'*Hosée*, 2. Rois 18. D'où il appert clairement qu'Achaz n'a regné que quinze ans complets, & seize commenez. D'ailleurs il est dit 2. Rois 16. & 2. Chron. 28. qu'Achaz estoit âgé de vingt ans quand il commença à regner, & regna seize ans; & qu'*Ezechias* son fils estoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à regner: D'où s'ensuit nécessairement qu'Achaz n'avoit que dix ans lors qu'il engendra *Ezechias*: ce qui est absurde.

ayant tué *Zacharie* fils de *Ieroboam* II. occupa le Royaume d'Israël, l'an du monde trois mille quatre cents quarante-quatre, l'an trente-neuf d'*Hosias*, & regna vn mois, 2. Rois 15.

3444. *MENAHEM* ayât tué *Scalum* s'empara du Royaume, l'an du monde trois mille quatre cents quarante-quatre, l'an trente-neuf d'*Hosias*, & regna dix ans, 2. Rois 15.

3454. *PEKACHIA* ou *Phaccia*, succeda à son pere *Menahem*, l'an du monde trois mille quatre cents cinquante-quatre, l'an cinquante-deux

*Quelques uns tâ-
chent de lever la pre-
miere difficulté, en
disant que Hosias ou
Hasaria enviroñ l'an
quarante-huict de son
regne, se voulant em-
parer de la Sacrifica-
ture, fut frappé de le-
pre par le Seigneur, &
Iotham ou Ioatham
son fils regna en son
lieu: ven qu'il est dit
2. Rois 15. & 2. Chron.
26. que Hosias voulât
faire encensement au
Seigneur, fut frappé de
lepre jusqu'au jour
qu'il mourut, & que
son fils Iotham avoit
la charge de la mai-
son, & faisoit juge-
ment au peuple de la
terre: Et partant Io-
tham regna vingt ans
entout, à sçavoir seize
ans tout seul apres la
mort de son pere, &*

d'Hosias, & regna
vingt ans, 2. Rois 15.

3476. H O S E E
ayant tué Pekach,
occupa le Royaume
l'an vingtieme de
Iotham fils d'Ho-
sias Roy de Iuda, 2.
Rois 15. & l'an dou-
zieme d'Achaz fils
de Iotham Roy de
Iuda, 2. Rois 17.
Mais l'an neufvieu-
me d'Hosée, Salma-
nasar Roy des Assy-
riens print Samarie,
& transporta les Is-
raëlites en Assyrie,
& par ainsi finit le
Royaume d'Israël,
2. Rois 17. Les diffi-
cultez qui se ren-
contrent dans l'hi-
stoire du regne de
Hosée ont esté le-
vées, lors que nous
avons parlé du re-
gne d'Ezechias:
Seul

quatre ans ou plus avec son pere. Mais si on considere attentivement l'histoire des Rois de Iuda & d'Israël, on trouuera que Hosée a commencé à regner l'an quatrieme commencé d'Achaz: D'autant que Pekach ou Phacée Roy d'Israël, ayât regné vingt ans, fut tué par Hosée, qui s'empara alors du Royaume, 2. Rois 15. Et Achaz avoit desja commencé à regner l'an dix-septieme dudit Pekach, 2. Rois 16. Partant il faut dire que Iotham Roy de Iuda l'an seizieme de son regne, fit regner son fils Achaz avec luy; & que l'an vingtieme de Iotham, estoit la quatrieme d'Achaz, & la premiere d'Hosée.

Seulement je di que Hosée regna environ dix-sept ans en tout; à sçavoir neuf ans ou environ par vsurpation, & huit ans complets, ou neuf ans commencez depuis qu'il fut confirmé dans la Royauté. D'où il appert que le Royaume d'Israël finit l'an du monde trois mille quatre cens nonante-quatre. Et pource qu'il a commencé l'an troismille deux cens vingt-sept, il s'ensuit necessairement qu'il a duré deux cens soixante-sept ans.

Fin des Rois d'Israël.

La seconde difficulté peut estre ostée, en

disant qu'Hosée a cōmencé à regner par usurpation l'an vingtieme de Iotham, qui est le quatrieme cōmencé d'Achaz; & qu'il fut confirmé dans la Royauté par les principaux d'Israël, & regna legitimement l'an douzieme d'Achaz complet. Ou bien il faut dire qu'Hosée commença de regner comme Roy absolu l'an vingtieme de Iothā, ou le quatrieme d'Achaz; mais il commença à regner l'an douzieme d'Achaz, cōme Roy tributaire de Salmanassar Roy des Assyriens.

Quant à la troisieme difficulté, quelques uns estiment qu'il n'y a point d'absurdité de dire qu'Achaz âgé de dix ans ait engendré Ezechias; & Scaliger sur la 1. harangue de Pareus, rapporte comme chose indubitable, qu'un enfant de la ville de Lectoure en Frāce, n'ayāt encor atteint l'âge de douze ans, engendra un enfant d'une sienne cousine germaine qui n'avoit pas encore dix ans complets. D'autres disent qu'Ezechias n'estoit pas fils naturel d'Achaz, mais seulement adopté. Quant a moy, j'estime que l'histoire rapportée par Scaliger est sujete à caution, & que c'est contre l'ordre de nature qu'un enfant engendre à l'âge de dix ans. I'estime aussi qu'Ezechias n'estoit point fils adopté d'Achaz, mais naturel & legitime; soit pource qu'une telle adoption n'estoit point

en usage parmi les Iuifs, & qu'hors l'exemple de Iacob qui adopta Ephraïm & Manassé, à peine en trouvera-on un autre dans l'Ecriture; soit pource qu'on ne lit point qu'une telle adoption se soit jamais faite entre deux personnes dont l'une ne surpasse l'autre que de dix ans, & qu'ordinairement l'adoptant doit estre tel qu'il ait pu estre pere de l'adopté, c'est à dire que l'adoptant surpasse en âge l'adopté, autant qu'un pere surpasse ordinairement son fils. Finalement, j'estime qu'il est plus convenable de lever cette difficulté de la sorte: Hosias ou Hasaria s'estant voulu emparer de la Sacrificature, & voulant faire encensement au Seigneur, fut frappé de lepre jusqu'au jour qu'il mourut, & demeura sequestre dans une maison, & son fils Iotham faisoit jugement au peuple de la terre, 2. Rois 15. & 2. Chron. 26. D'où il appert clairement que depuis qu'Hosias fut frappé de lepre, son fils Iotham regna en son lieu: Et quoy que le temps qu'Hosias fut frappé de lepre ne soit point exprimé dans l'Ecriture; neantmoins je pense que ce fut environ dix ans avant sa mort: Et partant Iotham a regné dix ans ou environ du vivant de son pere Hosias, lesquels sont attribuez à Hosias: En apres Iotham depuis la mort de son pere Hosias, a regné seize ans qui luy sont attribuez dans l'Ecriture:

Et enfin Iotham ayant fait constituer pour Roy son fils Achaz l'an seizieme complet, ou l'an dix-septieme commencé de son regne, regna encor quelques années avec son fils; & de-là vient qu'il est dit qu'Hosée commença à regner l'an vingtieme de Iothā qui estoit le quatrieme d'Achaz, comme il a esté dit cy-dessus. Quand donc il est dit dans l'Ecriture que Iotham âgé de vingt-cinq ans commença à regner, il faut entendre que Iotham estoit âgé de vingt-cinq ans quand il comença de regner du vivant de son pere: Et quand il est dit dans la mesme Ecriture qu'il regna seize ans, il faut entendre qu'estant âgé d'environ trente-cinq ans, il regna seize ans depuis la mort de son pere, lesquels luy sont attribuez. Ce que nous avons dit de Iotham fils d'Hosias, il le faut dire d'Achaz fils de Iotham; à sçavoir qu'Achaz regna vne dizaine d'années ou enviř du vivant de son pere Iotham, lesquelles sont attribuées à Iotham, & non pas à Achaz. En apres Iotham ayant fait confirmer son fils Achaz dans la Royauté par les Estats, & s'estant deschargé sur luy des affaires du Royaume, Achaz regna encor quelques années avec son pere Iotham, qui sont attribuées principalement à Achaz: Et en fin il regna encore quelques années tout seul apres la mort de son pere. Quand donc il

est

est dit dans l'Ecriture, qu'Achaz âgé de vingt ans commença à regner; il faut entendre qu'Achaz estoit âgé de vingt ans quand il comença à regner du vivant de son pere, l'espace d'environ dix ans qui ne sont point attribuez à Achaz. Et quand il est dit dans la mesme Ecriture qu'il regna seize ans; il faut entendre qu'il regna seize ans depuis que Iotham l'eut fait confirmer dans la Royauté par les Estats; de sorte qu'il pouvoit avoir environ trente ans quand il fut constitué Roy par son pere & par les Estats: Et ayant regné seize ans, il mourut âgé d'environ quarante-six ans. Et par consequent Achaz pouvoit avoir environ vingt ans quand il engendra Ezechias. En cette réponse je ne di rien d'Achaz qui ne soit possible, & qui ne soit arrivé, mesmes à son pere Iotham, come il a esté montré cy-dessus. D'autres répondent que comme il est écrit 2. Chron. 22. qu'Achasia estoit âgé de quarante-deux ans quand il commença à regner, & neantmoins il n'en avoit que vingt-deux, 2. Rois 8. Et comme il est dit 2. Chron. 16. que Baasa monta contre Iuda & bâtit Rama l'an trente-six du regne d'Asa, & neantmoins ce n'estoit que le vingt-six. Et comme il est dit 2. Chron. 36. que Iehoiakim estoit âgé de huit ans quand il comença à regner, & neantmoins il en avoit dix-huit,

2. Rois 24. De mesme il s'est pû faire qu'il se soit glissé quelque faute dans les premieres copies de l'histoire des Rois de Iuda & d'Israël, en ce qui concerne le nombre des années d'Achaz ou d'Ezechias : De sorte qu'il faut dire, qu'Achaz avoit trente ans quand il comença à regner, & non pas vingt seulement : Ou bien il faut dire qu'Ezechias n'avoit que quinze ans quand il commença à regner, & non pas vingt-cinq. Mais puis qu'il n'y a aucune nécessité qui oblige à poser vne telle alteration dans les copies de l'Ecriture sainte ; je me tien à la réponse que j'ay faite cy-dessus.

3518. MANASSE succeda à son pere Ezechias, l'an du monde trois mille cinq cens dix-huict, & regna cinquante-cinq ans, 2. Rois 21. & 2. Chron. 33.

3573. AMON succeda à son pere Manasse, l'an du monde trois mille cinq cens septante-trois, & regna deux ans, 2. Rois 21. & 2. Chron. 33.

3575. IOSIAS succeda à son pere Amō, l'an du monde trois mille cinq cens septante-cinq, & regna trente-un an, 2. Rois 22. & 2. Chron. 34.

3606. IEHOACHAZ succeda à son pere Iosias, l'an du monde trois mille six cens six, & regna trois mois, apres lesquels il fut transporté en Egypte par Pharaon Necho, 2. Rois 23. & 2. Chron. 36. 3606.

3606. IEHOIAKIM ou Eliakim, frere aisné de Iehoachaz fut constitué Roy par Pharaó Necho, & regna onze ans, 2. Rois 23. & 2. Chron. 36. l'ay dit qu'il estoit frere aisné de Iehoachaz; d'autant qu'aux lieux sus-alleguez, il est dit que Iehoachaz estoit âgé de vingt-trois ans quand il commença à regner, & regna trois mois, & que Iehoiakim estoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à regner.

3617. IEHOIACHIN ou Iechonias, succeda à son pere Iehoiakin, l'an du monde trois mille six cens dix-sept, & regna trois mois, 2. Rois 24. & 2. Chron. 36. Apres lesquels il fut transporté en Babylone par Nabuchodonosor, comme il est dit aux lieux sus-alleguez.

3618. SEDECHIAS ou Mathanias, oncle de Iehoiachin ou Iechonias, fut constitué Roy par Nabuchodonosor, l'an du monde trois mille six cens dix-huict, & regna onze ans commencez; apres quoy il fut transporté en Babylone par Nabuchodonosor, la ville de Ierusalem brûlée, & ses murailles détruites, 2. Rois 25. & 2. Chron. 36. Par ainsi finit le Royaume de Iuda l'an onzieme de Sedechias, & l'an du monde trois mille six cens vingt-huict; lequel avoit duré depuis qu'il fut separé de celuy d'Israël quatre cens ans, & depuis le commencement du regne de Saül cinq cens vingt.

La Captivité.

ON forme diverses difficultez touchant le commencement & la fin de la captivité dont il s'agit maintenant, lesquelles peuvent estre levées par les assertions suivantes.

ASSERTION 1. La captivité dont est question, a duré septante ans, Ierem. 25. & 29. & 2. Chron. 36. & Daniel 9.

ASSERTION 2. Il y a eu quatre captivitez des Juifs par Nabuchodonosor Roy de Babylone. La premiere a esté l'an troisieme de Iehoiakim ou Eliakim, Daniel 1. à sçavoir l'an troisieme accompli: d'autant que l'an quatrieme de Iehoiakim, qui est la premiere année de Nabuchodonosor, Ierem. 25. Nabuchodonosor vainquit en bataille Pharaon Necho auprès du fleuve Euphrates en Charcamis, Ierem. 46. & estant venu en Ierusalem l'assiegea, & le Seigneur livra en sa main Iehoiakim, & vne partie des vaisseaux de la maison de Dieu; & Asphenes par le commandement de Nabuchodonosor, transporta en Babylone les plus beaux & les plus sçavans jeunes hommes d'entre les Juifs, entre lesquels furent

Daniel & ses trois compagnons, Daniel 1. Et par ainsi Iehoiakim fut asservi à Nabuchodonosor, 2. Rois 24. Or que cela ait esté l'an troisieme complet, ou l'an quatrieme commencé de Iehoiakim, qui est la premiere année du regne de Nabuchodonosor, il appert par ce qui est dit Daniel 2. à sçavoir qu'en la seconde année du regne de Nabuchodonosor, Daniel desja captif expliqua à Nabuchodonosor le songe de la statuë qui representoit les quatre Empires. La seconde captivité a esté l'an onzieme de Iehoiakim, qui ayant esté asservi à Nabuchodonosor l'espace de trois ans, se revolta & rebella apres contre luy, 2. Rois 24. à cause dequoy Nabuchodonosor monta contre luy, & le lia de chaines pour le mener en Babylone, & emporta des vaisseaux de la maison du Seigneur, & les mit au temple de Babylone. La troisieme captivité a esté trois mois apres la seconde, en laquelle Iehoiachin ou Iechonias, fut transporté en Babylone avec sa mere, & ses serviteurs, & ses Princes, & ses Eunuques, & tous les vaillans gendarmes au nôbre de dix mille, & sept mille charpentiers & ferruriers; & on print tous les thresors du Temple & de

la maison Royale, & tous les vaisseaux d'or, 2. Rois 24. & 2. Chron 36. La quatrième captivité a esté environ onze ans apres la troisième, en laquelle Sedechias fut transporté en Babylone avec le reste des Juifs, & les murailles de Ierusalem furent demolies, & le Temple, la maison Royale, & toutes les maisons de Ierusalem furent brûlées, & on emporta tous les thresors, les colonnes d'airain, la mer d'airain, & tous les vaisseaux d'argent & d'airain, 2. Rois 24. & 2. Chron. 36.

ASSERTION 3. D'autant que la captivité dont est question, est arrivée sous Nabuchodonosor Roy de Babylone, & que le commencement & la fin des septante ans de la captivité dependent principalement de la connoissance de la durée de la Monarchie de Babylone, je pose les noms des Rois de Babylone, & le nombre des années de leur regne, ainsi que l'ont posé Ptolomé dans le Canon, Berose & les autres Historiens.

- | | | |
|---|---|--------|
| 1. Nabonassar premier Roy de Babylone a regné quatorze ans. | - | 14. |
| 2. Nadius en a regné deux. | - | 2. |
| 3. Chozirus & Porus en ont regné cinq. | | 5. |
| 4. Iugæus ou Ditulæus en a regné cinq. | | 5. |
| | | 5. Mar |

- | | |
|---|-----|
| 5. Mardokempad en a regné douze. | 12. |
| 6. Arceanus en a regné cinq. | 5. |
| Interregne premier de deux ans. | 2. |
| 7. Belibus a regné trois ans. | 3. |
| 8. Apronadius a regné six ans. | 6. |
| 9. Rigebelus a regné vn an. | 1. |
| 10. Messimordac a regné quatre ans. | 4. |
| Interregne second de huit ans. | 8. |
| 11. Assaradin a regné treize ans. | 13. |
| 12. Saosduchæus a regné vingt ans. | 20. |
| 13. Chyniladanus ou Xeniladanus a regné
vingt-deux ans. | 22. |
| 14. Nabopolassar a regné vingt-vn an. | 21. |
| 15. Nabocolassar ou Nabuchodonosor a
regné quarante-trois ans. | 43. |
| 16. Ilvarodam ou Evilmerodac a regné
trois ans. | 3. |
| 17. Niricassolassar ou Niriglissar a regné
quatre ans. | 4. |
| 18. Laborosardac a regné neuf mois. | 1. |
| 19. Nabonadius a regné dix-sept ans. | 17. |

Il faut icy remarquer premierement, que les Historiens varient quelquesfois d'une année; & alors il faut dire que ceux qui en mettent moins, prennent les années completes; & ceux qui en mettent plus, prennent les années commencées.

Secondement, il faut remarquer que

tous les Historiens sont d'accord, que depuis Nabonassar jusqu'à Nabopolassar, il y a cent vingt-deux ans, suivant ce que dit Ptolomée au liv. 5. chap. 14. à sçavoir que l'an cinquieme de Nabopolassar, est le cent vingt-septieme de Nabonassar. De sorte que s'il y a quelques difficultez touchant le nombre des années du regne des Rois de Babylon, ce n'est que depuis Nabopolassar.

En troisieme lieu, il faut remarquer que Scaliger au liv. 5. de la correctiõ des temps page 376. rapporte que Berose dõne vingt-neuf ans de regne à Nabopolassar, & que Ptolomée ne luy en donne que vingt-vn : Ce qui ne peut s'accorder qu'en disant que Nabopolassar a regné vingt-vn an seul, & sept ou huit ans avec son fils Nabuchodonosor. De-là vient que Iosephe au liv. 10. des Antiquitez Judaïques ch. 11. rapporte que Berose ne donne que vingt-vn an à Nabopolassar; mais au liv. 1. contre Appion, il dit que Berose luy en donne vingt-neuf.

En quatrieme lieu, il faut sçavoir que celuy qui est appellé Belsassar au livre des Revelations du Prophete Daniel, n'est autre qu'Evilmerodach : d'autât que Daniel

au chap. 5. dit, que Naduchodonosor estoit son pere, en ces mots : *O Roy ! le souverain Dieu donna à Nabuchodonosor ton pere le Royaume, &c.* Et vn peu apres : *Toy aussi Belsassar qui es son fils, tu n'as pas humilié ton cœur, &c.* Or nous ne lisons pas qu'autre qu'Evilmerodach ait esté fils de Nabuchodonosor. Et en effect les Historiens ne font mention que de quatre Rois de Babylone apres Nabuchodonosor, qui sont Evilmerodach, Niriglissar, Labosardac, & Nabonadius ou Nabonidus, qu'Herodote appelle Labynithus, qui fut depouillé du Royaume de Babylone par Cyrus. Or le Roy Belsassar ne peut estre ni Niriglissar, ni Labosardac, ni Nabonidus : Il faut donc qu'il soit Evilmerodach. Que Belsassar ne soit point Niriglissar, il appert d'autant que Niriglissar que Iosephe appelle Niriglissoroor, estoit gendre & non pas fils de Nabuchodonosor ; car il avoit épousé la sœur d'Evilmerodach fille de Nabuchodonosor, comme dit Berose dans Iosephe au liv. i. contre Appion : mais Belsassar estoit vray fils de Nabuchodonosor, Daniel 5. D'abondant, Berose dans Iosephe au lieu sus-allegué, marque qu'Evilmerodach fut tué en trahison par Niti-

glissar son beau-frere ; mais Niriglissar ne fut point tué, ains regna paisiblement. Or Belfassar fut tué en trahison, Daniel 5. Dóc Belfassar est Evilmerodac, & non pas Niriglissar. En outre Berose sur Iosephe au lieu sus-allegué, dit que le successeur de Niriglissar fut son fils Labosardac encor enfant. Or le successeur de Belfassar fut Darius de Mede, estant âgé de soixante-deux ans, Daniel 6. Que le Roy Belfassar ne soit point aussi Labosardac, il appert: d'autant que Belfassar regna trois ans, à tout le moins commencez ; veu qu'il est parlé de la troisieme année de son regne, Daniel 8. Mais Labosardac n'a regné que neuf mois, comme disent Berose dans Iosephe au livre 1. contre Appion, Ptolomée dans le Canon, & les autres Historiens. Outre que Labosardac estoit fils de Niriglissar gendre de Nabuchodonosor, comme disent Berose & Ptolomée aux lieux sus-alleguez: Mais Belfassar estoit vray fils de Nabuchodonosor, Daniel 5. Finalement, que Belfassar ne soit point Nabonadius ou Nabonidus, il appert: d'autant que Nabonidus fut dépoüillé de son Royaume par Cyrus, & fut fait Gouverneur de la Carmanie, côme marquét tous les Historiens:

Mais

Mais Belsassar fut tué en trahison, & Darius print le Royaume, Daniel 5. & 6. Outre que Nabonidus n'estoit point fils de Nabuchodonosor, comme estoit Belsassar; veu que Beroſe dans Iosephe au livre i. contre Appion, dit, qu'apres Labosardac on fit Roy vn certain Babylonien nommé Nabonidus. De ce que dessus il s'ensuit necessairement que Niriglissar n'est autre que celuy que l'Ecriture appelle Darius de Mede: Car si Evilmerodac & Belsassar sont le mesme, & que Niriglissar ait succedé à Evilmerodac, & Darius de Mede à Belsassar; il est evident que Niriglissar & Darius de Mede sont le mesme. Et en effect il est plus vray-semblable que la fille d'un si grand Roy, tel qu'estoit Nabuchodonosor, ait esté donnée à vn Prince estrange, tel qu'estoit Darius de Mede fils d'Asuerus, qui vray-semblablement estoit ce grand Cyaxares ou Oxyares pere d'Astya-ges & de ce Darius, que non pas à vn Babylonien sujet de Nabuchodonosor. Or Niriglissar épousa la fille du Roy Nabuchodonosor, comme il a esté prouvé cy-dessus: Donc Niriglissar n'est autre que Darius de Mede, qui succeda à Belsassar ou Evilmerodac. Et est vray-semblable

que Nabuchodonozor & Cyaxares apres avoir fait vne rude guerre l'un contre l'autre, ayent fait paix ensemble, en mariant Darius fils de Cyaxares avec la fille du Roy Nabuchodonosor. En vn mot, Darius n'a pû estre Evilmerodac : d'autant qu'Evilmerodac estoit Babylonien, fils de Nabuchodonozor, auquel il succeda, 2. Rois 25. & Ierem. 52. Mais Darius estoit Medien, fils d'Assuerus, Daniel 9. qui succeda à Belsassar fils de Nabuchodonosor, Daniel 5. & 6. Darius aussi n'a pû estre Labosardac : d'autant que Labosardac estoit enfant quand il cōmença à regner, cōme dit Berose dans Iosephe au livre 1. contre Appion : Mais Darius estoit âgé de soixante-deux ans quand il commença à regner. Darius encor n'a pû estre Nabonidus : d'autant que Nabonidus estoit Babylonien, & a regné dix-sept ans en Babylone, comme dit Berose dans Iosephe au livre 1. contre Appion, & a regné en tout trente-deux ans; à sçavoir dix-sept ans en Babylone, & quinze ans en Carmanie, cōme dit Ptolomée dans le Canon : Mais Darius estoit Medien, & n'est pas vraisemblable qu'il ait regné trente-deux ans; car il estoit âgé de soixante-deux ans quād

il commença à regner, auxquels si vous ajoutez trente-deux ans de regne ou de gouvernement, on trouvera qu'il mourut à l'âge de nonante-quatre ans, ce qui n'est gueres croyable. Darius enfin n'a pû estre celuy qu'on pretend avoir pris Babylone avec Cyrus, & qu'on croid avoir esté constitué Roy de Babylone par Cyrus: d'autant que Darius succede à Belsassar, Daniel 6. lequel Belsassar n'a pû estre Nabonidus, comme il a esté prouvé cy-dessus; veu que Belsassar perdit son Royaume de Babylone avec la vie, ayant esté tué parmi les festins & les réjouyssances publiques, Daniel 5. Mais Nabonidus ayant esté dépouillé de son Royaume de Babylone, fut fait Gouverneur de Carmanie. Partant, puis que Darius n'a esté ni Evilmerodach, ni Labosardac, ni Nabonidus, ni celuy qu'on pretend faussement avoir aidé Cyrus à ptendre Babylone; il s'ensuit necessairement que ce Darius de Mede n'est autre que Niriglissar. Au reste il ne faut pas qu'on trouve estrange la diversité des noms: Car si dans l'Ecriture sainte Ozias est appellé Azaria, & Daniel est appellé Belsassar, & dans l'histoire profane Astyages est appellé Apandas, Ochus est appellé

Artaxerxes, &c. Aussi on ne doit trouuer estrange qu'Evilmerodac soit appellé Belsassar, & Niriglissar soit appellé Darius: Car, ce sont des surnoms que les Rois ont accoûtumé de prendre, ou que les peuples leur donnent; veu que Belsassar ne signifie autre chose que Thresorier de Bel, qui est vn dieu Babylonien; & Darius signifie vn qui reprime & tient en bride les autres.

En cinquieme lieu, il faut remarquer que Iosephe au liv. 10. des Antiquitez Iudaïques chap. 12. donne dix-huict ans à Evilmerodac, qu'il appelle Abilamerodac; & en donne quarante à Niriglissar, qu'il appelle Niglissar: Ce qui ne peut s'accorder avec ce qui a esté dit cy-dessus; sinon qu'on pose qu'Evilmerodac a regné environ quinze ans du vivant de son pere Nabuchodonosor; & qu'une faute s'est glissée dans les exemplaires de Iosephe, lors qu'il parle des années du regne de Niriglissar; & qu'au lieu de τέσσαρα, c'est à dire quatre, comme posent tous les Historiens, les Copistes des œuvres de Iosephe ont écrit τεσσαράκοντα, c'est à dire quarante: Ce qui se confirme par ce que dit le mesme Iosephe au livre 1. contre Appion, à sçavoir qu'Evilmerodac ne regna que deux ans,

à sçavoir complets, ou trois commencez, & Nirigliffar n'en regna que quatre. Or qu'Evilmerodac ait vray-semblablement regné du vivant de son pere, il appert de ce qui est dit dans l'Ecriture, Daniel 4. à sçavoir que Nabuchodonosor fut chassé de son Royaume, & puis restabli, pendant lequel temps Evilmerodac son fils a pû regner.

ASSERTION 4. Le commencement des septante ans de la captivité, ne doit estre pris ni à la captivité de Sedechias, ni à la captivité de Iechonias ou Iehoiachin, ni à la captivité de Iehoiakim ou Eliakim l'an onzieme de son regne; mais seulement en l'année quatrieme commencée du regne de Iehoiakim, qui est la premiere année cōmencée du regne de Nabuchodonosor; dont les principales raisons sont celles-cy.

La premiere raison est tirée de ce que depuis la premiere année du regne de Nabuchodonosor jusqu'au retour de la captivité, il y a justement septante ans, à sçavoir quarante-trois ans qu'a regné Nabuchodonosor, trois ans qu'a regné Evilmerodac ou Belsassar, cinq ans qu'ont regné Nirigliffar & Labosardac son fils, & dixsept

ans qu'a regné Nabonidus ou Labynithus, qui font en tout soixante-huict ans des Grecs ou des Egyptiens. Or soixâte-huict ans des Grecs ou des Egyptiens, font justement soixante-neuf ans moins trois jours de ceux dont parle l'Ecriture; veu que l'année des Grecs ou des Egyptiens, a esté de trois cens soixante-cinq jours & six heures, côme il a esté prouvé cy-dessus; & l'année dont parle l'Ecriture, n'est que de trois cens soixante jours, comme il a esté aussi prouvé cy-dessus. Or apres ces soixante-neuf ans, Cyrus assiegea Babylone, & apres vn an ou environ de siege, il la print; & incontinent apres les septante ans accomplis, il fit l'Edict du retour de la captivité. Que si on met le commencement des septante ans de la captivité à la prise de Sedechias, il s'en faudra dix-huict ans que les septante ans de la captivité ne soient accomplis, comme il appert par les supputatiōs des années du regne des Rois de Iuda & de Babylone que nous avons faites cy-dessus: Et si on met le commencement des septante ans de la captivité à la prise de Iechonias ou de Iehoiakim, il s'en faudra environ sept ans que les septante ans de la captivité ne soiēt accōplis,

comme

comme il appert par les mesmes supputations.

La seconde raison est tirée de ce que le commencement des septante ans de la captivité, doit estre pris depuis que Nabuchodonosor commença à assujeter & asservir non seulement les Juifs, mais aussi les Nations d'alentour: Car le Prophete Ieremie en parle de la sorte au chap. 25. de ses Revelations: *Pource que vous n'avez point oüy mes paroles, voicy j'envoyeray & assembleray toutes les familles d'Aquilon (dit l'Eternel) par devers Nabuchodonosor Roy de Babylon mon serviteur, & les feray venir contre ces pays-icy, & contre ses habitans, & contre toutes ces Nations d'alentour, & les détruiray à la façon de l'interdit; & les mettray en estonnement, & en sifflement, & en deserts eternels; & feray cesser d'entr'eux la voix de joye, & la voix de liesse, la voix de l'époux, & la voix de l'épouse, le bruit des meules, & la lumiere des lampes; & tout ce pays-icy sera en desert jusqu'à s'en estonner; & ces Nations-icy seront asservies au Roy de Babylon par septante ans. Et quand les septante ans auront esté accomplis, je feray punition sur le Roy de Babylon, &c.* Et ce que le Prophete a dit icy en general, il le specifie puis apres au mesme

chapitre depuis le verset 18. jusqu'au 26. designant en particulier ceux qui devoiēt boite la coupe de l'ire de Dieu, à sçavoir Ierusalem, les citez de Iuda, & ses Rois & ses Princes; Pharaο Roy d'Egypte, ses Princes & tout son peuple, les Rois des Philistins, les Rois d'Arabie, Edom, Moab, Tyr, Sidon, &c. Il fait le mesme depuis le chap. 46. jusqu'au 50. Or nous lisons au chap. 46. des Revelations du Prophete Ieremie, que Nabuchodonosor Roy de Babylone, en la quatrieme année de Iehoiakim fils de Iosias, vainquit en bataille Pharaο Necho Roy d'Egypte près du fleuve Euphrates en Charcamis, & fit plusieurs Egyptiens captifs. Et nous lisons au liv. 2. des Rois chap. 24. & au liv. 2. des Chron. chap. 36. & au chap. 1. des Revelations du Prophete Daniel, qu'en la troisieme année complete du regne de Iehoiakim, ou la quatrieme commencée, Nabuchodonosor Roy de Babylon vint en Ierusalem & l'assiegea, & le Seigneur livra en sa main Iehoiakim, & vne partie des vaisseaux de la maison de Dieu, & les plus beaux & mieux instruits des enfans d'Israël, & que Iehoiakim luy fut asservi. Partant, la captivité a commencé en la quatrieme année
comm

commencée de Iehoiakim; qui est la première du regne de Nabuchodonosor, Ierem. 25. Et la captivité a esté en son progrès, & la plus grande de toutes, en la huitième année du regne de Nabuchodonosor, lors que le Roy Iechonias, ses Princes & dix-sept mille hommes furent transportez en Babylone. Et la captivité a esté consommée & en son comble, l'an dix-neuf du regne de Nabuchodonosor, lors que le Roy Sedekias & le reste du peuple fut transporté en Babylone, Ierusalem détruite, le Temple & toutes les maisons brûlées. Et en effect, tout ainsi qu'encor qu'il y ait eu plusieurs retours de la captivité, neantmoins le premier retour est le vray retour, ou le vray commencement du retour, & les autres retours n'ont esté que des suites du premier: De mesme encor qu'il y ait eu plusieurs captivitez, neantmoins la première captivité est la vraye captivité, ou le vray commencement de la captivité, & les autres captivitez ne sont que des suites de la première.

La troisième raison qui prouve clairement que la captivité dont il faut prendre le commencement des septante ans, n'est pas celle de Sedechias, est tirée du

chap. 29. des Revelations de Ieremie, où le Prophete parle ainsi: *Le Seigneur des armées le Dieu d'Israël, dit ainsi à tous ceux qui ont esté transportez en Babylon; Bâtissez des maisons, & y demeurez, &c. Car ainsi a dit l'Eternel, quand les septante ans seront accomplis en Babylon, je vous visiteray, & susciteray ma bonne parole sur vous, pour vous faire retourner en ce lieu icy, &c. Mais ainsi a dit l'Eternel au Roy qui est assis sur le throne de David, (à sçavoir à Sedechias) & à tout le peuple qui habite en cette cité, à vos freres qui ne sont point issus avec vous en captivité; Ainsi a dit l'Eternel des armées, Voicy je m'en vay envoyer sur eux l'épée, la famine & la mortalité, &c. D'où il appert clairement que les septante ans de la captivité, ont cōmencé avant la captivité de Sedechias. Le Prophete dit la mesme chose au chap. 24.*

De ce que dessus il appert clairement que le commencement de la captivité des Juifs en Babylone, a esté l'an du monde trois mille six cens dix, & l'an quatrieme de Ichoiakim fils de Iofias, qui est la premiere année du regne de Nabuchodonosor. Que si on commence la Monarchie Babylonique au cōmencement du regne de Nabuchodonosor, on pourra dire avec
verité

verité que la captivité des Juifs en Baby-
lone, & la Monarchie des Babyloniens,
ont commencé & fini au mesme temps.

Du retour de la Captivité.

TOVS ceux qui ont écrit sur cette
matiere, sont d'accord que le retour
de la captivité en vertu du premier Edict
fait en faveur des Juifs, a esté l'an premier
de Cyrus, 1. Esdras 1. Mais d'autant qu'on
doute si c'est le premier de son regne ou
de son Empire, & qu'on n'est pas d'accord
du commencement de son Empire; il se
trouve trois diverses opinions touchant
le temps de la publication du premier E-
dict, & par consequent du retour de la
captivité.

La premiere est, de ceux qui disent que
Cyrus a fait ce premier Edict l'an premier
de son regne, qui est selon nostre supputa-
tion, l'an du monde trois mille six cens
cinquante-neuf, l'an premier de la cin-
quante-cinquieme Olympiade, & l'an de
Rome cent nonante-trois.

La seconde opinion est de Scaliger en
son livre de la correction des temps dans
les Prolegomenes, qui dit que Cyrus a fait

ce premier Edict l'an vingt-neuf de son regne, qui est comme il pense, le premier de son Empire, & selon nostre supputation est l'an du monde trois mille six cens quatre-vingts huit, l'an de Rome 221. & l'an premier de la soixante-deuxieme Olympiade.

La troisieme opinion est de ceux qui disent que Cyrus a fait ce premier Edict l'an vingt-vn de son regne, qui est selon nostre supputation l'an du monde trois mille six cens quatre-vingts, l'an de Rome deux cens treize, & l'an premier de la soixantieme Olympiade.

Mon sentiment touchant ces trois opinions est tel.

Premierement, j'estime que ce premier Edict, & par consequent le retour de la captivité, n'a pas esté l'an premier du regne de Cyrus; & par consequent que la premiere opinion doit estre rejettée. La raison de cela est, d'autant qu'au chap. i. du premier livre d'Esdras, l'Edict est exprimé en ces termes: *Cyrus Roy des Perses dit ces choses, Le Seigneur Dieu du ciel m'a donné tous les Royaumes de la terre, & m'a enjoint de luy bâtir un Temple en Ierusalem, &c.* Or Cyrus l'an premier de son regne n'avoit pas

pas tous les Royaumes de la terre; veu qu'il a conquis premierement le Royaume des Perfes & des Medes sur Aftyages son grãd pere , puis celuy des Lydiens sur Croëfus, & plusieurs années apres celuy des Babylo niens sur Labynithus ou Nabonidus , comme font foy Herodote, Ctesias, & les autres Historiens : Donc l'an premier du regne de Cyrus, n'est pas celuy auquel fut publié le premier Edict.

Secondement, je di que ce premier Edict a esté fait par Cyrus l'an premier de son Empire, & que le premier de son Empire doit estre pris au temps qu'il subjuga l'Empire des Babylo niens , qui faisoit la premiere des quatre Monarchies de Daniel, & cōmença la seconde Monarchie, à sçavoir celle des Perfes : ce qui fut justement l'an vingt-vn de son regne: Car Cyrus n'a regné en tout que vingt-neuf ans accomplis, comme dit Herodote au liv. 1. de son Histoire , ou bien trente ans commencez, comme veulent Ciceron , Ctesias, & quelques autres. Or le Canon Mathematique de Ptolomé le fait regner neuf ans en Babylone : Il faut donc que l'an vingt-vn de son regne il ait pris Babylone, & conquesté l'Empire des Baby-

loniens. Or que ce premier Edict, & par consequent le retour de la captivité ait esté en la susdite année 21. du regne de Cyrus que la Monarchie des Babyloniens prit fin, il appert; d'autant que la premiere année de la captivité, a esté l'an premier du regne de Nabuchodonosor, comme il a esté prouvé cy-dessus: Or depuis l'an premier du regne de Nabuchodonosor jusqu'à la fin de la Monarchie des Babyloniens, il y a justement septante ans, côme nous avons aussi montré cy-dessus: Donc aussi la captivité qui ne devoit durer que septante ans, a fini avec la Monarchie des Babyloniens; & par consequent le retour de la captivité a esté l'an vingt-vn du regne de Cyrus, qui est le premier de son Empire, & de son regne en Babylone. Ce qui est confirmé par le Prophete Ieremie au chap. 25. de ses Revelations, en ces termes: *Tout ce pays icy sera en desert, & toutes ces Nations d'alentour seront asservies au Roy de Babylon durant septante ans. Et quand les septante ans auront esté accomplis, je feray punition sur le Roy de Babylon, &c.* Lesquelles paroles montrent clairement que la fin & le retour de la captivité, est en mesme réps & en mesme année que la destruction de
la

la Monarchie des Babylo niens , ou à tout le moins n'est pas apres icelle: & par consequent que l'opinion de Scaliger qui la met huit ou neuf ans apres, n'est pas soutenable. Il faut donc necessairement poser le retour de la captivité, l'an vingt-vn commencé du regne de Cyrus en Perse. Et puis que le commencement du regne de Cyrus en Perse a esté l'an premier de la cinquante-cinquieme Olympiade, & l'an cent nonante-trois de Rome: Et que l'Ære ou le commencement du regne de Nabonassar a esté quatre ans apres la construction de Rome, comme il a esté suffisamment prouvé cy-dessus; il s'ensuit necessairement que le retour de la captivité a esté l'an premier de la cinquante-neufieme Olympiade, l'an deux cens treize de Rome, & l'an deux cens neuf de Nabonassar. Et puis que le commencement de la captivité a esté l'an du monde trois mille six cens dix, & qu'elle a duré septante ans; il est evident qu'elle a fini, & par consequent que le retour de la captivité a esté, l'an du monde trois mille six cens quatre-vingts. Et partant que l'an du monde trois mille six cens quatre-vingts, l'an premier de la cinquante-neufieme Olympiade,

l'an deux cens treize de Rome, & l'an deux cens neuf de Nabonassar, sont vne mesme année. Et quoy que depuis le commencement du regne de Nabonassar jusqu'au retour de la captivité, on trouve deux cens treize ans dans la table Chronologique susdite des Rois de Babylone: neantmoins il n'en faut conter que deux cens neuf; d'autant qu'encor que Nabopolassar ait regné vingt-vn an selon Ptolomée, ou vingt-neuf selon Berosé; neantmoins il n'en faut conter que dix-sept, & dire que l'an dix-huietieme de son regne, il constitua son fils Nabuchodonosor pour Roy. Que si on conte les années du regne de Nabuchodonosor apres l'an vingt-vn de Nabopolassar, comme font tous les autres Chronologues; il faut dire qu'y ayant seize supputations avant le regne de Nabuchodonosor dans la susdite table Chronologique des Rois de Babylone, à sçavoir quatorze de Rois, & deux d'interregnes; il n'est pas vrây-semblable que toutes les années de ces supputations soient completes; & par consequent qu'il n'y a point d'inconvenient d'oster quatre ou cinq années sur le total.

De ce que dessus il est aisé a montrer

en

en quelle année du monde ont esté les Æres de Nabonassar, de la ville de Rome, & des Olympiades. Car si l'an deux cens neufuieme de l'Ære ou du cōmencement du regne de Nabonassar, l'an deux cens treize de Rome, & la premiere année de la cinquante-neufuieme Olympiade, ont esté l'an du monde trois mille six cens quatre-vingts, comme il a esté prouvé cy-dessus; il faut necessairement que l'Ære ou le cōmencement du regne de Nabonassar ait esté l'an du monde trois mille quatre cens septante-vn, que l'Ære de Rome ait esté l'an du monde trois mille quatre cens soixante-sept, & que l'Ære des Olympiades instituées par Iphitus ait esté l'an du monde trois mille quatre cens soixante-trois: Et par ainsi Nabonassar aura commencé à regner l'an quinzieme du regne de Iotham Roy de Iuda, & l'an seizieme de Phacée Roy d'Israël: La ville de Rome aura commencé à estre bâtie l'an onzieme de Iotham Roy de Iuda, & l'an douzieme de Phacée Roy d'Israël: Et les Olympiades auront esté instituées par Iphitus l'an trente-huict de Hosias Roy de Iuda, & l'an premier de Zacharie Roy d'Israël: Ou bien toutes ces Æres auront esté trois ans

& quelques mois devant, si on fait les années du monde de trois cens soixante jours seulement, comme fait l'Ecriture sainte. Que si la destruction de Troye a esté quatre cens trente-deux ans avant la construction de Rome, comme marquent les Historiens; il est evident que Troye aura esté détruite l'an du monde trois mille trente-cinq, ou bien six ans & quelques mois devant, si on fait les années du monde de trois cens soixante jours seulement, cōme fait l'Ecriture sainte: Et par ainsi cette destruction de Troye aura esté septante-deux ans avant le commencement du regne de Saül, qui a esté le premier Roy d'Israël.

D'abondant, attendu que depuis le quinzieme an du regne de Iotham, qui est le premier de Nabonassar, jusqu'au quinzieme commencé du regne d'Ezechias, auquel Ezechias tomba malade, & Mero-dac Baladan fils de Baladan Roy de Babylone envoya des Ambassadeurs à Ezechias, 2. Rois 20. il y a environ trente-vn an; & que depuis l'Ære de Nabonassar qui cōmença à regner l'an quinzieme de Iotham, jusqu'au sixieme du regne de Mardokempad qui a regné douze ans en Babyl

bylone, il y a aussi trente-vn an, comme il appert par la susdite table Chronologique des Rois de Babylone : Il est evident que Mardokempad est le mesme que Merodac Baladan. Aussi Ptolomée au livre 4. chap. 6. dit que Mardokempad cōmença à regner l'an vingt-sept de Nabonassar; ce qui s'accorde avec nostre supputation, & montre que Mardokempad est Merodac Baladan. Et puis que l'année d'au paravant qui est la cinquieme du regne de Mardokempad ou de Merodac Baladan, Sennacherib Roy des Assyriens vint avec vne puissante armée contre Ezechias, & l'Ange du Seigneur luy tua cent quatre-vingts cinq mille hommes de son armée, & luy mesme s'en estant retourné en Ninive, fut tué par ses enfans Adramelec & Sarasar, & son fils Asharadon regna en son lieu, 2. Rois 19. Il est manifeste qu'en ce temps-là les Royaumes d'Assyrie & de Babylone estoient gouvernez par divers Rois : Mais que ces deux Royaumes furent peu de temps apres sous vn mesme Roy; veu qu'il est dit 2. Chron. 33. que Manassé fut mené captif en Babylone par le Roy des Assyriens.

Finalemēt , de ce que dessus il appert

que ceux-là se trompent qui prennent Nabonassar & Salmanassar pour le mesme. Car Nabonassar estoit Roy de Babylone, & Salmanassar Roy des Assyriens. Or du temps de Salmanassar les Royaumes d'Assyrie & de Babylone estoient sous divers Rois, comme il a esté prouvé cy-dessus. D'abondant, avant Nabonassar on ne met point d'autre Roy; car on luy fait commencer le Royaume de Babylone: Mais avant Salmanassar l'Ecriture met Phul, & Teglatphalasar. Ioignez à cela que Nabonassar a commencé à regner l'an quinzieme de Iotham, comme il a esté prouvé cy-dessus; & ayant regné quatorze ans, côme il appert par la susdite table Chronologique des Rois de Babylone; il est evident qu'il est mort l'an douzieme d'Achaz Roy de Iuda, & l'an premier d'Hosée Roy d'Israël: Mais Salmanassar estoit encor en vie, & regnoit l'an neufuieme du regne d'Hosée, en laquelle il subjuga le Royaume d'Israël, & transporta les Israélites en Assyrie, en Mede, & aux autres pays de son obeissance, 2. Rois 17.

Du rebâtissement du Temple.

LE second Edict portant permission de rebâtir le Temple, a esté fait par Darius l'an deuxieme de son regne, 1. Esdras 4. & 6. Mais y ayant eu trois Darius qui ont regné en Perse, on n'est gueres assureé quel des deux premiers a publié l'Edict. Nous proposerons les deux principales opinions, & donnerons nostre jugement sur icelles.

La premiere opinion est de Scaliger au liv. 5. de la correction des temps, qui estime que Darius Nothus a fait le second Edict l'an deuxieme de son regne, qui est selon nostre supputation l'an du monde 3795. l'an de Rome 328. & l'an 4. de la 88. Olympiade.

La seconde opinion est de Iosephe au liv. 11. des Antiq. Iud. chap. 2. de Benoit & de Mariana en leurs notes sur le chap. 4. du premier livre d'Esdras, & de Petau en sa doctrine des temps, liv. 12. chap. 25. qui estiment que Darius Hystaspes a fait ce second Edict l'an deuxieme de son regne, qui est selon nostre supputation l'an du monde 3698. l'an de Rome 231. & l'an 3.

de la soixante-quatrieme Olympiade.

Mon sentiment touchant ces deux opinions est, que Darius fils d'Hystaspes a fait ce second Edict, & non pas Darius Nothus. Premièrement, pource que Zorobabel & Iesçuah ont esté les deux principaux Chefs de ceux qui retournerent de la captivité, l'an premier du regne de Cyrus en Babylone, 1. Esdras 2. Et alors ils estoient âgez pour le moins de trente ans; veu que Iesçuah Sacrificateur avoit plusieurs enfans, 1. Esdras 3. & que les Sacrificateurs devoient avoir trente ans pour le moins, Nomb. 4. Et les mesmes Zorobabel & Iesçuah estoient encor en vie du temps de Darius lors que le Temple fut rebâti, 1. Esdras 5. Or ils ne pouvoient pas estre en vie au sixieme an de Darius Nothus; autrement ils auroient vécu environ cent cinquante ans; ce qui n'est pas vraisemblable: attendu que depuis Moyse qui vécut six-vingts ans, jusqu'au rebâtissement du Temple, on ne trouve pas qu'aucun ait passé six-vingts ans. Or qu'ils eussent vécu cent cinquante ans, il appert; d'autant que depuis le retour de la captivité qui a esté l'an premier du regne de Cyrus en Babylone, jusqu'au sixieme de Darius Nothus

que

que le Temple fut rebâti, il y a justement six-vingts ans, à sçavoir neuf ans de Cyrus en Babylone, sept ans cinq mois de Cambyfes, sept mois de Smerdes, trente-six ans de Darius d'Hystaspes, vingt de Xerxes, quarante-deux d'Artaxerxes Longuemain, & cinq de Darius Nothus, qui font en tout six-vingts ans; ausquels si on ajoute trente ans qu'avoient Zorobabel & Iesçuah lors du premier retour de la captivité, on trouvera qu'ils auront vécu cent cinquante ans; ce qui n'est pas vraisemblable, & est contredit par ce qui est écrit au liv. 3. attribué à Esdras ch. 3. & 4. & par Iosephe au liv. 11. des Antiq. Iud. ch. 4. qui marquent qu'en l'an second de Darius, Zorobabel estoit encor jeune & des gardes du corps. Partant il faut dire que le Temple a esté rebâti l'an sixieme de Darius d'Hystaspes, auquel temps ils pouvoient avoir environ cinquante ans.

Secondement, il est dit 1. Esdras 4. que les ennemis du peuple de Dieu empêcherent la construction du Temple tout le temps de Cyrus, d'Assuerus, & d'Artaxerxes, jusqu'à la seconde année du regne de Darius: Où par Artaxerxes Iosephe au liv. 11. des Antiq. Iud. chap. 3. entend

Cambyfes furnommé Artaxerxes, qui signifie grand guerrier, pource qu'il mena vne grande guerre contre l'Egypte, & la subjuga; & par Assuerus on entend ce-luy que Ctesias appelle Oxyares, & qu'Herodote appelle Smerdes, soit le Mage qui succeda à Cambyfes, soit le frere de Cambyfes qui gouvernoit en son absence. Partant ce Darius qui a fait l'Edict de rebâtir le Temple est mis apres trois autres Rois, & vraysemblablement a esté le quatrieme Roy de Perse: Or c'est Darius d'Hystaspes qui a esté le quatrieme Roy de Perse, comme nous avons montré.

En troisieme lieu, au chap. 2. du Prophete Aggée on lit ces mots: *Qui est-ce d'entre vous qui a veu cette maison en sa premiere splendeur, & quelle la voyez-vous maintenant?* Par lesquelles paroles il appert que lors du second Edict il y avoit encore des Juifs qui avoient veu le premier Temple avant qu'il fut détruit par les Babylo-niens: Or ils n'ont pû estre du temps de Darius Nothus, autrement ils eussent vécu deux cens ans: Il faut donc qu'ils fussent du temps de Darius d'Hystaspes, auquel temps ils pouvoient avoir environ quatre-vingts ans.

C'est

C'est vne chose fort remarquable, que cōme depuis le cōmencement de la captivité, qui fut l'an quatrieme de Ichoiakim jusqu'au premier retour, il y a justement septante ans : Aussi depuis la destruction du Temple jusqu'au second an de Darius d'Hystaspes qu'on commença à le rebâtir, en sorte qu'il fut parachevé dans quatre ans, il y a justement septante ans, comme il appert par les Chronologies proposées cy-dessus. A quoy j'ajoute, que depuis le rebâtissement du Temple jusqu'au rebâtissement des murailles de Ierusalem, à sçavoir depuis le septieme an de Darius d'Hystaspes jusqu'au vingtieme d'Artaxerxes Longuemain, il y a aussi justement septante ans, comme il appert par les Chronologies des Rois de Perse rapportées cy-dessus. Et finalement depuis le rebâtissement de la Ierusalem terriene jusqu'au rebâtissement de la Ierusalem celeste, c'est à dire depuis le vingtieme d'Artaxerxes Longuemain jusqu'à la predication de l'Evangile par Iesus Christ, il y a septante semaines d'années; en sorte qu'au milieu de la septantieme Iesus Christ meurt pour tous ses eleus, comme nous prouverons amplement cy-apres.

Ceux qui disent avec Scaliger que c'est Darius Nothus qui a fait ce second Edict, objectent premierement, que ce Darius qui a fait ce second Edict est mis par Esdras entre deux Artaxerxes, à sçavoir apres cet Artaxerxes qui empescha le bâtiment du Temple, & devant cet autre Artaxerxes qui envoya Esdras en Jerusalem pour y restablir le service de Dieu, & Nehemie pour rebâtir ses murailles, comme il appert par le 4. 5. 6. & 7. chap. du livre 1. d'Esdras. Or il n'y a eu que Darius Nothus qui ait regné entre deux Artaxerxes, à sçavoir apres Artaxerxes Longue-main, & devant Artaxerxes Mnemon.

Mais à cela on peut répondre, que cet argument tiré des noms des Rois de Perse, n'est pas suffisant d'établir vne opinion particuliere contre Iosephe, Eusebe, & les autres Historiens dignes de foy, & contre les raisons que nous avons alleguées pour la seconde opinion; d'autant que les noms des Rois de Perse sont plustot des eloges que des noms propres: Car Cyrus veut dire Soleil, comme dit Plutarque en la vie d'Artaxerxes; Xerxes signifie guerrier; & Artaxerxes grand

grand guerrier, comme dit Herodote ; Darius, qu'Herodote appelle aussi *εὐρέτης* signifie vn qui regit & tient en bride les autres ; Darius Nothus s'appelloit auparavant Ochus ; & Darius qui fut vaincu par Alexandre le Grand s'appelloit auparavant Codomannus. D'abondant, nous avons montré cy-dessus, que Iosephe par Artaxerxes entend Cambyfes, & non pas Artaxerxes Longuemain : Et les Historiens profanes ne font point mention d'Assuerus entre les Rois de Perse, si ce n'est peut-estre sous le nom d'Oxyares qui estoit Smerdes le Mage, ou le frere de Cambyfes. En vn mot, ou par Assuerus & Artaxerxes il faut entendre le mesme Roy, comme semble faire l'Auteur du troisieme livre attribué à Esdras chap. 2. & alors cet Artaxerxes sera Cambyfes ou Smerdes, autrement appelle Oxyares : ou bien il faut entendre deux diuers Rois : Et alors ou Artaxerxes sera Cambyfes, comme veut Iosephe, & Assuerus sera Smerdes, autrement appellé Oxyares ou Tanoxyares : ou bien Assuerus sera Cambyfes, & Artaxerxes sera Smerdes, comme veulent quelques autres : ou en fin Assuerus & Artaxerxes seront les deux

freres Mages, à sçavoir Smerdes, autrement appellé Oxyares, & Patizites qui avoit le maniement des affaires.

Secôdement, on objecte que lors de ce second Edict il fallut rechercher dans les registres, si Cyrus avoit fait auparavant vn Edict pour rebâtir le Temple de Ierusalem, comme il appert par le premier livre d'Esdras : Ce qui témoigne qu'on avoit desja mis en oubli le premier Edict. Or il n'y a pas d'apparence qu'au commencement du regne de Darius d'Hystaspes, on eut mis desja en oubli le premier Edict fait par Cyrus; veu qu'il y avoit fort peu de temps.

Mais à cela on peut répondre, que depuis le premier Edict fait par Cyrus jusqu'au second fait par Darius d'Hystaspes, il y a environ vingt ans : or dans vingt ans parmi les guerres, les tumultes & les seditions qui furent alors, on a pû aisement oublier les particularitez d'vn Edict, lesquelles il a fallu rechercher pour s'y conformer.

De la restauration & rebâtissement
de Ierusalem.

ARTAXERXES envoya Esdras en Ierusalem pour y reſtablir entièrement la pureté du ſervice de Dieu, 1. Esdras 7. & en fit vn Edict, qui eſt le troiſieme de ceux que les Rois de Perſe ont fait en faveur des Iuiſ. Or il fit cet Edict l'an ſeptieme de ſon regne, 1. Esdras 7.

Le rebâtiffement de Ierusalem peut eſtre pris ou pour le rebâtiffement des maiſons, ou pour le rebâtiffement des murailles. En la premiere façon nous diſons que Ierusalem a commencé à eſtre rebâtie l'an du retour de la captivité, lors que Cyrus permit par ſon Edict aux Iuiſ de rebâtir le Temple: Et c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit Eſa. 45. que *Cyrus edifiera la Cité de Dieu, & laiffera aller les captifs.* En la ſeconde façon, nous diſons qu'Artaxerxes l'an vingtieme de ſon regne, au mois de Niſan qui répond au mois de Mars, permit par Edict à Nehemie de rebâtir les portes & les murailles de Ierusalem, Nehemie 2. & que les murailles furent parachevées dans cinquante-deux jours, Nehemie 6.

On est d'accord que c'est le mesme Roy qui a fait ces deux derniers Edicts; veu qu'en l'execution d'iceux le mesme Esdras est fort employé: Mais y ayant eu plusieurs Artaxerxes, & le nom d'Artaxerxes estant pris par quelques vns pour Xerxes ou pour Darius; on dispute fort de celuy qui a publié ces deux derniers Edicts. Je proposeray les cinq principales opinions, & donneray mon jugement sur icelles.

La premiere opinion est de Iosephe au liv. 11. des Antiq. Iud. ch. 6. qui estime que c'est Xerxes fils de Darius d'Hystaspes, qui a fait ces deux derniers Edicts. Et partant le troisieme Edict aura esté fait selon nostre supputation, l'an du monde trois mille sept cens quarante, l'an de Rome 272 & l'an 4. de la 74. Olympiade. Et le quatrieme Edict aura esté fait l'an du monde trois mille sept cens cinquante-trois, l'an de Rome 285. & l'an 1. de la 79. Olympiade.

La seconde opinion est des autres Iuifs qui estiment que c'est Darius Hystaspes qui a fait les trois derniers Edicts, & qu'es deux derniers, Artaxerxes est mis pour Darius: Et partant le troisieme Edict aura esté

esté fait selon nostre supputation l'an du monde trois mille sept cens quatre, l'an de Rome 236. & l'an 4. de la 65. Olympiade. Et le quatrieme Edict aura esté fait l'an du monde trois mille sept cens dix-sept, l'an de Rome 249. & l'an 1. de la 69. Olympiade.

La troisieme opinion est de Petau, qui tient que c'est Artaxerxes Lóguemain qui a fait ces deux derniers Edicts, mais qu'il faut prendre le commencement de son regne depuis qu'il fut constitué Roy par son pere Xerxes: d'autant que c'estoit là coutume des Rois de Perse allans à la guerre de constituer pour Roy celuy qui devoit succeder, comme dit Herodote au liv. 7. de son Histoire. Et partant suivant cette opinion, le troisieme Edict aura esté fait selon nostre supputation l'an du monde trois mille sept cens quarante-sept, l'an de Rome 279. & l'an 2. de la 76. Olympiade. Et le quatrieme Edict aura esté fait l'an du monde trois mille sept cens soixante, l'an de Rome 292. & l'an 3. de la 79. Olympiade.

La quatrieme opinion est d'Eusebe au livre 8. de la demonstration Evangelique, qui tient que c'est Artaxerxes Lóguemain

qui a fait ces deux derniers Edicts, & qu'il faut prendre le commencement de son regne depuis la mort de Xerxes: Et partant le troisieme Edict aura esté fait selon nostre supputation l'an du monde trois mille sept cens soixante, l'an de Rome 292. & l'an 3. de la 79. Olympiade. Et le quatrieme Edict aura esté fait l'an du monde trois mille sept cens septante-deux, l'an de Rome 305. & l'an 4. de la 82. Olympiade.

La cinquieme opinion est de Scaliger, qui estimant que Darius Nothus a fait le second Edict, est obligé de croire qu'Artaxerxes Mnemon a fait ces deux derniers Edicts. Et partant le troisieme Edict aura esté fait selon nostre supputation l'an du monde trois mille huit cens vingt-vn, l'an de Rome 354. & l'an 4. de la 94. Olympiade. Et le quatrieme Edict aura esté fait l'an du monde trois mille huit cens trente-quatre, l'an de Rome 367. & l'an 1. de la 98. Olympiade.

Mon sentiment touchant ces cinq opinions est tel.

Premierement, j'estime que Xerxes n'a pas fait ces deux derniers Edicts: d'autant que l'Ecriture sainte les attribüe à Ar-

taxerxes & non pas à Xerxes, & qu'elle parle de la trente-deuxieme année de son regne en laquelle Nehemie vint au Roy, Nehem. 13. Or Xerxes n'a regné que vingt ans, comme il a esté prouvé cy-dessus en la Chronologie des Rois de Perse.

Secondement, j'estime que Darius Hy-staspes n'a pas fait ces deux derniers Edicts; d'autant que l'Ecriture sainte attribue le second Edict du rebâtissement du Temple à Darius; & le troisieme & quatrieme de la restauration & du rebâtissement de Ierusalem à Artaxerxes.

Finalemēt, j'estime qu'Artaxerxes Longuemain regnant depuis la mort de Xerxes, a fait ces deux derniers Edicts, & non pas Artaxerxes Mnemon, ni aucun autre Roy de Perse: d'autant que le quatrieme Edict fait par Artaxerxes l'an 20. de son regne, est celuy dont parle Daniel; veu que Daniel parle de l'Edict de rebâtir Ierusalem; & qu'il n'y a que l'Edict fait par Artaxerxes l'an 20. de son regne qui fasse mention du rebâtissement de Ierusalem. Or que ce soit l'an 20. du regne d'Artaxerxes Longuemain, & non pas d'aucun autre Roy de Perse, il appert de ce que le commencement des septante semaines

de Daniel, ne peut estre que l'an 20. d'Artaxerxes Longuemain, comme nous prouuerôs par des raisons invincibles ez deux derniers chapitres de ce traitté.

Du Temple de Garizim.

388. **I**ESÇVAH fils de Iotfedek grand Sacrificateur, qui a esté vn des principaux Chefs de ceux qui retournerent de la captiuité, a vécu sous Cyrus, Cambyfes, Smerdes & Darius d'Hystaspes, côme il a esté prouvé cy-dessus: A Iesquah succeda Ioiâkim son fils: A Ioiakim succeda son fils Eliasib: A Eliasib succeda son fils Ioiadah: A Ioiadah succeda son fils Ionathan: Et à Ionathan succeda son fils Iaddua, Nehem. 2. Iosephe au liv. 11. des Antiquitez Iudaïques chap. 7. change vn peu les noms; car au lieu de Ioradah il dit Iudas, & au lieu de Ionathan il dit Iean, lequel il accuse d'auoir tué son frere Iesus dans le Temple, & au lieu de Iaddua il dit Iaddus, qui eut vn frere nommé Manassé, auquel Sanâballat gouverneur de Samarie donna sa fille Nicaso en mariage: Et au chap. 8. il ajoute que les Anciens de Ierusalem fachiez de ce que Ma-

nassé

nassé avoit pris à femme vne estrangere (veu que Sanaballat estoit Cuthien & Samaritain) ne luy voulurét permettre d'approcher de l'autel: dequoy Sanaballat irrité, obtint d'Alexandre le Grand qui avoit vaincu Darius & assiegeoit alors la ville de Tyr, la permission de bâtir vn Temple sur la montagne de Garizim proche de Samarie; & l'ayant bâti, fit son gendre Manassé souverain Sacrificateur. Si cela est ainsi, le Temple de Garizim aura esté bâti l'an premier de la cent douzieme Olympiade, l'an de Rome quatre cens vingt-vn, vn an avant la destruction de la Monarchie des Perles, & establissement de celle des Grecs; & par consequent l'an du monde trois mille huit cens nonante-deux, comme il appert par les Chronologies que nous avons proposées cy-dessus.

Icy se presente vne difficulté; c'est que Nehémie au chap. 12. de son livre, faisant mention des souverains Sacrificateurs, nomme entr'eux Iaddua aux versets 11. & 22. & dit au vers. 22. que les Chefs des peres des Levites du temps d'Eliafib, Ioiadah, Iohanam & Iaddua, sont redigez par écrit ensemble des Sacrificateurs jus-

qu'au regne de Darius de Perse : Et au chap. 6. il parle des meschancetez de Sanaballat. Or Iosephe au livre II. des Antiquitez Iudaïques au chap. 7. & 8. dit que Iaddua & Sanaballat ont esté du téps de Darius Codomannus dernier Roy de Perse ; & ajoûte au chap. 8. que Iaddua alla au devant d'Alexandre le Grand. De là il semble qu'il s'ensuit que Nehemie & Sanaballat estoient encor en vie au temps qu'Alexandre le Grand détruisoit la Monarchie des Perses ; & par consequent qu'ils ont vécu environ cent cinquante ans, ce qui n'est pas vray-semblable : Car l'an vingtieme d'Artaxerxes que les murailles de Ierusalem furent rebâties, Nehemie & Sanaballat pouvoient avoir environ trente ans, attendu que Nehemie estoit Gouverneur des Iuifs, & Sanaballat Gouverneur des Moabites ; & depuis l'an vingtieme d'Artaxerxes jusqu'au regne de Darius Codomannus, il y a prez de fixvingts ans, qui ajoûtez aux trente qu'ils pouvoient avoir, font en tout cent cinquante.

A cela on peut répondre que Nehemie ne parle point de Iaddua comme estant desja souverain Sacrificateur ; mais seulement

ment comme estant desja né & destiné à estre souverain Sacrificateur en qualité de fils de Iohanan ou Ionathan: Car ayant dit au chap. 12. vers. 22. *Que les Chefs des Peres des Levites du temps d'Eliafib, Ioiadab, Iohanan & Iaddua, ont esté redigez par écrit jusqu'au regne de Darius de Perse*: il ajoûte au verset suivant comme par correction, *que les Chefs des Peres des Levites ont esté redigez par écrit jusques au temps de Iohanan fils d'Eliafib, ne faisant aucune mention de Iaddua*; pource qu'encore qu'il fut desja né, il n'estoit pas encore souverain Sacrificateur. Selon cette réponse, par Darius il faut entendre Darius Nothus, & dire que sur la fin de son regne Iaddua nâquit, & qu'estant âgé d'environ 75. ans, il alla au devant d'Alexandre le Grand. Car depuis la fin du regne de Darius Nothus jusqu'au cinquieme an de Darius Codomannus, que Iaddua alla en procession avec tous les Sacrificateurs au devant d'Alexandre le Grand, comme écrit Iosephe, il y a septante-trois ans. Derechef selon cette réponse, il faut dire qu'il y a eu deux Sanaballats; l'un a esté Horonite du pays de Moab, qui a vécu du temps de Nehemie & d'Artaxerxes Lon-

guemain, & qui donna sa fille en mariage à vn des fils de Ioiadah, comme dit Nehemie au chap. 13. de son livre, qui ajoute que ce fils de Ioiadah fut debouté par luy de la Sacrificature pour avoir épousé cette femme estrangere fille de Sanaballat Horonite: L'autre a esté Cuthien ou Samaritain, qui a vécu du temps de Darius Codomannus, & qui dōna sa fille Nicaso en mariage à Manassé fils de Iohanah & frere de Iaddua; lequel Manassé fut debouté par les Anciens, & par Iaddua mesme de la Sacrificature pour avoir épousé cette femme estrangere fille de Sanaballat Samaritain, cōme remarque Iosephe au liv. 11. des Antiq. Iud. chap. 8. Et en effet, si Sanaballat dont parle Nehemie estoit celuy qui fit bâtir le Temple de Garizim dont parle Iosephe, & qui posa Temple contre Temple, & Autel contre Autel, il n'y a point d'apparence que Nehemie qui raconte les moindres pechez de Iuifs, se fut reu d'vn forfait si detestable. Que si on veut que Sanaballat dont parle Nehemie soit le mesme Sanaballat dont parle Iosephe qui donna sa fille en mariage à Manassé frere de Iaddua, & qu'il soit nommé dans Nehemie fils de Ioiadah à cause qu'il estoit son
son

son petit fils, comme Iohanan est appellé fils d'Eliafib, Nehem. 12. pource qu'il estoit son petit fils ; Il faut dire que comme Iosephe s'est mépris quand il a dit que les murailles de Ierusalem furent rebâties du temps de Xerxes, prenant Xerxes pour Artaxerxes ; aussi il s'est mépris quand il a mis au temps de Darius Codomannus ce qui est arrivé du temps de Darius Nothus : Et quant à cette pompeuse procession de Iaddua & de tous le Sacrificateurs en habits Sacerdotaux au devant d'Alexandre le Grand qui se prosterna devant Iaddua ; j'estime que c'est vne invention des Rabins pour élever leur Nation ; veu que de tous ceux qui ont écrit l'Histoire d'Alexandre le Grand jusques aux moindres actions, comme sont Diodore, Plutarque, Q. Curce, Arrian, &c. il n'y a pas vn qui parle de cette procession & de cette adoration de Iaddua par Alexandre le Grand.

Au reste Iaddua estant mort, Onias son fils luy succeda en la souveraine Sacrificature, comme dit Iosephe à la fin du onzieme livre des Antiquitez Iudaïques : A Onias succeda son fils Simon surnommé le Iuste, & à Simon qui n'avoit laissé qu'vn

petit enfant nommé Onias, succeda son frere Eleazar, auquel temps fut faite la version des Septante.

De la version des Septante.

LEs Iuifs ont esté captifs sous les Rois de Babylone l'espace de septante ans, comme il a esté prouvé cy-dessus. Ils ont esté tributaires des Rois de Perse l'espace de deux cens dix ans; apres lesquels & les Iuifs & les Perses furent subjugez par Alexandre le Grand: Mais Alexandre estant mort, & son Empire ayant esté partagé entre ses principaux Capitaines, Ptolomée fils de Lagé eut pour sa part l'Egypte, & s'empara aussi de Ierusalem & de toute la Iudée qui luy fut assujetic, comme marque Iosephe au liv. 12. des Antiquitez Judaïques chap. 1. Son fils Ptolomée Philadelphe luy ayant succédé, fit de grands biens à la nation des Iuifs, & renvoya en leur pays cent mille Iuifs qui estoient captifs en son Royaume. Il fit aussi translater en Grec le vieux Testamēt par septante-deux Iuifs que luy envoya pour ce sujet le souverain Sacrificateur Eleazar qui avoit succédé à son frere Simon

le Iuste, ces choses sont rapportées par Iosephe au livre 12. des Antiquitez Iudaïques chap. 21. Cette version appelée des Septante pour faire vn conte rond, quoy qu'ils fussent septante-deux, déplut tellement aux Iuifs habitans en Ierusalem, qu'ils instituerent vn ieusne solennel, de peur que Dieu ne détruisit toute la nation des Iuifs à cause de cette profanation des Livres sacrez, & appellerent Hellenistes ceux qui se seruoient de cette version. D'où il appert qu'il y a grande difference entre Hellenistes & Hellenes: Car les Hellenistes estoient les Iuifs qui se seruoient de la version des Septante, & les Hellenes estoient tous les Grecs, comme remarque Scaliger sur Eusebe pages 123. & 124.

3947. Au reste cette versio des Septante a esté procurée par Ptoloméé fils de Lage, comme dit Irenée; par Ptoloméé fils de Lage & par Ptoloméé Philadelphie, comme dit Anatolius; par Ptoloméé Philadelphie seulement, comme dit Iosephe. Eusebe dit qu'elle a esté faite au commencement du regne de Ptoloméé Philadelphie; & Epiphane dit qu'elle a esté faite l'an dix-septieme (il vouloit dire

septieme) de Ptolomée Philadelphé, deux cens quarante-neuf ans devant la mort de Cleopatre. Et d'autant que la mort de Cleopatre a esté l'an de la ville de Rome sept cens vingt-trois, comme il a esté prouvé en la Chronologie des Rois d'Egypte, il s'ensuit que cette version des Septante a esté faite l'an de Rome quatre cens septante-quatre, en la deuxieme année de la cent vingt-cinquieme Olympiade; & par conséquent l'an du monde trois mille neuf cens dix-sept.

De la profanation du Temple par

Antiochus.

A PRES la mort d'Eleazar sous lequel fut faite la version des Septante, Manassé son oncle fut souverain Sacrificateur, auquel succeda Onias fils de Simon le Juste neveu d'Eleazar, comme dit Iosephe au liv. 12. des Antiquitez Judaïques chap. 3. A Onias succeda son fils Simon, & à Simon succeda Onias, apres la mort duquel, ses deux freres, à sçavoir Iesus qui print le nom de Iason, & Onias qui print le nom de Menelaus, furent en dispute pour la dignité de souverain Sacrificateur, comme

comme dit le mesme Iosephe au lieu sus-
allegué, chap. 4. & 6.

4050. Pendát le debat des deux freres,
& les seditions que les Juifs émeürent
pour ce sujet, Antiochus Epiphanes, c'est
à dire l'Illustre, monta contre Ierusalem
avec vne puissante armée, entra au lieu
Saint, & print l'autel d'or, & le chande-
lier du luminaire, & tous ses vaisseaux, &
la table de proposition, &c. Cela fut fait
par Antiochus l'an fixieme de son regne;
veu qu'il est dit au livre i. des Maccabées
chap. i. qu'il commença à regner l'an cent
trente-sept du Royaume des Grecs Seleu-
cides, & qu'il commença à profaner le
Temple & faire les meschancetez susdi-
tes l'an cent quarante-trois du Royaume
des Seleucides. La mesme chose est rap-
portée par Iosephe, qui dit au liv. 12. des
Antiquitez Iudaïques chap. 7. qu'Antio-
chus se rendit maistre de Ierusalem l'an
cent quarante-trois, qu'il y exerça d'hor-
ribles cruautez, & pillá tous les thrésors.
Et puis que nous avons prouvé cy-dessus
en la Chronologie des Seleucides, qu'An-
tiochus l'Illustre a commencé à regner
l'an premier de la cent cinquante-neu-
fuieme Olympiade, en l'année de la ville

de Rome cinq cens septante-sept; il est evident que le commencement de la profanation du Temple par Antiochus a esté l'an deuxieme de la cent cinquante-deuxieme Olympiade, en l'année de la ville de Rome cinq cens quatre-vingts & trois, & par consequent l'an du monde quatre mille cinquante.

4052. Deux ans apres, à sçavoir l'an cent quarante-cinq du Royaume des Seleucides, le Roy Antiochus edifia vne Idole abominable de desolation sur l'autel du Seigneur, & ses gens edifierent des autels par toutes les citez de Iuda, & brûlerent au feu les livres de la loy de Dieu, & mettoient à mort tous ceux chez lesquels estoient trouvez les livres, &c. ome il se void es lieux sus-alleguez des Maccabées & de Iosephe. Cela arriva l'an premier de la cent cinquante-troiseme Olympiade, en l'année de Rome cinq cens quatre-vingts & cinq, & par consequent l'an du monde quatre mille cinquante-deux. Iosephe au lieu sus-allegué marque aussi que cela est arrivé en la cent cinquante-troiseme Olympiade.

De

*De l'Estat Iudaïque sous les
Maccabées.*

4053. **A**NTIOCHVS ayant fait bâtir l'Idole abominable de désolation, Dieu suscita Mathatias Sacrificateur, qui s'estant séparé des idolatries que le Roy Antiochus avoit introduites dans l'Eglise, tua le Commis du Roy, remit au dessus l'Estat des Juifs, & mourut vn an apres, à sçavoir l'an cent quarante-six des Seleucides, 1. Maccab. 2. Cela mesme est rapporté par Iosephe au liv. 12. des Antiquitez Iudaïques chap. 8. & 9. qui ajoûte qu'il estoit fils de Simon lequel avoit esté engédre d'Assamonée; & de-là vient qu'on prend les Assamonées & les Maccabées pour les mesmes.

4055. **A** Mathatias ou Matthias succeda Iuda son fils surnommé Maccabée, qui ayant vaincu en diverses batailles Apollonius, Seron, Gorgias & Lyfias capitaines du Roy Antiochus, repurgea le Temple, & redressa le service de Dieu, l'an cent quarante-huict des Seleucides, environ vn an avant la mort d'Antiochus l'Illustre, comme il est rapporté au liv. 11. des Maccab.

chap. 3. 4. & 6. & dans Iosephe au liv. 12. des Antiquitez Iudaïques chap. 10. & 11. Pendant le gouvernement de Iuda Maccabée, Onias surnommé Menelaus souverain Sacrificateur, tres-meschant homme, fut tué apres avoir mal exercé sa charge l'espace de dix ans: Auquel succeda Alcimus ou Iacimus, qui fut encore plus meschant que Menelaus, & exerça la charge quatre ans.

4059. Iceluy estant mort Iuda Maccabée fut fait souverain Sacrificateur par les suffrages de tout le peuple, & exerça dignement cette charge l'espace de trois ans, & mourut l'an cent cinquante-deux des Seleucides. Ces choses sont rapportées par Iosephe au liv. 12. des Antiquitez Iudaïques chap. 15. 17. & 19.

4067. Jonathan succeda à son frere Iuda, & l'an cent soixante des Seleucides fut fait souverain Sacrificateur par Alexandre Roy de Syrie, 1. Maccab. chap. 9. & 10.

4074. Et l'an cent soixante-sept, la Iudée fut affranchie par Demetrius Roy de Syrie en faveur de Jonathan, 1. Maccab. 11. Puis Jonathan ayant esté pris par Tryphon, fut tué peu de tēps apres, 1. Maccab.

12. & 13. Ces mesmes choses sont rapportées par Iosephe au liv. 13. des Antiquitez Judaïques chap. 5. 8. & 10.

4077. Simon succeda à son frere Jonathan, tant au gouvernement, qu'en la souveraine Sacrificature ; & l'an cent septante, sous le gouvernement de Simon, fut osté tout à fait de dessus Israël le joug des Nations ; & commença le peuple d'Israël à s'écrire en tables & aux instrumens publics ; au premier an sous Simon le souverain Sacrificateur, Gouverneur & Prince des Juifs, 1. Maccab. chap. 13.

4079. Et l'an troisieme de son gouvernement, en l'année cent septante-deux des Seleucides, les Juifs le confirmerent dans la Principauté & souveraine Sacrificature, & firent dresser vn memorial à l'honneur de Simon, 1. Maccab. 14.

4084. Mais l'an cent septante-sept en l'onzieme mois, il fut tué en trahison par Ptolomée son gendre, 1. Maccab. 16. Il gouverna la Judée l'espace de huit ans, Iosephe liv. 13. des Antiquitez Judaïques chap. 14.

Iean Hircanus succeda à son pere Simon, tant au gouvernement, qu'en la souveraine Sacrificature, l'an quatrieme

d'Antiochus Sidetes ou Pius, l'an premier de la cent soixante-deuxieme Olympiade, comme dit Iosephe au liv. 13. des Antiquitez Iudaïques chap. 16. il faut lire la cent soixante-vnieme Olympiade: car autrement il contrediroit luy-mesme à toutes le Æres qu'il a posées cy-devant. Partant Iean Hircanus a commencé à regner sur la fin de l'an cent septante-sept des Seleucides, qui est l'an premier de la cent soixante-vnieme Olympiade, en l'année de Rome six cens seize, qui est l'an du monde quatre mille quatre-vingts & six. Il a regné ou gouverné l'Estat Iudaïque l'espace de trente & vn an, comme dit Iosephe au liv. 13. des Antiquitez Iudaïques chap. 18. ou bien trente-trois ans, comme dit le mesme Iosephe au liv. 1. de la guerre Iudaïque chap. 31. Aristobule I. succeda à son pere Iean Hircanus, & fut le premier qui se fit appeller Roy, & qui print le Diademe Royal, l'an de Rome six cens quarante-sept, en posant la mort d'Hircanus l'an trente-vn de son regne, & l'an du monde quatre mille cent dix-sept. Il ne regna qu'un an, comme dit Iosephe au liv. 13. des Antiq. Iud. chap. 19. Et là mesme il pose
le

le commencement du regne d'Aristobule quatre cens quatre-vingts vn an apres le retour de la captivité de Babylone; & au liv. i. de la guerre Iudaïque chap. 5. il le pose quatre cens septante-vn an apres le retour de la mesme captivité; quoy qu'il n'y ait que quatre cens trente-sept ans, comme il appert par les supputations precedentes.

4118. Alexandre succeda à son frere Aristobule, l'an du monde quatre mille cent dix-huict. Il regna vingt-sept ans, comme dit Iosephe au liv. 13. des Antiq. Iudaïq. chap. 23. & au liv. i. de la guerre Iudaïque, chap. 4.

4145. Alexandra succeda à son mari Alexandre, l'an du monde quatre mille cent quarante-cinq. Elle regna neuf ans, comme dit Iosephe au livre 13. des Antiq. Iudaïq. chap. 24. & au liv. i. de la guerre Iudaïque chap. 4.

4154. Hircanus II. succeda à sa mere Alexandra, l'an troisieme de la cent septante-septieme Olympiade, pendant le Consulat de Quintus Hortensius & de Quintus Metellus le Cretique, comme dit Iosephe au liv. 14. des Antiq. Iud. chap. 1. Ce Consulat a esté l'an de Rome six cens

quatre-vingts & quatre, selon les Fastes Capitolins; l'an six cens quatre-vingts & trois, selon la supputation de Caton; & l'an six cens quatre vingts & cinq, selon la supputation de Varron. Et partant il commença à regner l'an du monde quatre mille cent cinquante-quatre: mais en la mesme année il fut dépoüillé de son Royaume par Aristobule son frere. Peu de temps apres Antipater Iduméen ennemi d'Aristobule, fit tant qu'Hircanus s'enfuit vers Aretas Roy des Arabes, qui ayant vaincu en bataille Aristobule, l'assiegea dans le Temple de Ierusalem; & par ainsi Hircanus recouura le Royaume. Mais Aristobule ayant donné quatre cens talens à Scaurus Romain Lieutenant de Pompée en Syrie, obtint de luy de faire lever le siege à Aretas; & ayant assemblé vne grande armée défit en bataille Aretas & Hircanus, & par ainsi il se maintint pour Roy.

4160. Finalement, l'an de Rome six cens quatre-vingts & neuf, selon Caton; ou l'an six cens nonante, selon les Fastes Capitolins, l'an premier de la cent septante-neufuime Olympiade, pendant le Consulat de C. Antoine & de Cicéron,

comme dit Iosephe au liv. 14. des Antiq. Iud. chap. 8. Pompée vint en personne contre Ierusalem, & la print; & ayant remis le Royaume à Hircanus, mena captif Aristobule à Rome. Pompée alors osta aux Iuifs toutes les villes qu'ils avoient prises sur les Syriens, & leur imposa tribut, comme marque Iosephe au lieu sus-allegué. Quelque temps apres Alexandre fils d'Aristobule fit la guerre à son oncle Hircanus, qui ne pouvant resister aux forces d'Alexandre, appella à son secours Gabinus gouverneur de Syrie pour les Romains, lequel ayant vaincu en bataille Alexandre, ramena Hircanus en Ierusalem & le remit en sa dignité de souverain Sacrificateur; mais il divisa la Iudée en cinq parties, & y mit en chacune vne Cour souveraine pour juger de tous les differens qui surviendroient entre les Iuifs. Le siege de la premiere fut Ierusalem, de la seconde fut Gadara, de la troisieme Amathunte, de la quatrieme Ierico, & de la cinquieme Saphora ville de Galilée; & par ainsi l'Etat Iudaïque fut fait Aristocratique, ou à tout le moins mêlé d'Aristocratie. Ces choses sont rapportées par Iosephe au liv. 14. des Antiq. Iud. chap. 10.

Peu de temps apres Aristobule s'estant sauvé des prisons de Rome, vint en Iudée, & y leva vne armée pour recouurer le Royaume; mais ayant esté défait en bataille, & assiégré dans Macherunte, il fut pris & renvoyé à Rome en prison avec son fils Antigone. Incontinent apres Alexandre fils d'Aristobule ayant levé vne armée de trente mille hommes envahit la Iudée; mais il fut vaincu en bataille par Gabinius gouverneur de Syrie, & chassé de toute la Iudée. Ces choses sont rapportées par Iosephe au liv. 14. des Antiq. Iud. chap. 11.

4174. Finalement, l'an de Rome sept cens quatre, selon les Fastes Capitolins, qui mettent ordinairement vn an plus que Caton, & vn an moins que Vatron, Iules Cesar s'estant rendu maistre de Rome, mit hors de prison Aristobule, & l'envoya en Iudée avec deux legions pour la subjuguer; mais il fut empoisonné par ceux du parti de Pompée, & son fils Alexandre fut mis à mort par le commandement de Pompée, comme dit Iosephe au liv. 14. des Antiq. Iud. chap. 13. Et apres que Cesar eut vaincu Pompée, & subjugué le Royaume d'Egypte qu'il remit à
Cleop

Cleopatre, il fit Antipater Procureur de Iudée à cause des grands services qu'il luy avoit rendus, & confirma Hircanus dans la souveraine Sacrificature pour l'amour d'Antipater; comme dit Iosephe au lieu sus-allegué, chap. 15. Mais apres la mort de Iules Cesar, & la guerre civile d'Auguste & Antoine contre Cassius & Brutus; Antigone fils d'Aristobule par l'aide des Parthes conduits par Pacorus, auxquels il avoit promis mille talens, & cinq cens femmes, s'empara du Royaume de Iudée, coupa les oreilles à Hircanus, afin qu'il n'exercât plus la Sacrificature, qui ne pouvoit estre exercée que par des personnes entieres & non mutilées, comme dit Iosephe au livre sus-allegué, chap. 24. & 25.

*De l'Estat Iudaïque sous les
Herodiens.*

4183. **I**OSEPHE au livre 24. des Antiq. Iud. chap. 26. dit, qu'Herode ayant eschappé des mains d'Antigone & des Parthes, s'en alla à Rome en hyver, où il fut fait Roy de Iudée par le Senat Romain, à la sollicitation d'Auguste & de M. Antoine, qui estoient pour lors à Rome.

reconciliez ensemble, & qui remontre-
rent au Senat les grands services que leur
avoit rendu Antipater le pere d'Herode.
Iosephe ajoûte au lieu sus-allegué, que ce
fut pendant le Consulat de C. Domitius
Calvinus & de C. Asinius Pollio, en la cent
quatre-vingts quatrieme Olympiade.
Toutes ces choses montrent evidemment
qu'Herode a esté fait Roy par le Senat
Romain sur la fin de l'an de Rome sept
cens treize, qui est l'an quatrieme de la
cent quatre-vingts quatrieme Olympiade,
& du monde l'an quatre mille cent
quatre-vingt-trois.

Premierement, pource que le Consulat
de Domitius Calvinus & d'Asinius Pollio
est mis dans les Fastes Capitolins de Sigo-
nius, dans les Fastes Siciliens, & dans l'Hi-
stoire de Dion Cassius, l'an de Rome sept
cens treize.

Secondement, la cent quatre-vingts
quatrieme Olympiade contient les an-
nées de Rome sept cens dix, onze, douze,
treize. Or ce n'a pû estre l'an sept cens
dix; veu qu'en cette année Hirtius & Pan-
sa furent créez Consuls, comme marquent
tous les Fastes & tous les Historiens, &
non pas Domitius Calvinus & Asinius
Poll

Pollio: Et cette mesme année Hirtius, Panfa & Auguste firent la guerre contre M. Antoine, le défirent & le contraignirent de se retirer en Gaule. Et quoy que sur la fin de ladite année Auguste ayant esté mal traité par le Senat, fit paix avec Antoine & Lepide, & qu'ils vindrent tous trois à Rome; neantmoins ils n'y vindrent que pour opprimer le Senat, & faire mourir leurs ennemis; & partant ils ne sollicitèrent pas le Senat à donner le Royaume de Iudée à Herode cette année-là. Ajoutez à cela qu'Herode ne vint à Rome qu'après qu'Antigonus à l'aide des Parthes se fut emparé du Royaume de Iudée, cōme marque Iosephe au liv. 4. des Antiq. Iud. chap. 24. & 25. Or Antigonus ne s'en empara qu'après la guerre d'Auguste & Antoine contre Brutus & Cassius, comme dit Iosephe au lieu susallegué; laquelle guerre ne fut que l'an de Rome sept cens onze, comme marquent les Fastes Capitolins de Sigonius, & plusieurs Historiens dignes de foy. Ce n'a pû estre encor l'an de Rome sept cens onze, qu'Herode vint à Rome, & fut fait Roy de Iudée par le Senat Romain à la sollicitatiō d'Auguste & Antoine: d'autant qu'en cette année-là Au-

guste & Antoine firent la guerre à Brutus & Cassius, & gagnerent sur eux la bataille de Philippes; apres laquelle Antoine s'en alla en Asie & y demeura, & Auguste revint en Italie, & tomba malade, comme marquent tous les Historiens. Puis donc qu'Antoine estoit à Rome lors qu'Herode fut fait Roy par le Senat, & qu'Antoine n'y fut pas l'an de Rome sept cens onze; il est evident qu'Herode ne fut pas fait Roy cette année-là. Outre que l'an de Rome sept cens onze, M. Lepidus & L. Plancus estoient Consuls, & non pas Domitius Calvinus & Asinius Pollio, comme marquent tous les Fastes. Ce n'apû estre aussi l'an de Rome sept cens douze qu'Herode fut fait Roy par le Senat Romain à la sollicitation d'Auguste & d'Antoine; d'autant que pendant toute cette année-là M. Antoine demeura en Asie ou en Egypte, & qu'Auguste fit la guerre à L. Antoine en Toscane, & l'ayant surpris auprès de Perouse, le contraignit de se rendre luy & toute son armée, comme marquent tous les Historiens. Puis donc qu'Auguste & Antoine estoient à Rome lors qu'Herode fut fait Roy par le Senat, & qu'ils n'y furent point l'an de Rome sept cens douze;

il est evident qu'Herode ne fut pas fait Roy cette année-là. Outre que l'an de Rome sept cens douze, L. Antoine & P. Servilius estoient Consuls, & non pas Domitius Calvinus & Asinius Pollio, cōme marquent tous les Fastes. Finalement, ce n'a pū estre au commencement de l'an sept cens treize qu'Herode fut fait Roy de Iudée par le Senat Romain à la sollicitation d'Antoine : Id'autant que M. Antoine estoit encor en Asie, & qu'alors Fulvia qui avoit fait la guerre conjointement avec L. Antoine contre Auguste, s'estant retirée en Asie vers M. Antoine son mari, eut tant de pouvoir sur luy qu'il luy fit renoncer à l'amitié d'Auguste, & le fit passer en Italie, où la guerre s'alluma de tous costez. Mais sur ces entrefaites Fulvia vint à mourir, & peu de temps apres Auguste & M. Antoine s'estans reconciliez & aliez ensemble par le moyen d'Octavia sœur d'Auguste qu'Antoine épousa, ils entreferent dans Rome avec l'habit triomphal. Et ce fut seulement apres cette reconciliation qu'Herode vint à Rome, & qu'il fut fait Roy par le Senat, à sçavoir sur la fin de l'an sept cens treize.

En troisieme lieu, Iosephe au liv. i. de la

guerre Judaïque, chap. II. dit, que deux ans apres la bataille de Philippes gagnée par Auguste & Antoine sur Brutus & Cassius, Pacorus Roy des Parthes ayant envahi la Syrie, remit Antigonus en son Royaume de Judée, & en chassa Herode qui s'enfuit à Rome où il fut fait Roy par le Senat. Or la bataille de Philippes se donna l'an de Rome sept cens onze, comme marquent tous les Historiens: Il faut donc que Pacorus ait remis Antigonus en son Royaume, & chassé Herode deux ans apres, à sçavoir l'an de Rome sept cens treize, & par consequent qu'Herode ait esté fait Roy par le Senat sur la fin de ladite année.

En quatrième lieu Iosephe au livre 14. des Antiq. Iud. chap. 28. dit, qu'Herode par l'aide des Romains conduite par Sosius, print Ierusalem, & s'empara du Royaume de Judée pendant le Consulat de M. Agrippa & Canidius Gallus, qui fut l'an de Rome sept cens seize, comme marquent les Fastes Capitolins de Sigonius. Or le mesme Iosephe au liv. 14. des Antiq. Iud. chap. 27. dit, que ce fut trois ans apres qu'Herode fut fait Roy de Judée par le Senat Romain.

En

En cinquieme lieu, la bataille Actiaque se donna l'an de Rome sept cens vingt-deux, comme marquent tous les Historiens; & trente-sept ans apres, Archelaus fils du grand Herode fut relegué à Viéne, & Cyrenius envoyé en Judée pour faire la description, comme dit Iosephe au liv. 18. des Antiq. Iud. chap. 3. qui font sept cens cinquante-neuf ans; desquels si vous ostez neuf ans qu'avoit regné Archelaus, comme marque Iosephe au livre 2. de la guerre Iud. chap. 11. restera sept cens cinquante ans; & de sept cens cinquante ostez trente-sept qu'Herode a regné, restera l'an de Rome sept cens treize qu'il a commencé à regner.

En sixieme lieu, Iosephe au livre 14. des Antiq. Iud. chap. 28. marque la prise de Ierusalem par Herode en l'Olympiade cent quatre-vingts & cinq, pendant le Consulat de M. Agrippa & de Canidius Gallus, vingt-sept ans apres que Pompée l'eut prise. Or Pompée la print l'an de Rome six cens quatre-vingts & neuf, comme il a esté prouvé cy-dessus; ausquels si vous ajoutez vingt-sept ans, ils feront justement sept cens seize; ce qui s'accorde fort bien à ce qui a esté dit cy-dessus. Car

le Consulat d'Agrippa & de Gallus a esté l'an de Rome sept cens seize, selon les Fa-
stes Capitolins de Sigonius, trois ans apres
qu'Herode eut esté declaré Roy par le Se-
nat Romain, comme dit Iosephe au livre
14. des Antiq. Iud. chap. 27. Et partant
ç'a esté l'an troisieme de la cent quatre-
vingts & cinquieme Olympiade qu'He-
rode occupa le Royaume de Iudée, qu'An-
tigonus fut mis à mort, & qu'en luy finit la
domination de Hasamônées ou Macca-
bées, qui est l'an du monde quatre mille
cent quatre-vingts six. Et puis qu'Hero-
de fut fait Roy de Iudée par le Senat Ro-
main trois ans auparavant, comme il a
esté prouvé cy-dessus, il est euidét qu'He-
rode a esté fait Roy par le dit Senat l'an de
Rome sept cens treize. Dion au livre 49.
rapporte cette dernière prise de Ierusa-
lem par Herode au temps du Consulat
d'Appius Claudius & de C. Norbanus,
qui est l'an de Rome sept cens quinze;
mais j'estime qu'il prend depuis le com-
mencement du siege, & Iosephe seule-
ment à la fin. Quelques autres veulent
qu'Herode ait esté fait Roy de Iudée par
le Senat Romain l'an de Rome sept cens
quatorze. Mais outre que cela est cōtraire

à Iosephe; je di que cette opinion favorise nostre principal dessein, qui est de marquer precisement la mort d'Herode & la naissance de Iesus Christ; moyenant qu'on prene les premiers mois de l'an de Rome sept cens quatorze, comme il se verra cy-apres.

4192. L'an de Rome sept cens vingt-deux, qui est l'an du monde quatre mille cent nonante-deux, Antoine ayant esté défait à Actium par Auguste, Herode au commencement de l'an septieme de son regne depuis qu'il eut chassé Antigonus, fit mourir son beau-pere Hircanus, apprehendant qu'Auguste ne luy rendit le Royaume de Iudée, comme dit Iosephe au liv. 15. des Antiq. Iud. chap. 9. qui ajoute qu'Hircanus a esté souverain Pontife l'espace de neuf ans; apres lesquels il succeda à sa mere au Royaume de Iudée, mais que trois ans apres il en fut dépouille par son frere Aristobule: Puis y ayat esté remis par Pompee, il regna quarante ans; apres lesquels il fut chassé par Antigonus, & mené captif par les Parthes; d'ou il retourna en Ierusalem apres qu'Herode son gendre eut obtenu le Royaume. Et enfin il fut mis à mort miserablement par Herode,

estant âgé de quatre-vingts ans.

4221. Enfin Herode apres avoir fait mourir son beau-pere, sa femme, & la pluspart de ses enfans, & avoir exercé toute sorte de cruautéz, mourut miserablement sur la fin de Fevrier ou au commencement de Mars de l'an de Rome sept cens cinquante-vn, qui est l'an troisieme de la cent nonante-quatrieme Olympiade, & l'an du monde quatre mille deux cens vingt-vn; ou bien vn ou deux ans plus tard selon la supputation de Varron.

On prouue qu'Herode est mort sur la fin de Fevrier ou au commencement de Mars, en cette sorte. Iosephe au liv. 17. des Antiq. Iud. chap. 10. & 11. & au liv. 2. de la guerre Iud. chap. 1. & 2. dit en termes exprez qu'Herode estant mort, son fils Archelaus mena dueil de son pere l'espace de sept jours; & qu'à la fin du dueil, à scavoir au huitieme jour, il fit vn grand & long festin à tout le peuple; apres lequel le mesme jour ou le lendemain qui estoit le neufuime de la mort d'Herode, il monta au Temple & harangua au peuple, luy promettant de faire tout ce qu'il demandoit, incōrinent qu'il auroit esté confirmé
dans

dans la Royauté par Auguste: Et finalement ayant harangué, & en suite sacrifié, il se mit à banqueter avec ses amis. Iosephe ajoute és lieux sus-alleguez, que comme il banquetoit avec ses amis, ce qui fut pour le plus tard au dixieme jour depuis la mort d'Herode; tout soudain apres midi plusieurs Juifs ayans excité vne sedition, & s'estans saisis du Temple, demandoient à Archelaus que le souverain Sacrificateur nagueres créé par Herode fut déposé, & vn autre plus digne substitué à sa place, & que ceux-là fussent punis de mort qui avoient poussé Herode à faire mourir Judas & Matthias & les autres qui avoient arraché du Temple l'aigle d'or qu'Herode y avoit fait poser. Or ce qui est principalement à considerer en cet endroit est, que Iosephe és lieux sus-alleguez, marque expressement que cette sedition arriva sur le poinct de la feste de Pasque, pour la celebration de laquelle vne grande multitude de Juifs de tout le pays d'alentour estoient desja venus en Ierusalem: Et ajoute qu'Archelaus craignant que cette sedition ne luy portât prejudice envers Auguste, de qui il esperoit la cõfirmation de la Royauté que son pere luy avoit laissée par son

testament, envoya à deux diverses fois des gens de consideration accompagnez de soldats pour tacher d'appaiser ou reprimmer ces seditieux: mais ces seditieux ayant repoullé & batu ceux qu'il avoit envoyez, il fut contraint avant que tout le peuple se mutinât, d'envoyer cōtre eux toute l'armée, qui mit à mort trois mille de ces seditieux le propre jour de la feste de Pasque: & par ainsi finit la seditiō avec la feste; & Archelaus ayât fait retirer chacun chez soy, partit de Ierusalé pour Rome afin d'estre cōfirmé Roy par Auguste. Il ne faut pas omettre que Iosephe au liv. 17. des Antiq. Iud. chap. 11. & 12. & au liv. 2. de la guerre Iudaïque, chap. 4. & 8. rapporte qu'en l'accusation qu'on intenta contre Archelaus en presence d'Auguste, on luy reprocha d'avoir fait mettre à mort trois mille Juifs le propre jour de Pasque és premiers jours de son regne, & que la nuit d'apres la mort d'Herode son pere il avoit banqueté avec ses amis, & que ces banquets faits pendant le dueil qu'on menoit d'Herode avoiēt donné lieu à la sedition. Toutes ces choses cōsiderées attentivement, font voir assez clairement que depuis la mort d'Herode jusqu'au propre jour de Pasque

qui

qui fut la fin de la sedition, il n'y a qu'environ dix-huict ou vingt jours: Et puis que la feste de Pasque fut alors environ le dix-huict ou le vingt de Mars, il s'en suit necessairement qu'Herode mourut sur la fin de Feyrier. Que si on pose la feste de Pasque plus tard, il ne m'importe pas beaucoup, seulement il faudra dire en ce cas-là, qu'Herode est mort au mois de Mars.

On prouve aussi qu'Herode est mort l'an de Rome sept cens cinquante-vn commencé, en cette sorte. Herode a esté fait Roy de Iudée par le Senat Romain sur la fin de l'an de Rome sept cens treize, ou au commencement de l'an sept cens quatorze, comme il a esté suffisamment prouvé cy-dessus. Or Herode a regné trente-sept ans depuis qu'il fut fait Roy de Iudée par le Senat Romain, comme marque Iosephe au livre 17. des Antiq. Iud. chap. 10. Que si on ajoute trente-sept ans justement à sept cens quatorze commencez, il se trouuera qu'Herode est mort l'an de Rome sept cens cinquante-vn commencé. Et si on ajoute trente-sept ans & quelques mois qu'Herode a regné, à sept cens treize presque achevez (ce qui est plus vray-

semblable pour les raisons alleguées cy-dessus, Iosephe ayant voulu faire vn conte rond) il se trouuera aussi qu'Herode est mort audit an de Rome sept cens cinquante-vn commencé, qui est l'an du monde quatre mille deux cens vingt-vn, & l'an troisieme de la cent nonante-quatrieme Olympiade.

Au reste nous-nous sommes estendus sur la preuve du commencement du regne, & la fin de la vie d'Herode; d'autant que nous tirons de-là la principale raison qui nous oblige à croire que Iesus Christ est né l'an de Rome sept cens cinquante-vn sur la fin de Ianvier ou au commencement de Fevrier, comme il se verra cy-apres.

De la naissance de Iesus Christ.

4221. **I**ESVS CHRIST est né l'an de Rome 751. qui est l'an troisieme de la cent nonante-quatrieme Olympiade, & l'an du monde quatre mille deux cens vingt-vn, sur la fin du mois de Ianvier, ou au commencement de Fevrier: Ce qui se prouue principalement parce que le Roy Herode, est mort en la
 susd

fusdite année sur la fin de Fevrier ou au commencement de Mars, comme j'ay suffisamment démontré cy-dessus. Or Iesus Christ est né environ trente-trois jours avant la mort d'Herode; ce qui se verifie de la sorte.

Nous lisons au chap. 12. du Levitique, que selon la Loy de Moyses les jours de la purification de la femme qui a enfanté vn masse n'estoient accomplis qu'à la fin de quarante jours. Or il est rapporté au chap. 2. de l'Evangile selon S. Luc, qu'apres que les jours de la purification de la Vierge Marie furent accomplis selon la Loy de Moyses, Iesus Christ fut porté en la ville de Ierusalem pour estre présenté au Seigneur; & que Ioseph & Marie ayans parachevé tout ce qui estoit porté par la Loy du Seigneur, s'en retournerent en Galilée en la ville de Nazareth. Donc leur retour en la ville de Nazareth est incontinent apres le quarantieme ou quarante-vnieme jour depuis la naissance de Iesus Christ. De-là je forme cet argument: Apres les quarante jours de la purification, Ioseph & la Vierge avec Iesus Christ ayans fait tout ce qui estoit porté par la Loy, s'en allerent en Galilée en la ville de Nazareth,

cóme remarque l'Evágeliste S. Luc, & non pas en Betlehem où ils n'avoiet plus rien à faire, & où ils n'eussent fait que des dépenses inutiles : Or les Mages trouverét Iesus Christ lors qu'il estoit encor à Betlehem avant qu'il allât en la ville de Nazareth, comme il est rapporté au chap. 2. de l'Evangile selon S. Matthieu : Donc les Mages sont venus en la bourgade de Betlehem adorer Iesus Christ avant le quarantieme jour depuis sa naissance.

Cela estant ainsi verifié, à sçavoir que les Mages vindrent à Betlehem avant le quarantieme jour de la naissance de Iesus Christ, je poutfui ma preuve de la sorte. S. Matthieu au chap. 2. de son Evangile dit, que les Mages estant venus à Betlehem & estans entrez en la maison, trouverent le petit enfant avec Marie sa mere, & se jettans en terre l'adorerent ; & apres avoir déployé leurs tresors, luy firent de presens, à sçavoir de l'or de l'encens & de la myrthe : & estans divinement advertis par songe de ne retourner point vers Herode, ils s'en retournerent par une autre voye en leur contrée : & s'estans retirez, voicy l'Ange du Seigneur apparoit par songe à Ioseph, disant, Leve-toy, & pren le petit enfant & sa mere, & t'enfui en Egypte, & sois là
jusq

jusqu'à ce que je te le dise; car il adviendra qu'Herode cherchera le petit enfant pour le mettre à mort. Ainsi il se leva, & print de nuict le petit enfant & sa mere, & se retira en Egypte. En ces paroles nous voyons assez clairement que le mesme jour que les Mages arriverent à Betlehem, ils virent & adorerent nostre Seigneur Iesus Christ; que la nuict de ce jour-là ou du lendemain ils furent advertis divinement par songe de se retirer par vn autre chemin en leur pais; & que la mesme nuict qu'ils partirent de Betlehem, Ioseph adverti en songe par l'Ange du Seigneur, se leva, & print de nuict le petit enfant & sa mere, & se retira en Egypte. Et par consequent que la fuite de Iesus Christ en Egypte, est avant la purification, & le quarantieme jour de sa naissance. Ce qui m'oblige à cette creance est, qu'és paroles de Saint Matthieu il ne paroît aucun temps entre le depart des Mages & la fuite de Iesus Christ en Egypte: Au contraire on en peut recueillir qu'il n'y a point d'entre-temps: Car au verset 8. Herode donne charge aux Mages de s'enquister diligemment du petit enfant, & quand ils l'auroient trouvé de le luy faire sçavoir: Puis

au verset 16. il est dit, qu'Herode se voyant
 mocqué des Mages fit mourir tous les
 enfans qui estoient à Betlehem & en tou-
 tes les marches d'icelle de deux ans & au
 dessous. Or il est evident qu'Herode creut
 d'avoir esté deceu des Mages le lende-
 main ou deux jours apres leur arrivée en
 Betlehem; d'autant que Betlehem n'estant
 éloigné de Ierusalem que de deux ou trois
 lieuës, Herode attendoit la réponse des
 Mages le lendemain ou deux jours apres
 & partant le lendemain ou deux jours
 apres, Herode creut d'avoir esté trompé
 des Mages, & envoya ses gens pour met-
 tre à mort tous les petits enfans de Betle-
 hem; pendant lequel temps Iesus Christ,
 la Vierge Marie & Ioseph se retiroient en
 Egypte, & estoient sortis de toutes les
 marches de Betlehem.

Cependant il ne faut pas s'imaginer
 que les Mages vindrét à Betlehem le qua-
 rantieme jour apres la naissance de Iesus
 Christ, & qu'incontinent apres le depart
 des Mages, Ioseph & Marie avec Iesus
 Christ s'en allerent à Ierusalem, & que le
 lendemain qui estoit le quarante-vn, ils
 paracheverent ce qui estoit porté par la
 Loy de Moyse, & qu'en mesme temps ils

se retirerent en Egypte où ils demurerent long temps. Car premierement cela est contraire à l'Ecriture sainte: veu qu'au verset. 14. il est dit en termes exprez, que *Ioseph adverti en songe par l'Ange du Seigneur de s'enfuir en Egypte, il print de nuict le petit enfant & sa mere & s'enfuit en Egypte.* Il ne dit pas qu'il print le petit enfant & sa mere, & qu'il alla à Ierusalem pour faire ce qui estoit porté par la Loy; mais bien qu'il print de nuict le petit enfant & sa mere, & s'enfuit en Egypte. Le mot de *s'enfuir*, & le depart fait de nuict, témoigne assez la haste dont il falloit vser pour se retirer en Egypte, & éviter la fureur d'Herode. Et apres si Ioseph eut pris Iesus Christ & sa mere, & s'en fut allé à Ierusalem pour faire la présentation, & les autres choses ordonnées par la loy; il se fut exposé manifestement au danger que l'Ange luy avoit commandé d'éviter en s'enfuyant en Egypte: attendu que lors de la présentation Simeon & Anne la propheteesse parlerent hautement & magnifiquement de Iesus Christ; & particulièrement il est dit qu'Anne parloit de luy à tous ceux qui attendoient la delivrance en Israël; ce qui eut pû estre rapporté à

Herode qui estoit (selon qu'on pense) à Ierusalem, & qui ne cherchoit qu'à faire mourir Iesus Christ. Ajoûtez à cela qu'en tout ce chapitre & au precedent, voire en tout l'Evangile de S. Matthieu, les façons de parler suivantes denotent vne continuation de temps sans interruption notable. Au chap. i. verset 20. *Comme Ioseph pensoit à ces choses, voicy l'Ange du Seigneur s'apparut à luy par songe.* Au chap. 2. verset 1. *Et Iesus estant né en Betlehem, vint venir des Mages d'Orient.* Et au verset 13. *Les Mages s'estans retirez, voicy l'Ange du Seigneur apparoit en songe à Ioseph.* Et au verset 19. *Herode estant mort, voicy l'Ange du Seigneur apparoit en Egypte à Ioseph par songe.* Partant incontinent que Iesus Christ fut né, les Mages se mirent en chemin pour venir à Ierusalem: Et incontinent que les Mages furent partis, l'apparition de l'Ange à Ioseph, & la fuite de Iesus Christ en Egypte s'ensuivirent: & par consequent la fuite de Iesus Christ en Egypte a esté avant la purification, & avant le quarantieme jour de la naissance de Iesus Christ.

20 Ayans ainsi verifié que la venuë des Mages à Betleché & la fuite de Iesus Christ
en

en Egypte, ont esté avant le quarantieme jour de la naissance de Christ; je poursui ma preuve de la sorte. Il est rapporté au chap. 2. de l'Evangile selon S. Luc, *que les jours de la purification estans accomplis selon la Loy de Moysé, Ioseph & Marie porterent Iesus Christ à Ierusalem pour le presenter au Seigneur, & offrir l'oblation que la Loy requeroit: & qu'ayans parachevé tout ce qui estoit ordonné par la Loy, ils s'en retournerent en Galilée en la ville de Nazareth.* Et au chap. 2. de l'Evangile selon S. Matthieu, on lit ces paroles: *Herode estant mort, voicy l'Ange du Seigneur apparoit en Egypte à Ioseph par songe, disant, Leve-toy & pren le petit enfant & sa mere, & t'en va en la terre d'Israël, car ceux qui cherchoient l'ame du petit enfant sont morts. Ioseph donc se leva, & print le petit enfant & sa mere, & vint en la terre d'Israël. Mais quand il oüit qu'Archelaus regnoit en Iudée au lieu d'Herode son pere, il craignit de se retirer là; & estant admonesté divinement par songe, il se retira és parties de Galilée, & y estant venu habita en la ville de Nazareth.* Sur ces deux passages je forme ce raisonnement: Les jours de la purification de la Vierge Marie estans accomplis selon la Loy de Moysé, Ioseph & Marie porte-

rent Iesus Christ à Ierusalem pour le presenter au Seigneur, & offrir l'oblation, cōme il est écrit au chap. 2. de l'Evangile selon S. Luc : Or les jours de la purification de la femme qui avoit enfanté vn masse estoient accomplis selon la Loy de Moyse dans quarante jours complets, comme il est écrit au chap. 12. du Levitique: Donc apres quarante jours, à sçavoir au quarante-vn apres la naissance de Iesus Christ, Ioseph & Marie firent la presentation de nostre Seigneur & l'oblation portée par la Loy. De ce raisonnement j'en forme vn autre, en cette sorte: Avant la purification & la presentation de nostre Seigneur, & par consequent avant le quarante-vnieme jour apres la naissance de nostre Sauveur, Ioseph & Marie avec Iesus Christ s'en estoient fuyz en Egypte, comme il a esté prouvé cy-dessus. Or au quarante-vnieme jour apres la naissance de Iesus Christ, Ioseph & Marie estoient à Ierusalem où ils firent la presentation & l'oblation, comme nous venons de prouver: Donc au quarante-vnieme jour apres la naissance de Iesus Christ, Ioseph & Marie avec Iesus Christ estoient retournez d'Egypte, & estoient venus à Ierusalem.

De

De ce raisonnement j'en forme encor un autre, en cette sorte : Avant que Ioseph & Marie avec Iesus Christ retournassent d'Egypte & vinsent à Ierusalem, Herode estoit mort : veu que S. Matthieu au chap. 2. de son Evangile, dit en termes exprez qu'Herode estant mort l'Ange du Seigneur apparut en songe à Ioseph en Egypte, & luy commanda de prendre le petit enfant & sa mere & s'en retourner au pays d'Israël, & que Ioseph obeit au commandement de l'Ange : Or au quarante-vnieme jour apres la naissance de nostre Seigneur, Ioseph & Marie avec Iesus Christ estoient retournez d'Egypte, & estoient desja venus à Ierusalem; & par consequent avant le quarante-vnieme jour ils estoient partis d'Egypte pour venir au pais d'Israël, à sçavoir en la ville de Ierusalem, comme il a esté prouvé cy-dessus : Donc avant le quarante-vnieme jour apres la naissance de Iesus Christ, Herode estoit mort, à sçavoir autant de temps avant le quarante-vnieme jour qu'il fallut à Iesus Christ, à sa mere & à Ioseph pour retourner d'Egypte en Iudée en la ville de Ierusalem. Or j'estime qu'il leur fallor envirõ sept ou huit jours, comme il appert par les cartes geographi-

ques d'Egypte & de Iudée ; & par consequent il faut qu'Herode soit mort environ le trente-troisieme jour apres la naissance de nostre Seigneur, & que Iesus Christ soit né environ trente-trois jours avant la mort d'Herode. Ajoûtez à ce que dessus, ce qui est rapporté par les Evâgelistes touchant le retour de Ioseph, de Marie & de Iesus Christ en Galilée en la ville de Nazareth. S. Luc au chap. 2. de son Evangile verset 39. dit que quand Ioseph & Marie eurent parachevé tout ce qui estoit porté par la Loy du Seigneur, ils s'en retournerent en Galilée en la ville de Nazareth. Et S. Matthieu au chap. 2. de son Evangile dit que Ioseph estant en Egypte receut cōmandement de l'Ange de sortir d'Egypte & s'en aller au pays d'Israël, & qu'incontinent Ioseph se leva & prit le petit enfant & sa mere & vint au pays d'Israël, (sans doute pour la purification de la Vierge & la presentation de nostre Seigneur : mais qu'ayant oüy qu'Archelaus regnoit en Iudée au lieu d'Herode son pere, il craignit de se retirer là, & estant admonesté divinement par songe, il se retira en Galilée en la ville de Nazareth ; sans doute apres avoir fait tout ce qui estoit ordon

don

donné par la Loy touchant la purification & la presentation. Puis donc que Ioseph & Marie ayans parachevé tout ce qui estoit porté par la Loy de Moyse touchant la purification & la presentation, s'en retournerent en Galilée en la ville de Nazareth, comme marque S. Luc; & qu'estans venus d'Egypte au pays d'Israël, & craignans de demeurer là, ils se retirerent en Galilée en la ville de Nazareth; il est evident que leur venuë d'Egypte au pays d'Israël, la purification, la presentation, & leur retour en Galilée en la ville de Nazareth, se suivent immédiatement.

¶ Au reste je partage les quarâte jours depuis la naissance de Iesus Christ jusqu'à la purification, en cette sorte. Je dône treize jours au voyage des Mages à Botlehem, suivant l'opinion commune, qui est celle de Jerôme, Augustin, & plusieurs autres tant anciens que modernes, comme dit Melchior Canus au livre 11. de ses lieux communs, chap. 3. Je donne sept jours ou environ à la fuite de Iesus Christ en Egypte; & douze jours & demi à sa demeure en icelle, qui peut-estre figurent les douze cens soixante ans, pendant lesquels l'Eglise doit demeurer au desert de l'Egypte

spirituelle sous la tyrannie de l'Antechrist, chaque jour estant figure de cent ans. Et finalement je donne environ sept jours & demi qui restent, au retour de Iesus Christ en Iudée à Ierusalem pour faire la purification & la presentation. Que si quelqu'un les veut partager autrement, je ne m'y opposeray pas, pourveu que le voyage des Mages, la fuite de Iesus Christ en Egypte, sa demeure en icelle, & son retour à Ierusalem pour la purification, se fassent dans les quarante jours.

Cependant les vrais Chrestiens remarqueront icy la providence de Dieu qui a paru du tout admirable en la conservation de nostre Seigneur Iesus Christ. Car si Herode a dessein de le faire mourir, l'Ange advertit Ioseph de s'enfuyr avec luy & sa mere en Egypte: S'il est temps de retourner d'Egypte au pays d'Israël, Herode meurt à poinct nommé: S'il faut faire la purification de la Vierge, & la presentation de Iesus Christ au Temple, c'est justement au huitieme jour depuis la mort d'Herode, lors qu'Archelaus n'osoit se porter pour Roy, qu'il tâchoit d'obliger les Iuifs en toutes façons, & qu'il fit ce grand banquet à tout le peuple: Enfin s'il faut ac-

comp

complir la Prophetie qui disoit que Iesus Christ seroit appellé Nazarien, il dispose Ioseph à craindre de demeurer à Jerusalem, à cause de la fureur d'Archelaus qui s'allamoit contre les seditieux, & l'admoneste par songe de se retirer en Galilée en la ville de Nazareth.

Outre cette raison tirée de la mort d'Herode, il y en a vne autre tirée des années de l'Empire de Tibere, qui prouve aussi clairement que Iesus Christ est né l'an de Rome sept cens cinquante-vn, en cette sorte.

Cesar Auguste est mort l'an de Rome sept cens soixante-six le dix-neufuisme Aoust, & le lendemain vingtieme Aoust Tibere commença de regner, côme nous avons suffisamment prouvé au chap. 6. de ce traité, pag. 326. D'où s'ensuit necessairement que le cōmencement de l'année quinzieme de l'Empire de Tibere, est le vingtieme Aoust de l'année de Rome sept cens quatre-vingts. Or l'an quinzieme de l'Empire de Tibere, Jean Baptiste commença à prescher & baptizer, comme il est rapporté au chap. 3. de l'Evangile selon S. Luc: Et quelque temps apres dans la mesme année il baptiza Iesus Christ, qui

commençoit alors d'auoir environ trente ans, comme il est representé au mesme chapitre: conformement à ce qui est rapporté au chap. 4. du livre des Nombres, qu'il falloit choisir pour le service de Dieu, ceux qui estoient âgez de trente ans & au dessus. Donc la quinzieme année de l'Empire de Tibere, & la trentieme complete de l'âge de Iesus Christ & de Iean Baptiste exerçans leurs charges, sont vne mesme année. Toute la difference quil y a, est que le commencement de la quinzieme année de l'Empire de Tibere, & la trentieme complete de l'âge de Iean Baptiste, se tencontrent en vn mesme mois, à sçauoir sur la fin d'Aoust; mais la trentieme complete de l'âge de Iesus Christ est cinq mois apres; veu que Iean Baptiste à esté conceu & né cinq mois entiers auât Iesus Christ, côme il est marqué au chap. 1. de S. Luc, vers. 24. & 26. Et par cōsequent le cōmencement de la quinzieme année de Tibere, & la trentieme complete de l'âge de Iean Baptiste, sont l'ati de Rome sept.cens quatre vingts sur la fin d'Aoust; mais la trentieme complete de l'âge de Iesus Christ est l'an de Rome sept.cens quatre-vingts & vn sur la fin de

Janvier. Or si de sept cens quatre-vingts vn, on oste trente ans complets de l'âge de Iesus Christ, on trouuera que sa naissance a esté l'an de Rome sept cens cinquante-vn, comme nous auons posé.

Objections des Adversaires.

CONTRE cette doctrine que nous venons de poser, on forme ces objections. La premiere est conceuë en ces termes : Au chap. 2. de l'Evangile selon S. Matthieu il est dit qu'Herode fit mettre à mort tous les petits enfans de Betlehem depuis deux ans & au dessous, selon qu'il s'estoit enquis exactement des Mages, croyant d'envelopper Iesus Christ dans cette tuerie. Puis donc qu'Herode fit tuer les enfans de deux ans suivant l'enqueste qu'il en auoit faite des Mages, il s'ensuit que Iesus Christ auoit alors deux ans, & que les Mages l'auoient ainsi dit à Herode.

Pour faire voir la foiblesse de cette objection, il ne faut que poser l'estat de la question. Ceux qui tiennent l'opinion contraire à la mienne, estiment que les Mages dirent à Herode qu'il y auoit deux

ans que l'estoile leur estoit apparüe, & par consequent que Iesus Christ pouvoit avoir deux ans ou environ : Et moy je sôutien que les Mages dirent à Herode qu'il n'y avoit que douze ou treize jours. Ils estiment que si les Mages eussent dit à Herode que Iesus Christ n'avoit que douze ou treize jours, Herode n'eut pas fait tuer les petits enfans de Betlehem qui avoient atteint l'âge de deux ans : Et moy je dis que si leur raison estoit valable, on pourroit aussi inferer que si les Mages eussent dit à Herode que Iesus Christ avoit desja deux ans, Herode n'eut pas fait mettre à mort les petits enfans de Betlehem qui n'eussent eu que douze ou treize jours, comme il fit en faisant mourir tous les petits enfans de deux ans & au dessous. Outre que si les Mages eussent dit à Herode que Iesus Christ avoit atteint l'âge de deux ans, il est certain qu'il eut aussi tost, voire plustot fait mourir les petits enfans de trois ans que de quatorze ou quinze jours ; veu qu'un enfant de deux ans ressemble mieux à un enfant de trois ans qu'à un de quatorze ou de quinze jours. Puis donc qu'Herode a fait mourir les petits enfans de quinze jours & non pas de trois

ans; il est evident que les Mages n'ont pas dit à Herode que Iesus Christ eut atteint l'âge de deux ans. Partant disons qu'Herode estant le plus cruel de tous les hommes, & meurtrier de sa femme & de ses enfans, a estendu sa cruauté au de-là de ce qu'on luy avoit dit: Et tout ainsi qu'encor que les Docteurs d'entre les Juifs luy eussent dit que Christ devoit naître en Betlehem; neantmoins il exerça sa cruauté, non seulement sur les petits enfans de la bourgade de Betlehem, mais aussi sur les petits enfans de toutes les marches d'icelle: De mesme quoy que les Mages luy eussent dit que Iesus Christ n'avoit qu'une douzaine de jours; neantmoins il print la mesure large pour l'âge des petits enfans aussi bien que pour le lieu, faisant mettre à mort tous les petits enfans de Betlehem & de toutes les marches d'icelle depuis deux ans & au dessous, de peur de manquer Iesus Christ, & afin qu'il l'envelopât dans ce meurtre des petits enfans.

La deuxieme objection est tirée de ce que Iesus Christ est appellé *παιδιον*, & non pas *βρέφος*, lors qu'il fut adoré des Mages, Matth. 2. Or le mot Grec *παιδιον*, signifie un petit enfant qui a desja quelques années,

& le mot Grec $\beta\rho\epsilon\phi\omicron\varsigma$, signifie vn petit enfant nouvellement né & qui n'a que quelques jours.

A cela je répon, que S. Luc au chap. 2. vers. 21. employe le mot $\pi\alpha\iota\delta\iota\omicron\nu$, pour signifier vn petit enfant nouvellement né & qui n'avoit que huit jours : voicy ses propres mots : *Et quand les huit jours furent accomplis pour circoncir $\pi\alpha\iota\delta\iota\omicron\nu$ l'Enfant, adonc son nom fut appelé Iesus.* Et le mesme Evangeliste au chap. 1. verset 59. appelle Iean Baptiste $\pi\alpha\iota\delta\iota\omicron\nu$ lors qu'on le circoncit & qu'il n'avoit que huit jours : Et les petits enfans qui sont appellez $\tau\alpha\ \beta\rho\epsilon\phi\omicron\iota$, Luc 18. sont nommez $\pi\alpha\iota\delta\iota\alpha$, Matth. 19. & Marc 16. Partant les Evangelistes prennent pour vne mesme chose les mots de $\beta\rho\epsilon\phi\omicron\varsigma$ & de $\pi\alpha\iota\delta\iota\omicron\nu$; & par consequent de ce que Iesus Christ est appelé $\pi\alpha\iota\delta\iota\omicron\nu$ lors qu'il fut adoré des Mages, on ne peut inferer qu'il eut desja quelques années.

La troisieme objection est tirée de ce qu'il est dit, Matth. 2. que les Mages vindrent d'Orient en la ville de Ierusalem & bourgade de Betlehem; & par consequent qu'ils estoient d'un pays si éloigné de Ierusalem & Betlehem, qu'ils ne pouvoient faire le chemin en douze ou treize jours.

A cela je répon, que soit que les Mages vinssent d'Arabie, ou de Perse, ou d'ailleurs; il suffit pour soudre l'objection que les Mages soient venus d'un pais qui estoit à l'Orient de Ierusalem & de Betlehem, & éloigné d'icelles de douze ou treize jours. Car par le mot d'Orient, l'Ecriture n'entend en cet endroit-là qu'un pais oriental à la Judée, & non pas un pays oriental éloigné de plus de treize jours de Betlehem; & ailleurs dans l'Ecriture il se prend ordinairement pour le pays qui est à l'Orient de celuy auquel habitent ceux qui parlent. Ainsi Gen. 13. il est dit que Loth se separant d'Abraham, éleut pour soy toute la plaine du Iordain & se retira d'Orient: Et Nomb. 23. Balaam parlant de la part de l'Eternel, & benissant Israël contre son gré, dit; De Syrie m'a fait venir Balac Roy de Moab des montagnes d'Orient. Soit donc que les Mages soient venus de la Mesopotamie, comme veulent Chrysostome, Ierôme & Ambroise: Soit qu'ils soient venus d'Arabie, comme veut Iustin: Soit qu'ils soient venus de Perse ou de Chaldée, comme le mot de Mages semble le marquer: Il ne faut pas douter que tout ce chemin n'ait

pû este fait dans douze ou treize jours; veu principalement qu'en ce pays-là il y a quantité de Dromadaires, lesquels comme écrit Philostrate en la vie d'Apollonius, font dans vn jour mille stades de chemin. Et de fait Laban poursuivant Iacob qui s'enfuyoit de Mesopotamie en Iudée, l'atteignit au septieme jour en la montagne de Galaad qui est le cōmencement du Liban, quoy qu'il ne s'apperceut de sa fuite qu'au troisieme jour.

La quatrieme objection est tirée de ce qu'il est dit Matth. 2. que Ioseph ayant receu commandement de l'Ange de prendre Iesus Christ, & sa mere & s'en venir au pays d'Israël, Ioseph craignit de s'en aller là; & qu'estant adionesté divinement par songe il se retira en Galilée en la ville de Nazareth. D'où s'ensuit que Ioseph ne vint point immédiatement d'Egypte en la ville de Ierusalem pour la purification de la Vierge Marie & la presentation de nostre Seigneur au Temple, mais qu'il s'en alla immédiatement en Galilée.

A cela je répon, que l'Ecriture sainte est contraire à ce qui est inferé en l'objection: Car il est dit en termes exprés,

Mat

Mat. 2. que Ioseph ayant receu cōmandement de l'Ange de venir au pays d'Israël print le petit enfant & sa mere & s'en vint au pays d'Israël, sans doute pour la purification & la presentation. De sorte que quand il est dit que Ioseph craignit d'aller là, il faut entendre qu'il craignit d'aller là pour y habiter, ou bien qu'il craignit de se retirer là, à cause de la cruauté d'Archelaus : & partant qu'après avoir fait tout ce qui estoit porté par la Loy touchant la purification & la presentation, il fut admonesté divinement par songe de se retirer en Galilée en la ville de Nazareth. Ce qui est conforme à ce qui est dit Luc 2. que quand Ioseph & Marie eurent parachevé tout ce qui estoit porté par la Loy, ils s'en retournerent en Galilée en la ville de Nazareth.

La cinquieme objection est tirée de l'autorité d'Epiphane en l'Herésie 51. des Aloges, d'Eusebe en sa Chronique, & de quelques autres Docteurs qui ont estimé que les Mages sont venus à Betlehem pour adorer Iesus Christ deux ans apres la naissance d'iceluy.

A cela je répon, qu'outre qu'on peut opposer à l'autorité d'Epiphane & d'Eu-

sebe celle de Ierôme & d'Augustin ; il est certain que faire vne telle objection, c'est opposer la bale au feu consumant, le mensonge à la verité, l'autorité de quelques hommes à celle de Dieu parlant és Escriptures, & nous marquant evidemment par ses Evangelistes que la venuë des Mages, la fuite de Iesus Christ en Egypte, & son retour en Iudée pour estre presenté au Temple, se sont faits dans quarante jours, comme il a esté suffisamment prouvé cy-dessus.

La sixieme objection est tirée de ce qu'il est dit en l'Evangile, que lors que Iesus Christ nâquit, les troupeaux estoient aux champs, & les bergers gardoient les veilles de la nuit. Car cela montre que Iesus Christ ne nâquit pas en hyver, ni par consequent en Ianvier; veu que la rigueur de l'hyver & le grand froid qui regne au mois de Ianvier, empesche les bergers & les troupeaux d'estre la nuit aux champs. Outre que l'hyver n'est pas vn temps commode pour voyager; & par consequent on ne choisit pas cette rude saison pour la description de tout le peuple Iuif.

A cela je répon, qu'au pays de Iudée le froid n'est jamais si grand qu'il empesche les

les bergers & les troupeaux d'estre la nuit aux champs, mesmes en hyver; veu que Ierusalem qui est sa capitale, est seulement au trente-deuxieme degre de latitude, & par consequent est plus meridionale & plus chaude que Tunis, Alger, & plusieurs autres villes de Barbarie, où les bergers & les troupeaux demeurent la nuit aux champs en toute saison. Que si en Angleterre qui est au de-là du cinquantieme degre de latitude, & qui est vn pais grandement froid, le bestail demeure la nuit aux champs toute l'année, comme dit Casaubon: A plus forte raison en Iudée, qui estant au trente-deuxieme degre de latitude, est vn pays fort chaud. Et de-là il appert que l'hyver n'est pas vn temps incommodé pour voyager dans la Iudée, & que ce temps-là n'avoit pas esté mal choisi pour faire la description. Outre que les Romains ne regardoient gueres à la commodité des Iuifs qu'ils avoient assujettis.

La septieme objection est de Scaliger, qui au liv. 3. de ses Canons Isagogiques, & dans les Appendices de la correction des temps, tâche à prouver que la nativité de Iesus Christ a esté sur la fin de Septembre;

& la conception sur la fin de Decembre, en cette sorte. S. Iean Baptiste est né & a esté conceu cinq mois entiers avant que Iesus Christ; veu qu'il est dit Luc i. qu'Elizabeth estant enceinte de Iean Baptiste, se cacha l'espace de cinq mois, & qu'au sixieme mois l'Ange Gabriel annonça à la Vierge Marie la conceptiõ de Iesus Christ dans son ventre par la vertu du S. Esprit. Or Iean Baptiste a esté conceu sur la fin de Iuillet, & est né sur la fin d'Avril. Donc Iesus Christ a esté conceu sur la fin de Decembre, & est né sur la fin de Septembre. Que Iean Baptiste ait esté conceu sur la fin de Iuillet, il appert (dit Scaliger) de ce que la posterité d'Aaron a esté divisée par David en vingt-quatre familles qui devoient vaquer au service de Dieu chacune à son tour l'espace de sept jours, à sçavoir d'un samedi à l'autre, 1. Chron. 23. & 24. Et que la famille de Iojarib estoit la premiere, & celle d'Abia dont est sorti Zacharie estoit la huitieme. Or depuis que Iuda Maccabée eut rétabli le service de Dieu qui avoit esté aboli par Antiochus, cet ordre des familles des Sacrificateurs vaquans au service de Dieu, a duré jusqu'à la destruction de Ierusalem: la

prem

premiere famille qui est celle Tojarib
 ayant commencé (comme croid Scaliger)
 le vingt-deuxieme Novembre de l'année
 quatre mille cinq cens quarante-neuf-
 me de la Periode Iulienne, & celle d'Abia
 le dixieme Ianvier de l'année suivante: Et
 pource que depuis le dixieme Ianvier de
 ladite année jusqu'au vingt-vn Iuillet de
 l'année 4710. en laquelle année & jour
 il estime que Zacharie exerçoit la Sacri-
 ficature, il s'est passé cent soixante ans
 & cent nonante jours, qui font trois cens
 quarante-neuf jours de la famille d'Abia;
 il conclud que Iean Baptiste a esté conceu
 incontinent apres le vingt-huict Iuillet,
 auquel jour Zacharie paracheva le servi-
 ce qu'il estoit obligé de faire, & s'en re-
 tourna en sa maison.

A cela je répon premierement, que
 depuis le rétablissement du service de
 Dieu par Iuda Maccabée, jusqu'au temps
 que Zacharie exerçoit la Sacrificature, &
 que Iean Baptiste fut conceu, il y a envi-
 ron cent soixante-cinq ans, & non pas
 seulement cent soixante ans & cent no-
 nante jours, côme veut Scaliger. D'autant
 que Iuda repurgea le Temple, & rétablit
 le service de Dieu, l'an du monde quatre

mille cinquante-cinq, & Zacharie exercoit la Sacrificature dont il est parlé en l'Evangile, l'an du monde quatre mille deux cens vingt, comme il a esté prouvé cy-dessus. Secondement, Scaliger suppose vne chose fort douteuse, à sçavoir que la famille d'Abia a tousjours tenu le huitieme rang: Car comme avant le temps de Iuda Maccabée elle est nombrée tantost au onzieme & tantost au douzieme rang, Nehem. 12. & 17. Aussi apres Iuda elle a pû avoir vn autre rang que le huitieme: Et mesme il n'est pas certain que la famille de Ioiarib ait esté employée la premiere, & celle d'Abia la huitieme à vacquer au service de Dieu par Iuda Maccabée. En troisieme lieu, il n'est pas certain qu'immediatement apres que Zacharie eut parachevé les jours de son ministere, & qu'il fut retourné en sa maison, Elizabeth sa femme devint enceinte de Jean Baptiste: veu que S. Luc parle ainsi; *Et advint que quand les jours de son ministere furent achevez, il retourna en sa maison; & apres ces jours-là Elizabeth sa femme conceut*: lesquelles paroles peuvent estre prises avec quelque estenduë; attendu qu'il ne dit pas qu'immediatement

ou incontinent apres Elizabeth fut enceinte.

La huitieme objection est de ceux qui estiment que Iesus Christ est né le vingt-cinq Decembre; fondez sur ce que dit Chrysostome en son homilie sur le chap. 1. de S. Luc, que les deux conceptions de Iesus Christ & de Iean Baptiste sont arrivées aux deux Equinoxes, à sçavoir la conception de Iesus Christ à l'Equinoxe du Printemps au mois de Mars, & la conception de Iean Baptiste à l'Equinoxe d'Automne au mois de Septembre: & que les deux nativitez de Iesus Christ & de Iean Baptiste, sont arrivées aux deux Solstices, à sçavoir la nativité de Iesus Christ au Solstice d'hyver en Decembre, & la nativité de Iean Baptiste au Solstice d'esté en Juin. Les deux conjectures de Chrysostome & des autres Docteurs anciens & modernes sont tirées, l'une de ce qu'il est écrit Iean 3. que Iean Baptiste parlant de Iesus Christ dit, *Il faut qu'il croisse & que je diminue*; estant convenable que le ministère de Iesus Christ, & de Iean Baptiste fut figuré par leur nativité. Puis donc qu'apres le Solstice d'esté les jours décroissent, & qu'apres le Solstice d'hyver ils

croissent ; ils concluent que Iesus Christ est né au Solstice d'hyver, & Iean Baptiste au Solstice d'esté. L'autre conjecture est, que le souverain Sacrificateur n'entroit qu'une fois l'an au Sanctuaire, ou au Saint des Saints pour faire propitiation pour les pechez de tout le peuple, à sçavoir le dixieme du septieme mois, qui est le dixieme Septembre, comme il est écrit au chap. 16. du Levitique : Or Zacharie estoit souverain Sacrificateur, qui selon la coutume entra au Saint des Saints pour offrir le parfum, toute la multitude du peuple estant dehors en priere à l'heure qu'on offroit le parfum, Luc 1. Ce qui semble répondre à ce que nous lisons au chap. 16. du Levitique touchât le souverain Sacrificateur, en ces termes : *Personne ne sera au tabernacle d'assignation quand il entrera pour faire expiation au Sanctuaire.*

A cela je répon, que la supposition de Chrysostome & des Anciens est fausse ; à sçavoir que Iesus Christ & Iean Baptiste soient conçus aux Equinoxes, & nés aux Solstices. Outre que les Solstices ne se font pas le vingt-quatre Juin, & le vingt-cinq Decembre, mais trois jours auparavant. La premiere conjecture est impertinente ;

& c'est vne moquerie de dire que l'accroissement de Iesus Christ & la diminution de Iean Baptiste, ont esté figurez par les poincts de leur nativité. Et c'est abuser de la patience des lecteurs d'argumenter de la sorte: Il faut que Iesus Christ croisse, & que Iean Baptiste diminuë: Donc Iesus Christ est né au Solstice d'hyver apres lequel les jours croissent, & Iean Baptiste est né au Solstice d'esté apres lequel les jours diminüent. La deuxieme conjecture est tres-fausse, à sçavoir que Zacharie fut souverain Sacrificateur, pource qu'il offroit le parfum le peuple estant dehors. Car premierement, Zacharie est appellé Sacrificateur simplement, & non pas souverain Sacrificateur; n'estant pas vray-semblable que S. Luc eut caché cette dignité de Zacharie s'il l'eut eüe. Secondement, Zacharie exerçoit la Sacrificature à son rang, Luc 1. Mais le souverain Sacrificateur n'estoit attaché à aucun rang, & pouvoit vaquer en tout temps & à toute sorte de sacrifices & de services deus à Dieu. En troisieme lieu, il est dit Luc 1. que le sort écheut à Zacharie d'offrir le parfum: Mais le souverain Sacrificateur entroit au lieu tres-Sainct pour faire l'expiation, non pas

sort, mais par le deu de sa charge : Et de-
fait le sort est jetté sur plusieurs, & peut
échoir tantost à l'un tantost à l'autre; mais
il n'y avoit que le souverain Sacrificateur
qui peut entrer au lieu tres-sainct. En qua-
trieme lieu, l'autel des parfums n'estoit
pas au lieu tres-sainct, Exode 30. Or l'An-
ge du Seigneur s'apparut à Zacharie se te-
nant du costé droit de l'autel des parfums
Luc 1. Donc Zacharie n'estoit pas au lieu
tres-sainct lors qu'il offroit le parfum : &
il est certain que l'offrande du parfum
hors du voile & du sanctuaire appartenoit
à tous les Sacrificateurs choisis par sort
pour ce sujet. En cinquieme lieu, Iosephe
qui fait mentiõ de tous les souverains Sa-
crificateurs qui ont esté en tout ce temps-
là, ne fait aucune mention de Zacharie. Il
marque aussi exactement tous les vicaires
qui ont esté substituez aux souverains Sa-
crificateurs qui estoient souilleez, sans par-
ler aucunement de Zacharie. Partant, on
s'est trompé lourdement quand on a creu
que Zacharie estoit souverain Sacrifica-
teur, & que l'offrande du parfum par sort
qui se faisoit tous les jours hors du San-
ctuaire sur l'autel des parfums, estoit celle
qui se faisoit tous les ans vne seule fois par

le souverain Sacrificateur, non par sort, mais par le deu de sa charge. Quant à ce qui est dit que toute la multitude du peuple estoit dehors en priere à l'heure qu'on offroit le parfum: Cela ne veut dire autre chose sinon que lors que Zacharie offroit le parfum au lieu saint, & non pas au lieu tres-saint, tout le peuple estoit au parvis hors du lieu saint & du tabernacle, où le peuple ne pouvoit pas entrer, mais seulement les Sacrificateurs: Car le Temple estoit divisé en trois parties, à sçavoir au parvis où le peuple se tenoit, au lieu saint où les Sacrificateurs seulement avoient droit d'entrer, & au lieu tres-saint où le seul souverain Sacrificateur entroit vne fois l'an. Finalement, quand tout ce qu'ils disent seroit aussi vray comme il est faux, que Zacharie auroit esté souverain Sacrificateur, & qu'Elizabeth auroit esté enceinte de Iean Baptiste sur la fin de Septembre: neantmoins ils ne trouveroient pas leur conte; d'autant qu'il est dit Luc 1. qu'Elizabeth estant enceinte, se cacha l'espace de cinq mois, & qu'au sixieme mois commencé l'Ange Gabriel annonça à la Sainte Vierge la conception de Iesus Christ. D'où s'ensuit que la conception de

Iesus Christ n'a esté que cinq mois entiers, & le sixieme cōmencé apres celle de S. Iean Baptiste: Et partant qu'elle n'a esté qu'au commencement de Mars; & par consequent que sa nativité n'a esté qu'au commencement de Decembre, & non pas le vingt-cinq, comme ils veulent.

La neufuïeme & derniere objection est tirée de ce qu'il est dit Luc 1. que l'Empereur Auguste ayant fait vn Edict que tout le monde, c'est à dire tous ceux de son Empire fussent enrolez, Ioseph & Marie vindrent à Betlehem pour ce sujet, & que la Vierge Marie y enfanta Iesus Christ: Et S. Luc ajoûte que cet enrolement fut fait lors que Cyrenius estoit Gouverneur de Syrie. Or Cyrenius fit cet enrolement ou description apres qu'Archelaus eut regné neuf ans en Iudée, & qu'il eut esté relegué à Vienne en Dauphiné par Auguste à cause de sa tyrannie, comme marque Iosephe au liv. 18. des Antiq. Iud. chap. 1. Il faut donc ou que Iesus Christ soit né environ dix ans apres la mort d'Herode pere d'Archelaus contre la verité de l'histoire Evangelique, ou que Iosephe se soit trompé. D'ailleurs, Tertullian au livre 4. contre Marcion, dit que cette description fut

fut faite par Sentius Saturninus , & non pas par Cyrenius : Or Saturninus a esté Gouverneur de Syrie quelque temps avát la mort d'Herode, & plus de dix ans avant que Cyrenius fut Gouverneur de Syrie. Finalement tous sont d'accord que Quintilius Varus a succedé à Sentius Saturninus au gouvernement de Syrie, suivans en cela ce qu'en dit Iosephe au liv. 17. des Antiq. Iud. chap. 7. Or Varus quelques mois avant la mort d'Herode passa par la Judée, & assista au jugement qui fut donné contre Antipater par Herode son pere, & depuis s'en alla en son gouvernement, comme marque Iosephe au lieu sus-allegué. Donc si Iesus Christ est né environ vn mois avát la mort d'Herode, il faut necessairement que la description ait esté faite, & que Iesus Christ soit né, lors que Varus estoit Gouverneur de Syrie, & non pas Saturninus ou Cyrenius. De ce que dessus il semble qu'il s'ensuit necessairement que S. Luc, Iosephe & Tertullian, posent la description & en suite la nativité de Iesus Christ en trois temps differens, à sçavoir S. Luc sous Cyrenius environ l'an de Rome sept cens soixante-vn, Tertullian sous Sentius Saturninus environ l'an de Rome

sept cens cinquâte, & Iosephe sous Quintilius Varus l'an de Rome sept cens cinquante-vn.

A cela je répon, que S. Luc, Tertullian, & Iosephe, ne se contredisent point, & qu'on les peut concilier, en disant que l'Edict d'Auguste touchant la description fut fait sur la fin du gouvernement de Senti-
tius Saturninus, qu'il fut executé en Iudée sous Quintilius Varus, & que les paroles de S. Luc chap. 2. vers. 2. *αὐτὴ ἡ ἀπογραφὴ, πρῶτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντι τῆς Συρίας Κυρηνίου,* peuvent estre ainsi expliquées, Cette description fut premiere ou avant que Cyrenius gouvernât la Syrie; estant fait mention de Cyrenius, pource que ce fut sous son gouvernement de Syrie que la seconde description du peuple & des facultez des Juifs, de laquelle seule parle Iosephe, fut faite en toute la Iudée: Et cette explication est approuvée par Scaliger, Her-
vard, Keppler, & autres grands personages, comme remarque Monsieur Spanheim en ses doutes Evangeliques. Que si la propriété de la langue Grecque ne peut souffrir cette explication, comme veulent plusieurs grands personages: Il faudra dire avec Casaubon, que Cyrenius fut

envo

envoyé extraordinairement par Auguste pour faire cette description en Syrie & en Judée; & que la description dont parle Iosephe est entierement diverse de cette-cy, comme prouve doctement Monsieur Spanheim en la seconde partie de ses doubtés Evangeliques, où il traite amplement cette matiere; ce qui sera cause que je ne m'y arresteray pas d'avantage.

De la mort de Iesus Christ.

IESVS CHRIST a esté crucifié & mis à mort par les Juifs le jour de la preparation de la Pasque, Iean 19. l'an de Rome sept cens quatre-vingts quatrieme commencé, qui est l'an du monde quatre mille deux cens cinquante-quatrieme commencé, & l'an quatrieme de la deux cens deuxieme Olympiade: Ce qui se verifie de la sorte.

Cesar Auguste est mort l'an de Rome sept cens soixante-six le dix-neufueme Aoust, & le lendemain vingtieme Aoust Tibere commença de regner, comme il a esté prouvé cy-dessus en la page 326. de ce livre: Et partant le cōmencement de l'an quinzieme de l'Empire de Tibere, est le

vingtieme Aoult de l'année de Rome sept cens quatre-vingts. Or l'an quinzieme de l'Empire de Tibere, Iean Baptiste commença à prescher & baptizer, Luc 3. Et quelque temps apres dans la mesme année, il baptiza Iesus Christ, qui commençoit alors d'auoir environ trente ans, comme il est representé au mesme chapitre; conformement à ce qui est commandé au chap. 4. du livre des Nombres, de choisir pour le service de Dieu ceux qui estoient âgez de trente ans & au dessus. Donc la quinzieme année de l'Empire de Tibere, & la trentieme complete de l'âge de Iesus Christ & de Iean Baptiste exerçans les charges auxquelles ils estoient appellez de Dieu, sont vne mesme année. Toute la difference qu'il y a, est celle que nous auons alleguée cy-dessus, à sçauoir que le commencement de la quinzieme année de l'Empire de Tibere, & la trentieme complete de l'âge de Iean Baptiste, se rencontrent en vn mesme mois, à sçauoir sur la fin d'Aoult; mais la trentieme complete de l'âge de Iesus Christ, est cinq mois apres; veu que Iean Baptiste a esté conceu & est né cinq mois entiers avant Iesus Christ, comme il est

marq

marqué au chap. 1. de S. Luc vers. 24. & 26. Et par consequent le commencement de la quinziesme année de Tibere, & la trentiesme complete de l'âge de Jean Baptiste, sont l'an de Rome sept cens quatre-vingts sur la fin d'Aoust; mais la trentiesme complete de l'âge de Iesus Christ, est l'an de Rome sept cens quatre-vingts vn sur la fin de Ianvier ou au commencement de Fevrier. Et puis qu'il est dit Luc 3. que quand Iesus Christ fut baptisé, il commençoit d'avoir trente ans, c'est à dire qu'il n'y avoit pas long temps qu'il avoit trente ans accomplis, & que depuis peu il estoit entré dans sa trente-vnieme année; j'estime qu'il a esté baptisé estant entré depuis quelques mois dans sa trente-vnieme année, à sçavoir au mois d'Avril ou de May. Apres son baptême il fut mené par l'esprit au desert pour estre tenté par le Diable, où il jûna quarante jours & quarante nuits. Depuis il alla en Galilée, choisit douze Disciples, & estant venu en Cana, il convertit l'eau en vin, qui fut son premier miracle. L'année suivante qui est l'an de Rome sept cens quatre-vingts deux, il celebra la premiere Pasque depuis son baptême, Jean 2. l'an de

Rome sept cens quatre-vingts trois, il celebra la seconde Pasque, Iean 6. Finalement l'an de Rome sept cens quatre-vingts quatre, il celebra la troisieme Pasque; & le lendemain il fut crucifié & mis à mort par les Iuifs.

Contre cette doctrine on objecte qu'il est dit Luc 3. que quand Iesus Christ fut baptisé, il commençoit sa trentieme année, ou bien qu'il commençoit d'avoir environ trente ans. Et Scaliger & plusieurs autres objectent encor que Iesus Christ a fait quatre Pasques.

A quoy je répon, que le texte Grec ne porte aucunement qu'il commençoit sa trentieme année, mais qu'il commençoit d'estre comme de trente ans, ou bien qu'il cōmençoit d'avoir environ trente ans: Or les mots *comme* & *environ*, marquent ordinairement vne chose, vn temps, ou vn nombre indefiniment; quelquesfois definimēt, quelquesfois vn peu moins, quelquesfois vn peu plus; en quoy il faut avoir egard aux circonstances. Ainsi Iean 1. *Nous avons contemplé sa gloire, voire vne gloire comme de l'unique issu du Pere*; où le mot [*comme*] marque la chose definiment, & c'est autant que s'il eut dit, cōme estant la gloire
do

de celuy qui est veritablement le fils unique de Dieu le Pere. Au chap. 12. de l'Exode il est dit, que *les enfans d'Israël à la sortie d'Egypte estoient environ six cens mille hommes*; où le mot [*environ*] ne signifie pas vn moindre nombre, mais plustot vn plus grand; veu qu'ils estoient au nombre de six cens trois mille cinq cés cinquâte, Nób. 1. Partant quand il est dit Luc 3. que lors que Iesus Christ fut baptizé, il cōmençoit estre cōme de trente âns, où qu'il cōmençoit d'avoit environ trente ans; les mots *cōme* & *environ*, marquent bien vn temps indefini, & peuvent signifier ou vn peu moins, ou vn peu plus de trente ans; mais eu égard aux circonstances, à sçavoir à la naissance de Iesus Christ l'an de Rome sept cens cinquante-vn, & à la predication de Iean Baptiste l'an quinzieme de l'Empire de Tibere, ils marquent vn peu plus de trente ans. Quant à Scaliger & aux autres qui disent que Iesus Christ a fait quatre Pasques depuis son baptême: Je répon qu'il ne faut point presumer outre ce qui est écrit: Et partant puis que l'Écriture sainte ne fait mention que de trois, il est aussi plus à propos de n'en mettre que trois: Que s'il en falloit poser

quatre, il faudroit dire que Iesus Christ a esté baptizé avant la feste de Pasques de l'an sept cens quatre-vingts vn, à sçavoir quelques mois apres que Iean Baptiste eut commencé à prescher & à baptizer.

De tout ce que dessus, il s'ensuit que Iesus Christ est mort l'an trente-quatrieme commencé de son âge; environ le septieme mois de l'an dix-huictieme de l'Empire de Tibere; & l'an de Rome sept cens quatre-vingts quatrieme commencé.

Des choses les plus memorables qui sont arrivées aux Juifs depuis Iesus Christ jusqu'à la destruction de Ierusalem.

LA'N de Rome sept cens cinquante-vn quelques mois apres la naissance de Iesus Christ, & la mort d'Herode, Cesar Auguste partagea le Royaume de Iudée aux enfans d'Herode, donnant à Archelaus la Iudée, à Herode Antipas la Galilée, & à Philippe la contrée d'Iturée & de Trachonite. Luc 3. Iosephe au liv. 17. des Antiq. Iud. chap. 13.

L'an dixieme de Iesus Christ, & de Rome

Rome sept cens soixante, Archelaus ayant regné neuf ans en Iudée, est envoyé en exil à Vienne en Dauphiné par Cesar Auguste, à cause des cruautéz qu'il avoit exercées contre les Juifs: & la Iudée fut reduite en Province qui dependoit du gouvernement de Syrie. Le premier Procureur ou Gouverneur de la Iudée fut Copinus; auquel succeda Marc, & à Marc succeda Antonius Rufus. Iosephe au liv. 17. des Antiq. Iud. chap. 15. & livre 18. chap. 1.

L'an seizieme de Iesus Christ, & de Rome sept cens soixante-six, l'Empereur Tibere envoya Valerius Gratus pour successeur à Rufus: Et ayant gouverné onze ans la Iudée, & fait Caïphe souverain Sacrificateur, il retourna à Rome, comme marque Iosephe au liv. 18. des Antiq. Iud. chap. 3.

L'an vingt-sept de Iesus Christ, & de Rome sept cens septante-sept, Ponce Pilate succeda à Gratus au gouvernement de Iudée, & sept ans apres il fit crucifier & mettre à mort Iesus Christ à la sollicitation des Juifs, comme il a esté prouvé cy-dessus: Et vne année auparavant Herode Antipas avoit fait trencher la teste à

Iean Baptiste, à l'instigation d'Herodias femme de Philippe son frere laquelle il entretenoit, & à la priere de la fille d'Herodias qui avoit bien dansé devant luy. Iosephe liv. 18. des Antiquitez Iudaïques chap. 3.

L'an trente-sept depuis la nativité de Iesus Christ, & l'an de Rome 787. Vitellius fut fait Gouverneur de Syrie & de Iudée; & Pilate ayant gouverné dix ans la Iudée, s'achemina à Rome, pour se purger des crimes qu'on luy imposoit, & particulièrement des cruautez qu'il avoit exercées contre les Iuifs. Cette mesme année Vitellius substitua Ionathan fils d'Anne à Caïphe en la souveraine Sacrificature. Iosephe au livre 18. des Antiq. Iud. chap. 5. & 6.

L'an trente-neuf de Iesus Christ, & de Rome 789. l'Empereur Caligula donna à Herode Agrippa, fils d'Aristobule & petit fils d'Herode le grand, les contrées d'Iturée & de Trachonite, qui estoient auparavant à son oncle Philippe n'agueres decedé: Et peu de temps apres Herode Antipas son autre oncle s'en estant fuy en Espagne à cause de la fureur de Caligula, il obtint encor la Galilée: Et trois ans apres

apres l'Empereur Claude luy donna tout le Royaume qu'Herode son ayeul avoit possédé. Cet Herode Agrippa est celuy qui trois ans apres fut rongé des vers, apres avoir fait mourir auparavant Saint Jaques frere de Iean, Actes 12. Iosephe au liv. 18. des Antiq. Iud. chap. 8. & 9. & livre 19. chap. 4.

L'an quarante de Iesus Christ, & de Rome 790. Caligula envoya Petrone avec vne armée en Ierusalem, pour poser sa statuë dans le Temple: Mais à la priere d'Herode Agrippa elle ne fut pas erigée. A Petrone succeda Fadus. au gouvernement de Iudée. A Fadus succeda Tibere Alexandre. A Tibere Alexandre succeda Cuman. A Cuman succeda Felix, devant lequel S. Paul rendit constamment raison de sa conversation & de sa doctrine, Act. 24. A Felix succeda Festus, devant lequel S. Paul se defendit contre les Iuifs; & voyant que Festus les favorisoit, il appella à Cesar, à sçavoir à l'Empereur Neron. Act. 25. A Festus succeda Albinus. Et à Albinus succeda Gessius Florus, sous lequel les Iuifs se rebellerent contre les Romains, & la guerre Iudaïque commença. Iosephe au liv. 18. 19. & 20. des Antiq. Iud.

L'an soixante-neuf de Iesus Christ, & de Rome 819. l'an treize de l'Empire de Neron, Vespasian fut envoyé contre les Juifs avec vne armée de soixante mille hommes, leur print plusieurs Villes, & en fit mourir sans nombre. Iosephe liv. 3. de la guerre Iud. chap. 3. & suivans.

L'an septante-vn de Iesus Christ & de Rome huit cens vingt-vn, environ vn an apres la mort de Neron, pendant les dissensions & les guerres qui estoient entre Galba, Otho & Vitellius; Vespasian se fit Empereur. Suetone au liv. 10. Et l'an 72. de Iesus Christ, & de Rome 822. l'an deuxieme de son Empire, le huitieme Septembre, son fils Tite détruisit de fonds en comble le Temple & la ville de Ierusalem, & desola tellement la nation Iudaïque, qu'elle n'a pû se relever depuis. Iosephe livre 7. de la guerre Iud. chap. 18.

CHAP.

Du premier Edict fait par Cyrus.

NOVS avons suffisamment prouvé au chapitre precedent que Cyrus a fait le premier Edict en faveur des Iuifs, l'an vingt-vn de son regne en Perse, qui est le premier de son regne en Babylone, ou le premier de son Empire; & non pas le premier ou le vingt-neuf de son regne en Perse, comme veulent quelques-vns. Maintenant nous prouuerons que le commencement des septante Semaines d'années de la prophetie de Daniel, ne doit pas estre pris à ce premier Edict; soit qu'on le prene au premier, soit qu'on le prene au vingt-vn, soit qu'on le prene au vingt-neuf du regne de Cyrus en Perse.

Premierement, pource que l'Edict dont parle Daniel, permet de restaurer & rebâtir Ierusalem, & qu'en vertu de cet Edict les places & la bresche furent reedifiées dans les sept premieres Semaines d'années qui font quarante-neuf ans. Dan. 9. 25. Or l'Edict fait par Cyrus ne permet que le retour du peuple & le rebâtissement du Temple; & mesmes on n'en posa que les fondemens, le rebâtissement ayant esté

esté empesché jusqu'au deuxieme an de Darius, comme nous avons prouvé cy-dessus; & les places & les murailles ne furent pas reedifiées dans quarante-neuf ans; mais seulement nonante-deux ans apres.

Secondement, si on prenoit le commencement des septante Semaines d'années, l'an premier du regne de Cyrus en Perse, qui est l'an de Rome 193. & l'an 1. de la 55. Olympiade, comme il a esté prouvé cy-dessus en la Chronologie des Rois de Perse; leur fin seroit l'an de Rome 683. & l'an 3. de la 176. Olympiade, au temps que Sylla fut fait Dictateur, environ dix ans avant la conjuration de Catilina & la naissance d'Auguste: Que si on ne conte pas selon les années Iulienes, mais selon les années de l'Ecriture, elles finiront sept ans plustot, environ la mort de Caius Marius qui défit les Cimbres & les Teutons, & fut créé sept fois Consul. Item, si on prenoit le commencement des septante Semaines d'années, l'an vingtyn du regne de Cyrus en Perse, qui est l'an de Rome 213. & l'an 1. de la 60. Olympiade; leur fin seroit l'an de Rome 703. & l'an 3. de la cent huitante-deuxieme Olympiade, environ le temps de la guerre civile entre Cesar &

Pompée; ou bien sept ans plustot, si on conte selon les années de l'Ecriture. Finalement, si on prenoit le commencement des septante Semaines d'années l'an vingt-neuf du regne de Cyrus en Perse; qui est l'an de Rome 221. & l'an 1. de la 62. Olympiade; leur fin seroit l'an de Rome 711. & l'an 3. de la 184. Olympiade environ le Triumvirat d'Auguste, d'Antoine & de Lepide; ou bien sept ans plustot, si on conte selon les années de l'Ecriture. Or ni tous ces Princes, ni les choses qui sont arrivées en tous ces temps-là, n'ont rien de semblable à ce qui est marqué par la prophétie de Daniel; attendu qu'elle fait mention de l'expiation de l'iniquité; de la justice des siècles, de l'onction du Saint des Saints, de la mort du Messie ou de Jesus Christ; & non pas pour foy; mais pour autrui: & qu'en tous ces temps sus-alleguez, ni le peché n'a point esté expié, veu que Jesus Christ n'estoit pas encor mort, par le sang duquel nous avõs esté racheté; ni le Saint des Saints n'a pas esté oinct, veu que Jesus Christ n'estoit pas venu au monde, &c. Donc le commencement des septante Semaines ne doit pas estre pris à ce premier Edict fait par Cyrus en faveur des Juifs.

*Du second Edict fait par Darius**Hystaspes.*

Nous avons suffisamment prouvé au chapitre precedent que Darius fils d'Hystaspes a fait le second Edict de rebâtir le Temple de Ierusalem, l'an deuxieme de son regne, qui est l'an de Rome 231. & l'an 3. de la 64. Olympiade. Maintenant nous prouverons que le commencement des septante Semaines de Daniel ne doit pas estre pris à ce second Edict.

Premierement, pource que l'Edict dont parle Daniel, permet de restaurer & rebâtir Ierusalem, & en vertu d'iceluy la breche, les places & les murailles furent reedifiées dans les sept premieres Semaines d'années qui font quarante-neuf ans, Dan. 9. 25. Or l'Edict fait par Darius d'Hystaspes, ne permet que le rebâtissement du Temple: Et d'abondant les murailles ne furent pas reedifiées sept Semaines d'années ou quarante-neuf ans apres; veu que les murailles ne furent reedifiées qu'au vingtieme d'Artaxerxes Longuemain, Nehem. 6. & que depuis le deuxieme de Darius Hystaspes, jusqu'au vingtieme

d'Artaxerxes, il y a septante-quatre ans.

Secondement, si on prenoit le commencement des septante Semaines d'années dont parle Daniel, au deuxieme an de Darius Hystaspes, qui est l'an de Rome 231. & l'an 3. de la 64. Olympiade; leur fin seroit l'an de Rome 721. & l'an 1. de la 187. Olympiade, environ le temps de la bataille Actiaque, en laquelle Auguste défit Marc Antoine, & apres se fit Empereur, comme dit Aurelius Victor; & l'an de Rome 725. il fut confirmé dans l'Empire par le Senat, comme dit Dion Cassius au liv. 52. de son Histoire: Que si on conte selon les années de l'Ecriture, leur fin seroit sept ans plustot. Or ni Auguste, ni les choses qui sont arrivées en tous ces temps-là, n'ont rien de semblable à ce qui est marqué par la prophetie de Daniel: attendu qu'elle fait mention de l'onction du Saint des Saints, de la mort du Messie ou du Christ, & autres choses semblables, qui ne sont pas arrivées en ce temps-là, comme chacun sçait. Donc le commencement des septante Semaines ne doit pas estre pris à ce second Edict fait par Darius Hystaspes en faveur des Iuifs.

Darius Hystaspes, l'année de son avènement

Du troisieme Edi& fait par Artaxerxes Longuemain.

NOVS avons suffisamment prouvé au chapitre precedent, qu'Artaxerxes Longuemain a fait le troisieme Edi& de redresser le service de Dieu, l'an septieme de son regne depuis la mort de Xerxes, qui est l'an de Rome 292. & l'an 2. de la 79. Olympiade. Maintenant nous prouuerons que le commencement des septante Semaines de Daniel ne doit pas estre pris à ce troisieme Edi&.

Premierement, pource que l'Edi& dont parle Daniel permet de rebâtir Ierusalem. Or l'Edi& fait par Artaxerxes Longuemain l'an septieme de son regne, ne parle point de rebâtir Ierusalem; mais seulement de redresser le service divin. Donc ce n'est pas l'Edi& dont parle Daniel.

Secondement, si on prenoit le cōmencement des septante semaines d'années, dont parle Daniel au septieme an d'Artaxerxes Longuemain, qui est l'an de Rome 292. & l'an 2. de la 79. Olympiade; leur fin seroit l'an de Rome 782. & l'an 2. de la 202. Olympiade, à sçavoir deux ans avant

la mort de Iesus Christ ; veu que Iesus Christ est mort l'an de Rome 784. comme nous avons prouvé cy-dessus : Que si on ne conte que le milieu de la septantieme Semaine , leur fin sera l'an de Rome 778. prés de six ans avant la mort de Iesus Christ , & trois ans avant sa predication ou sa manifestation au monde. Or qu'il faille prendre le milieu de la septantieme Semaine, il appert de ce que Daniel chap. 9.26. dit en termes exprés, *Qu'apres les sept Semaines & soixante-deux Semaines* (à sçavoir en la septantieme au milieu d'icelle) *le Christ sera retranché*; conformément à ce qui est dit au verset suivant, *qu'il confirmera l'alliance à plusieurs par une Semaine* (qui est la septantieme) *& au milieu de cette Semaine-là, il fera cesser le sacrifice & l'oblation.* (à sçavoir par sa mort.) Que s'il faut conter selon les années de l'Ecriture, qui ne sont que de trois cens soixante jours, comme nous avons prouvé cy-dessus, & le prouverons cy-apres, le milieu de la septantieme Semaine sera l'an de Rome sept cens septante-vn, environ treize ans avant la mort de Iesus Christ ; lequel temps n'a rien de semblable à ce qui est marqué par la prophetie de Daniel ; attendu

tendu qu'elle fait mention de l'onction du Sainct des Saincts, de l'expiation de l'iniquité par la mort de Christ au milieu de la septantieme Semaine, & d'autres choses semblables, qui ne sont pas arrivées treize ans avant la mort de Christ, mais seulement en sa mort. Donc le cōmencement des septante Semaines ne doit pas estre pris à ce troisieme Edict fait par Artaxerxes Longuemain l'an septieme de son regne.

Les Juifs estiment que Darius Hystaspes a fait ce troisieme Edict l'an septieme de son regne : Et quelques vns suivans cette fausse opinion y pourroient prendre le commencement des septante Semaines. Mais outre que nous avons prouvé suffisamment au chapitre precedent que Darius Hystaspes n'a pas fait ce troisieme Edict ; je di qu'il n'y faut point prendre le commencement des septante Semaines : soit pource que ce troisieme Edict ne parle point de rebâtir Ierusalem, comme fait celuy dont parle Daniel ; soit pource que l'an septieme de Darius Hystaspes, estant l'an de Rome 236. & l'an 4. de la 65. Olympiade, il s'ensuivroit que les septante Semaines finiroient l'an de Rome sept cens

vingt-six, & l'an 2. de la 188. Olympiade, environ le temps de la cōfirmation d'Auguste dans l'Empire par le Senat. Or ce temps-là n'a rien de semblable à ce qui est marqué par la prophetie de Daniel, comme il a esté prouvé cy-dessus.

Iosephe estime que Xerxes fils de Darius Hystaspes, a fait ce troisieme Edict l'an septieme de son regne: Et quelques vns suivans cette fausse opinion, y pourroient prendre le commencement des septante Semaines. Mais outre que nous avons prouvé clairement au chapitre precedent, que Xerxes n'a pas fait ce troisieme Edict; je di qu'il n'y faut point prendre le cōmencement des septante Semaines: soit pource que ce troisieme Edict ne permet point de rebâtir Ierusalem, comme fait celuy dont parle Daniel: soit pource que l'an septieme de Xerxes estant l'an de Rome 272. & l'an 4. de la 74. Olympiade; il s'en suivroit que les septante Semaines finiroient l'an de Rome 762. & l'an 2. de la 197. Olympiade, environ cinq ans avant la mort d'Auguste, & près de vingt-deux ans avant la mort de Christ. Or ce temps n'a presque rien de semblable à ce qui est marqué par la prophetie de Daniel,

qui

qui pose la mort de Christ au milieu de la septantieme Semaine, & par consequent près de vingt ans plus tard.

Refutation des fausses opinions de ceux qui prennent le commencement les septante Semaines de Daniel au quatrieme Edict.

LE Iesuite Petau voyant que l'Edict dont parle Daniel, permettoit de rebâtir Ierusalem, & qu'en vertu de cet Edict, la breche, les murailles & les places furent reedifiées; & considerant d'ailleurs qu'il n'y a que l'Edict fait par Artaxerxes Longuemain l'an 20. de son regne, qui permette de rebâtir Ierusalem, & qu'en vertu d'iceluy Nehemie fit rebâtir les murailles & les places, & reparer toutes les breches. Le Iesuite, di-je, pose que le commencement des septante Semaines de Daniel doit estre pris au vingtieme an du regne d'Artaxerxes Longuemain; & en cela j'estime qu'il dit la verité. Mais pource qu'il ne sçait pas que les septante Semaines d'années dont parle Daniel, doivent estre entendüs des années de l'Ecriture qui

font de trois cens soixante jours, comme nous avons prouvé cy-dessus, & le prouuerons cy-apres; & qu'il suit en ses supputations les années Iulienes qui sont de trois cens soixante-cinq jours & six heures, selon lesquelles la septantieme Semaine va plusieurs années au de-là de la mort de Christ: Il s'est imaginé que l'Ecriture sainte conte les années d'Artaxerxes depuis qu'il fut constitué Roy par Xerxes; en quoy il s'est grandement trompé. Premièrement, pource qu'il n'y a aucun Historien qui marque qu'Artaxerxes ait esté constitué Roy par Xerxes; & par conséquent l'opinion de Petau n'est qu'une vaine conjecture sans aucun fondement. 2. Quand mesmes il auroit esté constitué Roy par Xerxes, il est evident que c'eut esté seulement pendant son absence, à sçavoir pendant la guerre qu'il fit en personne contre les Grecs, & qu'à son retour qui fut environ une année apres, ce ne fut pas Artaxerxes, mais Xerxes qui regna en Perse; & par consequent s'il s'est fait depuis quelque Edict en faveur des Juifs pendant la vie de Xerxes, il est certain que c'est Xerxes qui l'a fait, & non pas Artaxerxes. Or selon l'opinion de Petau le troisieme Edict

à esté fait pendant la vie de Xerxes depuis son retour de Grece en Perse. Donc il est certain que l'Ecriture sainte l'eut attribué à Xerxes: ce que n'ayant pas fait, & l'ayant attribué à Artaxerxes, il faut dire que c'est Artaxerxes qui l'a fait depuis la mort de Xerxes, & non pas depuis qu'il fut constitué Roy par Xerxes. Que si le troisieme Edict a esté fait par Artaxerxes l'an septieme de son regne apres la mort de Xerxes, il est evident que le quatrieme Edict a aussi esté fait par le mesme Artaxerxes l'an vingtieme de son regne apres la mort de Xerxes. 3. Il est constant que Xerxes passa en Grece l'an premier de la 75. Olympiade, comme marquent tous les Historiens, qui est l'an de Rome 273. Et ce n'a pû estre qu'alors, ou sur la fin de l'année precedente, qu'Artaxerxes ait esté constitué Roy par son pere Xerxes, environ l'an 7. du regne dudit Xerxes. Que si on commence à conter les années du regne d'Artaxerxes depuis ce temps-là, sa vingtieme année en laquelle le quatrieme Edict a esté fait, sera l'an septieme apres la mort des Xerxes. Or le commencement des septante Semaines de Daniel, ne doit pas estre pris en l'année 7. apres la

mort de Xerxes, comme nous avons prouvé amplement cy-dessus.

Les Iuifs estiment que Darius Hystaspes a fait ce quatrieme Edict l'an vingtieme de son regne : Et quelques vns suivans cette fausse opinion, y pourroient prendre le commencement des septante Semaines. Mais outre que nous avons prouvé suffisamment au chapitre precedent qu'il n'a pas fait ce quatrieme Edict; je di qu'il n'y faut pas prendre le commencement des septante Semaines : pource que l'an 20. de Darius Hystaspes estant l'an de Rome 249. il s'ensuivroit que les septante Semaines finiroient l'an de Rome 739. environ treize ans avant la nativité de Iesus Christ : Or ce temps-là n'a rien de semblable à ce qui est marqué par la prophetie de Daniel touchant l'onction du Saint des Saints, de la mort de Christ, & autres choses semblables.

Iosephe estime que c'est Xerxes fils de Darius Hystaspes qui a fait ce quatrieme Edict l'an 20. de son regne : Et quelques vns suivans cette fausse opinion, y pourroient prendre le commencement des septante Semaines. Mais outre que nous avõs prouvé suffisamment au chapitre

prec

precedent, qu'il n'a pas fait ce quatrieme Edict; je di qu'il n'y faut prendre le commencement des septante Semaines; parce que l'an 20. de Xerxes estant l'an de Rome 285. il s'ensuivroit que les septante Semaines finiroient l'an de Rome 775. prés de dix ans avant la mort de Christ. Or ce temps-là n'a presque rien de semblable à ce qui est marqué par la prophétie de Daniel touchant l'expiation de l'iniquité, la mort de Christ, & autres choses semblables.

L'opinion de Scaliger touchant le commencement & la fin des septante Semaines de Daniel.

SCALIGER au livre 5. de la correction des temps, estime que Darius Nothus, c'est à dire le bastard, a fait le second Edict de rebâtir le Temple l'an deuxieme de son regne; & pense qu'en la permission de rebâtir le Temple, celle de rebâtir Jerusalem estoit enclose; & en suite croid qu'il faut prendre le commencement des septante Semaines en ladite deuxieme année de Darius Nothus, qui est l'an de Rome 328. ou 329. & qu'elles finissent l'an de

Rome 818. ou 819. environ le temps que Vespasian envahit l'Empire, & que son fils Tite détruisit le Temple & la ville de Ierusalem, & desola la nation Iudaïque pour rousjours : & partant que ce fut alors que la prophetie de Daniel fut accomplie : Voicy ses principales raisons.

La premiere est, que ce Darius qui a fait ce second Edict est mis par Esdras entre deux Artaxerxes, à sçavoir apres cet Artaxerxes qui empescha le bâtiment du Temple, & devant cet autre qui envoya Esdras en Ierusalem pour y rétablir le service de Dieu, & Nehemie pour rebâtir les murailles. Or il n'y a que Darius Notus qui ait regné entre deux Artaxerxes. Cette raison de Scaliger, & la réponse à icelle se voyent plus amplement cy-dessus és pages 434. & 435. de ce traité; c'est pourquoy je ne m'y arrêteray pas d'avantage.

La seconde raison est, que lors de ce second Edict il fallut rechercher dans les registres si Cyrus avoit fait auparavant vn Edict de rebâtir le Temple de Ierusalem; ce qui témoigne qu'on avoit desja mis en oubli le premier Edict. Or il n'y a pas d'apparence qu'au commencement de

Dar

Darius Hystaspes on eut desja mis en oubli le premier Edict fait par Cyrus, veu qu'il n'y avoit qu'environ dix ans, puis que l'Edict de Cyrus fut fait l'an 29. de son regne; depuis lequel temps jusqu'au second de Darius Hystaspes, il n'y a que dix ans.

Mais à cela on peut répondre, que l'Edict fut fait par Cyrus l'an vingt-vn de son regne en Perse, comme nous avons prouvé suffisamment cy-dessus, depuis lequel tēps jusqu'au second de Darius Hystaspes il y a environ vingt ans. Or dans vingt ans parmi les guerres, les tumultes & les seditions qui furent alors, on a pū aisemēt oublier les particularitez d'un Edict, lesquelles il a fallu rechercher pour s'y cōformer.

La troisieme raison est, que les septante Semaines d'années dont parle Daniel, finissent justement à la destruction du Temple & de la ville de Ierusalem, & à la desolation entiere de la nation Iudaïque par Tite fils de Vespasian, & non pas à la mort de nostre Seigneur Iesus Christ. Or il n'y a aucun autre temps que la deuxieme année du regne de Darius Nothus, auquel les septante Semaines puissent commencer, pour les faire finir à la destruction entiere de Ierusalem par Tite

fils de Vespasian, comme il appert par les Chronologies proposées au chapitre precedent. Donc, &c. Que les septante Semaines finissent à la destruction du Temple, & de la ville de Ierusalem, & à la desolation du peuple Iuif par Tite fils de Vespasian, trois choses semblent le verifier. La premiere est, qu'il est dit en termes exprés, qu'il y a septante Semaines déterminées sur le peuple Iuif & sur la ville de Ierusalem, afin que la prevarication viene à son comble, & que le peché prene fin. La seconde est, que le peuple du Prince à venir détruira la Cité & le Sanctuaire. La troisieme est, que l'abomination de la desolation sera au Temple: A quoy regarde Iesus Christ Matthieu 24. quand il dit, *Lors que vous verrez l'abomination de la desolation predite par Daniel le Prophete estre au lieu Sainct, que ceux qui sont en Iudée s'enfuyent aux montagnes, &c.* Ce qui est expliqué Luc 21. en ces mots; *Quand vous verrez Ierusalem environnée d'armées, sçachez que sa destruction & desolation approche; alors ceux qui sont en Iudée s'enfuyent aux montagnes.* Par ces trois choses il appert que le but de cette prophetie est de declarer le temps de la destruction du

Temp

Temple & de la ville de Ierusalem, & du peuple Iuif à cause de leurs iniquitez. Ce qui paroitra encor plus clairement par cette briefve paraphrase: Il y a septante Semaines d'années qui font 490. ans jusqu'à la destruction du peuple Iuif & de la ville de Ierusalem, jusqu'à ce que leur prevarication soit venue à son comble, que leurs pechez & iniquitez prennent fin avec eux, que justice & punition eternelle en soit faite, que le Sanctuaire soit détruit, & que la vision & la prophetie touchant cette destruction soit accomplie: Sçache donc que depuis le commandement de Dieu fait aux Iuifs par la bouche d'Aggée l'an deuxieme du regne de Darius Nothus de rebâtir le Temple & la ville de Ierusalem, ou bien depuis l'Edict mesme de Darius Nothus l'an deuxieme de son regne pour ce mesme sujet, jusqu'à ce que les Chefs, les Oincts & les Sacrificateurs du peuple Iuif soient retranchez & détruits, il y a 69. semaines d'années, qui font 483. ans, & entre ce temps-là on rebâtira les places & les murailles de Ierusalem avec des grandes difficultez: Et apres ce temps-là dans la septantieme Semaine, c'est à dire environ l'année 490. le souve-

rain Sacrificateur, les Oincts & les Chefs des Juifs seront détruits, & ne seront plus rien en Ierusalem: Et les Romains sous la conduite de Tite fils de l'Empereur Vespasian détruiront la Cité & le Temple de Ierusalem; & ayans confirmé l'alliance avec plusieurs Rois & Peuples voisins, à sçavoir avec Herode, Soheme, Antiochus, & avec les Syriens & Arabes; par la conjunction de leurs forces ferōt cesser l'Hostie & le Sacrifice en Ierusalem; & ayans prophané le Temple, ne laisseront par tout qu'une desolation perpetuelle. De ce que dessus Scaliger infere que ceux-là se méprennent grandement qui pensent que ces mots, *afin que la prevarication soit consommée, & que le peché prene fin, & que l'iniquité soit effacée, & que la justice eternelle soit amenée, & que la vision & la prophetie soit accomplie*; qui pensent (di-je) que cela se doit entendre des pechez & iniquitez que Iesus Christ a effacées par son sang; de Iesus Christ, qui comme dit S. Paul, nous a esté fait de par Dieu le Pere sapience, justice, sanctification & redemption; & des propheties dont l'accomplissement est en Iesus Christ, comme dit l'Ecriture: Car (dit-il) le sens des paroles est

est tel ; afin que la prevarication soit consommée ou venuë à son comble, & que le peché & l'iniquité prene fin avec les pecheurs & iniques, & que justice & punition eternelle en soit faite, & que la vision & la prophetie touchât cette destruction soit accomplie. Il ajoûte encor que ceux-là se trompent qui estiment que ces mots, *Et il confirmera l'alliance à plusieurs*, se doivent entendre du vray Messie, à sçavoir de Iesus Christ qui a confirmé l'alliance de grace aux hommes par sa mort : Car (dit-il) cela se doit entendre du Peuple & du Prince à venir qui devoit détruire la Cité & le Sanctuaire dont il est parlé immédiatement auparavant ; & par consequent non de Iesus Christ, mais de Tite fils de Vespasian, qui ayant confirmé l'alliance avec plusieurs Rois & Peuples voisins, & ayant joint ses forces avec les leurs, détruisit le Temple & la ville de Ierusalem, & tout le peuple Iuif. Ce qui se verifie par Tacite au liv. 5. de son Histoire, en ces mots ; *Tite allant au siege de Ierusalem, outre les legions Romaines avoit vingt compagnies d'Infanterie & huit de Cavalerie des alliez, ensemble les Rois Agrippa & Soheme, & les forces du Roy Antiochus, & des*

bonnes troupes d'Arabes ennemis mortels des Juifs. Finalement il ajoute que la mauvaise version de deux mots Hebreux contenus dans cette prophetie, a renversé le sens de ce passage, & a fait errer tous ceux qui ont entrepris d'expliquer cette prophetie. Le premier est *Kodesch* qu'on a tourné ainsi, *celuy qui est le Saint des Saints*. Le second est *Meschiach*, qu'on a pris pour *oindre*. Or il est certain (dit-il) que *Kodesch* ne se prend point pour la personne, mais pour la chose sainte; & sur tout en cet endroit ne signifie pas celuy qui est saint, ni celuy qui est le Saint des Saints; mais signifie la chose sainte, le Sanctuaire, le *Sancta Sanctorum*, c'est à dire le lieu qu'on appelloit le Saint des Saints, à sçavoir le Temple ou la partie du Temple, dans laquelle le souverain Sacrificateur entroit vne fois tous les ans. Ce qui se verifie par tous les Dictionnaires Hebreux, qui tournent *Kodesch* par sainteté, chose sainte, Sanctuaire, &c. Et qui ont le mot *Kadosch* pour signifier la personne sainte, ou celuy qui est saint. Et cela est confirmé par le chap. 16. du Levitique, où Dieu dit à Moïse; Parle à Aaron ton frere qu'il n'entre point en tout

temps

temps dans le Sanctuaire; où le mot *Kodesch* se trouve qu'on a verti Sanctuaire. Et sans mendier des preuves plus loin, nous avons dans la prophetie mesme de Daniel dont est question, ces mesmes mots; Et le peuple du Prince à venir détruira la Cité & le Sanctuaire, où encor le mesme mot *Kodesch* est employé pour signifier le Sanctuaire ou le Temple. Quant au mot Hebreu *Meschiach* (dit-il) sa racine est *Maschach*, qui signifie il a arraché, il a coupé, aussi bien qu'il a oinct: Et partant le mot *Meschiach* peut & doit estre pris aussi tost pour arracher & détruire que pour oindre. Et d'autant que le mot *Kodesch* qui suit immédiatement le mot *Meschiach* dans Daniel, signifie le Temple ou le Sanctuaire, comme nous avons prouvé; & que le Temple & le Sanctuaire n'ont jamais esté oincts, mais ont esté arrachez & détruits, comme il appert par l'Histoire: Il s'ensuit necessairement qu'au lieu qu'on a tourné *Meschiach Kodesch* de la sorte, pour oindre celuy qui est le Saint des Saints, il faut tourner ainsi, pour détruire le Temple ou le Sanctuaire: Et au lieu qu'on a tourné *Meschiach*, jusqu'à l'onction du Prince, ou jusqu'au Messie le Prince, il faut

tourner jusqu'au retranchement & destruction du Prince ou du Chef. Que si on veut tourner *vsque ad Messiam Principem*, jusqu'au Messie le Prince, il faut sous-entendre *excindendum, non manifestandum*, c'est à dire jusqu'à son extirpation, & non pas jusqu'à sa manifestation, comme il appert par les paroles suivantes; *Et apres les 62. semaines le Messie ou le Christ sera retranché;* où par le mot de Messie, Christ, Prince & Chef, il faut entendre tout oinct & tout Chef de peuple Iuif, tel qu'estoit le souverain Sacrificateur & les Gouverneurs ou conducteurs des Iuifs, qui ont esté mis à mort & abolis pour tousjours par Tite fils de Vespasian, lors qu'il détruisit le Temple & la ville de Ierusalé. A tout cela on peut ajoûter, que si on prend le commencement des 70. Semaines au 20. d'Artaxerxes, leur fin ira plusieurs années au delà de la mort de Iesus Christ: Et si on prend leur commencement aux autres Edicts qu'on pretend avoir esté faits par Cyrus, Darius Hytaspes, Xerxes, ou Artaxerxes, leur fin n'ira pas jusqu'à la mort de Iesus Christ. Donc il faut prendre leur commencement au second de Darius Nothus.

Nous reservons la réponse à cette troisiem

sieme raison au chapitre suivant: d'autant qu'elle contient plusieurs Chefs qui dependent de la vraye explication de la prophetie de Daniel touchant les septante Semaines.

CHAPITRE IX.

*Où est montré le vray commencement
& la fin des septante Semaines
de Daniel.*

EN ce Chapitre je refuteray l'opinion de Scaliger, & répondray à sa troisieme raison, puis apres j'establi-
 rai la miene le plus briefvement que faire se pourra, le tout en 4. articles. Au premier, je montreray que Darius Nothus n'a pas fait l'Edict dont parle Daniel. Au second, je proposeray la vraye version de la prophetie de Daniel touchant les septante Semaines, avec vne paraphrase d'icelle. Au troisieme, je refuteray l'explication de Scaliger & des autres, & répondray à sa troisieme raison. Au quatrieme, je prouueray que le vray commen-

cement des septante Semaines est au 20.
d'Artaxerxes Longuemain, & leur fin à la
mort de Christ.

ARTICLE I.

*Que Darius Nothus n'a pas fait l'Edict
dont parle Daniel.*

LEs principales raisons qui montrent
que Darius Nothus n'a pas fait l'E-
dict dont parle Daniel, sont celles-cy.

Premierement, l'Edict dont parle Da-
niel permet & cõmande de rebâtir Ierusa-
lem: car voicy les propres mots; *Tu connoi-
tras & entendras que depuis l'issuë de la parole
qu'on rebâtisse Ierusalem jusqu'au Christ le
Prince, il y aura sept semaines & soixante-
deux semaines.* Or l'Edict que Scaliger pre-
tend avoir esté fait par Darius Nothus, ne
permet & ne commande pas de rebâtir
Ierusalem, mais seulement de rebâtir le
Temple. Donc l'Edict pretendu de Darius
Nothus n'est pas celuy dont parle Daniel.
Et il est faux que dans la permission de re-
bâtir le Temple, celle de rebâtir Ierusa-
lem fut enclose: Autrement il faudroit
dire que l'Edict de Cyrus permettant &
command

commandant de rebâtir le Temple; contenoit la permission ou le commandement de rebâtir Ierusalem; & par consequent que l'Edict de Cyrus seroit celuy dont parle Daniel: ce qui est impossible, cōme nous avons suffisamment prouvé cy-dessus. Et ne sert de dire que l'Edict de Cyrus commandant de rebâtir le Temple, n'a pas esté executé; & que le rebâtissement du Temple a esté empesché jusqu'à l'an deuxieme de Darius. Car outre que l'Ecriture dit que les fondemens en furent posez par Sçesçbatzar, & que depuis ce temps-là jusqu'au deuxieme de Darius, on y ait tousjours bâti, 1. Esdras 5. 16. Je di aussi que si Darius a fait l'Edict de rebâtir Ierusalem dont parle Daniel, qu'il n'a pas esté executé; & que ç'a esté seulement l'an vingtieme d'Artaxerxes qu'elle a esté rebâtie par Nehemie & les autres Iuifs, Nehem. 6. 1. & 15. Et de fait, en vertu de l'Edict dont parle Daniel, les murailles & les places furent reedifiées, Dan. 9. 25. Or ce ne fut pas en vertu de l'Edict de Darius, mais d'Artaxerxes, que Nehemie fit rebâtir les murailles & les places. Ajoutez à cela que l'Edict fait par Darius fut executé sans peine & sans contradiction: Et

l'Ecriture ne nous marque aucun ennemi qui ait empesché le rebâtiffemēt du Temple pendant les quatre ans qu'on demeura à sa construction : Mais l'Edict dont parle Daniel de rebâtir Ierusalem, a esté exécuté avec des grandes difficultez, à sçavoir, comme dit Daniel, en temps angoisseux.

Secondement, je di que tant s'en faut que Darius Nothus ait fait l'Edict dont parle Daniel, de rebâtir Ierusalem, que mesme il n'a pas fait l'Edict de rebâtir le Temple : d'autant que Zorobabel & Iesquah ont esté les deux principaux Chefs de ceux qui retournerent de la captivité l'an 1. du regne de Cyrus en Babylone, 1. Esdras 2. Et alors Iesquah avoit plus de trente ans ; veu qu'il avoit plusieurs enfans, 1. Esdras 3. & que les Sacrificateurs devoient avoir trente ans pour le moins, Nomb. 4. Et les mesmes Zorobabel & Iesquah estoient encor en vie du tēps de Darius lors que le Temple fut rebâti, 1. Esdras 5. Or ils ne pouvoient pas estre en vie au 6. an de Darius Nothus ; autrement ils auroient vécu environ cent cinquante ans, à tout le moins Iesquah ; ce qui n'est pas vray-semblable : attendu que depuis Moÿse qui vécut six-vingts ans jusqu'au rebât

rebâtissement du Temple, on ne trouve pas qu'aucun ait passé six-vingts ans. Or qu'ils eussent vécu cent cinquante ans, il appert; d'autant que depuis le premier retour de la captivité jusqu'au sixieme de Darius Nothus que le Temple fut achevé de rebâtir, il y a justement six-vingts ans, à sçavoir neuf ans de Cyrus en Babylone, sept ans cinq mois de Cambyse, sept mois de Smerdes, trente-six ans de Darius Hystaspes, vingt de Xerxes, quarante-deux d'Artaxerxes Longuemain, & cinq de Darius Nothus, qui font en tout six-vingts ans, sans conter les huit mois de Xerxes II. & de Sogdian; ausquels si on ajoute plus de trente ans qu'avoit Iesquah & peut-estre aussi Zorobabel, on trouvera qu'ils auront vécu cent cinquante ans; ce qui n'est pas vray-semblable. Partant ce n'est pas Darius Nothus, qui a fait l'Edict de rebâtir le Temple, mais c'est Darius Hystaspes, au sixieme an duquel ils pouvoient avoir environ cinquante ans. Et ne sert rien de dire que ce ne sont pas les mesmes Zorobabel & Iesquah qui retournerent de la captivité l'an 1. de Cyrus, & qui rebâtirent le Temple l'an second de Darius: Car Zorobabel & Iesquah qui

retournerent de la captivité l'an premier de Cyrus, sont appellez Zorobabel fils de Salathiel, & Iesçuah fils de Iotsadak, 1. Esdras 3. 2. & 8. Et Zorobabel & Iesçuah qui rebâtirēt le Temple, l'an deuxieme de Darius, sont aussi appellez Zorobabel fils de Salathiel, & Iesçuah fils de Iotsadak, 1. Esdras 5. 2. Joignez à cela qu'il est dit par quatre fois, 1. Esdras 6. que c'estoient ceux qui estoient retournez de la captivité qui rebâtirent le Temple, celebrerent la Dedicace, & la Pasque l'an sixieme de Darius, qui ne peut estre que Darius Hy-staspes, & non pas Darius Nothus; autrement le plus jeune d'entr'eux eut passé six-vingts ans; ce qui n'est pas vray, semblable.

En troisieme lieu, je di, que depuis l'an second de Darius Nothus jusqu'à la destruction du Temple & de la ville de Ierusalem, il y a plus de septante Semaines d'années, c'est à dire plus de quatre cens nonante ans; d'autant que le second de Darius Nothus est l'an de Rome 328. ou 329. Or si à trois cens vingt-huict on ajoûte quatre cens nonante, on trouvera que c'est l'an de Rome 818. que les septâte Semaines d'années finissent, à sçavoir quatre

ans avant la destruction de Ierusalem par Tite fils de Vespasian. Que si on prend le milieu de la septantieme Semaine, comme Daniel marque expressement, & Scaliger le confesse ingenüement; les septante Semaines finiront l'an de Rome 814. prés de huit ans avant la destruction du Temple & de la ville de Ierusalem. Et si on conte selon les années de l'Ecriture qui ne sont que de trois cens soixante jours, ce que j'estime devoir estre fait, comme je prouueray cy-apres; les septante Semaines finiront l'an de Rome 807. prés de quinze ans avant la prise & la destruction de Ierusalem. En vn mot, Daniel dit formellemēt qu'apres les soixante-neuf Semaines le Christ sera retranché, à sçavoir, comme il est dit au verset suivant, au milieu de la septantieme Semaine. Or c'est apres les septante Semaines completes, à sçavoir l'an de Rome huit cens dix-neuf, que Vespasian fut envoyé par Neron contre les Iuifs, comme il a esté prouvé sur la fin du septieme Chapitre: Et c'est au milieu de la septante-vnieme Semaine depuis la deuxieme année du regne de Darius Nothus, que le Temple & la ville de Ierusalem furent détruits par Tite fils

de Vespasian, l'an de Rome huit cens vingt-deux, comme il a esté prouvé cy-dessus.

En quatrieme lieu, je di que les septante Semaines d'années de Daniel finissent à la mort de Iesus Christ, cōme nous prouuerons és articles suivans. Et partant leur commencement ne peut estre l'an second de Darius Nothus, ni par cōsequens l'Edict dont parle Daniel.

ARTICLE II.

De la vraye version de la Prophetie de Daniel, touchant les septante Semaines, avec vne Paraphrase d'icelle.

LA version de la Prophetie de Daniel touchant les septante Semaines, selon le sentiment de Monsieur de Chambrun & de Monsieur Blanc, grandement versez en la langue Hebraïque, & qui m'ont fait la faveur de m'aider particulièrement en la composition de cet article & du suivant; est à peu près de la sorte,

Daniel 9. 24. *Il y a septante Semaines, determ*

determinées sur ton peuple, & sur la ville de ta Saincteté, (sur ta sainte ville) pour clorre (reprimer) la transgression, & sceller (clorre) le peché, & expier l'iniquité (faire propitiation pour l'iniquité) & amener la justice des siecles (eternelle,) & sceller (clorre) la vision & la Prophetie, & oindre la Saincteté des Sainctetez, (celuy qui est la Saincteté tres-parfaite, ou le tres-Sainct.)

Dan. 9. 25. Et tu connoistras & entendras, que depuis l'issüe de la parole pour reedifier Ierusalem, ou pour restaurer & edifier Ierusalem jusqu'au Messie (Christ) le Chef, (le Prince) il y aura sept semaines & soixante-deux semaines, & sera reedifiée la place & la breche, (la ruine de la muraille) & ce en l'angoisse des temps (en temps angoisseux.)

Dan. 9. 26. Et apres les soixante-deux semaines, le Messie (le Christ) sera retranché, & non pas pour soy. Et le peuple (l'armée) du Chef (du Prince) qui vient (qui est à venir) perdra (détruira) la ville & la Saincteté (le Sanctuaire;) & sa fin (sera) en inondation (avec débordement,) & le decret des desolations jusqu'à la fin de la guerre (& les desolatiōs sont determinées jusqu'au bout de la guerre.)

Dan. 9. 27. Et il confirmera (à sçavoir le

Messie) l'alliance à plusieurs par vne semaine; & au milieu de la semaine, il fera cesser le sacrifice & l'oblation: Et sur l'aile des abominations (abominable) le desolant (le destructeur viendra) & jusques à consommation le decret (le jugement déterminé est,) & s'épandra (se fondra) sur le détruit (desolé.)

Telle est la version mot à mot du texte Hebreu, excepté ce qui est enclos en des parentheses, que j'ay ajouté ou pour exprimer les mots Hebreux par divers termes, ou pour adoucir les Hebraïsmes en suppleant les termes sous-entendus. J'estime aussi que la paraphrase qui s'ensuit donnera vne plus claire intelligence de cette Prophetie.

Dan. 9. 24. Comme le peuple de Dieu sera delivré de la captivité de Babylone au bout de septante ans: Ainsi y a-il septante semaines d'années, ou quatre cens nonante ans qui sont ordonnez au conseil de Dieu; au bout desquels sera moyennée la delivrance de la captivité spirituelle. Ce terme estant déterminé pour clorre la transgression & la rebellion, ou pour empêcher son progrès & son cours; en sorte qu'il n'aye plus aucune domination sur les enfans de Dieu. Ce mesme temps est aussi

ordonné pour faire propitiation pour le peché, ou pour expier le peché des élus : Et pour establir la justice eternelle qui est celle de l'Evangile, par laquelle nous sommes justifiez devant Dieu ; & de laquelle estans revétus, nous luy sommes eternellement agreables : Et aussi pour clorre la vision & les Propheties anciennes touchant la redemption des élus, par l'accóplissement de tout ce qui en a esté predict : Et enfin pour oindre & declarer Roy, Prophete & Sacrificateur eternel de l'Eglise, celuy qui est la Saincteté des Sainctetez, ou la Saincteté tres-parfaite ; c'est à dire celuy qui est non seulement tres-Sainct en soy-mesme ; mais aussi en qui consiste toute la saincteté de l'Eglise, laquelle il sanctifie ; & qui est représenté par le souverain Sacrificateur qui porte la lame d'or en son front, en laquelle sont gravez ces mots, LA SAINCTÉTÉ A L'ÉTERNEL.

Daniel 9. 25. Sçache donc, ô Daniel, que depuis la publication de l'Edict d'Artaxerxes Longuemain Roy de Perse l'an vingtieme de son regne, qui est l'an de Rome 305. par lequel il sera ordonné qu'on restaure & qu'on rebâtisse Jerusalem,

jusques au temps de la manifestation de
 Iesus Christ au monde par la predication
 de l'Evangile, qui est le temps auquel il
 sera baptizé par Iean Baptiste, il y aura
 sept semaines & soixante-deux semaines
 d'années, qui sont quatre cens quatre-
 vingts trois ans; à sçavoir d'un costé sept
 semaines d'années qui sont quarante-neuf
 ans ordonnez pour restaurer & reedifier
 la ville de Ierusalem: Et d'autre costé soi-
 xante-deux semaines d'années, qui sont
 434. ans depuis le rétablissement de la
 ville de Ierusalem, jusques au temps de
 la manifestation de Iesus Christ le Prince
 & le Conducteur de son peuple: Et par
 ainsi Ierusalem sera rebâtie, à sçavoir ses
 places & ses murailles, & ses breches ou
 ruines seront réparées avec de grandes
 difficultez, à cause des obstacles qui se
rencontreront, & des angoisses & cala-
mittez que les Iuifs auront à souffrir.

Daniel 9. 26. Et apres les sept semaines
 & soixante-deux semaines d'années, à
 sçavoir en la septantiemé au milieu de la
 septantieme, qui est l'an 487. depuis la pu-
 blication de l'Edict d'Artaxerxes Lon-
 guemain l'an 20. de son regne; Iesus Christ
 sera mis à mort, laquelle il souffrira pour
 les

les fideles, & non pas pour soy. Et apres que les Iuifs aurót fait mourir Iesus Christ & reietté sa grace, la ville & le Temple de Ierusalem seront détruits par l'armée des Romains & de leurs alliez, sous la conduite de Tite fils de l'Empereur Vespasian: Et cette destruction sera semblable à vn deluge ou à vn grand debordement d'eaux qui abat & renverse tout ce qu'il rencontre; en sorte que tant la ville que le Temple seront détruits de fonds en comble: Et ces desolations qui sont ordonnées par le decret de Dieu, dureront autant que la guerre des Romains contre les Iuifs, & elles seront du tout irreparables.

Daniel 9. 27. Et Iesus Christ qui est le Prince & Conducteur de son peuple, confirmera l'alliance de grace en vne de ces semaines d'années qui est la septantieme enviró trois ans & demi qui ont cōmencé à son baptême, tant par la predication de l'Evangile à laquelle il a vaqué pendant ledit temps, que par l'oblatiō de soy-mesme en la croix qu'il fera au milieu de la septantieme semaine, par laquelle oblacion il accomplira ce qui est representé par les oblations & sacrifices de la loy qui

ne seront plus d'aucune vtilité : Et il ad-
viendra aussi qu'à cause des pechez des
Iuifs, & particulièrement pource qu'ils
ont rejezté Iesus Christ; la ville & le Tem-
ple de Ierusalem seront entierement dé-
truits par l'armée desolante des Romains,
qui viendra hâtivement, & comme si elle
estoit portée sur des ailes; ou bien qui aura
pour enseigne les ailes des abominations,
c'est à dire l'aigle qui est appelée des abo-
minations ou tres-abominable, pource
que les Romains en feront vne Idole & la
mettront au Temple de Ierusalem pour le
profaner : Et cette desolation que Dieu a
arrestée en son conseil, ne tombera pas
seulement sur la ville de Ierusalem & sur
le Temple; mais apres la destruction de
l'vn & de l'autre, elle continuera à tomber
sur le residu desolé des Iuifs, ou sur les res-
tes de ce peuple miserable, qui demeu-
reront encore quelque temps en Iudée,
jusqu'à ce qu'elles soient éparfées par tout
le monde.

ART
de la destruction de Ierusalem & du Temple
par l'armée desolante des Romains

ARTICLE III.

De la refutation de l'explication de Scaliger touchant les septante Semaines, servant de réponse à la troisieme raison.

LES choses que je trouve à reprendre en l'explication de Scaliger & des autres, sont principalement celles-cy.

Premierement, il traduit le verset 24. du chap. 9. de Daniel, en cette sorte: *Il y a septante semaines déterminées sur ton peuple & sur ta sainte ville, afin que la prevarication soit venue à son comble, & que le peché avec les pecheurs prene fin, & que justice & punition eternelle en soit faite, & que la Prophetie touchant cette destruction soit accomplie.* En cette version ou traduction, je trouve principalement cecy à reprendre; c'est que le mot Hebreu *Lekapper*, ne peut souffrir cette exposition, afin que le peché soit puni & prene fin avec les pecheurs; veu qu'il signifie pour expier, ou pour faire propitiation; ce qui ne se fait qu'en portât la peine du peché pour nous en descharger,

& non pas en la nous imposant ou l'exigeant de nous, comme veut Scaliger; autrement il faudroit dire que les pechez que Dieu ne pardonne point, sont expiez; & ce seroit établir *oppositum in appposito*, *contradictionem in adjecto*, comme disent les Philosophes; c'est à dire mettre ensemble choses opposées & contradictoires: Car l'expiation de nos pechez, ou la propitiation qui en a esté faite, est le fondement du pardon que nous en obtenons, qui consiste en ce que Dieu n'en exige pas la peine de nous. Et de fait, le verbe Kipper en la conjugaison Pihel qui est employé par Daniel, ne signifie jamais punir le peché, & il n'y a aucun lieu de l'Ecriture sainte où il se prene en cette signification; mais il signifie expier, nettoyer, purger, détourner le courroux, garantir de la peine, procurer faveur & reconciliation. Et quand ce terme est attribué à Dieu, il signifie estre rendu propice, estre appaisé, couvrir le peché, le pardonner, ne l'imputer point, ne le punir point: & on en trouve des exemples par toute l'Ecriture. Ajoûtez à cela que le peché des Iuifs n'a pas pris fin à la destruction de la ville & du Temple de Ierusalem; veu que les

Iuifs

Iuifs sont aussi meschans, incredules & blâphemateurs contre la personne de Iesus Christ que jamais. Item, c'est parler bien improprement que d'appeller la justice des siecles vne punition eternelle. Bref, quand il faudroit traduire, *afin que la prevarication soit venue à son comble*; je di que le peché des Iuifs estoit parvenu à son comble, lors qu'ils crucifierent Iesus Christ, & rejeterent l'Evangile presché par ses Apostres.

Secondement, Scaliger traduit la fin du verset 24. en cette sorte; *Pour détruire le Saint des Saints, c'est à dire le Sanctuaire ou le Temple.* Mais il est certain que le mot Hebreu Maschach avec vn Chet à la fin, ne signifie jamais arracher ou détruire; & on ne peut produire aucun texte de l'Ecriture où il soit prins en cette signification. Il signifie donc oindre, & commettre au gouvernement, pource que lors qu'on oignoit les Rois & les Sacrificateurs, on les commettoit au gouvernement des choses politiques & sacrées. Il signifie aussi quelquesfois, mais rarement, peindre; pource que les Peintres détrempan leurs couleurs & les appliquans à leurs tableaux, y employét l'huile.

Le terme donc *Limschoach*, qui est employé par Daniel, signifie *pour oindre*, & non pas, *pour détruire*. *Maschac* avec vn *Caph* à la fin, signifie voirement tirer & peut-estre arracher; mais c'est se tromper grandement de prendre l'un pour l'autre, *Maschac* pour *Maschach*. Quant au mot *Kodesch*, il signifie voirement la Sainteté; mais qui ne sçait aussi que ce terme signifie aussi souvent la chose Sainte, la personne Sainte? Il n'est pas besoin d'aucune induction d'exemples pour le prouver: pource qu'il n'y a rien de plus ordinaire en l'Ecriture sainte que la metonymie qui donne au sujet le nom de son adjoict. Et si ce terme (comme le reconnoit Scaliger) signifie quelquesfois le Sanctuaire ou le lieu Saint; n'y faut-il pas reconnoître la metonymie de l'adjoict pour son sujet, ou de l'abstract pour le concret? d'õme quand ailleurs Iesus Christ est appellé lumiere, justice; & Dieu est appellé charité. Ce que Scaliger ajoûte, à sçavoir que si *Kodesch* signifie le lieu Saint, le mot *Maschach* estant construit avec luy, ne doit pas estre exposé par *oindre*, veu que le lieu Saint n'a jamais esté oinct; mais a esté détruit; cela (di-je) n'a aucun poids. Car

prem

premierement, cette raison est fondée sur la presupposition qu'en cet endroit par Kodesch il faut entendre le lieu Saint, & non pas la personne sainte, ce qui est vne petition de principe, & presupposer ce qui est en question. Secondement, il conste par le Levitique 8. 10. que le tabernacle & tout ce qui y estoit, a esté oinct par Moÿse: Or le lieu Saint estoit vne partie du tabernacle: Et Exode 30. 26. Dieu commande à Moÿse d'oindre le tabernacle, la table, l'arche, le chandelier, l'autel des parfums & des holocaustes: voyez aussi Exode 40. 9. Nomb. 7. 1. 10.

En troisieme lieu, Scaliger expose le commencement du verset 25. en cœtte sorte: *Scache donc que depuis l'issüe de la parole qu'on rebâtisse Ierusalem, jusqu'à ce que les Chefs, les Oincts & les Sacrificateurs soient retranchez & détruits.* Laquelle exposition n'est pas souûtenable; veu que ces termes, *jusques au Messie le Conducteur ou le Prince,* se doivēt manifestement entendre de Iesus Christ. Car bien que le terme d'oinct, soit attribué par fois en l'Ecriture aux Sacrificateurs & aux Princes temporels, mesmes à ceux qui n'estoient pas membres de la Republique d'Israël, comme quand

Cyrus est appellé l'oinct de l'Eternel, Esa. 45. 1. Neantmoins en cet endroit il n'y a rien qui nous oblige de le rapporter au souverain Sacrificateur des Juifs du temps de Tite fils de Vespasian : Et cette exposition n'ayant autre fondement que celuy qui est tiré de la mauvaise interpretation que Scaliger donne aux mots de Kodesch & de Maschach, ne peut subsister par les raisons alleguées cy-dessus. Joint qu'estant dit au verset 20. que ce Messie sera retranché & non pas pour soy, c'est à dire non pas à cause de ses pechez ; il s'ensuit que par le Messie on ne doit entendre autre que Iesus Christ, qui est mort luy juste pour nous injustes ; & nullement le souverain Sacrificateur des Juifs mis à mort par Tite ; veu qu'il a esté mis à mort pour soy, c'est à dire à cause de ses propres pechez.

En quatrieme lieu, la confirmation de l'alliance à plusieurs que Daniel predict devoir arriver en la 70. semaine, & la cessation du sacrifice & de l'oblation qui devoit arriver au milieu de ladite semaine, ne doit estre rapportée à autre qu'à Iesus Christ, qui a presché l'Évāgile environ trois ans & demi ; au bout desquels, à sçavoir au milieu de la septantieme semaine, il a

fait

fait cesser les sacrifices anciens, & son sang a arresté le sang des anciennes victimes, & osté leur vtilité; comme aussi c'est par son sang ou par sa mort que Iesus Christ a confirmé la nouvelle alliance de grace à ses eleus & fideles. Et partant les septante Semaines, ou plustot le milieu de la septantieme semaine, finit à la mort de Iesus Christ, qui a esté suivie de la destruction de Ierusalem.

En cinquieme lieu, A ce que dit Scaliger, que le but de cette prophetie de Daniel est de declarer le temps de la destruction du Temple & de la ville de Ierusalem, du peuple Iuif, & de leurs Chefs: Il répon que comme au chap. 24. de S. Matthieu, Iesus Christ ayant predit la destruction de Ierusalem & du peuple Iuif, ajoûte qu'incontinent apres le Soleil sera obscurci, la Lune ne donnera pas sa clarté, les estoiles tomberont des ciex, bref le jour du jugement viendra, (mille ans n'estans devant Dieu que comme vn jour) quoy qu'en effet au regard de nous il y ait vn grand espace de temps entre la destruction de Ierusalem & le jour du jugement: De mesme l'Ange dans la Prophetie de Daniel dit, qu'apres les 62. semaines le

Christ sera mis à mort, & le peuple du Prince à venir, à sçavoir le peuple Romain, détruira la Cité & le Sanctuaire; quoy qu'entre la mort de Iesus Christ & la destruction de Ierusalem par les Romains il y ait 38. ans. Et partant le but de cette Prophetie de Daniel est de predire la venuë & la mort de Christ au milieu de la septantieme semaine; & en suite la destruction des Iuifs & de leur ville à cause de la rejection qu'ils feroient de Iesus Christ & de son Evangile, quoy que la destruction de la ville ne deuit estre que 38. ans apres.

En sixieme lieu, Plusieurs grands personnages traduisent ainsi le verset 25. *Sçache donc que depuis l'issuë de la parole qu'on ramene le peuple, & qu'on bâtitse Ierusalem.* Mais c'est ajoûter à la Prophetie, de dire qu'il y a de ramener le peuple: car ce mot, *le peuple*, n'est point dans l'Hebreu; & le mot qu'on a tourné ramener, signifie aussi restablir & restaurer, comme il se lit en plusieurs Bibles; voire mesmes les Hebreux s'en servent par fois pour signifier *derechef*, & ainsi le traduisent plusieurs avec Monsieur Diodati. Et partant la vraye version est telle, *Sçache donc que depuis*
puis

puis l'issue de la parole qu'on rebâtisse Ierusalem, ou qu'on restaure & rebâtisse Ierusalem; & non pas, qu'on ramene le peuple.

Enfin, A ce qu'on dit que si on prend le commencement des septante semaines au 20. d'Artaxerxes, leur fin ira plusieurs années au de-là de la mort de Iesus Christ: La réponse est reservée à l'article suivant, où il sera prouvé qu'il faut prendre nécessairement le commencement des septante Semaines au vingtième d'Artaxerxes.

ARTICLE IV.

Où est prouvé que le commencement des septante Semaines, est au vingt d'Artaxerxes, & leur fin à la mort de Christ.

Nous avons suffisamment prouvé en ce Chapitre & au précédent, que le commencement des septante Semaines de Daniel ne peut estre pris, ni au premier Edict fait par Cyrus, ni au second fait par Darius Hystaspes; ni au mesme Edict que Scaliger pretend avoir esté fait

par Darius Nothus; ni au troisieme fait par Artaxerxes Longuemain l'an septieme de son regne depuis la mort de Xerxes; ni au quatrieme Edict que Petau pretend avoir esté fait par le mesme Artaxerxes depuis qu'il fut constitué Roy par Xerxes; ni à aucun Edict fait ou pretendu fait par Darius ou Xerxes: D'où s'ensuit necessairement que ce commencement des septante Semaines doit estre pris au 20. an du regne d'Artaxerxes Longuemain depuis la mort de Xerxes; & leur fin à la mort de Iesus Christ. Et quoy que la chose semble assez notoire par ce que nous avons dit cy-dessus; neantmoins nous le demonstrerons particulierement en cet article.

Premierement, Il est indubitable que la parole ou l'Edict dont parle Daniel, & au temps de la publication duquel il faut prendre le commencement des septante Semaines; est celuy qui permet, ou qui commande de rebâtir Ierusalem, & en vertu duquel la breche de la muraille fut reparée, & les places & les murailles furent reedifiées: veu qu'il est dit en termes exprés, Dan. 9. 25. *Que depuis l'issuë de la parole qu'on rebâtisse Ierusalẽ jusqu'au Christ le Conducteur, il y aura sept semaines, & soix*

soixante-deux semaines, & seront reedifiées les places & les murailles. Or l'Edict seul d'Artaxerxes Longuemain l'an 20. de son regne depuis la mort de Xerxes, est celuy qui permet ou commande de rebâtir Ierusalem, & en vertu d'iceluy Nehemie fit reparer les breches, & reedifier les places & les murailles, Nehem. 2. 8. & 6. 1. 15. Donc l'Edict seul d'Artaxerxes Longuemain l'an 20. de son regne depuis la mort de Xerxes, est celuy dont parle Daniel, & auquel il faut prendre le commencement des septante Semaines.

Secondement, Je di que les septante Semaines ou le milieu de la septantieme semaine, finit à la mort de Iesus Christ: d'autant qu'il est dit Dan. 9. 24. qu'il y a septante Semaines determinées pour clore, sceller, enfermer, & reprimer le peché, en sorte qu'il n'ait aucune domination sur les enfans de Dieu; pour faire propitiation pour l'iniquité, pour oindre celuy qui est le Sainct des Saincts: Et au vers. 25. & 26. que depuis l'issuë de la parole qu'on rebâtisse Ierusalem jusqu'au Christ le Conducteur, il y a sept Semaines & soixante-deux Semaines; & qu'apres les soixante-deux Semaines, à sçavoir en

la septantieme, au milieu de la septantieme, le Christ sera retranché & mis à mort, & non pas pour soy. Et au vers. 27. que Christ confirmera l'alliance à plusieurs par vne semaine, à sçavoir la moitié de la septantieme; & au milieu de cette semaine, il fera cesser par sa mort le sacrifice & l'oblation quant à son vtilité. Et le Prophete repete par trois fois la mesme chose, pour montrer la certitude & l'infallibilité de l'evenement de cette Prophetie: Et cette version & explication a esté amplement prouvé cy-dessus. Or qui est ce luy qui est le Saint des Saints & qui ait esté oinct, que Iesus Christ nostre Seigneur, qui a esté oinct pour estre Prophete, Sacrificateur & Roy de son Eglise? Quand est-ce que les iniquitez ont esté expiées & effacées, qu'à la mort de Iesus Christ, qui a esté navré pour nos forfaits & froissé pour nos iniquitez? Quand est-ce que la justice eternelle est apparüe, que lors de la manifestation de Iesus Christ en chair, qui a enseigné que quiconque croid en luy, est justifié devant Dieu, & aura la vie eternelle? Quand est-ce que les Propheties ont esté closes & accomplies, que lors que Iesus Christ mourant, s'écria

sur

sur l'arbre de la croix, Tout est accompli? Bref, qui est ce Messie qui devoit estre mis à mort, & non pas pour foy, & qui devoit confirmer l'alliance à plusieurs, sinon Iesus Christ, nostre Seigneur, qui est mort luy juste pour nous injustes, & qui par sa mort a confirmé l'alliance de grace aux fideles, & a fait cesser les sacrifices anciens quant à l'utilité.

Contre cette verité s'élevent la plupart de ceux qui ont écrit sur cette matiere, disans qu'ils voyent bien qu'il seroit plus expédient & plus conforme à l'Ecriture sainte de prendre le commencement des septante Semaines de Daniel au temps de la publication de l'Edict fait par Artaxerxes Lóguemain l'an 20. de son regne depuis la mort de Xerxes; & de prendre leur fin à la mort de Iesus Christ, à cause des fortes raisons qui ont esté alleguées cy-dessus. Mais (ajoutent-ils) il y a vne difficulté insurmontable qui nous empesche d'y consentir, & si quelqu'un la pouvoit oster, nous embrasserions volontiers cette opinion. C'est que l'an 20. du regne d'Artaxerxes depuis la mort de Xerxes, est l'an de Rome 305. depuis lequel temps si on conte septante semaines

d'années, à sçavoir 490. ans, pour les faire finir à la mort de Christ, il se trouuera que la mort de Christ aura esté l'an de Rome 795. Que si on ne conte que le milieu de la septantieme semaine, la mort de Christ aura esté l'an de Rome, 791. Et neantmoins la mort de Christ n'a esté que l'an de Rome 784. l'an dix-huict de l'Empereur Tibere, comme il a esté suffisamment prouvé cy-dessus.

Cette objection a eu tant de force sur les esprits des plus grands personnages de ce siècle, qu'ils ont mieux aimé poser le commencement des septante Semaines de Daniel au troisieme Edict fait par Artaxerxes Longuemain l'an 7. de son regne depuis la mort de Xerxes, ou au 20. depuis qu'il fut constitué Roy par son pere Xerxes, ou au 21. de Darius Nothus. Et moy-mesme ay eu autresfois des inclinations pour ces opinions-là, à cause de la difficulté proposée cy-dessus, que je pensoy insurmontable. Mais Monsieur de Gaillard, dont le profond sçavoir & le grand zele à la gloire de Dieu est connu à toute l'Eglise, m'a donné la vraye clef de l'intelligence de cette Prophetie, sans laquelle je confesse ingenuëment que je n'eusse pû
soud

soudre l'objection proposée cy-dessus, & sans laquelle aussi je n'eusse pas entrepris l'explication de cette Prophetie tant importante à l'Eglise Chrestienne. C'est que les septante Semaines d'années dont parle Daniel, ne doivent pas estre entendues d'années Iulienes, qui sont de 365. jours & six heures; mais d'années de l'Ecriture sainte, qui ne sont que de trois cens soixante jours. La raison de cela est, d'autant que comme les Historiens Grecs & Romains faisans mention des années de leurs Rois, ou de leurs guerres, ou d'autres choses semblables, entendent tousjours parler d'années Grecques & Romaines, qui sont de 365. jours & six heures: Aussi les Auteurs des Livres sacrez faisans mention d'années dans leurs Histoires ou dans leurs Propheties divinement inspirées, entendent tousjours parler d'années de l'Ecriture sainte; qui ne sont que de 360. jours. Or que les années dont parle l'Ecriture sainte ne soient que de 360. jours, il appert de ce qu'il n'y a que deux passages de l'Ecriture, où il soit marqué de combien de jours sont composez les mois; & en suite les années; & en tous les deux les mois sont composez de trente jours, & par

consequent les années de trois cens soixante jours seulement. Le premier passage se void au livre de l'Apocalypse ch. II. vers. 2. & 3. en ces mots ; *Les Gentils foulent aux pieds la sainte Cité par quarante-deux mois ; Mais je la donneray à mes deux témoins qui prophetizeront par mille deux cens soixante jours estans vêtus de sacs.* Esquelles paroles on void manifestement que ces mille deux cens soixante jours de la Prophetie des témoins, correspondent & sont le mesme temps que les quarante-deux mois pendant lesquels les Gentils foulent la sainte Cité. Or mille deux cens soixante jours sont justement quarante-deux mois de trente jours chacun. Puis donc que l'année est de douze mois ; & que douze mois de trente jours chacun, en font trois cens soixante ; Il est evident que l'année de l'Ecriture sainte est justement de trois cens soixante jours. Mais pource que le livre de l'Apocalypse n'est pas estimé Canonique par quelques-uns, quoy qu'en effect il le soit ; & que les Juifs le rejettent entierement : Je produiray le deuxieme passage du livre de la Genese, qui est estimé divin & Canonique par tous les Juifs & par tous les Chrestiens, où

où les mois ne sont que de trente jours, & par consequent les années que de trois cens soixante. Au chap. 7. vers. 11. nous lisons ces mots : *L'an six cens de la vie de Noé, au dix-septieme jour du second mois, le deluge vint sur la terre.* Et au chap. 8. vers. 3. & 4. il est dit, *Qu'au bout de cent cinquante jours, au dix-septieme jour du septieme mois, les eaux s'appetisserent, & l'arche s'arresta sur les montagnes d'Ararat.* Or depuis le dix-septieme jour du second mois jusqu'au dix-septieme jour du septieme mois, il y a cinq mois ; Et cent cinquante jours sont aussi justement cinq mois de trente jours chacun. Partant puis que les mois de l'Ecriture sainte sont de trente jours precisement, & que les années sont de douze mois ; Il est evident que l'année de l'Ecriture n'est que de trois cens soixante jours ; veu que douze fois trente sont justement trois cens soixante. De ce que dessus il appert, que l'année Iulienne est plus grande que celle de l'Ecriture sainte de cinq jours & six heures. Et partant si on suppose bien, on trouvera qu'au bout de quatre cens quatre-vingts & six ans & demi, les années Iuliennes surpasseront celles de l'Ecriture sainte de sept ans & quelques

jours. Cela estant ainsi posé & prouvé, je répon à l'objectiō proposée cy-dessus, & di.

En troisieme lieu, Que depuis la publication de l'Edict de rebâtir Ierusalem fait l'an vingt du regne d'Artaxerxes Longue-main, qui est l'an de Rome 305. jusqu'à la mort de Iesus Christ, y ayant 69. semaines & demie d'années, c'est à dire 486. ans & demi, comme il a esté prouvé cy-dessus; Il est tres-veritable que si on conte selon les années Iulienes ou Romaines, qui sont de trois cens soixante-cinq jours & six heures; la mort de Christ sera l'an de Rome 791. comme il a esté prouvé dans l'objection. Mais puis que 486. ans & demi de Rome ou de Iule Cesar surpassent 486. ans & demi de l'Ecriture sainte de sept ans; il est evident que puis qu'il faut conter selon les années de l'*Ecriture sainte*, il faut rabatre sept ans. Or si on oste sept ans de 791. on trouvera justement l'année 784. Donc la mort de Iesus Christ, en contant selon les années de l'*Ecriture* (ce qu'il faut faire necessairement, comme il a esté prouvé cy-dessus) sera justement l'an 784. qui est l'année en laquelle Iesus Christ est mort en effect, comme nous l'avons suffisamment prouvé cy-dessus.

De cette façon toutes choses conviennent merveilleusement bien, la Prophetie sacrée s'accorde avec l'Histoire profane, on ne trouve rien qui soit forcé; & la Prophetie de Daniel se trouvant accomplie à poinct nommé, on reconnoit que l'Ecriture sainte est Parole de Dieu; & par ce moyen on ferme la bouche aux Juifs & aux prophanes.

700 Tout ce qu'on scauroit objecter contre cette doctrine, c'est que les Juifs en la supputation de leurs années, vsoient d'intercalation ou d'addition de jours tous les ans, ou d'un mois après quelques années, afin de faire accorder leurs années Lunaires avec les Solaires: autrement les mois & les festes du Printemps apres quelques années eussent esté en Automne, & les mois & les festes d'Esté apres quelques années eussent esté en Hyver; & au contraire: Ce qui neantmoins n'a jamais esté. Et partant puis que les Auteurs des Livres Sacrez ont esté Juifs, & ont parlé de la part de Dieu au peuple Juif; il semble que faisans mention d'années, ils ont entendu parler de celles dont les Juifs se servoient: Et par consequent que les années de l'Ecriture, aussi bien que celles des

Iuifs, doivent estre entenduës avec leurs intercalations ou additions.

Mais à cela je répon, 1. Que l'Ecriture ne faisant mention d'aucune intercalation ou additiõ, il ne faut point presumer outre ce qui est écrit. 2. Je di qu'au livre de l'Apocalypse de S. Iean, les quarante-deux mois, qui font trois ans & demi, sont sans aucune intercalation ou adition de jours ni de mois, veu qu'ils sont expliquéz par 1260. jours. Or s'il eut fallu ajouter cinq jours & six heures à chaque année, S. Iean eut dit 1278. jours: Ce que n'ayant pas fait, il s'ensuit que ces trois années & demie sont sans intercalation. 3. Il est plus vray-semblable que l'année des Iuifs & l'année de l'Ecriture sont diverses: d'autant que l'année des Iuifs estoit precisement de 12. Lunes, à sçavoir de 354. jours seulement: Mais l'année de l'Ecriture est de 360. jours justement, comme il a esté prouvé cy-dessus. 4. L'année Lunaire des Iuifs ayant esté instituée pour l'usage Civil & Ecclesiastique, avoit besoin d'intercalation: Mais l'année dont l'Esprit de Dieu se sert en la revelation de ses Propheties, n'estant que pour marquer obscurément des evenemés notables, n'a point besoin d'intercalation.

F I N.

Addition.

Au chap. 9. du second Traitté, article 3. page 565. ligne 3. apres ces paroles, & non pas qu'on ramene le peuple, il faut ajoûter ce qui s'ensuit.

Et en effect Lehaschibh qui a esté traduit, pour ramener, peut & doit estre traduit, pour restablir & restaurer. Car le verbe Schubh en la conjugaison Hiphil, qui est la troisieme, de laquelle Lehaschibh est vne des voix de l'infinif ou gerondif, est employé par fois en cette signification, comme au livre 2. des Rois chap. 14. 25. Iceluy Heschibh restablit les bornes d'Israël, &c.

Fautes à corriger.

En la page 93. ligne 3. au lieu d'immobile, lisez mobile.

En la page 191. ligne 16. apres ces mots, il y a sept semaines, ajoûtez & soixante-deux semaines.

En la page 209. ligne 2. ostez ans. Et ligne 5. au lieu de cent vingt-vnieme, lisez cent vingt-huitieme.

En la page 224. ligne 13. au lieu de troisieme, lisez treizieme.

En la page 248. ligne 11. au lieu de six, lisez seize.

En la page 334. ligne 11. au lieu de septante, lisez septante-deux, & au lieu de trente-sept, lisez trente-neuf.

Au chap. 9. du second Traicté, article 3.
 page 207. ligne 3. apres ces paroles, & non
 par un ou ramme le peuple, il faut ajouter ce
 qui s'ensuit.
 Et en effect Echatchibh qui a esté tra-
 duit pour rammer, peut & doit estre tra-
 duit pour escabir & rassurer. Car le verbe
 Schobh en la conjugaison Hiphil, qui est
 la troisieme, de laquelle Echatchibh est
 une des voix de l'infinitif ou gerondif, est
 employé par fois en cette signification,
 comme au livre 2. des Rois chap. 14. 25.
 Iceluy Hecchibh escabir les bornes d'Is-
 rael, &c.

En la page 23. ligne 3. au lieu d'immobilités
 mobile.
 En la page 207. ligne 16. apres ces mots, il y a
 sept semaines, ajoutez & soixante-deux semaines.
 En la page 209. ligne 2. offez ans. Et ligne 7. au
 lieu de cent vingt-unisme, lisez cent vingt-huit-
 esime.
 En la page 224. ligne 15. au lieu de troisieme
 lisez dixieme.
 En la page 228. ligne 11. au lieu de six. lisez seize.
 En la page 224. ligne 11. au lieu de septieme. lisez
 septante-deux, & au lieu de treize. lisez
 trente-neuf.



TABLE DES CHOSES
remarquables contenuës au
present Livre.

A

A CHAS Roy de Iuda, en quel âge a engendré Ezechias, p.396. &c.	
Alexandre, frere de Ptolomée La- thyrus, tuë sa mere Cleopatre qui l'avoit fait Roy.	252
Alexandre le Grand, & la promptitude & grandeur de ses conquestes.	259. &c.
Ses enfants tuez par Cassander.	263
Année de la naissance d'Auguste, fertile en evenemens notables.	324
Années de l'Ecriture sainte de trois cens soi- xante jours. 215. &c. & 571. &c. Sont sans intercalation.	576
Années non contées en l'Ecriture, lesquelles il faut supplier.	350. &c.
Antigonus fils d'Aristobule II. promet aux Parthes cinq cens femmes & mille talens	

T A B L E.

- pour les avoir de son parti. 461. Fait
couper les oreilles à son oncle Hircanus.
ibid. Est mis à mort par Herode. 468.
En luy finit la domination des Asamo-
nées. - - - - - ibid.
- Antiochus Epiphanes Roy de Syrie, profana-
teur du Temple de Ierusalem. 450. &c.
Persecute cruellement les Iuifs. 451. Ses
abominations & impietez. 452
- Antiochus Theos Roy de Syrie, empoisonné
par sa femme Laodice. - 270
- Archelaus fils d'Herode, banquette avec ses fa-
miliers la premiere nuit apres la mort de
son pere. 472. Fait mettre à mort trois
mille Iuifs seditieux, le propre jour de
Pasque. ibid. En quel temps fut rele-
gué à Vienne en Dauphiné. 467. & 514.
515.
- Argumens des Athées pour prouver qu'un in-
fini peut estre plus grand qu'un autre in-
fini. 73. &c. Sont dissous. 85. &c.
- Argument d'Algazel, impugné en vain par
Iules Scaliger. - - - - - 114
- Aristobule I. fils de Iean Hircanus, fut le pre-
mier d'entre les Sacrificateurs qui se fit
appeller Roy. - - - - - 456
- Aristobule II. & ses guerres contre son frere
Hircanus. - - - - - 458. &c.
- Art

T A B L E.

- Artaxerxes Longuemain Roy de Perse, & l'importance de la connoissance du temps auquel il a cōmencé à regner.* 225. 226. &c.
- Est l'auteur des deux derniers Edicts faits en faveur des Juifs.* 441
- Assuerus & Artaxerxes du chap. 4. du 1. d'Esdras, qui peuvent estre.* 431. & 435
- Athées veulent que le monde ait esté de toute eternité, en l'estat qu'il est à present.* 4. & 23. & 25. & 36. Sont sans evasion contre la premiere raison, proposée és dix premiers chapitres du premier Traitté de cet œuvre. 167. Sont comparez à de criminels yvres dans la prison. 176. Sont de trois sortes. - - 185. &c.
- Athenes prise par les Lacedemoniens, & ses murailles abatuës, au son des flûtes.* 233
- Atomes eternels selon Democrite & Epicure, ont composé le monde par leur concours.* 130. Cette doctrine refutée amplement. 133. &c.
- Attributs de Dieu sont la Divinité mesme, considerée selon divers égards.* 114
- Auguste & Antoine recōciliez, entrent à Rome en habit triomphal.* 465
- Axiomes de Philosophie appliquez en cet œuvre.* 23. & 132. & 143. & 145. & 153.

T A B L E.

B

B Ataille Actiaque quand avenue.	325. &
467.	
Bataille de Pharsale quand avenue.	322
Bataille de Philippes quand avenue.	327
Belfassar Roy de Babylon, n'est autre qu' Evil- merodac.	406
Bibles brûlées par le Roy Antiochus.	452
Brutus & Cassius en quelle année tuèrent Ce- sar.	323

C

C Aligula effrayé toutes les fois qu'il oyoit le tonnerre. 176. Veut faire poser sa statuë dans le Temple de Ierusalem.	517.
Captivité Babylonique & son commencement.	402. & 413. & c. A commencé & fini au mesme temps que l'Empire des Babylo- niens. 419. & 422. Quatre degrez ou parties d'icelle.
Causes d'où provient l'Atheïsme.	3. & 174. & 175. & 186.
Causes sont connües par leurs effets.	2
Censeurs Patrices quand creéz à Rome.	312.
Leur	

T A B L E.

<i>Leur charge.</i>	-	-	ibid.
<i>Cesar Auguste & ses faitts.</i>			323. &c.
<i>Chaos ou mélange confus des elemens, n'a pas esté de toute eternité.</i>	116. &c.		N'a point esté créé de Dieu.
	120. &c.		& 128.
<i>Chapitres 8. & 11. de Daniel expliquez am- plement.</i>	-	-	256. &c.
<i>Chronologie des Rois de Perse.</i>			218
<i>Chronologie des Ptolomées Rois d'Egypte.</i>			
	244. &c.		
<i>Chronologie des Seleucides Rois de Syrie.</i>			
	255. &c.		& 267. &c.
<i>Chronologie des Rois de Macedone, depuis Philippe pere d'Alexandre le Grand.</i>			
	296. &c.		
<i>Chronologie de l'Estat Romain.</i>			305. &c.
<i>Chronologie de l'Estat Judaïque.</i>			334. &c.
<i>Chrysofome & autres Anciens refutez en leurs conjectures touchant la conception & la naissance de Iean Baptiste & de Iesus Christ.</i>	-	-	502
<i>Ciel du second jour n'est pas le ciel supreme.</i>			
	123. &c.		
<i>Ciel & la terre au premier verset de la Genese, ne comprennent point toutes les choses que Dieu a créées dans les six jours.</i>			121
<i>Clef pour l'intelligence de la Prophetie des se- ptante semaines, en quoy consiste.</i>			570

T A B L E.

Collection des choses successives, n'a pu estre de toute eternité.	28. &c.
Collection de tous les nombres possibles, est impossible.	41
Collection de toutes les choses possibles, est impossible.	42
Collection de toutes les pensées futures des hommes & des anges, est impossible, & un par rien.	110
Collection de tous les hommes possibles, est impossible.	111. 112
Commandement imperieux d'un Capitaine Romain au Roy Antiochus.	288
Comparaisons subtiles d'Oviedo pour la defense de son erreur. 38. &c. Refutées.	41. &c.
Consentement universel des peuples à reconnoître une Divinité. 173. Doit estre estimé une loy de nature.	ibid.
Consuls Patrices quand establis à Rome.	207.
& 308. Leur charge.	ibid.
Consuls Plebéés quand creez à Rome, & pour quelle occasion.	313
Continu n'est point divisible à l'infini. 46. 47. &c. Est composé d'atomes.	ibid.
Convenance d'une chose à d'autres, en quatre façons.	28. 29.
Corinthe quand ruinée par les Romains.	320

T A B L E.

Corps sont composez de parties indivisibles.

P. 51.

Cours souveraines en nombre de cinq, establies
en Judée par Gabinius. - 459

Creatures font connoître le Createur. 3

Cyrenius en quel temps envoyé en Judée pour
faire la description. 467. & 506

Cyrus Roy de Perse, a fait l'Edict pour le re-
tour de la captivité en la premiere année
de son Empire, & non de son regne.

419. &c. Que cette année-là a esté la
vingt-unieme de son regne. 421. Est
appellé l'Oinct de l'Eternel. 562

D

Darius de Mede Roy de Babylon, n'est
autre que Niriglissar. 409. N'a point
pris Babylone avec Cyrus. 411

Darius fils d'Hystaspes Roy de Perse, auteur du
secõd Edict en faveur des Juifs. 429. &c.

N'a point fait le troisieme Edict. 527. Ni
le quatrieme. 532

Decemvirs quand creez à Rome, & leur char-
ge. 207. & 310. Occasion pour laquelle on
les abolit. 311

Degréz en la captivité Babylonique, & au re-
tour d'icelle à proportion. 416. 417

T A B L E.

- Deluge vniversel, en quelle année du monde
 avint. - - - 336
- Deluges prodigieux mentionez par les Histo-
 riens. - - - 137. 138
- Demons, bridez par la providence de Dieu.
 177.
- Description du peuple Iuif lors de la naissance
 de Iesus Christ, fut faite par Aelius Sen-
 tius Saturninus. 506. 507. Difficultez
 notables touchant icelle, levées. 508. Ne
 fut point faite au temps du gouverne-
 ment de Cyrenius. - - - ibid.
- Destruction de Ierusalem par les Romains, en
 quel temps avennë. 334. & 518. Trente-
 huit ans apres la mort de Iesus Christ.
 564.
- Destruction de Troye, quatre cens trente-deux
 ans avant la fondation de Rome. 180. &
 426. En quelle année du monde. ibid.
- Septante-deux ans avant le regne de Saül
 Roy d'Israël. - - - ibid.
- Dictateurs quand ont commencé d'estre esta-
 blis à Rome. 309. Leur charge. ibid.
- Dieu se connoit par ses œuvres, est la premiere
 cause de toutes choses. 3. & 178. Ne les
 connoit que comme elles sont en elles-mes-
 mes. - - - 53. & 110
- Dieu & sa vertu sont vne seule & mesme
 chose.

T A B L E.

chose. 91. Tout ce qui est en luy, ou qu'on conçoit estre en luy, est luy-mesme.	
ibid.	
Dieu peut toutes choses possibles, mais non les impossibles.	157
Difficulté notable touchant les generations de- puis Salmon jusques à David.	364. &c.
Levée.	367
Difficulté touchant le texte 1. Rois 6.1. confe- ré avec Actes chap 13. vers. 20. p. 370.	
Levée.	ibid. &c.
Difficulté touchant la demeure de l'Arche en Cariath-jarim.	379. Levée. 380
Difficultez levées sur le calcul des années de regne des Rois de Juda & d'Israël.	383.
& 384. & 389. & 390. & 391. & 392.	
&c.	
Difficulté touchant le temps auquel a vécu Iaddua souverain Sacrificateur.	443. &c.
Levée.	444
Digression touchant les parties du continu.	
47. &c.	
Digression contre le Chaos.	120. &c.
Distribution du pays de Canaan, en quel temps faite.	346
Divinité demontre son existence par la crea- tion du monde.	3
Division ou partage de l'Empire Grec apres	

T A B L E.

- la mort d'Alexandre le Grand.* 263. &
264. &c.
- Doctrine de la division du continu à l'infini,*
favorable aux Athées. 40. *Est refutée*
amplement. - - 47. &c.
- Dromadaires font dans vn jour mille stades.*
494.

E

- E** *Aux ont esté créées avant la lumiere.*
121. &c.
- Edict de Cyrus en faveur des Iuifs.* 196. *N'est*
point celuy où commencent les septante
semaines de Daniel. - 520. &c.
- Edict de Darius en faveur des Iuifs.* 197. *N'est*
pas celuy où commencent les septante se-
maines. - - 523. &c.
- Edict premier d'Artaxerxes en faveur des*
Iuifs. 199. *En quel temps a esté fait.* 440.
N'est pas celuy où comencent les septante
semaines. - - 525. &c.
- Edict secod d'Artaxerxes en faveur des Iuifs.*
201. *En quel temps a esté fait.* 440. *Est*
celuy dont parle Daniel. - 441
- Ediles Curules Patrices quand creéz à Rome,*
& à quelle occasion. - 314
- Empire des Perses quand a pris fin.* 244
- Empire

T A B L E.

<i>Empire des Grecs quand établi.</i>	261
<i>Enfans n'ont pas esté de toute eternité.</i>	35
<i>Enfant de douze ans & fille de dix, ayans engendré.</i>	396
<i>Ere de Nabonassar, posterieure de quatre ans à celle de la fondation de Rome.</i>	220
<i>Espace, qu'est-ce. 85. 86. &c. N'est pas un rien. 86. Ni quelque chose de feinte ou imaginaire. 87. Ni accident. 88. Est au de-là du monde. 90. &c. N'est pas la surface d'un corps qui en environne un autre. 92. Ni vne telle surface en tant que jointe avec un ordre & relation aux poinçts fixes du monde. 95. Ni un corps. 97. Ni ame raisonnable, ni ange. 98. Est infini. ibid. N'est autre chose selon quelques vns que l'immensité de Dieu. 99. Est composé de parties indivisibles.</i>	49
<i>Eternel n'a rien devant soy. 6. & 10. & 11. & 12. & 14. & 17. & 18. & 33. & 35. & 37. & 85.</i>	
<i>Eternité est la Divinité mesme. 99. N'a point de parties. ibid. & 100. &c. Semblable à un rocher au milieu d'une riviere. 102. Est incomprehensible. 106. 107. Ne doit point estre distinguée en eternité de devant & eternité d'apres.</i>	162

T A B L E.

Exposition des deux premiers versets du premier chapitre de la Genese. 120. &c.

F

Fables qu'Herodote raconte dans son Histoire. 138. 139

Fautes avenues au texte de l'Ecriture par les Copistes. 370. 371. &c. & 399. Ne sont qu'en choses de petite importance, & comme vne petite ride en vn beau visage. 372

Fautes au texte de Iosephe. 412

Fin malheureuse & exemplaire de quelques Athées. 185. 186

Fondation de Rome, sept cens cinquante ans avant la naissance de Iesus Christ. 180.

Diverses opinions touchant le temps d'icelle. 206. &c. & 210. 211

Funccius Chronologue: Son opinion proposée touchant Artaxerxes Longuemain. 234

Est refutée. 235

G

Gabinus Gouverneur de Syrie pour les Romains, met en Iudée cinq Cours souveraines. 459

Gener

T A B L E.

Generation presuppose alteration.	17.	N'est pas eternelle.	-	-	18
Generations mediatees & immediates es Genealogies de l'Ecriture.					367. &c.
Guerre Punique premiere, en quelle année commença.			-	209. & 214. & 315	
Guerre Punique seconde, en quelle année.				209. & 316.	
Guerre du Peloponese entre les Grecs: Son commencement & sa fin.	214. & 227. & 231.				
					& 229. & 230.
Guerre des Samnites contre les Romains, qui dura septante ans.			-	-	314
Guerre des Tarentins & du Roy Pyrrhus contre les Romains.			-	-	315
Guerre Macedonique premiere, en quelle année.			-	-	317
Guerre entre les Romains & le Roy Antiochus le Grand.			-	-	318
Guerre Macedonique seconde.					ibid.
Guerre Punique troisieme, & du temps & occasion d'icelle.			-	-	319
Guerre Cimbrique, & Guerre Jugurthine, faites par Caius Marius.			-	-	320
Guerre Mithridatique premiere, & du temps & occasion d'icelle.	320.	Item, de la seconde & troisieme.			321
Guerre civile entre Pompée & Cesar.	213. & 322				

T A B L E.

Guerre d'Auguste & Antoine, contre Brutus
& Cassius. - - - 463

H

Hellenes & Hellenistes comment diffé-
rent. - - - 449

Herode Ascalonite ou le Grand, est fait Roy de
Judée par le Senat Romain. 461. En l'an
de Rome sept cens treize. 462. &c. Fait
mourir son beau-pere. 469. Et sa femme
& la plus part de ses enfans. 470. Meurt
environ un mois apres la naissance de Je-
sus Christ, & peu de temps apres le mas-
sacre des petits enfans de Bethlehem.
474. 475. &c. & 484.

Herode Antipas, meurtrier de Iean Baptiste,
est deposé & persecuté par Caligula. 516

Herode Agrippa, meurtrier de S. Iaques, est
favorizé par Caligula. 516. Et par Clau-
de. - - - 517

Histoires de vingt mille ans ou cinquante mille
ans, dont quelques uns font mention,
sont ou fabuleuses ou de moindres années
que les nostres. - - - 181

Histoire sainte n'est ancienne que de cinq à
six mille ans. - - - 180. 181

Histoires profanes les plus anciennes, ne le
sont

T A B L E.

<i>Sont que d'environ trois mille ans.</i>	180
<i>Histoire de l'adoration de Iaddua par Alexandre le Grand, est suspecte.</i>	447
<i>Hommes, n'ont pas esté de toute eternité.</i>	13.
<i>N'ont pas esté engendrez par les Tritons.</i>	137. &c.
<i>Ni par la terre & les autres elemens.</i>	- - 142. &c.
<i>Horoscope de Rome par Tarrutius.</i>	210
<i>Hyver n'est pas vn temps incommode pour voyager dans la Judée.</i>	497

I

I <i>Dole abominable, posée sur l'autel de Dieu par le Roy Antiochus.</i>	- - 452
<i>Ieunes hommes n'ont pas esté de toute eternité.</i>	- - - 35
<i>Iesus Christ est nay l'an de Rome sept cens cinquante-vn, sur la fin de Ianvier, ou au commencement de Fevrier.</i>	474.
<i>Environ trente & trois jours avant la mort d'Herode.</i>	475. & 483. &c.
<i>Sa fuite en Egypte a esté avant le quarantieme jour de sa naissance.</i>	477.
<i>Et pareillement son retour.</i>	482.
<i>A quel âge il fut baptizé.</i>	512.
<i>Temps de sa mort.</i>	509. & 514.
<i>Immensité est la Divinité mesme.</i>	100. N'a point de parties.
	ibid. & 101. &c.

T A B L A E.

Mois de l'Ecriture sont de trente jours. & sont
 L -

Lieu, qu'est-ce. 85. 86. &c. Voyez espa-
 ce. A. A. en commencement. A.

Livres de la Loy brûlez, & ceux qui les te-
 noient mis à mort par le Roy Antiochus.
 452.

Lumiere n'est pas la premiere chose créée.
 125. &c.

Lune, n'est pas de toute eternité. 10
 104. &c.

Mois, ne sont point de toute eternité. 22. &c.
 Motus premier est immobile. & fait mouvoir

Mages adorerent Iesus Christ à Bethle-
 hem avant le quarantieme jour de
 sa naissance. 476

Mathathias Sacrificateur, Libérateur des Juifs,
 opprimée par Antiochus. 453

Matiere premiere eternelle sans forme, selon
 quelques Athées. 129. & 130. Refutée.
 ibid. &c.

Mer, n'est pas de toute eternité. II. Autre-
 tement elle auroit desja couvert toute la
 face de la terre. 182. &c.

Merodac Baladan Roy de Babylon, n'est autre
 que Mardokempad. 426. &c.

Mois d'années en l'Ecriture. 194. & 195

T A B L E.

- Mois de l'Ecriture sont de trente jours, & tous égaux. - I 215. 216. & 571
- Momens ou instans indivisibles, parties du temps. 49
- Monde a eu commencement. 4. N'a pas esté produit de la matiere d'un monde precedent. 149. &c. Argumens qu'on fait pour prouver qu'il a pû estre de toute eternité. 153. &c. Refutation d'iceux. 156. &c. N'a pû estre fait plus tost qu'il a esté fait, eu égard aux premieres creatures. 164. &c.
- Morts, ne sont point de toute eternité. 35. &c.
- Moteur premier est immobile, & fait mouvoir toutes choses. 178
- Mouvement & choses mobiles, ne peuvent estre de toute eternité. 35. &c.
- Mouvement successif, est composé de parties indivisibles. 48
- N**
- N** Abonassar, premier Roy de Babylon. 428.
- Son Ere quatre ans apres celle de la fondation de Rome. 220. En quel temps a commencé à regner. 428
- Nombres possibles ne peuvent jamais estre tous actuellement. 41. 42. Celuy de toutes les pensées

T A B L E.

*pensées des hommes & des anges à l'a-
venir, sera toujours fini indefiniment.*

109.

*Noms des Rois de Perse, plustor eloges que noms
propres. - - - 434*

*Noms divers d'une mesme personne. 411;
412. & 435.*

○

Olympiade contient quatre ans. 206.
*Elles ont esté instituées par Iphitus,
l'an du monde trois mille quatre cens
soixante-trois. - - - 425*

*Olympias mere d'Alexandre le Grand, fais
mourir plusieurs notables personnes. 299.
Est tuée par Cassander. - ibid.*

*Ordre, sa definition presuppose intelligence.
169. Celuy de l'Vnivers est tres-parfait
& tres-excellent. - ibid. &c.*

*Oviedo Iesuite celebre, tient que les choses suc-
cessives peuvent estre eternelles. 27. Est
refuté. 28. &c. Absurdité de l'opinion
d'Oviedo. 38. Confession notable qu'il
fait sur la question des parties du conti-
nu. - - - 62*

T A B L E.

P

- P** Araphrase du texte de la Prophetie des septante semaines. 552. &c.
- Pererius Iesuite, allegué par Oviedo pour l'eternité possible des choses successives. 27
- Petau Iesuite, refuté sur le sujet du commencement des septante semaines de Daniel. 530.
- Pompée prend Ierusalem, & rend la Judée tributaire. 459
- Ponce Pilate, en quel temps fut fait Gouverneur de la Judée. 515
- Predictions des choses futures contingentes, sont preuves de la Divinité. 189. 190.
- Predictions contenues es chapitres huitieme & onzieme de Daniel, interpretées. 256. &c.
- Preteurs Urbains Patrices, quand creez, & à quelle occasion. 314
- Privations physiques & privations logiques, comment différent. 126
- Production de soy-mesme, est impossible. 4.
- Application de ce principe. 7. & 37. & 130.
- Prophetie de Daniel touchant la venue & la mort de Iesus Christ. 191. &c.
- Prov

T A B L E.

Providence de Dieu remarquable touchant Ie-
sus Christ durant les quarante jours de-
puis sa naissance. - 486
Ptolomée Philopator, Roy d'Egypte, meurtrier
de son pere, & de sa mere, & de son
frere. - - - 250

Q

Quarante jours depuis la naissance de Ie-
sus Christ, partagez à plusieurs nota-
bles evenemens concernans son histo-
re. - - - 485
Quatre degrez ou parties notables de la capti-
vité Babylonique. - 402
Quatre façons selon lesquelles vne chose peut
convenir à d'autres. - 28. & 29
Quatre septantaines notables. - 433

R

Rebâtissement de Ierusalem, s'entend en
deux façons. - - 437
Rome, en quel temps prise par les Gaulois.
312.
Royaume d'Israël, combien a duré. 395
Royaume de Iuda: Son commencement & sa
fin. - - - 401

T A B L E.

Royaume de Macedone, quand a pris fin.	304.
305.	
Royaume des Perses, combien a duré.	218
Royaume des Ptolomées Rois d'Egypte, en quel temps finit.	254
Royaume des Seleucides Rois de Syrie, quand a commencé.	282.
Quand a fini.	295
Royaumes d'Assyrie & de Babylon, avoient chacun son Roy au temps d'Ezechias, & auparavant.	427
Rois combien ont regné à Rome.	207.
Quand en ont esté chassés.	308
Rois de Babylone, & leur Catalogue.	404.
405.	
Rois d'Israël & de Iuda, & leur Chronologie.	380. &c.

S

S acrificateurs de la Loy, devoient avoir trente ans pour le moins.	430
Sacrificateurs souverains: Leur Chronologie & succession depuis le retour de la captivité.	442. &c.
Sacrificature ne pouvoit estre exercée par personnes mutilées.	461
Sanaballat dont parle Iosephe, autre que celui dont parle Nehemie.	445. &c.
	Scal

T A B L E.

Scaliger veut que Iesus Christ soit nay en Septembre. 497. Et qu'il ait fait quatre Pasques depuis son Baptême. 512. Est refuté. 513. Fait commencer les septante semaines en la seconde année de Darius Nothus, & les fait finir à la destruction des Iuifs par Tite. 533. &c. Ses raisons proposées amplement. *ibid.* Est refuté pleinement. 543. &c. Et notamment 557. &c.

Sceptiques, ennemis couverts de la Divinité. - - - 186

Seleucus fils d' Antiochus Grypus, Roy de Syrie, brûlé vif par ses cousins. - - 294

Semaines d'années en l' Ecriture. 194. &c.

Semaines de Daniel, en quel temps commencent. 195. & 441. 442. & 565. &c. En quel temps finissent. 202. & notamment 565. &c. Suivent les septante ans de Jeremie. - - - 203. 204

Septantaines notables, en nombre de quatre, sur l'estat de l' Eglise. - - - 433

Septante ans de la captivité Babylonique, quand commencent. - - - 413. &c.

Sereine menée en Hollande, & son Histoire. - - - 136.

Soleil, selon les Astronomes, cent soixante-cinq fois plus grand que la terre. 4. A eu

T A B L E.

commencement. - - ibid.
 Sortie des Israélites hors d'Egypte, quand avenue. 343. Intervalle de six cens huitante ans entr'icelle & le bâtiment du Temple par Salomon. 345. & 346. Correction du texte des Rois sur ce sujet. ibid.
 Succession ne peut estre entre des choses eternelles. 12. & 17. & 18. & 25. Repugne à l'eternité. 12. & 13. & 20. & 69. 70.

Supputations diverses des années d'entre la sortie d'Egypte & le bâtiment du Temple de Salomon. 353. &c. Sont refutées. 356.

T

Temple de Garizim, par qui bâti, & sur quelle occasion. - - 442. &c.
 Temple de Ierusalem, estoit divisé en trois parties. - - 505
 Temps, durée du mouvement. 19. N'est pas eternel. ibid. Est composé de parties indivisibles. 47. &c. Est essentiellement successif. 48. N'est autre chose que le mouvement successif. - - 49
 Terre, n'est pas de toute eternité. 7. A esté créée avant le Soleil. 8. Au premier jour de

T A B L E

de la creation.	122. 123
Torreurs de la conscience, montrent qu'il y a une Divinité.	175. 176
Thomas d'Aquin allegué par Oviedo pour l'e- ternité possible des choses successives.	27
Tribuns du peuple quand creez à Rome.	309.
Leur charge.	- - - ibid.
Tribuns militaires quand creez à Rome.	208.
& 311. Leur charge.	- - - ibid.
Triton Roy de Libye, rend un bon office à Iason & aux Argonautes.	- - - 139
Tritons, & histoires touchant iceux.	136. Les hômes ne tirent point leur origine d'eux.
Triumvirat en quelle année fut fait, & ce qui en avint.	- - - 324. 325
Troupeaux en Angleterre, demeurent la nuit és champs en toute saison.	- - - 497

V

V Asquez Iesuite, allegué par Oviedo pour l'eternité possible des choses successi- ves.	- - - 27
Version des Septante, par qui faite, & en quel temps. 448. &c. Improuvée par les Iuifs de Ierusalem, comme une profanation des Livres sacrez.	- - - 449

T A B L E.

Version vraie de la Prophetie des septante semaines de Daniel. - 550. &c.
Vespasian envoyé par Neron contre les Juifs, avec une armée de soixante mille hommes. - 518
Vieillards n'ont pas esté de toute eternité. 33. &c.
Vocation d'Abraham quand avenuë. 342
Vros, hommes Indiens, ne s'estiment pas hommes. - - - 139

X

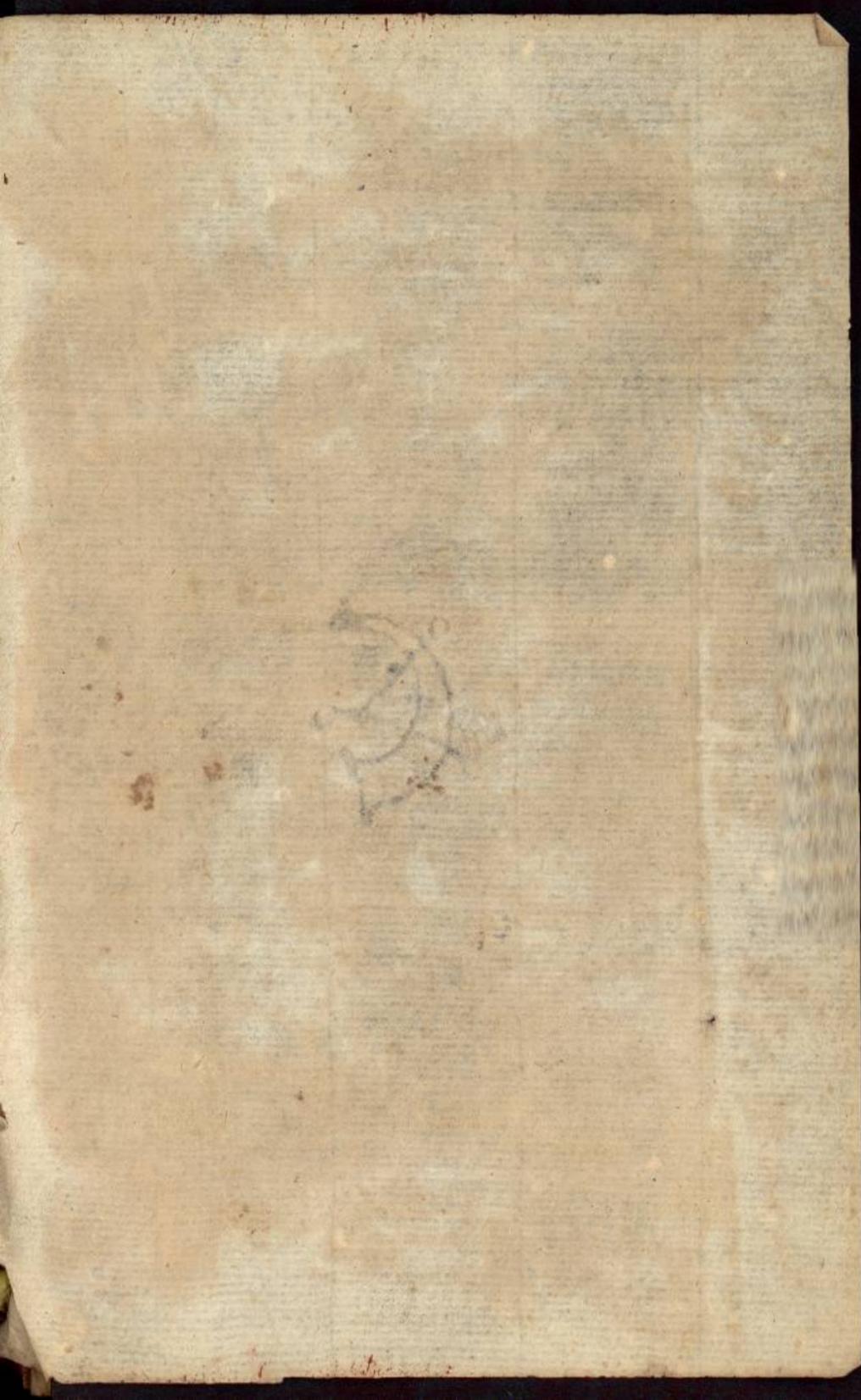
X Erxes Roy de Perse, en quel temps passa en Grece. 224. N'a pas fait le troisieme Edict. 527. Ni le quatrieme. 532.

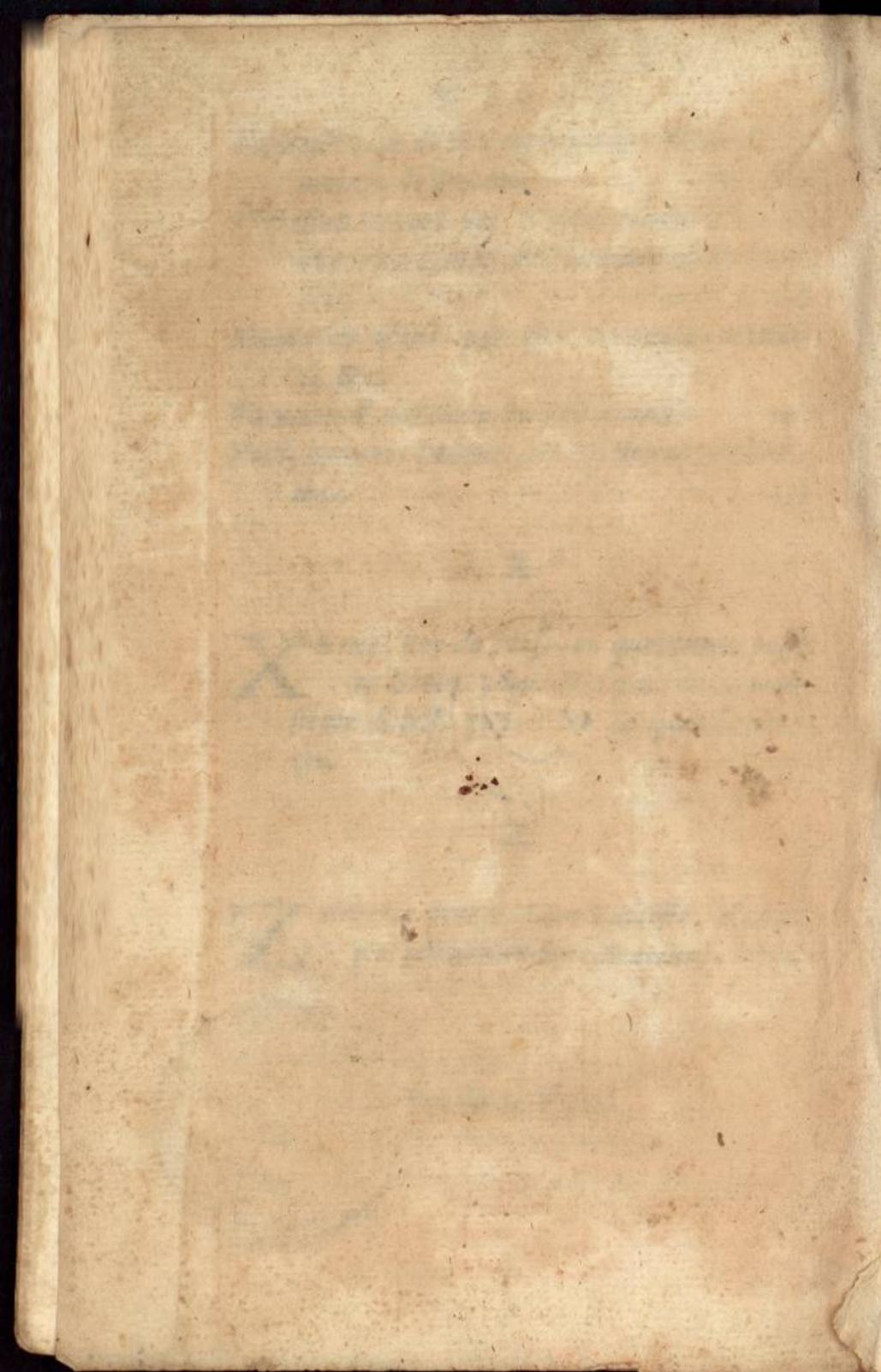
Z

Z Acharie pere de Iean Baptiste, n'estoit pas souverain Sacrificateur. 513

Fin de la Table.







11

11

